3 1761 03986 8856

UNIV OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresphilosoph04sain

ŒUVRES
PHILOSOPHIQUES
DE SAINT-LAMBERT.

TOME IV.

ŒUVRES
PHILOSOPHIQUES
DE SAINT-LAMBERT

TOME IV.

UVRES

PHILOSOPHIQUES

DE SAINT-L'AMBERT.

TOME QUATRIEME.

Ce volume contient la suite de l'*Analyse historique de la Société.*

A PARIS,

CHEZ H. AGASSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES POITEVINS, nº. 18.

AN IX.

421502
5.A.44

Bibliothèque
Nationale

ANALYSE HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Carthage.

CETTE ville fut fondée ou augmentée par une troupe d'hommes industrieux et commerçans, qui fuyaient la tyrannie du gouvernement de Tyr. Ils furent reçus avec humanité des habitans du pays auxquels ils apportaient les idées d'un meilleur ordre, des arts inconnus, et la science du commerce. Le caractere de ce peuple, déjà exalté par le climat des côtes méridionales de l'Asie, le fut encore davantage sous le soleil brûlant de l'Afrique.

On apperçoit chez eux cette sensibilité vive et universelle, qui laisse à l'imagination l'empire de l'ame. La colere y est prompte et cruelle; les haines n'y ont pas une longue durée, mais elles sont atroces; l'intérêt présent y efface pour long-tems les impressions de l'intérêt passé. Un rien y rend la douleur extrême;

mais il est rare qu'elle soit durable. Les sens dominent le peuple ; l'amour impétueux l'emporte vers son objet, plus impatient d'obtenir ses jouissances, qu'occupé de les mériter.

L'amitié, telle que nous en avons l'idée dans nos sociétés, plus calmes et moins livrées aux intérêts du commerce, l'amitié a quelquefois chez ce peuple des momens délicieux ; mais elle y est rarement accompagnée de la constance et de la raison. Le besoin d'un appui, un goût, un intérêt passager la fait naître ; la moindre opposition dans les volontés ou dans les intérêts la détruit.

Ces mouvemens rapides de l'ame, cette turbulence d'instinct, ce peuple les porte dans ses affaires, ses actions particulieres, dans les discussions sur les intérêts de sa patrie. Ses guerres sont cruelles, et rarement conduites avec prudence. Ses résolutions prises après le plus mûr examen, sont changées subitement par un événement de peu d'importance.

Là, souvent la passion d'un factieux devient générale ; dans un moment on y change d'opinions, comme de projets. L'enthousiasme social, si puissant chez les peuples légers du midi, exerce à Carthage tout son empire.

Voyons si le gouvernement, la religion, les

pensées et les habitudes que lui a fait prendre le commerce, ont changé beaucoup son caractere ?

Que son gouvernement ait été créé en Afrique, ou qu'il soit venu de Tyr, je saurai toujours gré à ses fondateurs de s'être souvenu que les propriétaires sont les hommes les plus intéressés au maintien de l'ordre et des lois ; et que c'est dans cette classe que la nation doit chercher, ceux auxquels elle va confier l'honneur de la représenter, le pouvoir de la conduire.

Cette loi qui voulait qu'on fût riche pour être admis aux premieres places, est peut-être celle qui a retardé le plus long-tems la ruine de Carthage.

Les premiers magistrats de cette république étaient deux suffettes ; ils avaient moins de pouvoir et de considération que les deux rois de Lacédémone, qui, d'ailleurs, étaient héréditaires et issus du sang des dieux : Les suffettes étaient annuels et tirés des plus nobles familles.

Il paraît qu'ils n'avaient point le droit de commander les armées, mais lorsqu'ils en avaient le talent, le sénat les élevait à ce commandement.

Les suffettes convoquaient le sénat et le pré-

sidaient ; ils en recueillaient les voix. Ils avaient un droit qui pouvait devenir dangereux dans les opinions où les avis des sénateurs n'étaient pas unanimes ou conformes à celui des suffettes ; ils pouvaient renvoyer la question à l'assemblée du peuple ; ils avaient le droit de juger dans quelques affaires civiles ou criminelles.

Un préteur après les suffettes était le plus important des magistrats de Carthage ; on passait souvent à cette charge après avoir occupé celle de suffette. Ce magistrat veillait sur la levée et l'emploi des deniers publics ; il les faisait déposer entre les mains d'un questeur ; il proposait au sénat de revoir les affaires décidées par les centumvirs. On peut juger par les réformes que fit Annibal lorsqu'il fut revêtu de la préture, qu'elle donnait beaucoup de pouvoir ; mais on a trop peu de connaissances sur le genre et l'étendue de ses fonctions. En sortant de cette charge, celui qui l'avait remplie avec honneur entrait dans le corps des centumvirs.

Le sénat très-nombreux, et trop peut-être, était composé d'hommes respectables par leurs lumieres, leurs mœurs, leur naissance ; il fallait aussi qu'ils fussent de grands propriétaires.

Les sénateurs parvenaient à leurs places par

la voie d'élection ; mais on ne sait pas s'ils étaient élus par le peuple, par le sénat ou par les centumvirs. Ils s'occupaient de toutes les affaires politiques extérieures et intérieures ; des alliances, de la marine, de la guerre, du commerce, de l'agriculture ; enfin de tous les objets les plus importans à la république. Aristote croit que la loi par laquelle le jugement d'une affaire, long-tems débattue dans le sénat, était souvent renvoyée au peuple, est une de celles qui ont le plus contribué à la ruine de Carthage.

Les centumvirs étaient tirés du corps du sénat, et formaient un tribunal, un conseil ; leur fonction principale était de rendre et de faire rendre la justice ; ils jugeaient et punissaient les juges ; ils étaient chargés d'examiner la conduite des généraux ; ils avaient le droit de les récompenser et de les punir. On leur reproche plus qu'aux Athéniens même d'avoir souvent puni non le coupable, mais le malheureux. Leurs charges furent long-tems à vie ; cela fut changé, et le changement ajouta encore au pouvoir de la multitude.

Cinq hommes étaient tirés du corps des centumvirs ; ils nommaient les membres de ce conseil ; ils veillaient sur les mœurs des hommes

en place ; on les changeait tous les ans ; on avait ôté un motif de desirer une place au tribunal des cinq, on n'y avait pas attaché d'appointemens ; et indépendamment de ces magistrats, il y avait encore un censeur des mœurs. Les hommes les plus importans de la république étaient soumis à la censure. Le grand Amilcar, pere d'Annibal, l'homme le plus puissant de Carthage et couvert de gloire, obéit au censeur qui lui ordonna de se séparer d'un jeune homme, pour lequel il avait, disait-on, ce goût trop toléré chez les anciens.

On sait trop peu de choses des assemblées générales de Carthage, mais c'était en elles que résidait véritablement la souveraineté. On ignore si le peuple s'assemblait dans des tems réglés ou seulement dans de certaines occasions ; on ne sait pas ce qui donnait ou ôtait le droit d'être admis à ces assemblées; personne ne nous apprend si elles étaient formées par députés ou par classes plus ou moins nombreuses, et comment on y comptait et où on y recueillait les voix.

Après la courte analyse que je viens de faire du gouvernement de Carthage, on peut juger qu'il n'était pas un gouvernement mixte, dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. La législation n'y était point balancée. Le sénat,

les centumvirs, les cinq, les suffettes, n'avaient pas le droit de rejetter une loi adoptée par le peuple, pas même d'en faire retarder les effets. Il y avait dans cette république, comme dans tous les Etats, le partage des fonctions, et non l'association des corps chargés de ces fonctions, à la souveraineté même.

Il me semble que j'y vois le peuple s'arroger quelquefois le pouvoir exécutif et même le pouvoir judiciaire; des meurtres juridiques ont été souvent commandés par ses décrets.

Un des avantages de ce gouvernement a été d'avoir pris de grandes précautions pour être moins sujet qu'un autre à faire de mauvais choix. Le sénat, les centumvirs, les cinq étaient d'ordinaire des corps bien composés, peut-être cette attention scrupuleuse dans les choix s'étendait sur ceux des membres de l'assemblée populaire.

Je n'en dirai pas davantage sur ce gouvernement, il ne faut point parler long-tems de ce qu'on n'a pu savoir bien. C'est pour cette raison que je ne vous entretiendrai pas de l'éducation qu'on donnait aux enfans de Carthage. Il me paraît que les magistrats y étaient plus occupés à réprimer les mœurs des peres, qu'à éclairer

les têtes des enfans, et qu'en général leur éducation devait plus apprendre à devenir riches qu'à devenir justes.

La religion qui, dans tous les pays bien ordonnés, vient au secours de la législation pour inspirer de belles mœurs, servait plutôt chez les Carthaginais à entretenir et même à augmenter leur caractère féroce et licentieux.

Ils adoraient Saturne, et leurs lois religieuses leur commandaient souvent de lui sacrifier les enfans des plus illustres familles; 200 de ces enfans lui furent immolés, lorsqu'Agathocle menaçait de s'emparer de Carthage; dans un autre tems de calamité, 300 citoyens se dévouerent à la mort pour appaiser Saturne irrité. Après une défaite en Sicile, où les Carthaginais avaient brûlé précédemment quelques temples de Cérès, ils lui en érigerent en Afrique, et arroserent de sang humain les autels de la plus bienfaisante des déesses. Ils rendirent les mêmes honneurs à Neptune, qui n'avait demandé jusqu'alors de sacrifice humain, que celui d'Iphigénie; ils adoraient l'Hercule de Tyr; c'était le dieu qui disposait de l'or et de l'argent: ce dieu était cruel à Tyr, et le fut à Carthage. Les meres barbares assistaient à ses autels aux sacrifices de

leurs enfans ; elles les exhortaient à mourir sans se plaindre et sans pleurer, pour rendre leur offrande plus agréable aux dieux.

Les Carthaginois immoloient des hommes, même aux dieux Cabires, ces divinités si douces dans la Grece ; par complaisance pour Darius, roi de Perse, ils suspendirent quelque tems les sacrifices de sang humain. Gelon, roi de Sicile, leur vainqueur, ne leur accorda la paix, qu'à condition qu'ils n'immoleraient plus de victimes humaines ; mais ils ne tarderent pas à reprendre cet horrible usage. Il n'a été véritablement aboli dans l'Afrique septentrionale que sous le regne de Tibere.

Les Carthaginois adoraient le soleil sous un ciel où cet astre est aussi terrible que bienfaisant ; mais ils adoraient la lune qui embellit ces momens si délicieux dans les climats brûlans. La crainte en général, plus que la reconnaissance inspirait leur piété.

Ils rendaient un culte très-immoral à la déesse de Sirie : les femmes allaient dans son temple faire le sacrifice de leur chasteté ; on leur payait leurs faveurs ; mais le prix qu'elles en recevaient n'était pas comme en Syrie, consacré au culte de la déesse : les dames de Carthage gardaient

l'argent que leur avaient mérité leur dévotion et leurs charmes.

Les Carthaginois adoraient Mercure, le dieu du commerce, et qui n'est pas le dieu de la bonne foi. Ils avaient encore d'autres dieux et d'autres cultes, mais qui ne caractérisent pas autant cette nation que ceux dont je viens de parler.

Ils interrogeaient beaucoup les dieux sur l'avenir, ils les transportaient sur des chars, et le mouvement des roues leur rendait des oracles; ils cultivaient l'astrologie judiciaire; ils voyaient dans tout des présages, faiblesse naturelle à un peuple dont les vaisseaux sont sur toutes les mers, et dans un tems où la connaissance des astres et la navigation n'étaient pas perfectionnées.

Il reste peu de choses de leurs lois civiles ou criminelles; plusieurs ont été dictées par des circonstances particulieres; par exemple, celle qui défendait d'apprendre la langue grecque. Dans un pays où l'on trouve quelque loi absurde, on peut croire qu'elle n'est pas la seule de son genre.

Ils avaient des lois somptuaires: l'une défendait aux riches de faire beaucoup de dépenses aux nôces de leurs enfans; dans une république opulente faut-il attaquer le luxe?

Toute offense commise par un citoyen envers

un autre citoyen, était punie sévérement.

Tout autre qu'un parent ne pouvait annoncer à une famille la mort d'un parent, sans être condamné à ne revoir jamais la famille à laquelle il avait porté cette triste nouvelle.

Il était défendu, sous les peines les plus séveres, au soldat de boire du vin tant qu'il était à l'armée, au magistrat tant qu'il restait en place.

Chaque officier de l'armée portait autant de bagues à ses doigts qu'il avait fait de campagnes; nos ordres militaires sont plus commodes.

Une loi autorisait, sans la prescrire, la mort d'un général qui avait perdu une bataille, et cette loi n'a été que trop souvent exécutée.

Le gouvernement, la religion, les lois, l'éducation, considérés séparément ou vus ensemble, n'ont point dû contribuer à réformer le caractere des Carthaginois. On retrouve l'Africain dans toute leur conduite, on y trouve le commerçant peu avancé dans la morale. La cupidité fut le grand ressort de Carthage; cette république fit des conquêtes lucratives, et parut rechercher moins la gloire et la domination que les richesses. Les citoyens avaient plus d'ambition pour eux-mêmes que pour l'Etat; ils cherchaient à parvenir aux places par les richesses qu'ils continuaient

d'aimer sans être pressés d'en jouir. Ils restaient avides ; ils ne parurent pas sentir beaucoup le prix de ces arts qui augmentent les jouissances de l'âme perfectionnée. On n'a jamais parlé de leurs musiciens ni de leurs poëtes ; ils eurent des édifices où il y avait, dit-on, de la grandeur. On cultivait cependant chez eux la peinture et la sculpture. Il est vraisemblable que les artistes de ce genre n'y avaient que le goût de la Phénicie ou de l'Egypte, et non celui de la Grece.

Ce peuple avait encore moins de savans que d'artistes ; on ne cite des Carthaginois aucune découverte ; ils firent usage de celles d'Archimede, du moins pour les mécaniques ; ils lui durent la pompe. Quelques auteurs leur attribuent l'invention des quadriremes : il est sûr qu'ils furent des premiers à se servir de ce genre de vaisseaux ; comme ils partageaient avec Tyr la gloire d'être les meilleurs navigateurs de leur tems. Il est probable que dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, ils ont été les disciples des Tyriens.

Ils achetaient le superflu de chaque nation, et le portaient partout où il était nécessaire. L'Egypte leur fournissait des pierres précieuses, du lin, du papier ; Tyr, des tapisseries et de riches étoffes de la Gaule. De la Grande-Bre-

tagne, ils tiraient du plomb, de l'étain, du fer, du cuivre. De la Mer rouge, les épiceries, les aromates, les étoffes de l'Inde; lorsqu'ils furent les maîtres d'une grande partie de l'Espagne, ils en exploiterent les mines d'or; les esclaves qu'ils employaient à ces travaux, étaient le plus souvent des prisonniers de guerre, ou des hommes enlevés sur des côtes étrangeres; ils étaient traités avec la derniere barbarie.

La fertilité du territoire des Carthaginois fut la base la plus solide de leur commerce; ceux de leurs écrits, dont on a dit quelque chose, ont été des traités sur l'agriculture. Il paraît qu'ils ont doublé le Cap de Bonne-Espérance, et qu'ils ont contribué beaucoup à faire connaître le globe plus qu'il ne l'était autrefois; c'est ainsi que sans en avoir le dessein, ils ont été utiles à la philosophie. Pline leur attribue plus qu'aux Tyriens même la perfection du commerce.

Leur caractere unissait la perfidie à la férocité; tromper bien, était un mérite à Carthage; se venger, en était un autre; et ce qu'on y pardonnait le moins, était d'avoir été trompé. Leur mauvaise foi a toujours été célebre; ils rendaient à la fraude une espece de culte. Ils mirent au rang des dieux deux freres qui, par la plus coupable perfidie, leur avaient fait

conclure un traité avantageux avec les Cyrénéens.

Ce peuple toujours occupé et toujours avide, était d'une incroyable activité dans les travaux les plus pénibles. Les Romains avaient enfermé la flotte de Carthage dans le port de cette ville; les Carthaginois percerent dans un moment un large promontoire, et donnerent un passage à leur flotte. Cette activité les distingue à la guerre; la rapidité de tous leurs mouvemens étonne l'imagination. Leurs soldats ont toujours été braves, et en même tems les plus riches des soldats; ils ont eu rarement cet enthousiasme militaire qu'on trouve plus commun chez d'autres nations. Ils étaient vains et peu amoureux de la gloire; ils tiraient un grand parti de leurs troupes étrangeres; elles les servaient bien, mais leurs citoyens les servaient mieux.

Souvent ils ont voulu renvoyer les étrangers sans leur donner la solde qu'ils leur avaient promise et qu'ils avaient méritée. D'ordinaire ces étrangers se révoltaient, et après quelques combats, ils obtenaient des Carthaginois d'entrer en négociation; la derniere bassesse inspirait à ceux-ci les conditions des traités qu'ils proposaient; mais ils montraient le plus grand courage lorsque leur bassesse ne leur rendait rien.

Etaient-ils vainqueurs, ils s'abandonnaient à toute leur cruauté, et massacraient sans pitié ces braves hommes qui les avaient bien servis.

Ils ont eu peu de grands capitaines, ils n'en savaient pas former; Amilcar et Annibal n'ont dû leurs vertus, leurs connaissances, leur talent qu'à eux-mêmes. Les leçons de quelques Lacédémoniens ont appris aux Carthaginois le peu de science militaire qu'ils ont connue.

Enfin, cet état conduit, dit Tite-Live, par une multitude insensée, fut détruit par un peuple que conduisait un sénat sage.

Si les Carthaginois avaient eu, comme on l'a dit, un gouvernement où les pouvoirs eussent été balancés, ils auraient eu une fin plus prompte encore, parce que dans ces sortes de gouvernemens, il y a toujours des partis, et qu'ils sont bientôt des factions chez un peuple léger, cruel et mobile.

Rome.

C'est avec regret que je parle de cette république; il n'y a point de peuple dont l'histoire, les lois, les mœurs aient été mieux connues. Montesquieu en a deviné, vu, révélé, ce qu'il est le plus important d'en connaître. Rome a été l'ennemie du monde depuis le Tage jusques

aux bords de l'Euphrate, de l'Elbe jusqu'au Zaïre. Elle a opprimé ; elle ne s'est point occupée de perfectionner les peuples qu'elle avait vaincus. L'esprit des Grecs qui éclairait les empires est resté engourdi dans les chaînes de ses tyrans illustres ; ils ont même dû retarder les progrès des lumieres, d'un bout du monde à l'autre ; l'homme semble n'avoir vu, senti, pensé, agi, que d'après les idées romaines.

On ne devrait que de la haine aux Romains, si les crimes des peuples n'étaient pas souvent l'effet des législations, de la position, de l'insuffisance des lumieres et d'autres circonstances. Ce qui doit ajouter à notre indulgence pour les Romains, c'est que si vous en exceptez la Grece, les côtes de l'Afrique et de l'Asie, les hommes qu'ils avaient subjugués vécurent sous de meilleures lois que celles qu'ils s'étaient données. Plusieurs de ces lois sont encore adoptées par les empires qui se sont formés des débris de l'empire romain.

La nature a jetté les nations les unes à côté des autres, en leur donnant à-peu-près autant d'occasions de se haïr, que de raisons de s'aimer. Partout les hommes ont à craindre de perdre leurs possessions ; partout ils ont à se disputer

des

des avantages ; quelquefois les religions appaisent les querelles, quelquefois elles les font naître. La morale qui prescrit avant tout, l'amour de la patrie, la nécessité de la sauver, le devoir de la rendre florissante, n'est qu'un faible remede contre les jalousies ou les inquiétudes qui font commencer la guerre ; souvent elle les augmente.

En bâtissant le temple de Jupiter au capitole, quelques ouvriers qui travaillaient aux fondations découvrirent la tête d'un cheval. Plusieurs d'entre eux ne douterent pas que cette découverte ne fût un présage. Pour se confirmer dans cette idée heureuse, et pour savoir ce qu'annonçait le présage, ils consulterent les augures. Ces sénateurs prophêtes, répondirent que cette tête trouvée dans le lieu le plus élevé de Rome et dans le temple de Jupiter, promettait de la part des dieux que Rome aurait l'empire du monde. Personne ne douta de la vérité de cet oracle.

Le gouvernement, l'administration, les institutions, les lois, les peines, les récompenses, les opinions, les forces et la situation de plusieurs Etats de l'Italie, tout concourut à rendre les Romains un peuple ambitieux et guerrier.

Mars fut un des dieux les plus honorés dans Rome ; on en fit descendre les premiers rois. Ces princes parurent s'occuper avant tout de l'art militaire et de l'agriculture, dont les travaux forment les meilleurs soldats. Cependant Romulus fit plusieurs lois pour faire régner la concorde, la frugalité : il fit une divinité de la bonne foi ; la parole donnée était un serment sacré. Numa qui avait connaissance de la philosophie de Pythagore, en adopta plusieurs idées. Si les successeurs de ce roi avaient suivi l'esprit de sa législation, Rome n'aurait pas été une société de brigands, toujours tentée ou de rapines ou de conquêtes. Il fit des lois pour donner des récompenses aux bons agriculteurs ; il chercha, comme dit Plutarque, à rendre sa ville douce et juste : il voulut rendre son peuple religieux. Le droit et les moyens de faire un usage politique de la religion furent laissés aux rois et aux magistrats.

Les rois de Rome avaient la puissance exécutrice ; ils partagèrent avec le sénat et les assemblées du peuple, la puissance législative ; ils voulurent augmenter leurs droits : le sénat opposa plus de résistance que le peuple à leurs vues ambitieuses. Les rois attaquèrent les patri-

ciens, et ce fut cette classe qui abolit la royauté. Mais cette classe usurpa un grand pouvoir.

Les consuls qui avaient pendant une courte durée les fonctions des rois ; les magistrats, les généraux, les sénateurs étaient de l'ordre des patriciens. Il y eut dans Rome une noblesse plus distinguée du peuple par ses prérogatives, que les riches et les grands n'étaient distingués du peuple dans les républiques de la Grece. L'assemblée générale nommait les consuls ; et c'était la fonction la plus flatteuse de la souveraineté. Le peuple s'apperçut bientôt qu'il n'avait que changé de maître, et même il regretta ses rois. Valerius lui fit accorder l'honneur de nommer à plusieurs des principaux emplois ; il lui fit même donner le droit de confirmer ou d'annuller dans ses assemblées, les jugemens du sénat.

Voilà le peuple qui se croit le maître ; il en prend la fierté et l'ambition ; les patriciens qui se sont réservés plusieurs fonctions de la souveraineté, en abusent. Ils ne connaissaient pas cet art de cacher sa puissance et d'en modérer l'exercice ; cet art connu dans quelques républiques modernes, et de quelques princes de nos jours.

Voilà deux ordres de citoyens en efforts continuels l'un contre l'autre. Il y a souvent des

dissensions, dans lesquelles on voit souvent le peuple plus juste que les nobles. Il n'avait que le nécessaire ; les nobles n'avaient pas de richesses, mais ils en étaient avides. Le peuple n'avait de moyen de sortir de sa pauvreté que par le butin : il se serait vendu peut-être ; mais les patriciens n'étaient pas assez riches pour l'acheter.

L'ambition entretenue par les lois, par l'instinct de l'homme et les oracles ; la nécessité d'occuper le peuple ; de lui donner, par la discipline militaire la plus sévere, l'habitude de l'obéissance ; de nourrir son avidité par quelque butin et de grandes espérances : voilà les causes de la conduite du sénat.

Les honneurs du triomphe, la possession exclusive de charges importantes, toutes les distinctions flatteuses de la société, autant que l'espérance de l'empire universel, firent aimer la guerre aux nobles, qui la firent aimer au peuple.

La légion fut inventée, la maniere de l'armer fut perfectionnée ; on prit de tous les peuples guerriers, ou leurs meilleures armes, ou la composition de leurs corps militaires, ou leurs manœuvres : on apprit au soldat tous les exercices fatigans ; à porter de grands fardeaux, à

soutenir des travaux pénibles ; ils firent des chemins, des aqueducs, des digues, des retranchemens.

Les arts de luxe, ceux qui donnent les commodités de la vie, n'étaient exercés dans cette ville militaire que par les étrangers. Le citoyen aurait cru s'avilir en exerçant des arts qui ne demandent pas un travail propre à exercer les forces et à les augmenter. Le plaisir de sentir sa force physique fut toujours chez les Romains, le penchant le plus entretenu, le plus satisfait.

Voyons ce champ de Mars où la jeunesse se livrait à des exercices pénibles, s'instruisait à des mouvemens difficiles, et répétait tous les simulacres de combats. Ce champ de Mars a fait plus de héros que l'esprit du sénat, la constitution de Rome et les augures.

C'est-là qu'on récompensait les guerriers, par les charges auxquelles on les élevait, et par le nom du pays vaincu qu'on ajoutait à leurs noms ; c'est-là qu'on faisait les funérailles et l'éloge du citoyen illustre que la mort enlevait à la patrie ; les généraux qui avaient ajouté à la puissance ou à la gloire de Rome y recevaient les honneurs du triomphe. Voilà ce que voyaient ces jeunes gens qui s'exerçaient à la course à pied, à monter à cheval, à conduire un char

de guerre, à se servir de la fronde, de l'arc, du javelot, à jetter le palet ou le disque, à lutter, non pas en athlete adroit, mais en guerrier vigoureux ; c'est-là où ils traversaient plusieurs fois le Tybre à la nage. Après avoir fait tous les exercices qui les rendaient propres à exécuter ce que l'enthousiasme de la gloire devait leur commander un jour, souvent ils regardaient autour d'eux ; et que voyaient-ils ? les statues des grands hommes qui avaient honoré leur patrie. Quelle émulation d'héroïsme et de vertu ce spectacle ne devait-il pas leur inspirer ! un autre spectacle leur en inspirait encore davantage : des hommes illustres, dans un âge avancé, venaient partager leurs études et leurs travaux. Pompée, chargé d'années et de victoires, continuait les exercices du champ de Mars.

Il y avait encore dans cette place deux spectacles, qu'assurément je n'approuve pas, mais qui devaient diminuer dans les jeunes gens la crainte de la douleur et de la mort. Aux funérailles d'un homme de guerre, on immolait sur le simulacre de son tombeau, quelques hommes de la nation qu'il avait combattue. L'autre spectacle est celui des gladiateurs ; il devint un des plus chers amusemens du peuple, et même

des sénateurs, des magistrats, de tous ceux qui auraient dû avoir moins de férocité que le vulgaire. Que dis-je, il devint le spectacle favori des femmes; elles signifiaient aux gladiateurs mourans, qui leur demandaient grace, qu'elles voulaient qu'ils combattissent tant qu'ils conserveraient un reste de vie. Les patriciennes, comme les plébéïennes, savouraient cette jouissance barbare.

Les jeunes gens en quittant le champ de Mars revenaient dans la maison paternelle. Qu'y voyaient-ils? des prix militaires, des honneurs accordés aux vertus guerrieres de leurs ancêtres.

Je dirai un mot de quelques lois romaines qui ont influé sur le caractere, et concouru aux desseins de ce peuple.

Les peres avaient sur leurs enfans le droit de vie et de mort; ils pouvaient les exposer sans en rendre compte aux magistrats.

Ils pouvaient les déshériter sans en dire la raison; ils pouvaient même les vendre lorsqu'ils n'étaient pas mariés.

Les profits du travail et de l'industrie de l'enfant appartenaient au pere, tant que l'enfant n'était pas marié.

Ces lois ne disposaient pas à l'humanité, à l'amour filial, à l'amour paternel; mais elles

inspiraient aux enfans pour leurs peres, beaucoup de cette crainte mêlée de respect, qu'il faut aux soldats pour leurs officiers.

Voici un usage qui, indépendamment des préjugés d'un peuple ambitieux, devait entraîner les jeunes gens à la guerre. Le butin qu'ils pouvaient faire leur appartenait.

Le butin, après la victoire, fut d'abord également partagé entre tous les combattans; mais lorsque la victoire fut suivie de la conquête, une partie des terres fut destinée à l'augmentation du fisc, une autre à de pauvres citoyens, le reste au soldat; et le jeune homme qui avait combattu vaillamment devenait propriétaire.

D'abord les nobles parurent peu avides de butin, et cédèrent souvent leur part au simple citoyen; mais ils trouverent trop de moyens de se dédommager de cet abandon généreux.

Tout homme de toute classe qui avait quelqu'ambition, était obligé de commencer par être simple soldat; celui qui n'avait pas servi dix ans, ne pouvait prétendre à aucune charge.

On ne rachetait point, on n'échangeait point les prisonniers; quiconque s'était rendu à l'ennemi renonçait pour jamais à sa patrie.

On peut juger qu'il ne pouvait y avoir de déserteurs dans une armée composée de citoyens si fiers de l'être.

Ce sénat, dit Cicéron, dont les membres ne pouvaient rencontrer un augure sans être tentés de rire, entretenait dans le peuple la confiance dans les livres Sibillins et dans les poulets sacrés; cette confiance, dit je ne sais quel auteur, leur a fait remporter autant de victoires que l'habileté de leurs généraux, et leur excellente discipline.

Les Romains dans leurs superstitions étaient barbares; le plus affreux des supplices punissait dans une vestale un moment de faiblesse. Ils firent enterrer vifs des Gaulois, pour obtenir que les dieux les délivrassent des dangers dont les menaçait, je ne sais quel oracle.

Il ne faut pas oublier l'usage que le sénat faisait de la religieuse terreur que le culte inspirait au peuple. Il s'en servit souvent pour faire adopter ses volontés, et pour faire différer des changemens dans le gouvernement qui avaient été sollicités dans les assemblées générales.

Le peuple de Rome fit pendant près de deux siecles la guerre à ses dépens. Après ses premieres conquêtes sur quelques peuples voisins, le butin qu'il put faire, les terres qu'on lui céda,

le dédommagerent à peine de ses frais, et ne le délivrerent pas de la nécessité de payer des impôts. Une partie de son tems et de ses faibles revenus étaient sacrifiés à l'Etat ; la culture de son patrimoine était négligée ; il eut recours aux emprunts : l'intérêt de l'argent n'était point limité par les lois ; et comme il y avait peu de prêteurs et beaucoup d'emprunteurs, il était monté jusqu'à l'usure la plus criante. Le sénat fit des lois contre les débiteurs ; elles dépouillaient de toute sa propriété, et condamnaient même à l'esclavage le débiteur insolvable. Ces lois furent exécutées. Le peuple impatient de cette tyrannie, demanda trop de choses, et obtint enfin l'abolition des dettes.

Il obtint plus encore, le tribunat. L'établissement de cette magistrature réveilla d'abord dans le peuple le sentiment de la liberté ; et cependant il resta long-tems juste envers les nobles qu'il estimait sans les aimer. Cette justice ne dura pas ; le peuple passa bientôt à l'esprit d'indépendance qui fut suivi de l'esprit de domination. Les patriciens se répentirent d'avoir trop cédé aux sentimens d'avarice et d'ambition ; ils crurent trouver les moyens de réparer leurs fautes.

Les Romains avaient fait bien des progrès

dans l'art de vaincre, avant d'en avoir fait dans cette politique humaine et profonde, qui apprend l'art de s'attacher les vaincus. Le même orgueil qui égarait le sénat dans sa conduite avec le peuple de Rome, l'égara dans sa conduite avec les peuples d'Italie. Mais il se corrigea, et il apprit à se servir d'eux, pour remporter de nouvelles victoires. Les citoyens des nations subjuguées furent mis au rang des citoyens de Rome; d'autres furent utiles comme alliés.

Les Plébéïens, depuis long-tems les maîtres de partager tous les emplois, continuaient à n'y faire monter que les patriciens; et les tribuns las de ne point parvenir aux premieres dignités, augmenterent les dissensions pour augmenter leurs espérances.

Avant les grandes conquêtes des Romains, et dans les momens de leurs divisions, ils sentirent l'insuffisance de leurs lois: le sénat en envoya demander dans la Grece; et de concert avec le peuple, il nomma dix magistrats pour travailler à la confection d'un code. Dans cette occasion les Romains montrerent qu'ils n'étaient pas aussi jaloux de leur liberté qu'on pouvait le croire. Ces magistrats devaient gouverner avec l'autorité la plus absolue. Le peuple adopta ce gouvernement pour humilier le sénat,

et le sénat pour l'opposer aux intrigues des tribuns.

Ces décemvirs ne séparerent pas assez les puissances exécutrices, législatives et judiciaires. La philosophie avait disparu de Rome avec Numa, et la science de la morale y avait fait moins de progrès que les mœurs. Plusieurs lois nouvelles données par les décemvirs, ou d'anciennes conservées par eux, sur les droits des époux, sur ceux des peres, le droit de vie et de mort sur les esclaves, etc. blessaient l'humanité et la justice. Les nouvelles lois ne prescrivaient rien sur la distribution des terres conquises, et laisserent subsister ce sujet éternel de discorde et d'abus; elles laissaient aux patriciens le droit exclusif au sacerdoce et à plusieurs magistratures. Ce n'était pas un mal peut-être; mais il n'était plus tems de laisser au gouvernement de Rome, ce que la création du tribunat lui avait laissé encore d'aristocratie. Bientôt, si vous en exceptez la place de grand pontife, le peuple partagea tout avec la noblesse. Ceux des citoyens à qui la fortune et leurs mœurs donnaient de la considération y gagnerent sans doute, mais la multitude n'y gagna pas. Les familles plébéïennes admises dans le sénat aspirerent à être les égales des familles patriciennes, et pri-

rent le caractère et les vues des sénateurs. Ceux de ces nouveaux nobles qui montrerent de la popularité n'en eurent que les apparences, et presque toujours avec l'intention de se donner dans le peuple un parti puissant. Si les tribuns ne réclamerent pas pour les plébéïens le droit de s'élever aux premieres places du sacerdoce, c'est que bientôt l'indifférence pour la religion gagna le peuple même.

Tant que Rome après la soumission ou l'incorporation des Latins, des Samnites et d'autres peuples voisins fut bornée aux domaines d'Italie, elle se trouva dans cet état de puissance, d'étendue et de mœurs, qui pouvaient résister à l'ambition de l'étranger. Alors le peuple n'aurait plus été aussi avide de guerres; l'agriculture, et quelques arts auraient entretenu sa force corporelle et son aisance modérée : mais le sénat ne quittait point son projet de l'empire du monde; il craignait toujours dans le peuple l'esprit de domination. Cet esprit devenait même plus dangereux depuis que Rome avait un grand nombre de nouveaux citoyens. Le sénat sentit qu'en éloignant une partie de ces citoyens, c'était un moyen de conserver son pouvoir. Il ne savait comment distraire le peuple de l'idée qu'on lui forgeait des fers; Carthage était la puissance qui pouvait

le plus s'opposer à la grandeur de Rome ; ce fut aussi de tous les Etats, celui auquel elle voua la haine la plus implacable.

Rome se servit avec succès contre Carthage de ses nouveaux citoyens et de ses alliés ; ils avaient sa discipline, ses armes, sa tactique et beaucoup de son caractere. Les victoires ou les défaites n'altererent pas un moment la constance inébranlable des Romains. Après la bataille de Cannes, il fut défendu aux femmes de verser des larmes ; et tandis qu'Annibal était aux portes de Rome, ils faisaient partir des légions pour faire des conquêtes en Espagne.

Après la ruine de Carthage, Rome ne se vit plus de rivaux ; elle eut des richesses à usurper et des nations à opprimer. La cupidité irrita son ambition, mais le peuple ne resta point soumis : ses droits furent augmentés ; il redevint dangereux. La création du dictateur fut un trait de génie. Ce magistrat nouveau fit céder les factions à son autorité passagere, et fut longtems sans en abuser.

Avant les défaites de Pyrrhus, des Gaulois et de Carthage, Rome ne connut gueres cette science funeste de diviser ses voisins et d'affaiblir ses rivaux. C'est surtout dans les tems de sa grandeur, qu'on la vit, dans les monarchies

diviser les freres ou soulever les grands ; dans les aristocraties, exciter le peuple contre les nobles ; dans les gouvernemens populaires, inspirer l'ambition aux riches, l'amour de l'anarchie aux pauvres.

Le sénat affecta surtout de se déclarer l'allié du faible, le vengeur des vaincus ; et son ambition hypocrite, fut appellée *générosité* par les nations qui étaient ou ses dupes, ou ses victimes. En manquant sans cesse à sa parole ou à ses traités, Rome usurpa la réputation de bonne foi ; elle rejettait avec l'art le plus profond, sur les peuples dont elle méditait la ruine depuis long-tems, ses injustes hostilités.

Elle fit souvent servir la religion à sanctifier sa politique ; c'était les dieux qui lui commandaient des injustices. Elle sut retarder l'usage de son autorité sur les peuples qu'elle avait soumis ; elle ne leur imposait de lois que celles qui pouvaient lui être utiles. C'est de toutes les nations, celle qui a le mieux su renoncer à tout, pour avoir tout.

Avant et après les grandes conquêtes, les Romains sont deux peuples différens. Pour équiper des flottes formidables et envoyer au loin des armées, ils eurent besoin de beaucoup d'ar-

gent : la république devint riche et avare, les citoyens devinrent riches et prodigues.

Du tems de Papyrius Cursor les mœurs étaient austeres, sans être absolument pures, surtout sans être aimables. Les conquêtes des Romains en Afrique, en Sicile, en Grece, la prise de Syracuse et de Corinthe leur firent connaître une foule de jouissances qu'ils avaient toujours ignorées ; elles leur inspirerent la passion d'un luxe nouveau ; l'énergie de leur caractere changea d'objets.

Cette espérance toujours conservée de devenir un vaste empire ; la nécessité qu'on s'était imposée d'employer tous les moyens d'y parvenir ; ce gouvernement où tout était libre, en aspirant à la domination universelle ; l'habitude de la frugalité, du travail et de la guerre ; d'autres causes encore dont j'ai parlé, avaient donné aux ames romaines ce caractere de force et de suite qui fait naître les vertus les plus héroïques. Il y eut des momens où le Romain ne s'aimait que dans sa patrie, et lui sacrifiait avec joie son bien-être et son être. La religion fortifia long-tems ses préjugés ; et il fallut bien des années pour que de nouvelles manieres de penser affaiblissent dans Rome les sentimens d'habitude.

Lorsqu'ils

Lorsqu'ils entrerent dans la Grece, les tems étaient passés où les philosophes avaient rendu meilleurs les hommes auxquels ils avaient donné des lois ; ils y trouverent l'amour effréné du plaisir et l'oubli de la gloire. Il est si facile à un peuple long-tems austere, d'être tenté d'imiter un peuple licentieux ! Le Romain prit bientôt les goûts et les opinions des Grecs. Les sophistes d'Athenes qui accouraient en Italie, y porterent leur talent de jetter de l'incertitude sur toutes les questions. Les Romains perdirent la maniere de penser de leurs ancêtres ; ils perdirent leurs préjugés : ils furent encore un de ces peuples qui ne savent point conserver de ces vérités locales qu'il faut respecter, et qui se croient détrompés parce qu'ils se sont corrompus.

Rome n'acheta plus ses victoires quand elle n'eut plus à combattre que les successeurs d'Alexandre. Ses dépenses nécessaires diminuaient, et son opulence augmentait. Elle n'imposa pas d'abord de fortes contributions aux provinces soumises ; mais le sénat punit trop rarement ou trop faiblement les sénateurs employés dans ces provinces. Ils revenaient à Rome jouir de leurs iniquités, sans connaître

dans les plaisirs, ni la politesse ni l'élégance; ils étalaient chez eux les chef-d'œuvres de la Grece sans en connaître le prix; ils livraient tous leurs sens à des voluptés sans délicatesse; et jusques dans les jouissances les plus délicieuses, ils montraient de la férocité. Je ne crois pas que l'homme ait inventé rien de plus abominable, que ce qu'on appellait chez eux le plaisir de l'occision. Si j'avais lu dans quelque voyageur que ce plaisir est connu du tigre, j'aurais senti augmenter mon horreur pour cet animal, qui s'amuse long-tems à faire souffrir la proie qu'il va dévorer.

Après les premieres guerres civiles où les Romains firent connaître toute la férocité de leur caractere, Sylla fit des lois qui pouvaient ramener l'ancien ordre; mais le premier soin des factieux après la mort de Sylla fut d'attaquer les lois. Clodius, Catilina, Pompée, Crassus, César parvinrent à en faire abroger les plus utiles.

Les ambitieux eurent bientôt un nouveau moyen de s'élever, les armées. Elles se livrerent aux généraux, et vinrent dans Rome même asservir et dépouiller le citoyen.

Quand on voulut lever des légions dans Rome même ou dans l'intérieur de l'Italie, elles n'eu-

rent point la valeur des anciennes ; les soldats étaient la plupart des affranchis ou fils d'affranchis, pour lesquels la discipline paraissait un nouvel esclavage. Quand on fit des levées dans les provinces, il fut aussi facile de les vaincre, et plus facile de les séduire que celles d'Italie.

Enfin, Crassus, César, Pompée acheterent le peuple, les armées, et une partie du sénat. César, dictateur, acheva de corrompre ce sénat, par la maniere dont il en remplit les places vacantes ; ce secret fut imité par des empereurs. Le peuple de Rome depuis long-tems vivait des largesses du sénat, et il fallut lui donner des sommes immenses pour qu'il pût se livrer à ses extravagances. Les armées qui faisaient et défaisaient les empereurs, exigeaient une paie et des récompenses sans bornes. Les impôts ne pouvaient y suffire ; on y suppléa par des meurtres, des confiscations, le pillage de quelques provinces.

Il y eut cependant des empereurs qui honorerent la nature humaine, et qui, dans d'autres circonstances, auraient fait le bonheur du monde. Sous leur regne, l'urbanité se perfectionna. Ces regnes et ceux d'Auguste et de Titus sont peut-être les tems où les Romains

aisés et instruits ont le mieux su jouir de la vie. Bientôt le gouvernement de Rome devint purement militaire comme ceux d'Alger et de Tunis. La lutte entre le peuple et l'armée dura peu. L'armée vendit l'empire ; elle eut l'impudence de le mettre à l'encan. Il souffrit encore quelque tems de tous les abus du gouvernement militaire, du despotisme et de l'anarchie. Enfin, les peuples du Nord et de l'Orient fondirent sur ce colosse ébranlé et le renverserent.

Le gouvernement féodal.

Sous les empereurs de Rome, et dans les tems où la domination romaine, sans perdre de son étendue avait perdu de sa puissance ; quelques peuples de Germanie, forcés par d'autres barbares d'abandonner leurs pays, se précipiterent sur l'empire, et voulaient moins tenter des conquêtes que s'assurer des asyles. Les Romains imaginerent de leur abandonner des terres à une condition ; celle de s'armer et de marcher à la défense de l'empire, toutes les fois que le proconsul ou le préteur de la province dans laquelle ils avaient des propriétés, leur en donnerait l'ordre.

Ces nouveaux citoyens prirent bientôt une partie des mœurs romaines. Ils jouirent des plaisirs, des inventions, des arts de tout genre ; ils s'amollirent. Cependant ils montraient plus de valeur que les anciens habitans. Les uns et les autres n'avaient pas dans les combats l'ardeur de guerriers qui veulent envahir ; ils avaient le courage d'un peuple qui veut conserver. Les premiers s'exagerent les fruits de la victoire : le second voit trop nettement les avantages médiocres qu'il peut en tirer ; il doit même s'en affaiblir l'idée dans des pays où le gouvernement attente souvent aux propriétés et à la personne du propriétaire.

Ces nouveaux habitans des frontieres de l'empire furent vaincus par des barbares arrivés du fond du Nord ou de l'Orient septentrional.

Lassés de leur climat et de leurs terres infécondes, les Lombards, les Gots, les Visigots, les Huns, les Daces, les Vandales, etc. s'emparerent de vastes contrées dans toutes les parties de l'Europe ; ils y fonderent des monarchies qui eurent plus ou moins de durée : ils donnerent en général à leur gouvernement une forme purement militaire. Un royaume était une grande armée, et souvent une armée sans discipline.

Dans la paix et dans la guerre, les rois étaient les chefs des nations. Elles avaient chez elles une noblesse. Le commandement des différentes parties de l'armée était l'emploi des nobles ; ceux qui restaient sans commandement, environnaient le souverain dans les combats. Dans la paix, être assidu à la cour, vivre dans l'oisiveté, employer comme esclaves ceux qui devaient un jour leur obéir comme soldats ; telles paraissent avoir été, dans les tems les plus éloignés, les prérogatives de ces nobles barbares.

Leur nombre augmenta, parce qu'on n'avait plus gueres de distinction chez ces peuples que celle de vainqueurs et de vaincus. Les nations assujéties furent esclaves ; leurs vainqueurs furent des nobles.

Quelques rois imaginerent de donner à ces nobles une partie des terres conquises, à condition qu'ils prendraient les armes toutes les fois que le gouvernement le demanderait, et qu'ils armeraient une partie de leurs cantons. Plusieurs de ces nobles donnerent quelques terreins à des hommes du peuple, à des affranchis : tous prêtaient serment de fidélité à leurs seigneurs ; ils juraient de le servir contre tous : souvent le roi lui-même n'était pas excepté. Ces soldats-propriétaires formerent bientôt, en partie, les nobles

de la derniere classe, comme les vainqueurs qui d'abord n'étaient pas du corps de la noblesse, formerent la classe des barons. C'est de ces deux especes d'hommes que fut composé depuis ce qu'on appella le ban et l'arriere-ban. Ils respectaient les grands et les anciens nobles, comme ceux-ci respectaient le roi; et c'est ainsi qu'il s'établit d'abord dans l'Etat cette subordination graduée, aussi essentielle aux monarchies qu'aux armées.

Cependant il y eut long-tems des assemblées générales. Les premiers et les plus puissans vassaux y avaient seuls voix délibérative; les barons même ne l'avaient pas : on y employait des clercs. C'est ainsi qu'on nommait des hommes qui savaient lire et écrire; mais leurs avis n'étaient jamais comptés.

Dans plusieurs pays ces assemblées avaient le droit de forcer le souverain à sanctionner la loi qu'elles avaient prononcée : cet usage fut changé, et dans des momens où la raison la plus vulgaire voyait la nécessité de ce changement.

Quelques-unes de ces nations acheterent longtems, par des factions et par des troubles, le droit d'élire leurs rois.

On est étonné que le pouvoir des grands et des nobles n'ait pas été d'abord aussi tyrannique et aussi séditieux qu'il l'est devenu depuis. Je vois deux causes de cette modération. Ces Romains sur lesquels on avait usurpé tant de pays, n'avaient pas toujours été des tyrans aussi cruels qu'ils pouvaient l'être ; leur gouvernement était oppresseur, mais il ne permettait à aucun ordre d'hommes d'en opprimer un autre. La vaste étendue, et la longue durée de l'empire romain, ses richesses, son industrie, ses lois, ses mœurs même en imposaient à ses vainqueurs ; ils trouvaient comme les Tartares à la Chine, des hommes qui jouissaient de plusieurs sortes de biens qu'ils n'avaient pas connus et de quelques vertus qu'ils avaient ignorées. Ils auraient envié ces hommes policés, s'ils ne les avaient pas vaincus ; mais devenus leurs maîtres, ils les imitèrent. Il y avait encore dans les pays dépendans de l'empire romain quelques restes de cette urbanité, qui avait commencé dans les derniers tems de la république, et qui s'était perfectionnée sous les regnes de quelques empereurs. Cette urbanité, compagne inséparable de plusieurs vertus, s'introduisit chez les barbares, et tempéra leur férocité.

Une autre cause qui rendit le gouvernement féodal moins dur et moins féroce qu'il ne l'est devenu depuis, c'est qu'il s'éleva une religion dont la plupart des préceptes moraux parurent dictés par la divinité ou par la plus saine philosophie. Cette religion prêchée d'abord aux pauvres par des pauvres, fit des progrès dans le peuple et du bien à toutes les classes. Il semblait que l'ame humaine se réveillait pour être juste et pour aimer. Les secours réciproques, les avis sans orgueil, les services sans intérêt furent les marques auxquelles on reconnut les nouveaux chrétiens. Ils s'assemblaient en grand nombre dans les campagnes, et bientôt dans des temples; ils y entretenaient leur amour mutuel et le respect pour leurs lois.

Mais les effets heureux de cette religion et l'influence des lois et des mœurs romaines, ne purent l'emporter long-tems sur l'esprit attaché au gouvernement féodal.

La lutte des barons contre les grands vassaux, celle des grands vassaux et des rois, commencerent dans tous les pays soumis par les demi-sauvages du Nord et de l'Orient.

Quand les rois disposerent des terres conquises, ils s'étaient donnés presque partout de vastes domaines, et c'était un bien; c'est ce

qui les rendit assez puissans pour prévenir longtems l'anarchie féodale, ou le pouvoir dangereux d'une oligarchie militaire.

Les Lombards n'avaient point fait en Italie de ces grands vassaux, qui pouvaient tendre à se rendre souverains. Les premiers des vassaux Lombards, les grands de ce pays ne composaient point seuls avec le roi les assemblées de la nation ; il était resté des villes riches dans ces belles contrées, et leurs députés étaient admis dans les états-généraux. Il paraît que le prince pouvait y faire recevoir une loi, quoiqu'elle n'eût point le vœu du plus grand nombre. Dans ce pays, comme dans plusieurs autres, la nation continuait le pouvoir suprême dans la race dont les domaines étaient les plus étendus.

En France, en Espagne, etc. les grands voulurent plus d'une fois reprendre l'ancien usage d'élire leurs rois, et de rendre leurs seigneuries héréditaires. L'empire d'Allemagne devint électif, et les seigneurs obtinrent l'hérédité des terres inféodées.

Les rois furent quelque tems sans avoir le pouvoir d'établir des impôts ; les vassaux accorderent souvent les secours que ces princes demandaient ; mais les nations ne tarderent pas à voir qu'il était utile que les rois eussent le

droit d'exiger des impôts. Les rois confondirent l'habitude de n'être point refusés avec le droit d'obtenir, et ne distinguerent plus la condescendance de l'obéissance.

Si le pouvoir des souverains ne s'était pas augmenté, les grands vassaux auraient été plutôt leurs rivaux que leurs sujets : ils auraient passé de l'oligarchie à la séparation de tous : ils auraient formé de petites nations indépendantes, souvent ennemies, et revenant peu à peu à travers les troubles et les guerres à l'état de la misere et de la barbarie.

Le respect pour la religion chrétienne et l'espérance d'opposer l'église à l'ambition des vassaux, engagerent plusieurs souverains de l'Europe, à nommer des évêques et des abbés à plusieurs fiefs dont les possesseurs laïques étaient morts sans postérité, ou à ériger en fiefs des abbayes et les possessions des évêques. Ces prêtres furent d'abord favorables à l'autorité royale. Elle sut les opposer aux vassaux dans les assemblées des nations. Ils furent utiles jusqu'au moment où les prétentions et la corruption de la cour romaine les rendit dangereux ; ils redevinrent utiles lorsque cette cour mit des bornes à ses prétentions, et réforma sa politique et ses mœurs.

Les grands seigneurs avaient usurpé presque partout le droit de rendre la justice et de juger sans appel ; les barons se contentaient d'ordinaire de rendre la justice en premiere instance. Quelques-unes de ces usurpations, nées avant Charlemagne, s'étendirent en France sous la 2e. dynastie ; mais on dut aux vues de Charlemagne quelques moyens d'en arrêter le cours ou d'en prévenir les abus.

Avant lui et depuis encore, lorsqu'une ville, un bourg, un village étaient opprimés, ils se choisissaient un protecteur. C'était d'ordinaire un seigneur puissant et brave, qui souvent se faisait payer chétement sa protection. Il fallait une législation qui protégeât également tous les sujets ; était-on en état de la créer et d'y faire obéir avant que les lumieres eussent fait quelques progrès ? Charlemagne engagea les prêtres à l'éclairer ; et par-là il augmenta leurs moyens de dominer, mais de servir une foule ignorante.

Les chrétiens dans l'Egypte, dans la Grece et sur les côtes de l'Asie, avaient ajouté les idées de Platon et de la secte Eléatique aux premiers dogmes de l'évangile. Ces opinions ne passerent pas d'abord dans l'Occident ; et il y eut peu de ces disputes inutiles, qui ont pour objet des

matieres que la discussion ne peut jamais éclaircir.

Les savans qu'avait fait venir Charlemagne enseignerent la rhétorique, la dialectique, les langues grecque et latine; on s'occupa de la philosophie : on fit mieux encore.

On devait tous les ans convoquer dans chaque province, une assemblée, présidée par le gouverneur, et à laquelle assistaient quelques hommes éclairés que le prince lui envoyait pour le conseiller. On examinait dans ces assemblées, l'espece de mal qu'on pouvait abolir, l'espece de bien qu'on pouvait faire. Cette institution seule était propre à diminuer le nombre des inconvéniens du gouvernement féodal ; mais avec Charlemagne finirent la plupart de ces belles institutions : il s'en conserva quelques-unes en Allemagne, qui n'ont eu de force et de stabilité que depuis le traité de Westphalie.

Cependant les évêques et les abbés possesseurs de fiefs, admis aux grandes assemblées de la nation, et dans les anciens parlemens, y porterent long-tems l'esprit de citoyens et le sentiment de la reconnaissance. Ils arrêterent les abus de la féodalité, l'orgueil, la rapacité, l'indépendance des seigneurs ; mais les vices de la théocratie romaine s'opposerent aux biens que le

clergé aurait faits dans le plus grand nombre des nations.

Les papes voulurent régner d'abord sur les esprits, et bientôt sur les propriétés ; quelques erreurs dans lesquelles l'empereur de Constantinople était tombé, leur servirent de prétexte pour se rendre indépendans de ce prince, et ils ne se bornerent pas long-tems à cette prétention.

Il est une certaine maniere de penser, certains principes de conduite qui tiennent à l'état ancien des lieux qu'on habite. La mémoire d'un habitant de Rome est chargée des détails de la grandeur de ses peres. Peut-être les évêques de Rome n'auraient-ils tenté d'usurper, même sur les esprits, l'autorité univerelle, s'ils ne s'étaient pas trouvés dans une ville qui a éte long-tems la capitale du monde.

A peine les papes commençaient à régner dans Rome qu'ils tenterent d'autres usurpations. Le clergé des pays éloignés montra rarement pour les pontifes la même docilité que celui d'Italie ; il s'assembla, il résista ; les conciles eurent enfin de la puissance, et les prétentions du clergé augmenterent.

Les évêques et les abbés ne tarderent pas à porter l'esprit de domination, la cupidité, la licence des mœurs aussi loin que les grands

vassaux et les barons. L'église s'opposa aux progrès des sciences ; elle ne fut favorable qu'à l'art de créer et d'enchaîner les sophismes ; elle fit brûler plus de bons livres que les barbares ; elle voulut se donner le droit de déposer les rois ; elle prétendit, qu'en matiere de politique extérieure et intérieure, c'était à elle à les avertir, à les conseiller, à leur commander.

Hugues Capet pour s'élever et s'affermir sur le trône, fut obligé de faire beaucoup de concessions au clergé et aux grands. Ce prince et ses successeurs opposerent habilement le clergé aux grands, les grands au clergé, et continrent les uns par les autres. Ils eurent à souffrir des usurpations de ces deux ordres ; mais ils suivirent toujours le projet sage et vertueux de se soustraire à la force des pouvoirs inférieurs.

Les terres accordées aux premiers nobles et à quelques prêtres, furent quelque tems regardées comme de petits Etats, membres d'un grand Etat ; alors tout esprit général parut se glacer. Dans cette multitude de parties qui composaient mal un grand tout, les hommes se trouvaient de nouvelles raisons d'être divisés. La crainte, toujours fondée et toujours subsistante d'être attaqué, lézé, opprimé, disposait toutes les

sociétés à essayer la guerre ou à la commencer.

Je suppose que dans ce moment où la féodalité avait toute sa force et ses abus, les provinces, les villes affranchies, les grands vassaux eussent achevé de se rendre indépendans des empereurs et des rois, ces petites puissances auraient épuisé, dépeuplé, ravagé les contrées qu'elles habitaient.

Lorsque deux grands empires se font la guerre, il n'y a que les frontieres qui éprouvent des ravages; elles en sont dédommagées à la paix, par la grande masse dont elles font partie. Dans le centre d'un grand empire belligérant, le commerce intérieur subsiste à-peu-près comme à l'ordinaire; il reste encore du commerce extérieur. L'industrie n'est ni sans fonctions ni découragée; on lui laisse ses ouvriers, comme on laisse à la terre ses agriculteurs. Les soldats ne sont gueres que des hommes que leur caractere, et l'extrême ignorance de tous les arts rendraient peu propres aux occupations utiles à l'Etat.

Mais dans les grands pays peuplés de petits Etats, sans cesse en guerre les uns contre les autres, tout combat pour le canton qu'il appelle

la

la patrie, tout devient soldat. La guerre engloutit les citoyens.

Dans la guerre entre les grands empires, il y a peu de férocité. Les ennemis puissans veulent affaiblir leurs ennemis ; les petits Etats veulent les détruire.

Dans ces vastes pays couverts de petites nations, il se forme peu à peu un système d'équilibre. Il rend les guerres moins fréquentes ; on calcule mieux les avantages et les désavantages qui peuvent en résulter. L'art de négocier se perfectionne, mais avec lui l'art de tromper. La politique y est toujours litigieuse et timide ; elle a plus rarement ces défauts dans les grands Etats qu'une surprise, une erreur, ne doivent point soumettre au joug d'un voisin puissant. D'ailleurs, les négociations, surtout dans les monarchies, n'y sont connues que d'un petit nombre de citoyens. Elles sont plus connues dans un Etat borné, où l'inquiétude excite la curiosité, et où la curiosité appelle l'indiscrétion.

La justice et la franchise perdent de leur force chez un peuple qui voit ses guides ou ses maîtres, employer pour un intérêt souvent douteux, souvent léger, la fausseté ou l'injustice.

Comment voulez-vous qu'il n'agisse pas pour son propre avantage, comme il voit agir pour l'intérêt commun ceux qu'il a l'habitude de respecter ?

L'état où était l'Europe et surtout l'Italie, au commencement du regne de la troisieme race de nos rois, est une preuve de ce que je viens de dire. Les petits souverains qui succédaient au gouvernement féodal des Lombards, se faisaient une guerre continuelle, dans laquelle on montrait plus de ruses que de valeur. Les actions héroïques étaient rares, et les empoisonnemens ne l'étaient pas. Lorsqu'un roi de Lombardie s'engagea par serment avec un pape de renoncer à enlever l'Italie à l'empereur de Constantinople, cet empereur donna en souveraineté au pontife quatre villes qui ont été les premiers fondemens de la théocratie romaine. Tandis qu'à la faveur de leur autorité pontificale, tandis qu'avec des excommunications et des indulgences les papes tentaient d'usurper le Monde, ils s'assuraient en Italie d'un petit domaine qu'ils se flattaient d'étendre. Tout ce que l'intrigue la plus profonde, la duplicité la plus habile, le mépris de toute morale peuvent employer dans la politique, le furent par ces pontifes pour usurper tantôt Spolette, tantôt Urbin;

ils étaient imités par les petits souverains, et ceux-ci par les peuples. Ces tems ont été les plus corrompus et les plus malheureux de l'Italie ; il a fallu deux ou trois siecles et l'établissement de plusieurs Etats considérables, pour ramener dans ces belles contrées, la paix et des mœurs.

Je reviens au gouvernement féodal ; je veux voir quelles mœurs politiques et particulieres il inspira aux différentes classes de la société, lorsqu'il eut acquis à-peu-près toute sa puissance.

Les grands vassaux se donnerent le droit de faire des lois : chaque canton eut son code ; il fut souvent l'ouvrage de la fantaisie et l'abus d'un pouvoir qui n'était ni contrarié, ni éclairé. Les grands vassaux, les vassaux du second ordre imposaient des charges qui étaient autant pour le peuple, une humiliation qu'un fardeau. Leurs troupeaux avaient trop souvent un pâturage libre, et les terres ne pouvaient être cultivées selon le gré du propriétaire ; les seigneurs se réservaient le droit de tuer le gibier, et ne tarderent pas à se donner celui de le multiplier. Le paysan cultiva souvent sans rétribution le champ du noble ; et dans plusieurs endroits il fut obligé de partager la récolte avec son seigneur. Là il four-

nissait gratuitement des voitures, des chevaux, des équipages, et quelquefois des vivres aux nobles qui voyageaient; ici les hommes du peuple étaient obligés de servir dans la cuisine des seigneurs.

Ils firent plus encore. Les possesseurs de fiefs s'y rendirent tuteurs de tous les orphelins, et en gouvernaient les biens sans être obligés de rendre compte. Il y eut des cantons où les paysans achetaient la permission de se marier. Là, le vassal ne pouvait servir de témoin contre son suzerain; ici, il ne pouvait jamais en être l'accusateur. Le seigneur était en beaucoup d'occasions son propre juge et celui de ses vassaux. Plusieurs barons s'étaient donné le droit d'avoir les prémices des filles qu'on allait marier; d'autres avaient fait des lois, par lesquelles les vassaux de la derniere classe étaient obligés de chanter, de sonner du cor, de danser toutes les fois qu'ils en étaient requis. Quelques seigneurs forçaient ces malheureux aux actes de la polissonnerie la plus basse.

Souvent plusieurs de ces droits absurdes, souvent même celui de vie et de mort ont été accordés par les possesseurs de fiefs, à ceux qui avaient l'honneur d'être de leur race.

Qu'était alors la patrie pour les nobles et les

grands ? le pays des fiefs où ils régnaient. Que voyaient-ils dans le souverain ? un homme qui voulait gêner leurs prétentions. Qu'était pour eux l'ordre général ? le pouvoir qui assurait leurs prérogatives. Aimaient-ils la gloire ? ils voulaient étendre la réputation de leurs forces, et non celle de leur vertu ; ce n'était pas par la reconnaissance, mais par la crainte qu'ils voulaient que leur nom fût respecté. Qu'était l'ambition la plus ordinaire dans un grand seigneur ? l'envie d'ajouter un canton à son canton. Cependant, quelquefois le desir de parvenir à des places, à des dignités le forçait à se rendre utile ; mais si le bien public était son ouvrage, il était rarement son but. Les grands avaient-ils des remords de leurs cruautés ? non. Quand les Espagnols eurent traité les habitans du nouveau Monde avec une barbarie que des peuples humains se reprocheraient envers les animaux, ils penserent que les Américains n'étaient pas de leur espece.

Sans aller jusqu'à faire des différentes classes, des especes différentes ; quand la premiere classe a des prérogatives trop étendues, elle prend l'habitude de se trouver toutes les sortes de supériorité ; elle se nourrit d'un mépris pour ses inférieurs qui lui permet rarement la bien-

veillance ; à peine éprouve-t-elle pour eux la pitié.

Il n'est pas extraordinaire que les barons, les nobles se soient crus autant de droits sur leurs paysans que sur leur gibier; plusieurs étaient authentiquement voleurs de grands chemins. L'Allemagne est un des pays où ils ont exercé le plus long-tems cette belle prérogative. Dans le siecle dernier, les seigneurs en Sicile ne voulant pas prendre la peine de voler eux-mêmes, avaient à leurs ordres des brigands avec lesquels ils partageaient le produit du brigandage. Aujourd'hui même encore, un noble Polonais peut impunément tuer un roturier, en donnant dix écus à la famille du mort.

L'ennui qui fait chanter au sauvage la chanson de guerre et courir au combat, était une des causes qui faisaient prendre les armes aux barons.

Nulle curiosité ne les portait à l'industrie ou à chercher des plaisirs d'un genre délicat; leur amour du luxe ne les préserva pas d'actes de tyrannie envers ceux qui pouvaient servir cet amour. Lorsqu'il y eut dans leurs possessions, du commerce, une ombre d'industrie, on vendit au marchand la permission de vendre, à l'artisan celle de travailler. On établit des péages

sur tous les chemins, sur toutes les rivieres; les nobles avaient conservé pour les femmes quelques-uns de ces égards que les Germains avaient pour elles, et quant aux vertus domestiques, ils n'en connurent gueres ni les délices ni les devoirs.

Voilà les mœurs des oppresseurs; passons à celles des opprimés.

Un homme dont le sang n'est estimé qu'une somme que peut payer, sans s'incommoder, celui qui veut le répandre; un homme jugé par son seigneur, sans appel et souvent sans loi; un homme qui ne peut donner à ses besoins qu'une partie de son travail et de son tems; un homme courbé sous la force qui lui arrache le prix de ses sueurs, époux d'une femme qu'on peut impunément outrager, pere d'enfans qui sont la propriété d'un autre, inhabile à parvenir aux avantages de la société, cet homme a-t-il des mœurs?

Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-mêmes. Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. Ces deux préceptes, pour y obéir, il faut avoir senti que les autres seront obligés d'y obéir comme nous. Si ces préceptes sont négligés par

le supérieur, l'inférieur pourra-t-il s'y conformer quelquefois avec le malheureux compagnon de son esclavage ?

L'homme qui a le sentiment profond de sa bassesse, n'envie pas son seigneur ; mais si ce seigneur traite avec distinction quelqu'un de ses esclaves, ces cœurs vils ne peuvent souffrir qu'aucun d'eux sorte de leur malheureuse égalité.

L'homme dans cette situation voit que sa force ne peut le défendre, et que le mensonge est la meilleure arme ; il est souple, bas et faux.

Avec de faibles propriétés qu'on peut lui enlever et qu'on lui dégrade, il a peu de respect pour la propriété ; il sera donc voleur, mais non pas à main armée ; il dérobe avec adresse, et n'en a pas de remords ; la religion même lui persuade difficilement que celui auquel on peut tout prendre, n'a pas le droit de prendre quelque chose.

Sous un gouvernement tyrannique, le commerçant est trompeur ; s'il ne peut exagérer le prix de sa denrée, il en altere la qualité ; et c'est ainsi qu'il se dédommage de ces péages, de ces douanes, de ces droits de foire, etc.

établis pour l'avantage de quelques particuliers et non de l'Etat.

Ces esclaves abusent d'ordinaire du pouvoir que la nature et la loi leur ont donné sur leurs femmes et sur leurs enfans ; et il y a moins de l'ordre dans les familles qu'un excès d'obéissance.

Les idées de pudeur, de décence, de fidélité, de sagesse, entrent rarement dans ces têtes avilies ; elles semblent avoir renoncé au plaisir de s'estimer. Ces paysans malheureux sont sujets à l'ivrognerie, moins parce que l'ivresse leur fait sentir la vie que parce qu'elle la leur fait oublier. Cette ivresse laisse souvent voir en eux quelque férocité ; elle finit par un repos stupide.

Ils paraissent insensibles aux commodités de la vie et à la plupart des plaisirs ; ils négligent leur corps comme leur esprit ; leur indifférence paresseuse s'étend également sur le soin de se conserver, et celui de mériter de l'estime ; mais comme ils tremblent également à la présence de l'ennemi, et aux menaces du noble qui leur commande à la guerre, la discipline en fait des soldats dociles qui marchent au combat, sans être flattés de la victoire. S'ils ravissent quelque butin, ils portent à l'excès leurs jouissances ; ils traitent

le vaincu avec barbarie. Ces hommes qui se sont fait une habitude d'être mal logés, mal nourris, mal vêtus, etc. travaillent mollement. Pour que les hommes soient appliqués et laborieux, il faut qu'ils aient beaucoup d'espérances ; la patience est la seule vertu de l'homme avili, et c'est presque la seule que ses maîtres encouragent.

Une institution dont on trouve, dit-on, l'origine chez les anciens Germains, mais dont on voit plus sûrement les premieres idées dans les tems héroïques de la Grece ; une des plus belles institutions que la nature humaine ait inventée, c'est la chevalerie : elle devint d'abord un remede puissant aux maux que la féodalité avait fait naître. La saine politique la favorisa ; bientôt elle fut protégée, corrigée, animée par les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, et par les Arabes. Elle se répandit moins en Allemagne et très-peu en Italie. Il paraît que les lois de son institution, ses formes essentielles naquirent en France.

Il n'y eut d'abord de chevaliers que dans la premiere noblesse, mais cette restriction ne dura pas. Celui qui était destiné à cet état passait, dès l'âge de sept ans, de l'éducation des femmes à celle des hommes. Les femmes leur

donnaient des leçons sur la religion et sur l'amour ; elles leur inspiraient ces vertus qu'elles ont plus que nous, la pitié et la bonté.

L'éducation des hommes instruisait l'enfant dans tous les exercices qui peuvent rendre propres à la guerre. Lorsque la fortune des parens ne leur permettait pas les dépenses nécessaires à l'éducation d'un fils, ils trouvaient tous les secours possibles dans les châteaux des seigneurs. Le jeune étranger était reçu d'abord en qualité de page, il en faisait les fonctions; plus avancé en âge, il remplissait une place ou d'échanson, ou de pannetier, quelquefois d'écuyer. Ses services rendus par la reconnaissance, reçus avec politesse et avec amour, récompensés par des leçons et par des exemples, l'honoraient, loin de le dégrader. Que ces éleves eussent ou non des emplois chez les grands vassaux, ils en remplissaient les cours, souvent aussi magnifiques que celles des rois.

Ces jeunes gens étaient à peine au moment de la puberté, qu'on occupait leur pensée du mérite d'une femme, et on leur apprenait à lui rendre un culte qui tenait de l'idolâtrie. On les trouvait heureux d'avoir mérité que la dame qu'il adoraient reçût leurs hommages.

Les enfans de la noblesse élevés ensemble,

se formant aux mêmes exercices, essayant les mêmes mœurs, étaient les uns pour les autres, les objets d'une émulation vive et polie. Là commençait fréquemment l'amitié ; elle était l'enthousiasme vertueux de deux adolescens qui se dévouaient l'un à l'autre ; et ensemble au secours de l'opprimé, à l'honneur des dames, à la défense de la religion, au service du souverain.

Les châteaux des seigneurs et des barons devinrent d'excellentes écoles de la *force*, de la *hardiesse*, de la *débonnaireté*, de la *générosité*, de la *modestie*, de la *courtoisie*, de la *largesse*, de la *sage économie*, de l'*amitié*.

Les dames prenaient l'engagement et l'habitude d'encourager le chevalier à l'exercice de ces vertus. On exigeait d'elles qu'elles eussent ou le don ou l'art de plaire, l'envie et l'art d'obliger, le talent de parler bien et à propos, la bonne grace, etc.

Les dames et les chevaliers assuraient de leur protection fidele, les hommes et les femmes du peuple qui avaient de bonnes mœurs.

En France, en Angleterre, en Espagne, etc. les rois se servirent de la chevalerie pour inspirer à la noblesse, ce respect pour le souverain si nécessaire dans une monarchie ; on vit abolir ces sermens des grands vassaux et des barons de

se protéger mutuellement contre tous, et même contre les rois. La fidélité au roi devint la plus essentielle et la plus honorable des vertus.

La chevalerie en Espagne eut un caractere particulier, elle y fut plus enthousiaste que chez les autres nations.

Si le ciel le plus pur, une terre abondante en alimens propres à entretenir la force et la santé; si le soleil assez ardent pour vivifier l'homme, pas assez pour lui ôter l'emploi de ses forces; si enfin ce que nous appellons le climat, donne aux Espagnols un caractere de constance, d'élévation, d'intrépidité, la chevalerie doit avoir souvent exalté ce caractere.

Lorsque les Maures avec des armées immenses, animées par le fanatisme de religion, inonderent l'Espagne divisée, tout ce qui put échapper à leurs victoires, se retira dans les montagnes voisines de la France et de la mer du Nord; ces restes des Espagnols formerent des Etats nouveaux. Souvent un chevalier y armait quelques paysans, ou rassemblait quelques aventuriers, et il allait combattre les Maures. S'il était vainqueur, il fondait un Etat indépendant de son souverain, dans lequel il ressuscitait le gouvernement des Gots et des Vandales. Le clergé et

la noblesse reprirent leurs privileges trop étendus, quelques villes leur liberté, et les assemblées nationales leur puissance. La chevalerie y ramenait les idées d'ordre et de justice, combattait les brigands, rendait les routes libres, protégeait l'industrie.

En Angleterre, les rois eurent toujours le dessein d'abaisser la noblesse, mais pas assez pour ne lui point laisser d'influence sur le peuple. La chevalerie y adopta plus qu'ailleurs les rêves de la féerie et des enchantemens; elle eut moins à y protéger le faible qu'en France et en Espagne. Il s'était formé des associations entre les citoyens aisés de la classe du peuple; elles réprimaient les petits tyrans nobles qui attaquaient leurs personnes ou leurs biens.

La chevalerie entretint dans la noblesse anglaise le courage militaire, une véritable franchise, la fidélité aux engagemens; elle y introduisit la courtoisie; mais c'est surtout en France qu'elle fut plus favorable à l'autorité légitime, et qu'elle porta le plus loin les vertus qu'elle s'était imposées.

En Allemagne, Henri l'Oiseleur favorisa beaucoup la chevalerie; il voulut y en introduire l'esprit; elle y inspira quelque tems du zele pour la prospérité publique et de plus belles mœurs.

Henri qui institua de ces tournois, dont je parlerai tout à l'heure, en fit exclure les nobles qui étaient coupables de meurtre, de rapine, de parjure, de félonie. La noblesse allemande au moment où le premier Othon parvint à l'empire, était plus dominée encore par l'esprit de féodalité que par celui de chevalerie; souvent les grands vassaux prétendirent être plutôt les alliés que les sujets des empereurs. Le culte des femmes fut moins zélé en Allemagne qu'en Espagne et en France.

Dans aucune nation, les souverains n'oublierent d'exalter dans les chevaliers l'héroïsme militaire. On institua dans les cours des rois, et même dans celles des grands vassaux ces tournois, qui étaient une image fidelle des véritables combats. L'épée, la lance, la hache y portaient souvent des coups dangereux; et malgré les armes défensives dont les chevaliers étaient couverts, quelques-uns y étaient blessés mortellement. Non contens de se signaler dans les tournois de leur pays, ils allaient combattre dans les tournois de l'étranger. Les dames et les demoiselles ne tarderent pas à courir en foule à ces combats.

Les chevaliers y arrivaient décorés d'écharpes, de coëffes, de voiles, de brasselets, de bou-

cles, etc. que les dames avaient détachés de leur parure. Si le chevalier moins adroit ou moins vigoureux que son adversaire perdait le présent de la dame, elle lui en envoyait un autre pour lui prouver qu'elle était contente de son courage, et qu'elle partageait son malheur.

Des instrumens, des chants de triomphe, les applaudissemens d'un peuple qui adorait dans les chevaliers leur générosité et leur bienfaisance, étaient des récompenses de la vertu aussi encourageantes que les cris de louanges des jeux olympiques. On faisait alors beaucoup de mauvais vers, parce qu'il est impossible d'en faire de bons dans une langue qui n'est pas formée ou qui se dégrade. Mais ces vers, chez des peuples dont le goût n'était pas difficile, avaient beaucoup d'admirateurs; ils portaient dans toute la nation et chez l'étranger, la gloire du vainqueur. Les vers d'Alain Chartier faisaient autant d'effet sur les Français, que les vers de Pindare sur les Grecs.

A la fin des tournois, il y avait la joûte des des dames; c'est à cette joûte que les chevaliers combattaient avec le plus de danger. Les rois, mais plus souvent les dames donnaient le prix au vainqueur; il avait le droit de prendre un baiser

baiser à celle qui lui présentait le prix. Elle partageait et augmentait sa gloire.

Le vainqueur en rentrant dans le palais était désarmé par les dames ; elles le conduisaient à la salle du festin. Il recevait d'elles et du prince toute espece d'honneurs. La modestie du vainqueur, et les louanges qu'il donnait au vaincu, consolaient celui-ci de sa disgrace. Cette humanité généreuse passa des tournois aux combats véritables ; la chevalerie rendit la guerre moins atroce. On vit sans cesse des preuves de cette humanité entre les chevaliers Français et Anglais, entre les Espagnols et les Arabes.

Les chevaliers s'unissaient souvent en troupes peu nombreuses pour attaquer une place, enlever un poste, battre un détachement de l'ennemi. Après avoir fait cesser chez les seigneurs et les barons l'usage anarchique de se liguer contre le souverain, ils se bornerent à s'unir contre des particuliers ennemis d'un grand vassal, du peuple, d'une femme, d'un vieillard, de quelqu'un de leurs amis. C'était trop encore ; mais si la chevalerie n'abolit pas tous les abus du gouvernement féodal, elle les rendit moins fréquens et plus tolérables.

A peine eut elle appris à ménager, à défendre,

à honorer l'homme du peuple qui avait des mœurs, qu'on vit entre les différentes classes naître quelqu'émulation ; le peuple eut du courage quand il sut avoir de l'honneur.

Les papes, d'accord avec les rois, protégerent, et, pour ainsi dire, sanctifierent la chevalerie ; mais si les rois s'en servaient contre les prétentions des vassaux, les papes laisserent soupçonner qu'ils s'en serviraient un jour contre les rois.

Ils fonderent des ordres militaires dont ils nommerent les grands maîtres ; ils attachaient à ces places d'immenses revenus. Il y eut de ces ordres en Espagne, dans le nord de l'Allemagne et de la Pologne ; le soldat n'était pas plus soumis à son général, que le chevalier à son grand-maître, et celui-ci au pape. Les chevaliers de ces ordres avaient des commanderies dont les revenus servaient à entretenir à la guerre et le commandeur et les chevaliers. Le pape se faisait une excellente armée qui ne lui coûtait rien. C'est alors que furent prêchées les croisades ; elles entretenaient dans le chevalier les vertus guerrieres, et lui faisaient prendre l'habitude d'obéir, comme militaire, à ces pontifes auxquels il obéissait comme chrétien.

Tant que les Arabes avaient été les maîtres de la Palestine, les européens, que la piété appellait en Orient, y étaient traités avec humanité. La différence des cultes n'y avait point armé l'intolérance; les califes ne voyaient dans les pélerins d'Europe, que des hommes qui venaient consommer les denrées d'un pays fertile, et payer des tributs à son industrie. Les Sarrasins virent dans ces pélerins, le fanatisme d'une religion qu'ils méprisaient, et des hommes sans protection qu'ils pouvaient rançonner. C'est alors que les moines prêcherent les croisades. Les pélerinages à la Terre Sainte étaient depuis long-tems une expiation des péchés; y porter la guerre en était une bien plus puissante. Les chevaliers coururent en foule à cette maniere nouvelle de recouvrer leur innocence. Les rois d'Espagne ne favoriserent de croisades que celles qu'on pouvait faire contre les Maures; les autres rois, les empereurs, laisserent leur noblesse se croiser et se ruiner. Moins riche et moins puissante, elle fut plus tranquille.

Des Normands.

Je laisse la chevalerie perfectionner ses belles mœurs; je la laisse adoucir, ennoblir, encou-

rager les ames faibles et féroces dont elle était environnée ; elle conserva long-tems le mérite d'étendre l'empire de la vertu par ses services et par ses exemples ; son caractere deviendra le caractere de la noblesse, et surtout de la noblesse de France. Je vais parler d'une nation qu'elle eut à combattre, qui la respecta et l'imita.

Lorsque toutes les prétentions opposées des pontifes et des rois, des nobles et du peuple, des barons et des grands ; lorsque l'antipathie entre les nations, la haine des provinces envers les provinces, la tyrannie de la féodalité, l'état des lois, des mœurs, des connaissances empêchaient, malgré la chevalerie, l'esprit de patriotisme, l'amour de la justice, de la paix et des vertus sociales de s'établir et de promettre quelque bonheur au monde, il parut sur toutes les côtes une nation plus féroce que celles du reste de l'Europe qu'elle menaçait également ; elle occupa les cours, elle effraya les peuples ; elle ôta aux hommes ce calme sage qui les amene à se former les opinions et les habitudes qui conviennent aux gouvernemens qu'ils ont reçus, ou qu'ils se sont donnés ; elle éloigna l'espérance du bien-être, et les moyens d'en hâter le moment.

Les disciples d'Odin, échappés avec lui des pays situés aux environs du Pont-Euxin et de la mer Caspienne, traverserent la Sarmatie et l'Allemagne, établirent leur religion en Saxe, en Westphalie, et allerent placer le siege de leur empire au nord de l'Allemagne, près de la mer Baltique et de l'Océan. On a prétendu qu'ils n'avaient fait tant de conquêtes que dans l'intention de créer une force qui pût résister aux Romains. Il est sûr que leur religion et leur législation étaient propres à former un peuple invincible.

Les disciples d'Odin adoraient l'être suprême, auquel ils avaient associé quelques dieux et des génies sans nombre ; ce grand être était le Dieu auquel on devait la guerre, le premier des biens. C'est lui qui faisait emporter au ciel les ames de ceux qui mouraient dans le combat.

Les dangers de la guerre, étaient pour les disciples d'Odin, l'occasion de passer de la jouissance de la gloire à l'éternité du plaisir. On était accompagné dans le ciel par les belles Walkiries, et comblé de leurs faveurs ; elles servaient dans les festins ; on n'y mangeait gueres que d'un certain sanglier éternel, mais on avait le plaisir inexprimable d'y boire de la bierre dans le crâne sanglant de ses ennemis.

Cette religion avait des prêtres, et ils étaient, s'il est possible, plus cruels encore que les simples croyans. C'est un des clergés qui s'est le plus occupé de frapper l'imagination.

On ne servait dignement la divinité que dans des forêts vastes et sombres ; on immolait au principe du bien 99 hommes et autant de chevaux. On rendait des honneurs aux piques, aux haches, aux épées des héros, et on les croyait animées.

Ces prêtres avaient leurs trépieds et leur oracles ; ils faisaient des vers en l'honneur des dieux et des guerriers ; ils chantaient surtout les délices du moment de la mort. Ces vers, pleins de verve et d'énergie, devaient faire beaucoup d'effet sur un peuple dont l'imagination était toujours exercée. Le gouvernement, les lois, les usages enflammaient encore sa passion pour les combats.

Ce peuple avait un roi dont il paraît que l'autorité n'était pas limitée par les assemblées de la nation. Ce roi choisissait douze vieillards qui composaient son conseil ; il y décidait de tout ce qui concernait la religion, la justice, la sûreté publique.

Il y avait dans les provinces des tribunaux inférieurs, dont on appellait au conseil du roi.

Il paraît que pour être admis à ces tribunaux, il fallait être propriétaire.

Cette nation était composée d'ingénus, de nobles, d'esclaves, d'affranchis; ceux de tous ces états qui se distinguaient à la guerre avaient des récompenses. L'esclave était affranchi, l'affranchi devenait ingénu, l'ingénu était ennobli, le noble avait un emploi.

On élevait des collines dans lesquelles les héros étaient ensevelis, et des vers à leur louange honoraient leurs tombeaux.

Tous les ans on assemblait la nation pour qu'elle décidât quelle serait la côte où on irait chercher des richesses et de nobles occasions de mourir. La piraterie était regardée chez eux comme la véritable carriere de l'honneur.

Lorsqu'ils rencontraient une flotte inférieure à leur flotte, ils mettaient à part les vaisseaux qu'ils avaient de plus que l'ennemi, afin de combattre à forces égales.

Plusieurs guerriers faisaient le serment de ne point survivre à leur chef, s'il périssait dans le combat.

Celui qu'un ennemi généreux faisait prisonnier refusait souvent la vie; plusieurs avant la mêlée et dans l'enthousiasme de la valeur, regrettaient de n'avoir pas à combattre contre les dieux. Ils

s'élançaient sur l'ennemi, c'était la fureur et non l'art qui remportait la victoire.

Je dirai un mot de leurs mœurs. Malgré l'amour et le respect qu'ils avaient pour la piraterie, ils n'étaient point voleurs; c'est presque la seule violence qu'ils n'honoraient pas. Les dépouilles qu'ils enlevaient à l'ennemi étaient leurs titres de gloire.

Ils aimaient et respectaient beaucoup les poëtes qui ajoutaient encore à leur amour fanatique pour la guerre. Un poëte qui avait commis un meurtre avait sa grace, lorsqu'il la demandait en vers.

Quand ces peuples étaient forcés de vivre en paix, ils n'échappaient à l'ennui que par des simulacres de combats, qui devenaient souvent de vrais combats.

Ils aimaient la table, ils buvaient à l'honneur des dieux, de Freï, pour avoir de belles moissons; de Brage, dieu des poëtes, apparemment pour avoir de bons vers, et du dieu qui donnait la victoire. Ils aimaient faiblement les femmes, et les respectaient beaucoup; ils semblaient plus avides de leur estime que de leurs faveurs; on sollicitait leurs éloges et leurs oracles; car elles partageaient avec les prêtres l'honneur de deviner l'avenir. Elles accompagnaient les hommes à la

guerre ; elles y massacraient leurs freres, leurs enfans, leurs époux, s'il leur arrivait de quitter le combat.

Les riches et les pauvres n'élevaient pas tous leurs enfans ; ils en vendaient une partie ou la dévouaient à la mort ; aussi n'avaient-ils pas une grande population. Avec des terres peu fertiles et sans industrie, ils devaient craindre de devenir trop nombreux. Les guerres continues, les vengeances permises et même honorées, les préservaient de ce danger.

Leurs maisons n'étaient qu'un assemblage de pierres ou de rochers, dont quelque terre ou quelque bois remplissaient, dans les murs, les intervalles.

Nulle décoration dans ces maisons que les armes du propriétaire, et celles des ennemis, ou concitoyens, ou étrangers, qu'on avait vaincus.

Les hommes de tous les états travaillaient eux-mêmes à polir et à décorer leurs boucliers.

Il paraît que ce sont les Normands qui nous ont apporté le combat judiciaire et les épreuves par l'eau et le feu.

Ils ne savaient pas supporter les maladies ; malades aussi pusillanimes que guerriers intrépides. On en voit la cause ; il n'est dit nulle

part que le héros qui mourait de la fievre, fût transporté au ciel par les dieux. Etaient-ils heureux ? ils avaient les vertus des ames fortes ; ils étaient fidelles à leurs engagemens, vrais, sinceres, plein du sentiment de leur courage ; il y avait dans leur vie atroce un grand nombre de beaux momens. C'est aux hommes courageux avec humanité, justes et sensibles, à répondre à ma question.

Cette nation augmenta encore en Europe le désordre universel. Les côtes de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc. n'étaient point assez peuplées pour se défendre contre les Normands. Leurs grandes flottes transportaient des armées ; ils aborderent en France ; ils prirent et brûlerent Rouen et Paris. Le descendant de Charlemagne acheta d'eux la paix par un vil traité qu'ils violerent. Ils revinrent attaquer la ville de Paris qu'on avait rebâtie ; elle fut défendue, et ils furent repoussés.

Après une foule de brigands intrépides, parut chez les Normands un grand homme. Raoul, obligé de quitter sa patrie où il avait déplu à son roi, arma ceux de ses concitoyens qui voulurent le suivre. Il s'établit dans la Neustrie, qu'on lui céda ; il y fit de belles lois, dont quelques-unes sont encore suivies. La Normandie fut

érigée en grand fief ; elle fut long-tems un pays de héros. Ils firent la conquête de l'Angleterre, de Naples, de la Sicile, d'une partie du Portugal. Ils embrasserent la religion chrétienne qui calma leur furie, et leur laissa leur courage.

De l'Italie, et de la République de Florence.

Avant de parler des progrès qu'on a fait faire à la monarchie réglée, et des différentes manieres dont nos rois ont délivré la nation de la féodalité et de la puissance excessive des grands, je veux dire un mot de l'Italie.

Ces penchans primitifs qui composent notre amour-propre ; ces penchans, partout les mêmes, et mobiles de l'homme en particulier, mobiles des sociétés, font naître des passions différentes, selon les lieux et les circonstances.

Des hommes placés dans les climats du nord, sur un sol qui ne leur promet que le nécessaire ; martyrs de cette inquiétude machinale, qu'un froid rigoureux imprime aux muscles, sont avides de conquêtes ; s'ils peuvent parvenir à subjuguer des peuples qui travaillent et jouissent sous un ciel tempéré, ils auront, selon le caractere de ces peuples, deux conduites différentes.

Si les vaincus sont guerriers et peuvent se soulever et se défendre, les vainqueurs, pour conserver leurs possessions usurpées, se servent de leur gouvernement militaire. La nation victorieuse, n'est qu'une armée dans le repos qui contient et opprime la nation subjuguée ; c'est ce que les peuples du nord ont été chez les Germains, les Gaulois, les Espagnols, etc.

Si des conquérans se sont emparés, sous un beau ciel, d'un pays fertile, gouverné par des lois équitables, et dont l'habitant jouit de la nature et de sa situation, ces conquérans jouissent en paix de leurs conquêtes ; ils deviennent comme le peuple vaincu, commerçant, industrieux, voluptueux ; ils sont heureux avec lui et le laissent tranquille.

Les Lombards qui s'étaient rendus maîtres d'une partie de la molle et délicieuse Italie, n'ayant pas à redouter les hommes qu'ils avaient soumis, ne se donnerent point un gouvernement fait uniquement pour contenir et réprimer leurs nouveaux sujets ; ils ne conserverent de leurs usages que ceux qui pouvaient être nécessaires au maintien d'une sage police ; et chez eux le plus souvent la féodalité ne fut qu'un ordre utile, et point une tyrannie.

Contens de la partie de l'Italie dont ils étaient

les maîtres, les Lombards n'inquieterent pas les provinces voisines de leurs possessions. Ces provinces n'étant point effrayées du voisinage de ces hommes du nord, n'ayant rien à craindre des empereurs Grecs, et fort peu de ceux qui s'appellaient empereurs Romains, ont formé différentes petites puissances qui n'ont eu quelque stabilité, qu'après de longues intrigues, beaucoup de troubles et de faibles combats.

Les républiques et les monarchies de l'ancienne Grece, de l'ancienne Italie, des Gaules, de l'Espagne, etc. avaient eu l'avantage de se former dans ces momens où l'homme sent encore qu'il doit sacrifier à une sécurité tranquille, une partie de son indépendance et de son égalité. Ces peuples anciens n'étaient, pour ainsi dire, composés que des élémens de la nature; les modernes étaient des débris d'une société corrompue. Les premiers se soumettaient à des lois et à un pouvoir qui les préservaient des attentats de leurs égaux; ils voulaient de la justice: les seconds ne songeaient qu'à forger ou à briser des chaînes. Ils avaient été victimes de la force, ils cherchaient à en acquérir, plus qu'à se donner des gouvernemens qui les auraient fait jouir d'une liberté raisonnable.

Dans cet état de choses, il leur aurait fallu

de sages législateurs ; les anciens peuples de la Grece et de l'Italie en avaient trouvé, mais ces anciens n'avaient que de l'ignorance dont ils sentaient les désavantages ; les modernes avaient des erreurs consacrées. L'esprit humain s'exerçait sans s'instruire, et ne revenait pas aux idées simples de l'ordre et de la vertu.

Ici le peuple ranimait les chimeres d'une égalité absolue, fruits de l'ignorance et de l'envie ; là les nobles ajoutaient à leur ancienne considération, les prétentions et les mœurs que les institutions féodales de l'étranger lui avaient inspirées ; et les empereurs d'Allemagne qui voulaient s'attacher la noblesse d'Italie, lui prodiguaient des fiefs et des prérogatives.

Dans le tems qu'en Espagne, en France, en Angleterre la chevalerie conduisait avec courage les hommes à la justice et à la bonté, lorsque les rois commençaient à mettre des freins salutaires à l'ambition des grands, il naissait en Italie un nouveau genre de noblesse.

Des brigands, ou des hommes riches, se fortifierent dans une multitude de châteaux ; les vrais nobles les imiterent : et dans les républiques naissantes tous prétendirent à la souveraineté. Le peuple était le plus nombreux, et ne put y consentir. En Toscane, tous ces nobles, anciens

ou nouveaux, des cendus de leurs donjons, venaient en armes dans les assemblées nationales dicter des lois. Le peuple s'armait à son tour, et après une longue vicissitude d'avantages et de désavantages, il fut le maître. Il y eut alors quelques momens de paix : les nobles furent exilés de la province ; mais l'ambition factieuse s'introduisit dans le peuple ; il se divisa en habitans de Florence, en habitans des autres villes, en citadins, en populace. Chacune de ces divisions prétendit à l'autorité, et voulut en exclure les autres ; on alla jusqu'à choisir les premiers magistrats de la république chez l'étranger. Il y eut des guerres civiles ; elles furent peu sanglantes.

Ce qui multipliait les troubles, c'était le peu de durée des premieres magistratures. Les Florentins passaient leur vie à élire ceux qui devaient les mal gouverner. Ils ne voulurent jamais confier, pour une suite d'années, à de sages magistrats, le pouvoir de réprimer les factions.

Dans quelques momens d'une paix intérieure, Florence montrait aux peuples voisins, de la puissance et quelqu'énergie ; elle fit des conquêtes ; et si elle avait eu un bon gouvernement, elle aurait beaucoup augmenté l'étendue

de la république de Toscane. Elle changeait souvent sa constitution, mais toujours au gré de la faction dominante, et jamais de maniere à la rendre durable.

Aux partis intérieurs qui agitaient Florence, il se mêla d'autres partis; les Guelfes et les Gibelins qui partageaient l'Italie, partagerent cette république. Ils furent tour-à-tour exclus des charges, et rétablis dans le droit de les occuper.

Si depuis l'abaissement de la noblesse, il n'y eut pas moins de divisions à Florence, il y eut moins de courage, de générosité, d'élévation d'ame; alors des haines timides et atroces, des vengeances perfides, le plus vil égoïsme formaient en général le caractere des Italiens. Dans ces guerres que les petits Etats se faisaient entre eux, il y avait souvent des batailles où les guerriers se compromettaient moins que nos chevaliers dans les tournois. On cite entre l'armée de Pise et celle de Florence, une bataille opiniâtre dans laquelle il y eut un homme étouffé.

La république de Florence avec ses vices, ses partis, sa constitution incertaine, dura sans se perfectionner, et en changeant toujours, jusqu'à la fin du 14e siecle. Les lettres y étaient cultivées,

cultivées, les beaux arts qui précedent toujours la philosophie et qui l'amenent, y avaient fait de grands progrès. Une famille de négocians, riche par ses possessions territoriales et par son intelligence dans le commerce, aimait les lettres; ses relations avec les différens peuples et l'étude de l'antiquité lui avaient appris à connaître les hommes; elle aimait sa patrie et la vertu.

On fut étonné dans Florence de voir une famille puissante ne s'occuper que de réconcilier les partis opposés, ne briguant point les magistratures, portant le peuple à obéir à la loi, se servant de ses richesses pour adoucir l'humeur aigrie du pauvre, magnifique envers les talens, obtenant des amis, et ne cherchant jamais des serviteurs.

Le premier de cette race qui eut la principale magistrature et presque l'autorité souveraine, fut appuyé dans ses projets par la derniere classe du peuple; mais il vit cette classe barbare s'abandonner à des atrocités qu'il ne put empêcher.

Un autre Médicis qui aurait été, s'il l'eût voulu, le souverain de sa patrie, borna son pouvoir à s'opposer au retour des nobles; ils furent rappellés à condition qu'ils exerceraient

les métiers du peuple. La plupart furent négocians, et acquirent de grandes richesses qui leur rendirent leur puissance, dont ils n'abuserent plus.

Cosme de Médicis, plus riche et plus adoré que ses peres, eut leurs vertus et leur modération; cependant on voulut le croire ambitieux, parce qu'il s'opposait aux vues ambitieuses de quelques citoyens puissans; on le bannit, parce que la justice cede à l'envie; il fut rappellé, parce que ses vertus étaient nécessaires.

Enfin, le pape Clément de Médicis, l'empereur d'Allemagne, une partie des citoyens de Florence, éleverent les Médicis au rang de duc. Ils gouvernerent sagement leur petite monarchie; elle conserva quelques lois, quelques formes républicaines, mais elles n'empêcherent pas les ducs de pouvoir être comptés au nombre des souverains les plus absolus de l'Europe. Le calme fut solidement rétabli dans tous les esprits; la noblesse fut riche, honorée et paisible; le peuple content d'elle, de ses souverains et de lui-même.

Gênes.

Les mêmes causes qui ont fait long-tems les troubles et les vices de Florence ont tourmenté

Gênes. Deux classes différentes y opposerent toujours les prétentions aux prétentions. Enfin, après des combats, des assassinats, des cruautés, la noblesse victorieuse composa seule le conseil suprême ou sénat ; et les tribunaux de judicature furent tirés de ce conseil.

Il était difficile dans un pays où les factions agitaient les esprits, que la balance de la justice conservât son parfait équilibre ; le peuple souvent mécontent des édits, le fut aussi des arrêts, et ne respecta ni les législateurs ni les juges.

Lorsque le pouvoir de la noblesse ne lui fut pas contesté par le peuple, elle se divisa. Deux factions de nobles se disputerent les places, comme la noblesse et le peuple se les disputaient auparavant. Il y eut des combats, après des intrigues ; il y eut des horreurs où le peuple se signala. Enfin, on en vint à prendre, comme à Florence, le premier magistrat ou le chef du pouvoir exécutif chez l'étranger ; les nobles anciens le nommerent et régnerent sous son nom.

Ils abuserent de leur pouvoir ou du moins ils le faisaient sentir. Le peuple se souleva. Plus modéré que les nobles ne l'avaient été, il leur laissa le commandement des flottes et des armées.

Je ne dis rien des factions Guelfes et Gibelines qui vinrent encore diviser Gênes ; elles eurent une médiocre influence ; cependant elles augmentaient la séparation des citoyens. Dans les villes, les bourgs, les villages on vivait presque en ennemis ; il y avait des tours fortifiées, des maisons retranchées ; on y combattait quelquefois avec fureur : il y avait des treves et jamais de concorde.

Ce qui rendait les troubles de Gênes, plus fréquens et plus sanglans que ceux de Florence, c'est que le parti de la noblesse ancienne et le parti de la noblesse nouvelle resterent longtems animés l'un contre l'autre. Il y eut aussi des divisions entre les classes du peuple ; elles furent moins actives que celles des nobles. Enfin, on imagina de confier l'autorité à douze magistrats, dont six seraient tirés de la noblesse et six du peuple. Cette espece de gouvernement qui subsiste en paix à Strasbourg, parce que le roi de France y est le maître, ne put subsister long-tems à Gênes. Elle se soumit encore à des étrangers ; mais pour peu qu'ils favorisassent un parti, ou seulement parce qu'ils n'en favorisaient aucun, ils déplurent ; et Gênes transféra plus d'une fois d'un prince à un autre le droit de la gouverner.

Louis XII fut quelque tems le souverain de cette république, et le peuple sous son gouvernement obtint les deux tiers des emplois. Elle retomba dans l'anarchie, changeant sans cesse ses lois, essayant des constitutions, ne s'arrêtant à aucune; elle eut quelques momens de lassitude, dans lesquels les citoyens se reposaient, les armes à la main; ils vécurent assez long-tems ennemis et tranquilles.

Gênes, malgré ses troubles et le malheur de changer souvent ses lois, faisait un grand commerce, avait des établissemens dans le Levant, des flottes redoutées. Il y avait dans les ames, du courage, de l'élévation, de l'activité; enfin, la plupart de ces qualités qui tiennent au sentiment de ses forces et au besoin de les exercer. On vit des Frégose, des Bouanégra, des Spinola qui furent des hommes illustres; mais ils n'avaient ni assez de génie, ni assez de vertu, pour faire cette espece de bien qui rend heureux l'âge présent, et qui obtient la reconnaissance de la postérité.

Plusieurs hommes de mérite augmenterent à Gênes le malheur de l'Etat; un seul en fit le bonheur et la gloire.

Le grand Doria exilé de Gênes par le peuple, ramené par la protection de Charles Quint, put

être le souverain de sa patrie, et ne voulut en être que le bienfaiteur. Il se servit du pouvoir que lui donnaient sa considération personnelle, et l'amitié de l'empereur pour faire des changemens qui étaient plus que des remedes au malheur du moment.

Il fit décider que toutes les places du sénat, des conseils, des tribunaux, seraient occupées par la noblesse; mais en même tems il fit aggréger au corps des nobles, les citoyens distingués par leur mérite, leurs services et même leurs richesses. Il n'y eut que la derniere classe des citoyens qui se vit privée des emplois; elle murmura, mais quelques lois nouvelles firent cesser ces murmures.

Les nobles avaient l'usage de ne point payer d'impôts, et tout citoyen fut taxé selon ses biens et non selon son rang. Les denrées de premiere nécessité furent affranchies des taxes imposées sur les consommations.

Doria sut persuader aux familles de l'ancienne noblesse, de s'allier par des mariages à la noblesse nouvelle, et même aux familles encore dans la classe du peuple.

On ajouta depuis à ces lois et à ces usages, une loi dont on ne s'est point repenti. Il y eut quelques charges importantes confiées au peuple.

Doria établit des censeurs qui devaient faire rendre compte à ceux qui sortaient des places.

La noblesse génoise pendant long-tems avait obtenu trop de prééminences et d'honneurs pour cesser d'être vaine ; elle continua de l'être ; il restait toujours des distinctions entre l'ancienne et la nouvelle noblesse ; la loi les égalait, mais l'opinion, les mœurs, les manieres ne les égalaient pas.

Le gouvernement défendait aux nobles de Gênes un luxe trop ostensible ; mais ce luxe aurait moins humilié le peuple, que la hauteur avec laquelle les nobles continuerent de le traiter. Il vit long-tems encore dans ces nobles, non des magistrats, mais des souverains ; cependant l'art de vivre en paix, avec ceux qu'on ne peut aimer, se perfectionna à Gênes. Il y eut dans les ordres différens de la prudence, de la décence, de la discrétion, de la politesse ; mais la franchise, la bonté, la justice ne composerent pas le caractere des Génois. Dans le commencement de ce siecle, leur morale était décriée encore, même en Italie.

La république de Gênes était depuis long-tems maîtresse de la Corse ; les peuples des îles de l'Archipel sont moins esclaves sous le joug des Turcs, que ne l'ont été les Corses sous le gouvernement de Gênes. Ils se sont révoltés,

et après de longues guerres, dans lesquelles les Génois ont eu rarement l'avantage, cette île a été cédée à la France.

Quelques lois humaines, quelques concessions justes, moins de hauteur auraient conservé cette île à ses souverains.

Les mœurs des Génois ont paru changer dans la capitale, dans les villes, dans les campagnes. Lorsqu'il fallut secouer le joug des Autrichiens, tous les ordres montrerent le même zele et le même courage.

Depuis ce moment, les esprits des différens ordres se sont rapprochés. La direction de la banque de Saint-Georges, accordée à la classe du peuple, la satisfait d'autant plus que, selon la remarque de Montesquieu, la direction de cette banque donne beaucoup d'influence sur le gouvernement.

Ce peuple, que les richesses, le travail et les mœurs peuvent conduire à tout, est laborieux, actif et paisible.

Le grand nombre de nobles qui paraît sans fonctions, s'occupe du commerce, de ses possessions, du sigisbéat, de la musique et du jeu; ce besoin de sentir son existence, cet ennui qui a fait sur la terre autant de factions et d'intrigues, que l'envie et l'ambition, n'en fera

point à Gênes. Mais il faut convenir que plusieurs des moyens de conserver la paix parmi les nobles, n'y feront pas renaître des Spinola, des Frégose et des Doria. Heureux les peuples qui n'ont pas à demander à l'être suprême le retour et les lumieres des grands hommes.

Venise.

Lorsque l'Italie, cette patrie des oppresseurs du Monde, fut envahie par les barbares, un grand nombre de familles courut chercher des retraites dans les soixante-douze îles qui sont au fond de la mer Adriatique. Parmi ces familles il y avait de la noblesse, plus considérée que puissante; elle avait des titres, et non pas des prérogatives; elle ne prétendait point, comme la noblesse féodale, au droit de commander même aux rois.

Les infortunés, rassemblés dans ces îles, devinrent une nation où les affaires de quelqu'importance étaient traitées dans des assemblées générales. On y nommait pour chacune des îles, un magistrat qui devait y maintenir la paix et y rendre la justice; on lui donnait le nom de tribun. Il était choisi tantôt parmi les nobles, et tantôt parmi les hommes du peuple, mais

plus souvent parmi les nobles, non pas à cause de leur naissance, mais parce qu'ils étaient la partie la plus éclairée de la nation.

Tant que les habitans de ces îles resterent en petit nombre, ils subsisterent des produits d'une pêche assez féconde, et d'une faible agriculture. Ils essayerent quelque commerce; et semblables aux anciens Grecs et aux habitans des côtes de l'Asie, ils furent tentés d'être corsaires, dès qu'ils commencerent à être négocians. L'un de ces métiers devait affaiblir en eux le sentiment de la justice, et l'autre devait l'éteindre. La cupidité qui les portait à s'enrichir aux dépens de l'étranger, les rendait avides du bien de leurs concitoyens; elle leur fit manquer à ce qu'ils devaient à leur religion et à l'humanité. Leurs corsaires allaient enlever des chrétiens sur toutes les côtes de l'Europe, et ils les vendaient aux Musulmans de l'Egypte et de l'Asie. Leurs tribuns voulurent rendre leur magistrature lucrative; et dans une assemblée générale, on nomma un magistrat suprême qui devait réprimer ces tribuns. Voilà l'origine des doges qui eurent d'abord beaucoup de pouvoir, mais seulement comme chargés de faire exécuter les volontés de la nation. Ceux d'entr'eux qui parurent essayer de se rendre souverains furent massacrés.

Cependant l'Etat de Venise devenait de jour en jour plus riche et plus peuplé ; les assemblées devinrent une multitude tumultueuse, souvent égarée par des factions, emportée par l'enthousiasme social, plus entraînée par des orateurs passionnés, que persuadée par des hommes raisonnables ; enfin, Venise eut tous les inconvéniens des anciennes démocraties.

Dans cet état de trouble, elle fit des conquêtes dans la Dalmatie et l'Epire ; elle s'empara de plusieurs îles sur les côtes de la Grece et dans l'Archipel ; elle augmenta ses domaines en Italie.

Elle avait établi un conseil composé de 40 magistrats, plutôt destiné à juger les différends qu'à faire des lois.

Dans un moment où les citoyens les plus estimables étaient indignés contre une faction qui avait fait assassiner un doge vertueux, les 40 usurperent une autorité, à laquelle la partie saine de la nation ne voulut point s'opposer. Ils ordonnerent que chacun des six quartiers de la ville nommerait, tous les ans, deux électeurs qui choisiraient 470 conseillers. Ce conseil devoir avait le pouvoir législatif ; et on le substituait aux assemblées de la nation. Cet établissement ôtait à la multitude la connaissance des affaires ; mais

tous les citoyens pouvaient conserver l'espérance d'entrer dans le conseil. Ce changement fut approuvé d'un peuple industrieux et actif, fatigué des agitations publiques, qui le détournaient de son travail.

Une des premieres opérations du conseil fut de diminuer le pouvoir des doges ; ils en avaient rarement abusé, mais les factieux feignaient de craindre des abus ; et dès ce moment Venise voulait ôter à ses citoyens, non-seulement des craintes véritables, mais la possibilité d'en supposer. On nomma six conseillers, sans lesquels le doge ne pouvait rien ordonner.

Le grand-conseil choisit en même tems, dans son corps, soixante de ses membres, qui composerent le sénat de Venise. Il devait s'occuper de toutes les affaires d'Etat, de la police, des finances, du militaire, des affaires étrangeres ; mais borné aux ordonnances particulieres, il ne pouvait faire de lois.

Après ces principaux établissemens, le grand conseil érigea différens tribunaux de judicature. Les 40 furent conservés et resterent le premier tribunal. Un autre, composé de neuf membres, et appellés procurateurs de S. Marc, fut chargé de veiller sur l'emploi des biens donnés à l'église et aux pauvres, et sur l'exécution des testamens,

Il s'occupa de la protection particuliere des veuves et des orphelins.

Un troisieme tribunal jugea les procès des étrangers entr'eux, et des étrangers avec les citoyens. On lui donna de plus le jugement de quelques affaires de police.

Tous ces établissemens étaient sages, et le choix du doge, des sénateurs, des magistrats fut excellent; ce qui prouve qu'il y avait à Venise du bon sens, l'amour du bien public, et une envie extrême de sortir de la démocratie.

Il faut remarquer que depuis le moment où les doges furent créés pour réprimer les tribuns, on ne fut presque plus obligé d'abolir des établissemens ou de révoquer des lois. Venise prévenait le mal, et perfectionnait le bien. Elle n'introduisait que des nouveautés utiles, et ce qu'elle faisait récemment se trouvait toujours d'accord avec ce qu'elle avait fait autrefois. Il est rare de voir dans un pays autant de changemens, et si peu d'inconstance.

Le grand conseil créa encore des tribunaux, dont les uns ne devaient juger que d'une espece de contestation, les autres d'une seule espece de crime; et les affaires étaient plus promptement terminées. Il y a peu de pays où la justice

soit rendue avec autant de célérité et d'intégrité qu'à Venise.

Il fut réglé que la plupart de ces magistratures ne seraient point à vie. Les juges passerent des tribunaux inférieurs à celui des 40 ; de-là dans le sénat et aux emplois les plus importans. Ils se formaient l'esprit aux affaires ; mais pour que la judicature n'absorbât pas tout leur tems, et ne bornât pas leurs idées, il fallait qu'ils eussent une jurisprudence plus simple et moins remplie de lois opposées que celle des autres nations. Dans le 13e siecle, la république réforma son code ; un médiocre volume en contient les lois ; et sans une étude trop longue, ce code peut être bien connu et jugé des citoyens.

Tandis que l'Europe était inondée d'un déluge de lois, de coutumes bizarres, de commentaires sur les coutumes et les lois, Venise avait des législateurs et d'excellens juges.

Elle établit deux tribunaux qui devaient assurer la durée de sa constitution et de ses lois. L'un est celui des avogadors, chargés de s'opposer aux ordonnances qui pourraient être contraires aux bonnes lois, et de se rendre accusateurs de ceux qui troubleraient l'ordre public ; ils décident aussi des tribunaux auxquels doivent être

portées les différentes affaires. L'autre examine, à la mort du doge, si dans son regne il ne s'est point introduit quelques abus.

Après cette suite de lois constitutives et cet ordre très-établi, quelques doges ambitieux se firent encore des partisans dans le peuple, et menacerent de changemens. On ne leur laissa que l'honneur de présider à tous les conseils, où ils eurent deux voix. Leur nom est encore sur les monnaies, il est à la tête des édits ; mais au lieu de cette ancienne formule : le sérénissime prince ordonne, on a substitué celle-ci : le sérénissime prince fait savoir.

On a conservé au doge le droit de veiller sur les tribunaux de judicature ; il est même obligé de les visiter souvent, et de dénoncer au sénat ceux des juges dont il n'est pas content.

Il fallait cependant que ce premier magistrat, qui ne peut rien, mais au nom duquel on fait tout, fût respecté du peuple ; on lui conserva les apparences de la souveraineté, et même on ajouta aux honneurs qu'on lui avait rendus ; on augmenta sa représentation, à mesure qu'on lui ôtait de son pouvoir.

Au 13e siecle le grand-conseil lui défendit, ainsi qu'à ses enfans, d'épouser des femmes étrangeres.

Il y eut encore des brigues et des cabales dans les élections ; elles passaient quelquefois du peuple et de la noblesse dans le grand-conseil même ; il y eut des conspirations promptement découvertes et punies. C'est à la suite de quelques-uns de ces troubles, que le grand-conseil, jusqu'alors plus occupé d'abaisser les doges que le peuple, que ce conseil, toujours éclairé par ses réflexions et son expérience, forma le dessein d'ôter au peuple ce qui lui restait de pouvoir.

Il osa faire une loi, par laquelle toutes les places de son corps seraient héréditaires ou nommées par lui-même. Par cette loi, il excluait de la souveraineté tout le corps du peuple et une partie de la noblesse la plus illustre, mais dans la suite elle y fut admise.

Pour que le grand-conseil se donnât tout le pouvoir, sans révolter la république entiere, il fallait qu'il en eût mérité la confiance. Il était nécessaire que l'art de préparer les esprits, l'art de les conduire, une sagesse d'habitude, fussent des qualités communes dans ce corps ; en conservant, en augmentant sa puissance, il conserva son caractere. Cela est très-rare ; et ce qui l'est autant, on vit un corps souverain, toujours en garde contre lui-même, se hâter de

de créer des tribunaux chargés de tempérer son pouvoir, et d'en prévenir l'abus.

Il établit le conseil des dix qui veille sur la tranquillité du peuple, mais beaucoup plus sur la conduite des nobles, parmi lesquels il maintient la paix et l'égalité. Ce tribunal terrible qui punit tous les crimes d'Etat, et qui met quelquefois les fautes au rang des crimes, fut souvent accusé d'un excès de sévérité, et ne le fut jamais de prévention. Les accusés n'y sont point confrontés avec leurs accusateurs, et n'ont personne pour les défendre. Une chose excuse, je ne dirai pas justifie une pareille magistrature; c'est qu'elle n'exerce gueres sa sévérité que sur les nobles eux-mêmes, c'est-à-dire les souverains.

C'est du conseil des dix que sont tirés les trois inquisiteurs d'Etat; s'ils sont du même avis, ils décident en dernier ressort de la vie des citoyens; s'ils sont d'avis différens, l'affaire est portée au conseil des dix. L'œil vigilant de ces magistrats se porte dans toutes les sociétés, et perce dans l'intérieur des familles.

Il y a de plus, deux censeurs chargés d'empêcher les brigues, et de veiller sur les mœurs de la noblesse. A Venise il n'est pas permis à un noble de se faire mépriser.

Si le grand-conseil fut toujours occupé du soin de modérer le pouvoir des nobles, il ne le fut pas moins du soin de maintenir entre eux l'égalité. Les familles qui parviennent aux premieres magistratures, n'ont ni honneurs, ni avantages particuliers; il est même défendu par une loi de leur faire compliment sur la promotion d'un de leurs membres.

Le droit d'aînesse est aboli à Venise; la loi partage également les biens du pere entre tous les enfans.

Dès que la noblesse a eu tout le pouvoir, le commerce direct lui a été interdit. Le grand-conseil a paru craindre que quelques familles ne devinssent trop opulentes, et il a desiré que le peuple se consolât par ses richesses de la perte de sa souveraineté.

Lorsqu'une famille noble est devenue riche, soit par des successions, soit par quelque industrie ou des alliances, le sénat ne manque gueres de lui donner des emplois honorables et ruineux. Une famille noble est-elle fort pauvre? on lui donne quelques emplois où elle peut acquérir de la richesse. Venise a trop multiplié ces emplois dans les îles et les provinces de la Grece.

Il est dangereux à Venise de blesser le système

d'égalité, en montrant un génie qui rendrait un noble trop supérieur aux hommes de sa classe; on veut que tout soit bien, et que rien ne soit distingué; on y souhaite moins des hommes illustres que des hommes raisonnables; on y pense, et je crois qu'on n'a pas grand tort, que dans un état bien constitué et où les abus ne se sont pas introduits en foule, l'amour de la patrie et le bon sens doivent donner tous les talens et toutes les vertus nécessaires.

Après le dessein de conserver l'égalité entre les nobles, le dessein le plus cher au grand-conseil et au sénat, c'est de conserver entre les nobles et le peuple l'apparence de l'égalité.

Dans tous ces magistrats si observés, sitôt réprimés les uns par les autres, le peuple ne voit pas des souverains, il ne voit que des magistrats; aucun noble n'a de pouvoir comme noble, mais comme membre d'un tribunal; il n'y a pas de pays où l'homme soit plus dépendant; il y en a peu où il puisse se croire plus libre, parce qu'aucun ne dépend de l'homme, et que tous sont soumis également à l'ordre général.

Le conseil des dix, les inquisiteurs d'Etat, les censeurs avertissent ou punissent tout noble qui, par ses manieres ou ses discours offenserait

un homme du peuple. Dans les différends qui naissent entre les citadins et les nobles, si les juges montrent quelque partialité, c'est en faveur des citadins.

Il n'est pas impossible que le peuple de Venise ne pense souvent qu'il dispose des principales charges de l'Etat ; un noble qui aspire à être doge ou procurateur, sollicite ces places, conduit et protégé par les chefs des arts et des métiers, environné de banquiers et de négocians. Un noble qui aurait déplu au peuple ne serait pas admis aux charges.

Les familles patriciennes affectent de s'allier aux familles des principaux citadins ; les nobles qui choisissent souvent leurs femmes dans cette classe, y marient souvent leurs filles. C'est le gouvernement de l'Europe qui pense le plus qu'on doit faire servir les mariages à rapprocher les états ; le commerce rapproche encore les deux ordres, les nobles auxquels il est interdit, confient leurs fonds aux citadins.

Il y a différentes classes de noblesse, différentes classes de bourgeoisie, tout passe de l'une par l'autre, par des services rendus à l'Etat, ou par une industrie heureuse.

Tout le corps des nobles, les magistrats, le doge lui-même prennent part aux fêtes et aux

amusemens du peuple. Les mascarades sont continues à Venise, comme un moyen de plus de faire disparaître l'inégalité des rangs et des fortunes.

La noblesse porte son attention, et, pour ainsi dire, son respect pour le peuple jusqu'à s'imposer de ne parler que la langue populaire dans le sénat même et dans les tribunaux; il n'est pas permis d'y parler la langue pure de Rome et de Florence.

La place de chancelier, la seconde de l'Etat, et la plus lucrative, est toujours donnée à la classe du peuple; et c'est presque la seule place importante qui soit à vie. Il y a plusieurs tribunaux d'administration et quelques-uns de judicature, dont les places sont remplies par le peuple; plusieurs évêques sont tirés de cette classe.

Si les nobles sont attachés à faire disparaître la distance qui est entre eux et le peuple, ils ne le sont pas moins à lui prouver qu'il leur est cher, et qu'ils sont sans cesse occupés de son bonheur.

Les impôts se paient à Venise en proportion des biens et jamais selon la naissance; souvent même dans les besoins pressans de l'Etat, les

nobles sacrifient leurs richesses, plutôt que d'augmenter les impôts modiques du peuple.

On ne peut rien ajouter aux précautions que prend le sénat, pour que les denrées nécessaires soient toujours vendues à un prix modique.

Il y a des hôpitaux pour les vieillards et pour les infirmes ; ils sont entretenus avec une abondance, un ordre, des attentions, une propreté qu'on ne connaît gueres dans les hôpitaux des autres nations. Dans la maison qu'on appelle *la Fraterna*, sur les certificats du médecin et du curé, tout le monde peut envoyer chercher les remedes ou les alimens dont il a besoin.

Dans les maisons consacrées à l'enfance, les deux sexes reçoivent une excellente éducation ; il n'est pas rare que de jeunes gens en sortant de ces maisons soient d'abord employés par le gouvernement. Les filles y acquierent des talens agréables, une industrie utile, l'amour de l'occupation. Les présens arrivent de toute part à celles qui se distinguent par leurs talens et leurs vertus ; souvent des nobles ou des riches citadins les épousent.

Il y a quelques maisons destinées à recevoir les femmes qui veulent renoncer à la prostitution. On ne les y humilie pas, et on peut

croire qu'elles y sont heureuses, autant que peuvent l'être des femmes, qui vivent sans famille, et ne sont plus dignes d'être épouses.

Ce gouvernement si combiné, tant d'especes de charges dont la noblesse doit se rendre capable, l'habitude de s'occuper des grandes affaires, forcent le noble de Venise à l'exercice continuel de sa raison. Or, les hommes forcés d'exercer leur raison, sacrifient moins que les esprits désœuvrés et frivoles, les habitudes vertueuses à la satisfaction passagere que promet une fantaisie ; ces hommes ont donc peu d'erreurs dangereuses, et sont peu susceptibles de crimes, ils ne se décident point légérement, ils ne changent pas facilement leurs résolutions, ils ont de la suite dans l'esprit et de la constance dans le caractere.

La modération imposée par les lois dans l'usage du pouvoir, tempere nécessairement le desir d'en acquérir, et l'ambition d'un noble Vénitien ne peut être effrénée. Les gains illicites étant punis sévérement, les fortunes rapides étant impossibles, les jouissances du riche étant bornées par la loi, la cupidité n'y peut être excessive. Il y a de l'économie plus que de l'avarice ; et il y entre, dans le dessein de

cette économie, le desir de s'assurer les moyens d'être utile à sa patrie.

La triste passion de l'envie est bien faible dans un pays où les fortunes sont assez égales, où le pouvoir ne se montre pas sans la loi, où le mérite supérieur n'ose avoir de l'éclat, où l'orgueil ne subsiste qu'en secret, et s'applaudit de se cacher ; la vanité n'y peut gueres être à son aise. Le luxe de faste est interdit au noble par le gouvernement, le luxe de fantaisie ne peut plaire beaucoup à des hommes toujours occupés sérieusement. La décence, le secret, la mesure, la modération sont des qualités ordinaires aux nobles Vénitiens, et ils n'ont rien de cette incommode vivacité si commune chez les Italiens.

La jeunesse des nobles est admise de bonne heure dans le grand-conseil et même dans le sénat ; elle y observe le plus profond silence. Les jeunes gens s'attachent d'ordinaire à quelques vieillards estimés qu'ils suivent, et qu'ils consultent.

L'amitié n'est pas rare à Venise, elle s'y forme lentement, elle y dure long-tems, elle y est sage et généreuse ; toutes les passions y sont plus qu'ailleurs subordonnées au zele extrême

pour le bonheur de l'Etat. Le noble aime son gouvernement, comme les moines aiment leur régime, parce qu'il les occupe beaucoup, et qu'il leur impose des habitudes.

Il est rare de trouver à Venise de ces hommes qui se dévouent à la perfection d'une science. La curiosité est un des penchans de l'homme qui doit avoir le moins d'énergie dans un pays où l'on n'encourage pas les sciences. Celle d'obéir et de commander, celles du commerce et de l'agriculture, les progrès des arts utiles obtiennent seuls l'attention du gouvernement.

Les courtisanes étaient autrefois protégées à Venise, elles y sont aujourd'hui gênées et avilies; ce changement a fait naître la galanterie; elle n'est ni indécente, ni maniérée; il y a dans les intrigues du secret et de la réserve; on ne songe point à s'y parer de sa conquête. Les femmes y sont respectées.

Je ne ferai que deux reproches au gouvernement de Venise; l'un d'entretenir dans les dernieres classes du peuple deux partis toujours animés l'un contre l'autre. Sans cette division éternelle, le peuple serait plus doux et plus humain. Le sénat a la même politique dans la Dalmatie et dans les îles; les crimes qui exaltent

et perpétuent les haines y sont trop rarement punis.

Voilà le plus grand tort que la philosophie ait à reprocher au gouvernement de Venise ; son inquiétude sur la durée de la paix intérieure est sans doute excessive.

C'est encore cet excès d'inquiétude qui empêche cette république de s'armer assez puissamment pour prévenir les entreprises de l'étranger ; ses places, sa marine, ses finances sont en bon état ; l'ordre le plus exact est observé dans toutes les parties de son administration. Pourquoi n'a-t-elle pas de bonnes armées ? qu'en aurait-elle à craindre ?

Dans toute l'Europe aujourd'hui, les corps militaires fréquemment exercés, ont moins qu'ils ne l'ont eu autrefois, cet esprit d'inquiétude qui est souvent l'effet du désœuvrement ; la perfection de la discipline affermit dans les troupes le sentiment de l'obéissance à l'Etat, comme à leurs officiers ; que Venise traite bien ses défenseurs, qu'elle n'humilie pas des ames qu'il faut élever, et ses ennemis seuls auront à craindre ses guerriers.

Qu'on ne croie pas qu'un pays où l'amour de la gloire est une passion plutôt réprimée

qu'excitée, où les services militaires ne conduisent que rarement aux premiers honneurs, ne puisse avoir une excellente armée, composée de ses citoyens et de quelques étrangers. Le gouvernement de Venise était à-peu-près le même qu'il est aujourd'hui, lorsqu'il abaissait la puissance de Gênes, et résistait aux rois de France, aux empereurs de Grèce, et depuis aux Sélims et aux Solimans. Les Morosini, les Lorédans, les d'Alviane étaient inspirés par l'amour de la patrie, et ils l'inspiraient à leurs soldats.

Au reste, il n'y a aucune sorte de bonne institution qu'on ne puisse attendre d'un gouvernement qui n'a jamais changé sans raison, où prédomine le bien, et dans lequel on ne porte pas trop loin le desir d'être toujours comme on a été depuis long-tems, où tout est bon, rarement sublime, et où il y a plus de sages que de héros.

Des progrès de l'autorité des rois et de la liberté des peuples sous le gouvernement monarchique.

Depuis le commencement de la troisieme dynastie, nos rois ont constamment suivi le dessein de délivrer leur pouvoir légitime de l'opposition des grands, et de dérober le peuple

à leur tyrannie. Louis-le-Gros a été celui des descendans d'Hugues Capet, qui a travaillé le plus utilement à établir l'autorité des rois. Il fit dans ses domaines une guerre heureuse à ses vassaux ; il leur laissa dans leurs fiefs, leurs biens, des honneurs, et très-peu de pouvoir.

Après les avoir soumis, il voulut se les attacher ; ces barons furent admis dans les parlemens de la nation, qui n'avaient jusqu'alors été composés que des grands vassaux ; ceux-ci humiliés des compagnons qu'on leur donnait, souvent éluderent ou refuserent de se trouver dans ces assemblées ; elles en furent plus dépendantes du roi.

Louis augmenta le nombre des villes municipales ; il les dérobait au joug des seigneurs, elles n'obéissaient plus qu'à lui ; mais une chose plus utile encore, ce fut de faire sentir à tous ses vassaux, qu'il était l'origine de toute justice, que les justices seigneuriales devaient avoir peu de fonctions, et seulement celles qu'il voudrait bien leur laisser.

Il envoya dans les provinces des commissaires qui éclairaient la conduite des grands vassaux, ils recevaient les plaintes des vassaux de ces seigneurs et celles du peuple ; elles étaient portées et jugées au parlement, composé alors

de plusieurs barons, de quelques évêques et abbés, possesseurs de fiefs, et d'un petit nombre de grands vassaux; mais des évêques et abbés ayant montré dans ces assemblées quelqu'esprit d'indépendance ou d'empire, on n'y admit que ceux qui étaient appellés par le roi.

Sous le regne de Louis-le-Jeune, dans Paris, dans plusieurs villes, dans quelques monasteres on fonda des écoles. Depuis qu'on avait voulu faire entrer une partie des lois romaines dans la jurisprudence du moment, à la science rare de lire et d'écrire, il fallut ajouter la science du latin. Le nombre de ceux qui pouvaient se flatter de ces grandes connaissances, augmentait de jour en jour. On les nomma de préférence aux bénéfices ecclésiastiques, bientôt ils entrerent dans les tribunaux comme rapporteurs; ce moment annonçait celui où ils devaient y être admis comme juges.

Sous Louis-le-Jeune, il fut accordé à l'université des privileges dont elle pouvait abuser un jour. Elle nommait les prédicateurs dans Paris et dans quelques villes du royaume. Toutes ses causes et celles de ses écoliers étaient portées au tribunal du prévôt de Paris. Elle eut

depuis des députés dans les conciles, et le recteur signa souvent dans les traités des rois.

Sous Philippe-Auguste, quiconque avait la qualité d'écolier de l'université, était exempt de toute charge publique. Cette faveur fit rechercher le titre d'écolier, par des hommes qui voulaient jouir des privileges, sans être tenés de les mériter. Cependant cette considération, accordée à des hommes de la classe du peuple, tira cette classe de son abjection. Les clercs bourgeois furent plus honorés qu'ils n'en étaient dignes alors, mais ce fut un moyen de plus de dérober le peuple au reste d'humiliations que lui faisait souffrir encore le gouvernement féodal.

Philippe-Auguste et Louis VIII, son successeur, multiplierent les affranchissemens des serfs; il fut permis à un Gaulois comme à un Franc de prétendre à beaucoup de places, et de mériter d'être honoré.

S. Louis qui fut un grand homme, puisqu'il vit souvent le bien, le voulut toujours, et le fit autant qu'il le pouvait dans son siecle; S. Louis ôta au grand nombre de ses vassaux le droit de faire battre monnaie; il l'aurait ôté à tous, mais il y avait des vassaux, tels que les

ducs de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Toulouse, etc. auxquels il était dangereux de commander, parce qu'on n'était pas sûr d'être obéi.

S. Louis créa les maîtres des requêtes; ils étaient composés d'hommes instruits dans la science des lois et dans l'administration; le roi les consultait sur les droits des différens états, et sur les matieres de jurisprudence. C'est parmi eux qu'on choisissait ces *missi dominici*, ces commissaires chargés de faire maintenir ou rétablir l'ordre dans les provinces.

Philippe le Hardi, son successeur, fut le premier de nos rois qui ait fait usage de l'ennoblissement. Un orfevre, distingué par la perfection de son travail et par ses mœurs, fut le premier de ses sujets qu'il ennoblit; ainsi le mérite de tout genre put se flatter de faire parvenir sa postérité aux honneurs de la premiere classe.

Il réunit le comté de Toulouse, c'est-à-dire le Languedoc à la couronne : il y eut entre lui et cette province un traité, par lequel elle restait maîtresse de refuser, d'accorder, de modifier l'impôt; c'est un droit qu'on ne pourrait peut-être pas, sans danger, accorder

à la nation entiere, mais qu'il ne faut accorder ni laisser à aucune province.

Le même roi fit des lois qui lui donnerent les moyens de réunir à son domaine plusieurs fiefs, qui en avaient été séparés par des concessions libres, ou par des usurpations. Vainqueur de plusieurs vassaux qui s'étaient révoltés dans les provinces méridionales, il paraît qu'en leur laissant en partie leurs terres, il leur ôta ceux de leurs droits qui ne devaient appartenir qu'au souverain.

Philippe-le-Bel fit un changement dans la composition des Etats-Généraux, et c'est le plus grand pas qu'on ait pu faire alors pour abaisser l'aristocratie française, et pour rendre les rois de France, des peres qui consultaient leurs enfans, sans être obligés d'en prendre les opinions, trop souvent égarées. Il admit le troisieme ordre aux Etats; ce tiers, presque toujours uni aux rois et au clergé, contribua d'abord à intimider les grands, et à relever la monarchie.

Le même Philippe-le-Bel ne tarda pas à établir l'usage d'appeller des décrets du pape aux futurs conciles. La France fut affranchie de la tyrannie ultramontaine, et la religion servit à contenir la licence du peuple et l'ambition des grands.

Il

Il me paraît que c'est aussi sous le même Philippe-le-Bel qu'on institua ces parlemens ; juges qui ont été long-tems bornés à décider les procès entre les particuliers, bourgeois ou seigneurs féodaux de la derniere classe. On ne tarda pas à les rendre juges des plus grands vassaux ; alors il fallut introduire dans les nouveaux parlemens des grands qui vinssent y juger. C'est-là l'origine de la nouvelle pairie ; elle donna plus de considération à la magistrature, qui fut respectée et chérie. Les rois n'eurent qu'à la laisser faire pour abolir toutes les justices seigneuriales de quelqu'importance. Ces parlemens ne partagerent en rien ni la législation, ni l'administration, et furent distingués en tout des anciens parlemens, qu'on appella depuis les Etats Généraux.

Il y eut sous le regne de Philippe-le-Bel un édit contre le luxe ; le but en était sage, il était moins fait pour modérer la dépense que pour la régler ; il n'ôtait à aucune classe, aucune commodité ; il laissait tous les citoyens jouir librement de ce qui peut contribuer aux agrémens de la vie, mais il plaçait où elles devaient être les dépenses de faste. Il établissait entre les ordres des distinctions ; les habits, les

équipages, les meubles, les logemens avaient leurs différences, selon les rangs; les distinctions sont nécessaires pour conserver de la considération à l'aristocratie monarchique, à mesure que vous réduisez son pouvoir à de justes bornes.

Le successeur de ce prince, Louis Hutin, pour ne pas établir des impôts, que la guerre lui rendait nécessaires, força les serfs d'acheter la liberté; mais il la leur vendit cher, et c'est en les ruinant qu'il les rendit libres.

Les regnes malheureux de Jean et de Charles VI, la durée des guerres contre l'Angleterre, arrêtèrent les progrès du gouvernement dans l'art de la rendre obéissante et libre.

La chevalerie, le ban, l'arriere-ban s'étaient signalés par le sacrifice de leurs biens et de leurs vies; mais ces sacrifices ne purent assurer la victoire. La chevalerie française fut détruite plutôt que vaincue à la bataille de Poitiers. Pour engager la noblesse à la remplacer, le roi Jean créa un de ces ordres militaires qui ont été depuis assez communs et toujours utiles; mais il y eut presque dans le même tems une guerre civile où périt encore une partie de la chevalerie.

C'est dans le moment où les abus des droits féodaux étaient ou réprimés par les lois, ou cédaient peu-à-peu à l'humanité chevaleresque et à l'esprit de religion, c'est après quelques regnes où l'on avait admis la classe du peuple à l'assemblée générale de la nation, c'est lorsque cette classe composait une partie de la magistrature, c'est lorsque le peuple était protégé, et avait plus rarement le besoin de l'être, que les paysans, dans presque toutes les parties du royaume, se révolterent contre le dauphin, et voulurent massacrer la noblesse.

Le moment où les séditions sont le plus à craindre, n'est pas toujours celui où les peuples sont le plus opprimés; l'homme alors ne sent en lui aucune force et reste tranquille; l'envie attend un moment plus heureux. Enfin, l'espérance, long-tems inconnue du bien-être, rend quelque sentiment de sa force à l'homme engourdi; en portant ses regards sur ce qui l'environne, il voit ceux dont il eut à se plaindre et ceux qui l'ont obligé; les uns et les autres lui rappellent sa faiblesse, et ce moment qui pourrait être quelquefois celui de la reconnaissance, est celui de la rage.

Celle du peuple Français, dans ce moment, fut plutôt une erreur qu'un crime; il étendit

trop loin ses justes vengeances. Il eut le tort de confondre avec la classe générale des nobles, quelques-uns d'eux qui s'étaient mis à la tête de plusieurs troupes de brigands ; c'était à ceux-ci qu'ils devaient attribuer ces outrages impardonnables qu'ils éprouvaient tous les jours, et c'était d'eux seuls qu'ils devaient se venger. Les paysans mirent le feu aux châteaux, et firent mourir dans les supplices les plus recherchés, ceux qui les habitaient ; ils y forcerent des meres de manger leurs propres enfans. Ce dernier degré de la cruauté, n'était pas encore le dernier degré de leur dépravation. Le voici : ces révoltés firent un serment, par lequel ils s'engageaient à se livrer aux vices opposés à ces vertus aimables ou sublimes que les chevaliers faisaient serment d'honorer et de suivre.

Plus braves et mieux armés que les insensés atroces qu'ils allaient combattre, les nobles en tuerent un grand nombre ; mais peut-être auraient-ils succombés, si les chevaliers étrangers n'étaient venus à leur secours. Il en vint d'Espagne, quelques-uns d'Allemagne, et un plus grand nombre d'Angleterre. Ces hommes généreux, malgré la jalousie qui divisait les deux nations, vinrent sauver leurs freres d'armes, et arracher la France aux tigres qui la dévoraient.

La noblesse fut victorieuse ; et autant qu'il fut possible, elle pardonna.

Les rois sentirent enfin ce qui manquait à nos armées ; une infanterie égale à l'infanterie anglaise. La nôtre était composée de quelques paysans et de quelques bourgeois, rassemblés à la hâte, assez mal armés et sans discipline. Celle d'Angleterre était formée d'hommes affranchis depuis long-tems des servitudes les plus humiliantes, et de paysans propriétaires. Cette milice se rassemblait souvent pour s'exercer ; et les querelles fréquentes que les communes avaient en Angleterre avec les nobles, conservaient dans le peuple une certaine dignité, compagne ordinaire de la valeur.

L'infanterie, sous Charles VII, fut conservée en partie pendant la paix ; elle prit l'habitude de l'obéissance et l'esprit guerrier. Elle fut bientôt digne de servir avec les nobles chevaliers qui composaient la cavalerie dont ils étaient l'ame et la force. Cette infanterie put être employée pendant la paix à maintenir l'ordre et la police dans le royaume, et à combattre ceux des vassaux qui tenteraient quelques soulevemens. Les rois, avec plus de moyens de s'opposer à l'ambitieuse inquiétude des nobles, les calmerent sans les avilir ; ils releverent le peuple

sans le rendre séditieux. Pour réparer les pertes que le corps de la noblesse avait faites dans la guerre, on ennoblit des magistrats, des citoyens utiles. Ces nouveaux nobles, et les riches qui espéraient le devenir, formerent une classe mitoyenne, trop au-dessus du peuple pour s'unir intimément à lui, et trop jalouse des anciens nobles pour contribuer à augmenter leur pouvoir.

La réunion de plusieurs grands fiefs à la couronne, soit parce que ceux qui les possédaient étaient morts sans enfans mâles, soit parce qu'ils s'étaient rendus coupables de félonie, avait contribué à rendre les rois plus puissans.

Lorsque Louis XI monta sur le trône, il ne restait gueres de vassaux redoutables que les ducs de Bourgogne et de Bretagne ; mais il restait encore à des vassaux qui avaient quelque puissance, trop de prétentions à cette souveraineté subordonnée, telle qu'on la voit en Allemagne.

Louis XI voulut abolir à la-fois presque tous les restes du gouvernement féodal. Ce fut de concert avec les Etats assemblés à Tours, qu'il ôta aux seigneurs le droit d'exiger du peuple qu'il montât la garde autour de leurs châteaux. Il abolit par d'autres lois, d'autres

abus que le tems et les mœurs avaient rendus plus graves. Il fit quelques réglemens qui tendaient plus à établir la confusion, que la distinction modérée des ordres. Il créa des chevaliers dans l'ordre du peuple, et ce n'était pas des hommes estimés; on s'apperçut qu'il voulait moins honorer le peuple qu'avilir la chevalerie. Il déplut à l'un des ordres, sans s'attacher l'autre.

Louis XI n'avait rien à craindre du plus puissant de ses vassaux. Le vertueux duc de Bourgogne avait fait régner à sa cour et dans ses Etats, les plus belles mœurs de la chevalerie. Ami de la paix, de la vertu et des plaisirs, il avait rendu ses peuples heureux. Capable d'amitié, il fut la dupe des protestations et des caresses de Louis XI, qui cherchait alors à soulever contre ce prince les Flamands et les Liégeois. Le duc de Bourgogne instruit enfin de la perfidie du roi, se plaignit avec modération, lui donna quelques conseils utiles, et ne songea point à se venger.

Louis XI se conduisit avec le duc de Bretagne, comme il s'était conduit avec le duc de Bourgogne; il vit beaucoup ce prince, et cacha ses intentions hostiles sous le voile des caresses. Il fut pénétré; et le duc s'unissant en secret

avec plusieurs princes mécontens ; ils commencerent bientôt cette guerre, très-injustement nommée, *la guerre du bien public*.

Louis attaqua d'abord les plus faibles de ses ennemis ; le duc de Bourbon, le seigneur d'Albret, les ducs de Nemours et d'Armagnac surpris et vaincus, furent contraints de se détacher de la ligue.

Cependant l'armée de Bretagne, les soldats de plusieurs princes ou seigneurs, et de quelques municipalités arriverent aux environs de Paris. La sanglante bataille de Montlhéri fut indécise. Louis offrit en particulier à chacun de ses ennemis, des conditions telles qu'il aurait pu les offrir s'il eut été vaincu, en traitant séparément avec tous. Il se flatta de tromper le plus grand nombre. Quelques partisans de la ligue furent découverts dans Paris, et livrés à la mort.

Louis voulut jouir du spectacle de leurs longs supplices. Quels effets devait produire sur la nation un semblable exemple ? n'y animait-il pas le desir barbare de chercher dans la cruauté, le plaisir de sentir son existence. La perfidie connue du même roi n'influa-t-elle pas sur la noblesse ? Il y eut des gouverneurs de places qui les vendirent ; la foi des officiers de

tous les partis fut quelquefois à vendre. La guerre redevint atroce ; on y revint à l'ancien usage de donner la mort aux prisonniers qui n'étaient point en état de payer leur rançon.

Louis XI ne fut pas long-tems le seul prince qui donna l'exemple de la cruauté. La férocité sombre et impétueuse du jeune duc de Bourgogne influait en même tems sur les guerriers de Bourgogne et de France ; il semblait que deux nations qui avaient à-peu-près les mêmes lois, qui faisaient partie du même empire, qui parlaient la même langue, dont les familles s'alliaient par des mariages, eussent le projet de s'entre-détruire. Le duc de Bourgogne, trop peu riche pour payer de grandes armées, encourageait ses troupes à ravager les terres de son ennemi, et les laissait vivre à discrétion chez ses sujets. Louis envoyait en Flandre quatre mille paysans armés de faulx pour ravager les moissons.

C'est souvent la crainte qui rend barbares les individus et plus encore les peuples ; Louis augmenta de barbarie à mesure qu'il dut avoir plus de sécurité. La mort de ce jeune duc de Bourgogne, dont les Etats furent en partie réunis à la France, la réunion de la Provence

au royaume, ne permirent plus à Louis de redouter ses vassaux. Il n'avait rien à craindre de l'étranger; cependant il inventait les supplices les plus recherchés, il multipliait les assassinats, il s'entourait de victimes. C'est qu'il lui restait le sentiment de ses remords, et ce sentiment rend atroces toutes les ames qu'il ne corrige pas.

Louis XI réprima les municipalités dont plusieurs opprimaient les campagnes, et leur faisaient quelquefois regretter le pouvoir de la noblesse. Il créa l'université de Bourges; il augmenta la dignité et le pouvoir de la cour des pairs, il en rendit les charges inamovibles. Cette cour eut tant de considération dans toute l'Europe, que des princes étrangers la prirent quelquefois pour arbitre de leurs différends. Ce fut Louis XI qui abolit, de concert avec les Etats assemblés à Tours, l'usage de donner aux princes du sang, des domaines, avec plusieurs droits des anciens vassaux. Il établit les postes, et c'est une des inventions qui ont servi la raison humaine, et le plus contribué aux charmes de la société.

J'ai déjà parlé de cet établissement que Cyrus avait fait chez les Perses, et qu'il regardait comme un remede aux inconvéniens des grands

empires. Toutes leurs parties, de la capitale aux frontières, des frontieres à la capitale, font passer rapidement et sans obstacles, les vœux des peuples, et les ordres du gouvernement. La poste donne une nouvelle activité au commerce, à l'industrie ; elle en multiplie les entreprises et les travaux. On est instruit promptement des denrées qui manquent en certains pays, qui abondent en d'autres, et des prix qu'elles doivent avoir. La poste donne des jouissances à l'amitié dans les momens de ses privations ; elle augmente la facilité de faire part de ses pensées d'un bout de l'Europe à l'autre, de l'Europe en Afrique ou en Asie ; et tout ce qui augmente entre les hommes la communication des idées, ajoute nécessairement à la perfection de la société. La poste a encore d'autres avantages dont je parlerai dans la suite.

Louis XI protégea l'imprimerie à sa naisssnce ; il la protégea contre les parlemens, le clergé et l'université, et une partie du public. Les premieres classes semblaient croire que tous les paysans allaient quitter leurs charrues pour les livres ; on craignait que cet amour-propre exagéré, que donnent toujours les lumières médiocres, ne fissent naître dans la multitude, des prétentions qui pourraient troubler l'ordre et la

paix. Mais les premieres classes d'une nation avaient-elles alors, et ont-elles même aujourd'hui assez de lumieres, pour savoir à quel degré les dernieres classes peuvent et doivent s'instruire ?

On sortit enfin du cercle d'ignorance dans lequel on était circonscrit. Les livres, plus répandus par l'imprimerie qu'ils ne l'avaient été par les copistes, rendirent plus générales toutes les connaissances de l'antiquité ; le commerce de quelques républiques, celui des villes anséatiques et de quelques villes françaises sur les côtes de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, en découvrant des faits, jusqu'alors inconnus, firent naître des idées nouvelles sur les différentes manieres dont les hommes pouvaient subsister, sentir, penser, être gouvernés.

L'invasion de la Grece par les Ottomans, avait fait refluer en Italie des Grecs savans, qui apportaient en manuscrit les connaissances et les chef-d'œuvres de leur patrie. L'imprimerie ne pouvait arriver plus à-propos pour faire passer d'un bout du monde à l'autre, les vérités connues de l'antiquité ; elle fut en même tems utile aux beaux-arts, aux arts mécaniques. Dans tous les genres d'industrie, les préceptes nécessaires ont été à-peu-près retrouvés, créés, augmentés,

perfectionnés, répandus. Il n'y a pas, je crois, de république dont le gouvernement ait encouragé à-la-fois deux inventions aussi précieuses que celles qu'encouragea le gouvernement de France sous Louis XI.

Je dois dire encore qu'il protégea l'agriculture, et qu'il favorisa le commerce de tous les genres.

Il fit venir d'Italie et de Grece d'habiles ouvriers en soie ; il tira des villes Flamandes d'habiles ouvriers en laine, et on lui dut plusieurs de ces manufactures, qui font encore une partie de nos richesses.

Avant de mourir, il assura par des traités et des alliances la paix de son royaume. Il donna des conseils utiles à ceux qui devaient gouverner pendant la minorité de son fils ; il leur rappella les dangers auxquels ils s'était exposé, pour avoir voulu tenter trop d'innovations au commencement de son regne. C'est un des souverains qui a le plus préparé dans son empire l'établissement d'un ordre sage.

Nous allons voir un autre caractere dans le prince et dans la nation. L'imitation, si puissante dans les monarchies, influa dans ce moment sur toutes les classes des citoyens. Elles re-

prirent des vertus sous une régence et sous un prince qui montraient l'amour du bien.

Le choix que Louis XI avait fait des personnes qui devaient gouverner pendant la jeunesse de son fils était excellent, et surtout celui d'Anne de Beaujeu. Son mari, avec des talens médiocres, avait rendu des services à l'Etat, et il partageait avec sa femme le soin de l'éducation du roi, dont la santé avait retardé l'instruction. Ses premiers instituteurs avaient été moins occupés du soin de le rendre digne de régner, que de le faire vivre. Il n'eut pas l'esprit et les talens de son pere, mais il avait en horreur toute espece de fausseté. Son ame s'élevait sans peine au-dessus des petites passions : il était généreux, magnanime, il aimait ses sujets comme un roi doit les aimer, il aimait la gloire avec excès. Cependant les princes, les grands, et même le vertueux duc d'Orléans qui fut depuis Louis XII, aspirerent l'un à la régence, d'autres à des places au conseil ; quelques-uns seulement à des graces. On se borna, pour séduire le peuple, à lui promettre la diminution des impôts et du prix des denrées. Ces moyens, employés presque toujours avec succès par les séducteurs d'un populace, n'eurent alors aucun effet.

Anne de Beaujeu fit ouvrir les prisons à ceux qui n'y étaient pas retenus par les lois ; elle donna les places vacantes à des hommes célebres par leurs vertus. Ces hommes vils que Louis avait le plus aimés, furent livrés à la rigueur des lois, et quelques-uns obligés de restituer une partie des sommes qu'ils avaient arrachées à la vieillesse de leur maître. Elle réunit à la couronne des domaines cédés à des hommes de toutes les classes ; et c'est ainsi qu'après avoir promis de soulager le peuple, elle se montrait en état de le soulager. On ne douta ni de ses intentions ni de ses moyens.

Elle avait convoqué les Etats-Généraux ; cette assemblée implorée d'abord par les restes de la maison d'Armagnac, et par quelques autres victimes de Louis XI, allait demander justice pour ces infortunés ; Anne de Beaujeu la pria d'attendre que les affaires générales fussent terminées. On promit justice à tous les opprimés, et ils l'obtinrent.

Guillaume Pot, un des députés du peuple, prétendit que les Etats avaient le droit de nommer tous les membres du conseil auquel on se proposait de faire quelques additions. On fit secrettement répandre dans l'assemblée, que l'intention de la cour était d'introduire dans le

conseil plusieurs députés ; et c'est ainsi qu'on empêcha que l'imprudente proposition de Guillaume Pot ne fût écoutée.

Le clergé fit des remontrances sur la nécessité de réprimer la cour de Rome, et la régente fut de son avis.

La noblesse demanda que les convocations inutiles du ban et de l'arriere-ban ne fussent plus une maniere de tirer d'elle de l'argent.

Tous les ordres se réunirent pour faire établir, dans l'infanterie française, une discipline qui préserva les campagnes de ses brigandages.

On prit des mesures pour abolir quelques abus vexatoires qui s'étaient introduits dans la perception des impôts.

On proposa de délivrer le commerce de quelques gênes qu'on lui avait imposées. Les plus utiles de ces propositions furent agréées.

Malgré les intrigues des ennemis de la régence et la jeunesse du roi, les Etats-Généraux furent sages, libres et fidelles.

Les députés à cette assemblée furent divisés en six nations, qui toutes s'occupaient des mêmes objets, et s'envoyaient des commissaires qui discutaient sur les opinions différentes, et s'occupaient de les rapprocher.

Après

Après la séparation des Etats, le gouvernement ne fut pas absolument fidelle à toutes ses promesses; mais on avait été touché de la confiance qu'il avait montrée à la nation; et la réforme de plusieurs abus, fit espérer celle du reste.

Un mérite de la régente qui dut influer sur les mœurs de ce moment, fut une juste distribution des peines et des récompenses. Elle continua de choisir avec intelligence ceux auxquels elle confiait une portion de l'autorité. On vit à la cour et dans tout ce qui en approchait, une dignité, un ton de décence qui sont souvent les marques de l'élévation de l'ame; on vit dans la noblesse le sentiment délicat de l'honneur, la générosité; enfin, l'esprit de la chevalerie. La magistrature conservait son intégrité et ses mœurs graves et pures.

La France sous-Louis XI, dégradée dans quelques parties de la nation, égarée dans d'autres, redevint généralement digne d'estime et de bonheur.

Cependant les prétentions du duc d'Orléans à la régence troublerent un moment cet heureux état. Les partisans de ce prince ne furent pas aussi nombreux que sa puissance et son mérite auraient dû le faire craindre.

Le roi était majeur, et ce n'était plus un régent qu'il lui fallait, c'était un conseil ; la nation était contente des choix de la régente. Si le duc d'Orléans n'avait pas eu l'appui du duc de Bretagne, on n'aurait point eu de guerre civile. Il tenta de séduire le parlement de Paris, qui sut résister à ses séductions ; l'université qu'il voulut attirer à son parti, fut inébranlable comme le parlement.

On doit être étonné que l'université ait été plus d'une fois comptée parmi les corps, dont les rois et les factions devaient ménager l'opinion et l'appui ; mais dans les pays où il y a des contestations fréquentes sur les limites des pouvoirs, tout ce qui rassemble un grand nombre d'hommes peut influer sur l'ordre général. L'université avait alors ce nombre immense d'écoliers qui vivaient des copies qu'ils faisaient des manuscrits anciens ; l'imprimerie venait de leur ôter ce moyen de subsistance, et ils étaient indisposés contre un gouvernement qui protégeait l'imprimerie. Leur nombre diminua de jour en jour ; l'université ne forma plus un corps redoutable à la nation et au roi ; mais on lui a vu bien tard et souvent trop peu, l'esprit et les opinions qui conviennent à la monarchie.

Le duc d'Orléans ne fut pas plus heureux dans les provinces qu'il l'avait été à Paris ; il ne put séduire aucune ville, pas même dans son apanage.

Après deux campagnes, conduites sans art et sans prudence, il y eut une paix qui ne dura que quelques momens.

On ne vit dans cette guerre civile, ni les moyens faciles et coupables d'égarer le peuple, ni les barbaries des guerres précédentes ; elle fut terminée par la bataille de S. Aubin, où la Trimouille, à la tête des armées du roi, défit celle du duc d'Orléans qui fut fait prisonnier. Charles VIII, dont le caractere aimable avait tant de conformité avec celui de son ennemi, lui rendit la liberté.

Pour le malheur de la France et de l'Italie, Charles, intrépide, humain, magnanime, mais d'un corps faible et d'un esprit borné, lut les commentaires de César. Ce n'est pas le seul prince dont ce livre et celui de Quinte Curse aient égaré l'imagination. Celle de Charles se remplit de vastes desseins, qui étaient au-dessus de ses talens, et qu'il ne pouvait faire réussir que par des moyens opposés à ses vrais intérêts.

Lorsque les hommes passent de l'état de petites

sociétés à celui de grands peuples, ils acquierent lentement bien des idées qui leur seraient nécessaires dans cette nouvelle situation. Il ne fallait pas un siecle de durée aux petites monarchies, aux petites républiques de l'antiquité pourpasser des lumieres, que l'instinct donne aux hordes sauvages, à ces principes d'après lesquels des empires d'une médiocre étendue doivent se gouverner.

Il y a une vérité qui, depuis des siecles, aurait dû être triviale, tant elle peut être aisément apperçue par le bon sens le plus commun, et qui du tems de Charles VIII n'était pas encore sentie par les gouvernemens. C'est que les possessions éloignées du centre des empires, les affaiblissent autant que des possessions limitrophes ajoutent à leur puissance. Charles céda la Franche-Comté, la Cerdagne, le Roussillon, à condition que Ferdinand et Maximillien ne le troubleraient pas dans la conquête de Naples; et à la même condition Charles se soumit à payer un tribut à l'Angleterre.

Les prodiges que quelques gentilshommes de Normandie avaient faits dans le royaume de Naples, frappaient l'imagination des jeunes seigneurs qui se flattaient de les égaler : ils avaient de plus grands projets; on parlait à la cour de

la conquête de Constantinople. On voulait replacer sur le trône des sultans ce malheureux Zizim, que Bajazet avait détrôné. On n'était pas encore éloigné de ces tems, où plusieurs chevaliers français s'étaient rendus souverains dans quelques parties de la Grece et de l'Asie; l'espérance des grandes fortunes, celle de fonder encore à Naples et dans l'Orient ces fiefs, dont quelques droits avaient été réformés en France, répandirent dans la noblesse de la cour et dans celle des provinces, le desir de la guerre, la folie des conquêtes; tout ce qui environnait le prince partagea sa passion.

La noblesse, dans une monarchie de quelqu'étendue, doit influer beaucoup sur l'opinion et sur les préjugés; elle doit être la commune raison du peuple, le soutien et le guide de ses vertus. Mais elle doit plus tendre à conserver les opinions qu'à en donner; elle doit inspirer l'amour de la législation, plus que les changemens dans les lois. Le prince environné de la premiere noblesse doit sans doute la consulter, mais moins sur la nécessité de faire la guerre, que sur la maniere de la faire et de la bien conduire. Le prince doit se souvenir que cet ordre, guerrier par devoir, par habitude, par caractere, peut conseiller une guerre qui ne serait

point nécessaire. Il doit reconnaître que dans certains momens, quelques penchans de ces hommes des premieres classes, ont trop d'énergie; que ces nobles peuvent être plus empressés d'exercer le sentiment de leurs forces personnelles, que d'ajouter aux forces de l'Etat; et que malgré leur générosité et leur patriotisme, ils peuvent être décidés par l'espérance de leur avancement ou de leur gloire, plus que par l'intérêt général.

Le desir de la guerre peut passer de la noblesse dans la nation, et y devenir une manie que désapprouve la raison du souverain. Que doit-il faire alors?

Traiter avec distinction ceux qui ne partagent point encore la démence générale; leur donner des graces qu'ils ont méritées, et leur laisser quelqu'espérance qu'ils auront un jour l'occasion d'en mériter de nouvelles.

Le malheur de l'état militaire est le désœuvrement; et c'est une des causes qui lui font desirer, conseiller, demander la guerre: qu'on l'occupe alors dans de petites armées qu'on assemblera dans quelques provinces; que les nobles s'y instruisent, et instruisent les soldats des exercices et des manœuvres; qu'il y ait quelques récompenses accordées à ceux des

chefs qui ont montré le plus la connaissance de leur métier, alors ils jouiront de leur mérite, et demanderont avec moins d'impatience d'en faire un nouvel emploi.

Il est aussi des moyens de substituer dans les nobles de la cour, le plaisir de sentir agréablement leur existence à celui de sentir leurs forces; qu'ils soient amusés par des jeux et des fêtes, et ces hommes qui avaient tant besoin d'action, vous montreront le besoin du plaisir.

Charles VIII entraîné par sa passion, et par une noblesse entiérement conduite par l'esprit de chevalerie et celui de conquête, traversa les Alpes, franchit l'Apennin, prit Florence d'assaut, se rendit maître de Rome; il y fit son entrée la nuit, et aux flambeaux. L'appareil imposant de son armée, la multitude des pieces d'artillerie qui la suivaient, le bruit des instrumens militaires, imprimerent dans l'ame des habitans de Rome, une terreur qui augmenta celle qui se répandait dans le reste de l'Italie.

La bataille de Sangermano, très-peu disputée aux Français, leur ouvrit le royaume de Naples. La noblesse et le peuple désertaient leur roi Alphonse, qui avait mérité cette haine par ses cruautés. Il s'était démis de sa couronne en faveur de Ferdinand son fils; mais quoique ce

jeune prince eut des vertus, il hérita d'abord de la haine qu'on avait pour son pere.

Le royaume de Naples était un gouvernement féodal, où l'esprit des Normands qui l'avaient conquis ne s'était pas perpétué. Tous les seigneurs, toutes les provinces s'empresserent de rendre leurs hommages au roi de France. Cinq ou six villes assez fortes ne montrerent pas le même zele, et on négligea de les soumettre.

Après la conquête de Naples, Charles et son armée ne penserent plus à Constantinople; l'ineptie de Zizim, la puissance de Bajazet, et quelque retour de bon sens, firent sentir qu'il était impossible d'aller fonder de nouveaux Etats dans l'Orient.

L'imagination des jeunes seigneurs français n'était plus remplie de ces espérances vagues qui les avait égarés au moment où ils étaient sortis de France; mais ils se firent donner une partie des fiefs de quelques Napolitains et les droits de plusieurs municipalités. Ils s'abandonnerent avec la noblesse du pays, à une raillerie orgueilleuse, toujours si indécente et si cruelle dans des vainqueurs; ils éteignirent le penchant que les Napolitains avaient eu pour eux. Les espérances et l'amour de ce peuple se tournerent vers le jeune Ferdinand.

Venise, la premiere puissance de l'Italie, voyait la république de Florence, une partie de celle de Gênes, plusieurs places du Montferrat et de la Lombardie usurpées par les Français; elle ne voulait pas qu'ils fissent à Naples un établissement solide, et s'allia avec Maximilien et Ferdinand.

Charles, justement alarmé d'une ligue si puissante, ne tarda pas à préparer son retour en France. Le nombre de ses ennemis, la nature des pays qu'il fallait traverser devaient rendre sa retraite impossible; cependant les Français, toujours imprudens, toujours héros, revinrent dans leur patrie, où leur brillante équipée reçut plus d'applaudissemens que de censure, parce que la gloire n'était pas encore attachée au bon sens.

Charles et la noblesse avaient vu en Italie des villes bien bâties, des maisons de campagne agréables; ils prirent le goût de l'architecture. Des maisons commodes succéderent aux cabanes des villes et aux huttes des villages. La noblesse, moins portée aux mouvemens séditieux, préféra des châteaux, embellis par les arts, aux donjons de ses ancêtres. Elle en fut moins redoutable, mais elle eut quelques jouissances de plus. Ces nouveaux genres de luxe

augmenterent la somme du travail, et rendirent plus rares dans le peuple, ces vices féroces et bas qui sont les effets de la misere désœuvrée.

Charles VIII retrancha de ses amusement ceux qui pouvaient être dispendieux; il acquit de l'ordre; il continua le projet commencé par Charles VII, de rassembler et de rendre publiques les différentes loix du royaume. Il y avait alors bien peu, et peut être n'y a-t-il pas davantage aujourd'hui, de ces hommes capables de saisir bien le systême entier de la jurisprudence, et de bien distinguer entre les lois celles qu'on peut abroger sans trop changer d'utiles habitudes.

Charles rendit le grand-conseil sédentaire à Paris; il écoutait volontiers, comme S. Louis, les représentations de ses sujets. Il allait tenter la réforme du clergé, qu'on accusait d'être licentieux et avide; un accident le priva de la vie. Il fut regretté de la noblesse et du peuple; il avait moins l'envie de leur plaire que d'exercer sa bonté.

En montant sur le trône, Louis XII trouva l'esprit national tel qu'il devait être; les différens ordres avaient à-peu-près les opinions, les principes, le caractere qu'ils devaient avoir. Un bon roi arriva dans un moment où il n'avait pas

trop à changer, et où le bien qu'il voulait faire ne contrariait point trop les cœurs et la maniere de penser.

Son regne présente un de ces tableaux qui transportent le philosophe, homme de bien; on voit toujours un excellent roi, et une nation digne de l'avoir pour chef.

Louis XII était né sensible et tendre; ce caractere a fait faire des fautes à plus d'un souverain; mais c'est qu'ils n'avaient pas assez l'amour de l'ordre et de la vertu.

Simple et frugal dans ses mœurs, Louis eut la force d'obliger ses femmes à le devenir, et cependant il les aimait avec passion.

L'usage était établi depuis long-tems, d'accorder au prince qui montait sur le trône un impôt considérable, dont une partie devait être pour son usage, et le reste employé aux funérailles du roi qui venait de mourir. Louis XII qui a été depuis imité par Louis XVI, refusa ce don de ses peuples. Il fit faire à ses frais de magnifiques funérailles à Charles VIII, dont il avait plus d'une fois encouru la disgrace. On ne voit pas que dans tout le cours de son regne, la vengeance soit entrée dans son cœur.

On sait combien il croyait avoir à se plaindre du duc et de la duchesse de Beaujeu; ils n'avaient

qu'une fille, et les lois du royaume réunissaient à leur mort, leurs biens à la couronne; Louis les fit passer à la fille du duc de Beaujeu, et lui fit épouser le duc de Montpensier. La Trimouille qui l'avait vaincu et fait prisonnier, eut sa confiance et le commandement des armées.

Il y avait dans l'université un professeur qu'on appellait Standonck. Par ses déclamations et ses intrigues, il avait beaucoup aidé à indisposer l'université contre le roi; jugé par le parlement, il fut condamné à l'exil. Quelque tems après l'exécution de ce jugement, Louis XII apprit que Standonck avait employé la plus grande partie des émolumens de sa place, à encourager quelques écoliers pauvres, qui montraient de la disposition aux lettres et à la vertu; Louis versa des larmes, cassa l'arrêt qui condamnait Standonck et le rétablit dans sa place.

Le premier de ses soins, à son avénement, fut de composer son conseil; il refusa d'y admettre des hommes éclairés dont la probité était suspecte. Il ne voulut pas y faire entrer Comines qui avait les talens d'un homme d'Etat, mais qui laissait douter qu'il eût les qualités d'un homme de bien.

Rochefort fut nommé chancelier; il était fait

pour ranimer l'esprit d'intégrité et de noblesse, qui avait caractérisé la magistrature jusqu'au regne de Louis XI.

Louis XII avait des perceptions très-justes, et souvent les apperçus d'un homme d'esprit; mais sa tête faible n'était pas capable d'une longue attention et de grandes combinaisons; il lui fallait un premier ministre, il choisit George d'Amboise. Ami de son maître et de l'Etat, chéri de son siecle, et pas assez respecté des suivans.

Voyons les premieres opérations de Louis XII à la tête de son conseil. Il commença par diminuer les impôts, et retrancher des privileges onéreux au commerce, à l'agriculture et aux citoyens.

Ceux de l'université furent de ce nombre; il fit exécuter avec soin les ordonnances de Charles VIII qui réprimaient les vexations de la finance, et fit de nouvelles lois qui pouvaient les prévenir.

Il appella, des différentes parties de son royaume, les magistrats les plus integres et les plus instruits. De concert avec le sage Rochefort, ils composerent des ordonnances, dont je ne citerai que celles dont l'utilité peut être sentie dans tous les tems.

Les magistrats qui devaient présenter au roi trois sujets pour remplir une place vacante dans leur tribunal, furent obligés de ne plus donner leur suffrage par scrutin, mais à voix haute; ainsi ceux qui auraient été capables de faire un mauvais choix, étaient nécessairement connus. Ils faisaient, de plus, serment de n'élire que des hommes estimés; et alors le serment liait par la double chaîne de la religion et de l'honneur.

Les nouveaux magistrats, au moment de leur réception, juraient qu'ils n'avaient acquis leur place, ni par des intrigues, ni par de l'argent. Ils avaient été obligés de subir un examen sévere sur leurs connaissances, dans la science des lois et sur leur vie passée.

On institua de plus, les mercuriales. Un petit nombre de présidens et de conseillers s'assemblaient tous les mois, et se faisaient part mutuellement de ce qu'ils avaient appris de la conduite de leurs confreres. On examinait s'ils avaient dans leurs mœurs, cette décence grave qui convenait à leur état, s'ils étaient laborieux, assidus, etc. Cette espece de tribunal avait droit de les interdire pendant quelque tems de leurs fonctions, de suspendre le paiement de leurs gages, et de leur faire des réprimandes.

On donna en même tems, à plusieurs tribunaux subalternes, le pouvoir de juger souverainement dans les causes de peu d'importance; ils furent chargés aussi de faire, dans les lieux voisins de leur siege, les visites qu'y allaient faire, à grands frais, les commissaires du parlement. On rétablit les grands jours, pendant lesquels des magistrats nommés par ce corps, allaient recevoir les appels et s'informer de la conduite des juges subalternes.

Aucun conseiller ne pouvait s'absenter sans la permission du premier président, qui ne l'accordait pas sans des raisons suffisantes.

Plusieurs articles de la même ordonnance, tendaient à faire hâter la décision des affaires. Mais ce grand bien semblait dépendre beaucoup des avocats et des procureurs, deux especes d'hommes qui ont eu souvent l'honneur de rendre les esprits faux et les cœurs injustes.

Dans les sénéchaussées, bailliages, prévôtés, etc. on ôta le droit de juger à la noblesse qui n'était pas graduée. Il paraît que les nobles perdirent, sans regret, cette prérogative qui les rendait redoutables. Louis XII voulait qu'ils se fissent aimer. Il donna des parlemens à la Provence et à la Normandie; et s'il eût régné plus

long-tems, il en aurait donné à d'autres provinces.

Il eut toute sa vie une attention très-scrupuleuse sur le choix des procureurs généraux. Cette charge fait en partie les fonctions des censeurs Romains, et n'en a pas les inconvéniens. Le procureur général défere aux juges, et ne prononce pas de jugemens. Il porte une attention sévere sur les mœurs générales, plus que sur celles des particuliers; il veille sur l'education publique; il prend garde qu'on n'introduise des opinions nouvelles et dangereuses, et que de nouveaux usages n'alterent les mœurs; il dénonce les actions qui tendent à troubler la tranquillité publique.

Louis fut très-occupé du soin de répandre l'instruction; il était lui-même assez instruit pour voir une partie des malheurs qui sont les effets de l'ignorance. Il protégea les hommes de lettres, qui n'avaient gueres alors que de l'érudition, et n'étaient pas plus capables d'amuser un roi que de l'instruire.

Les armées espagnoles étaient presque les seules où il y eût de la discipline et de l'art dans les manœuvres. Ce que Louis voulut d'abord, ce fut de faire perdre à son infanterie l'habitude de la rapine. Le premier et le meilleur de

ses

ses moyens, fut d'assurer la solde militaire, de manière qu'elle ne pouvait pas être retardée d'un seul jour. Il fut défendu aux troupes de séjourner ailleurs que dans les villes murées, et d'en sortir pour se répandre dans les campagnes. Les capitaines qui les commandaient, choisis entre des hommes d'une probité reconnue, furent responsables des dégâts. La mort de quelques gendarmes, punis pour avoir rançonné le cultivateur, fit cesser tous les désordres.

Louis XII eut toujours le projet de faire assembler un concile; ceux de Pise et de Florence avaient été rendus inutiles par les intrigues de Rome. On ne pouvait rien espérer de ces Etats-Généraux des chrétiens, tant que des pontifes ambitieux pouvaient y avoir une grande influence. Le cardinal d'Amboise était le seul homme en qui Louis XII trouvât les vues qu'il desirait aux chefs de l'église. Ce cardinal qui s'était fait nommer légat en France, s'y était servi du pouvoir de sa place pour mettre de la réforme dans les mœurs des moines. Louis devait tout espérer, si le même homme parvenait au trône pontifical. On a trop accusé ce ministre d'avoir sacrifié les intérêts de son prince et de sa patrie à l'ambition d'être pape. Sans doute, il

voulait l'être ; mais a-t-on réfléchi sur le bien qu'aurait fait à l'Europe, à la France en particulier, et à la religion, un pape agissant de concert avec un prince aussi sage, aussi puissant, aussi vertueux que Louis XII ?

Je veux parler d'un usage qu'il eut toujours, et qui a beaucoup contribué, sous son regne, à rendre l'administration plus integre et plus vigilante. Il s'attacha, en secret, dans toutes les provinces, des hommes sur la véracité desquels il pouvait compter. Il les interrogeait sur le caractere, les talens, la réputation, les services de ceux qui étaient employés dans l'administration, ou qui pouvaient prétendre à l'être. Cet usage, excellent dans la monarchie, a été repris sous le regne de Louis XV et de Louis XVI.

Louis XII avait assez de lumieres et de caractere pour résister à ses passions et aux séductions de ses courtisans ; mais il n'en avait pas assez pour s'élever toujours au-dessus de l'opinion du moment. Comme petit-fils de Valentine Visconti, héritiere du duché de Milan, il avait des droits sur cette province, usurpée par les Sforces ; il en avait sur le royaume de Naples ; la nation Française l'invitait à faire valoir ses droits. Personne ne l'avertissait qu'en les cédant à Ferdinand et à Maximilien, il aurait pu obtenir

des échanges avantageux à son royaume, et réparer les erreurs de Charles VIII.

Les armes de Louis XII eurent d'abord de grands succès en Italie ; les Français y montrerent moins d'imprudence, autant d'héroïsme, de noblesse, de générosité que sous le regne précédent. Louis, à peine maître du Milanais, en diminua les impôts. La premiere ordonnance de ce vainqueur, fut un bienfait pour les vaincus.

Louis appuya trop les prétentions de Rome sur plusieurs villes d'Italie ; il indisposa contre lui la sage république de Venise, toujours occupée de réprimer les pontifes. Il me semble qu'il ne devait pas entrer dans la ligue de Cambrai ; il s'unissait à des voisins dangereux, contre une république dont la France n'avait rien à craindre. Il remporta de grandes et d'inutiles victoires ; Venise fut affaiblie, et les véritables rivaux de Louis furent plus puissans. On peut attribuer ses revers à ses fautes ; mais on doit dire que son caractere le rendait aisément dupe de la politique de son siecle, et que par sa valeur et ses vertus, il fut le plus digne chevalier de son armée.

Le bon ordre de ses finances le mit en état de former, dans un moment, une flotte puis-

sante et trois armées ; mais la guerre ayant duré, il aurait fallu de nouveaux impôts. La nation plus riche qu'elle ne l'avait été sous les regnes précédens ; la nation, idolâtre de son roi, aurait payé ces impôts avec joie. Louis fit des emprunts ; il aliéna des domaines, et il vendit plusieurs charges de finances. Ces charges demandent moins de lumieres que de désintéressement ; il faut les donner à des hommes d'une probité reconnue. Il se peut aisément que ceux qui les achetent soient tentés de vexer le peuple ; et il se défend par des fraudes qui le dégradent même à ses yeux.

Une seule faute de Louis XII dément son caractere ; c'est le traité par lequel il donne la fille qu'il avait eue d'Anne de Bretagne au jeune archiduc Charles, fils de Maximilien. Cette princesse devait avoir pour sa dot, les duchés de Bretagne et de Bourgogne ; Louis cédait de plus à son gendre, ses droits sur Gênes et sur Milan. Ce prince et son conseil ne pouvaient être assez absurdes pour conclure un pareil traité, s'ils ne s'étaient ménagés des moyens de le rompre. Louis après l'avoir conclu, convoqua les Etats-Généraux.

Lorsqu'il fit son entrée dans la salle de l'assemblée, tous les ordres, tous les députés, saisis

à-la-fois d'un même mouvement, tomberent à ses genoux, et levant les yeux et les mains au ciel, rendirent graces à Dieu de la maniere dont la France était gouvernée. Ils le remercierent plusieurs fois de leur avoir donné Louis XII pour roi. Jamais l'esprit des cours imagina-t-il des louanges aussi délicieuses pour une ame pure et sensible, que ces acclamations de l'élite des Français, qui conjuraient Louis d'accepter le titre de leur pere?

Cette reconnaissance d'une nation entiere, ce sentiment sublime et tendre, que tous les députés exprimaient à-la-fois, qu'éprouvait chacun d'eux, et qu'il sentait augmenter par le plaisir de l'entendre dans toutes les bouches et de le voir dans tous les yeux; ces larmes de joie et d'admiration, ces cris répétés, ce tumulte, ce désordre, cette ivresse universelle, dans une assemblée grave et majestueuse, mais emportée par le noble enthousiasme patriotique, et par l'amour de son roi, est un de ces tableaux sur lesquels l'ame d'un philosophe s'arrête avec la plus délicieuse volupté.

Les Etats ne tarderent point à prier Louis de rompre son traité avec Maximilien; ce qu'il n'eut pas de peine à leur accorder.

Depuis le plaisir divin, que les transports de l'assemblée durent faire éprouver à Louis XII; il jouit souvent de plusieurs autres plaisirs du même genre. Il faisait de fréquens voyages dans les provinces ; s'il y rencontrait encore quelques abus, il y voyait une noblesse tranquille et chérie de ses vassaux ; des juges dont on était content, des financiers dont on se plaignait peu, des guerriers qui n'étaient plus la terreur, mais la défense des campagnes.

Il voyait des villes où il y avait de l'industrie, du travail et des mœurs ; des villages repeuplés sous son regne, et partout ces commodités qui sont le luxe du peuple.

Sa route était bordée de citoyens attendris, auxquels on ne commandait pas des acclamations, mais auxquels il était impossible de ne pas montrer à leur roi combien ils l'aimaient ; ceux qui venaient de le voir, couraient chercher des sentiers qui les conduisaient au chemin où ils pourraient le voir et le bénir encore.

Lorsque la maladie de langueur dont Louis XII était attaqué depuis long-tems, parut menacer ses jours, le peuple, dans toutes les provinces, les yeux inondés de larmes, embrassait les autels ; plusieurs citoyens offraient au ciel leur

vie, en le conjurant de sauver celle de Louis.

Pendant ce tems le bourgeois de la capitale qui croit gagner aux vices de la cour, allait rire à des farces qui tournaient en ridicule la vertueuse économie de son roi.

Près de ses derniers momens, ce prince tendre encore pour ce qu'il avait aimé, conjurait son successeur de faire le bonheur des Français.

Les rois doivent à leurs peuples, l'exemple d'une belle mort, comme celui d'une belle vie.

Il mourut; une nuit de douleur couvrit son royaume. Le laborieux cultivateur, l'artisan utile, les hommes de mérite, dans tous les genres et dans toutes les classes, avaient perdu leur pere. La capitale censurait ses fautes, et se plaignait de ses vertus.

Des républiques Suisses.

Je laisse un moment le tableau des succès de nos rois, dans le dessein d'augmenter la liberté, la dignité et l'aisance du peuple; je passe aux républiques Suisses. Je ne parlerai, avec quelques détails, que des cantons les plus distingués par leur étendue et par le grand nombre de leurs habitans.

Dans les tems de l'antiquité, dont il nous reste peu de monumens, l'Helvétie était divisée en petites républiques indépendantes les unes des autres, et plutôt alliées que confédérées. Ce que l'histoire dit de leurs mœurs, ressemble à ce qu'on peut dire aujourd'hui des mœurs Suisses; il n'y a gueres entre elles que ces différences qui sont l'effet du progrès des lumieres, de l'esprit de la religion chrétienne, et des découvertes qui ont augmenté l'industrie. Les habitans modernes de ces contrées sont fort éloignés de cet amour du brigandage, et de ces excès dans les plaisirs de la table, dont l'histoire accuse leurs ancêtres.

Lorsque les barbares du Nord eurent envahi les contrées méridionales de l'Europe, l'Helvétie fut soumise par les Bourguignons; elle devint dans la suite une province du royaume des Francs, un domaine des ducs de Suabe; enfin, une partie de l'empire d'Allemagne. Sous la faible race de Charlemagne, il s'éleva dans l'Helvétie plusieurs petits souverains, dont la tyrannie éprouva fréquemment une résistance courageuse. Mais le clergé s'étant uni à ces tyrans, et lui-même ayant introduit dans ses possessions les abus de la féodalité, ce peuple

raisonnable et courageux souffrit avec une longue patience le joug qu'on lui imposait.

L'empereur Frédéric second, dont le regne fut si troublé par la puissance de l'église et par celle des grands vassaux, voulant affaiblir dans l'Helvétie la noblesse et le clergé, y affranchit plusieurs villes.

Les empereurs, en rendant la liberte à quelques cantons, s'étaient réservé le privilege d'y faire rendre la justice par des baillis, qu'ils choisirent long-tems parmi des nobles distingués par leurs mœurs.

Albert d'Autriche multiplia trop le nombre de ces baillis; l'iniquité de leurs jugemens souleva les cantons de Shwitz, d'Uri, d'Undervald. D'autres cantons opprimés s'unirent à eux; et enfin se forma dans peu, sous le nom de Suisse, cette ligue de plusieurs Etats, dont les gouvernemens n'étaient pas les mêmes.

Des laboureurs, plongés dans les ténebres de l'ignorance, occupés de leurs travaux pénibles, quelques artisans grossiers, quelques pasteurs, formerent plusieurs de ces gouvernemens, dans lesquels on n'admit point l'inégalité des rangs, et souvent même celle des fortunes.

Des cantons, dans lesquels il y avait beaucoup de cette noblesse de la seconde classe qui

souffrait de la tyrannie des comtes, des évêques et des baillis formerent d'abord quelques aristocraties. Des circonstances particulieres ont fait naître dans la Suisse des constitutions mêlées de la démocratie et l'aristocratie.

Berne est gouvernée par un conseil de 200 citoyens, tirés des anciennes familles. Ce corps fait les lois et nomme les magistrats; mais pour décider de la paix ou de la guerre, pour lever des impôts, et pour en marquer le genre et l'emploi, le conseil est obligé de se donner 100 nouveaux collegues; il les choisit toujours dans les anciennes familles; cependant on admet de tems en tems dans ce conseil quelques membres tirés des familles nouvelles, distinguées par leurs richesses et par leurs mœurs, ou par leurs alliances avec les anciennes familles. Ces choix sont rares, mais ils ne le sont pas assez pour que les hommes de la classe subordonnée, ne conservent pas l'espérance d'entrer dans la classe souveraine.

Le conseil tire de son sein un sénat composé de vingt-sept membres, qui a la puissance exécutrice. Pour être admis au rang des sénateurs, il faut être marié, et avoir exercé avec approbation une charge de bailli. Ce sénat est chargé de la police, il nomme aux emplois subalternes,

aux bénéfices des ecclésiastiques, il prépare les affaires qui doivent être portées au grand-conseil.

Les baillis sont élus par scrutin, et pris dans le conseil des 200. Le tems de leur administration est de six années; ils rendent la justice aux cantons qu'ils gouvernent. On se plaint qu'ils abusent quelquefois de leur pouvoir. Cependant ils sont retenus par les mœurs générales, par la crainte de ne point entrer dans le sénat, et de ne point parvenir aux premiers emplois.

Les premiers magistrats de la république, et qui président au grand-conseil, sont les avoiers; il y en a deux, leur charge est à vie, mais il ne l'exercent qu'alternativement et d'année en année. Ils ont un peu plus de pouvoir que les doges de Venise et de Gênes, mais ils peuvent être déposés par le corps qui les a choisis.

Après leur charge, la plus importante est celle de trésorier; il est à la tête du conseil des finances, dont les places, ainsi que la sienne, ne peuvent être occupées par les mêmes magistrats que l'espace de six années.

L'aristocratie de Berne a pris des précautions contre elle-même. Il y a deux magistrats qu'on appelle secrets; ils reçoivent les plaintes du peuple et les portent au grand conseil. Ils ne sont pas

obligés de nommer ceux qui les ont informés des délits qu'ils révelent.

Il y a de plus un conseil composé de seize magistrats choisis par le sort, dans le nombre des baillis qui ne sont plus en place. Ces seize magistrats font tous les ans la revue du grand-conseil; ils proposent ceux qui doivent en remplir les places vacantes, et ils donnent leurs voix comme les membres du grand-conseil.

C'est sur le sénat qu'ils ont le plus de pouvoir, et cela est très-sage; les corps chargés d'administrer, sont ceux qui ont le plus besoin d'être surveillés. Tous les ans, sur le rapport des seize, on confirme les sénateurs, ou on en choisit de nouveaux.

Ce qui assure le plus la modération des aristocrates de Berne, et en général des aristocrates de Suisse, c'est la nécessité d'avoir une force qui puisse défendre le pays contre l'étranger. Ces petits Etats n'ont pas assez de richesses pour avoir des armées; ils sont donc obligés d'armer le peuple, et d'entretenir en lui l'esprit militaire et le contentement de la conduite de leurs souverains.

Le gouvernement de Berne, très-attentif à prévenir les divisions entre les familles patriciennes, ne s'occupe pas assez du soin de rap-

procher ces familles de celles du peuple ; il n'entretient pas assez entre ces deux classes, l'apparence de l'égalité.

Il y a en Suisse des lois somptuaires qui obligent le luxe à se renfermer dans de certaines bornes ; mais ces lois ne sont pas exécutées à Berne aussi exactement que dans d'autres cantons, et cela doit être.

Les lois sur les successions, n'imposent pas à Berne le partage égal entre les enfans ; cela peut augmenter les vertus domestiques, ce qui est un grand bien ; mais cela peut multiplier les grandes fortunes et faire disparaître toute égalité ; ce qui n'est pas sans inconvéniens. Des aristocrates, qui ne sont pas assez occupés de faire oublier au peuple leurs différens genres de supériorité, doivent aimer à se parer de leurs richesses. Cependant le luxe à Berne, n'a rien encore de ce faste qui inspire à une partie des citoyens l'extrême vanité, et aux autres le sentiment de l'envie.

Ce qui doit beaucoup contribuer à conserver aux patriciens de Berne leur caractere estimable, c'est une institution dont je ne connais point d'exemple chez les anciens, ni chez les modernes.

On a créé pour la jeunesse un grand-conseil et un sénat, où sont portées des affaires de peu

d'importance ; les jeunes gens y apprennent à faire l'application des lois, à former leur jugement. Il y a aussi pour eux de petits bailliages, qui ont peu de fonctions et moins encore d'appointemens ; ainsi, la jeunesse patricienne s'instruit de ce qu'elle doit savoir, et commence l'habitude de faire ce qu'elle fera toujours.

De ces emplois de peu de conséquence, les jeunes gens estimés passent aux charges de l'Etat. Dans cet âge où l'hypocrisie n'a point encore affermi son masque sur son visage, l'homme inepte, l'esprit de travers, le cœur vicieux sont aisément connus. Ainsi leur sottise ou leur corruption n'influeront pas sur le sort de la république.

Il y a quelque démocratie mêlée à l'aristocratie de Fribourg. La souveraineté y est fixée dans soixante-onze familles, desquelles est tiré un conseil de 200 membres. Il se divise en plusieurs tribunaux, celui du conseil d'Etat, celui de la justice, celui de la police, celui de la guerre ; il y a, comme à Berne, des avoiers, et de plus, des bannerets qui président à ces différens tribunaux.

Voici comment cette aristocratie est mêlée de quelque démocratie.

Les bourgeois des familles plébéiennes et les

habitans de la campagne élisent les avoiers et les membres du grand conseil ; mais ils ne peuvent les élire que dans les soixante-onze familles souveraines. C'est toujours une grande consolation pour l'homme de nommer ceux qui doivent le gouverner, quand même il ne pourrait les choisir dans sa propre classe.

On doit sentir combien ce droit d'élection, accordé aux sujets, force les familles souveveraines à les ménager. Cependant, ces magistrats élus par le peuple, abusent quelquefois de leur pouvoir, mais il est rare qu'ils en aient abusé sans exciter des soulevemens.

Le gouvernement de Lucerne est démocratique quant à la ville de Lucerne, et aristocratique quant au reste du canton ; c'est-à-dire que les habitans des autres villes, ceux des bourgs et des villages sont sujets, et que tout citoyen de Lucerne est souverain. Ces souverains choisissent entre eux cent personnes qui composent le conseil.

Au commencement du seizieme siecle les bourgeois de Bâle chasserent les nobles, et depuis ce moment, le premier magistrat de leur république fut un bourgeois ; il était auparavant un noble.

Cette ville, peuplée d'artisans, se divise en

tribus et en corporations ; elle a un conseil dont les membres passent de leur attelier à leur tribunal ; c'est dans ce tribunal que la souveraineté réside. Bâle accorde rarement le droit de bourgeoisie ; il faut, pour l'obtenir, être reçu maître dans quelque métier. Cette maîtrise est presque toujours refusée à l'étranger, et même aux familles qui ne sont point des anciennes corporations.

Les Bâlois ont cette jalousie qu'inspire l'esprit monopoleur ; on craint que l'industrie du nouveau citoyen n'entre en concurrence avec les anciens artisans.

Le canton, divisé en sept bailliages, est gouverné par des baillis élus dans une assemblée du conseil, et pris dans cette assemblée même ; c'est aussi ce conseil qui nomme les membres des tribunaux d'administration et de judicature. A Bâle, le juge n'est pas toujours obligé de prononcer d'après la loi, il peut quelquefois juger d'après sa conscience. Dans cette république, l'esprit d'un juge est-il toujours sain ? sa conscience est-elle toujours pure ?

J'aurais dû parler d'abord du canton de Zurich, parce qu'il a le premier rang dans l'association Helvétique, et parce que c'est à Zurich qu'on trouve le caractere suisse dans toute son énergie.

Deux

Deux mille habitans de cette ville sont les souverains de la république, et ils n'admettent jamais dans leur classe aucun de leurs sujets. Ces familles souveraines sont divisées en treize tribus ; l'une desquelles, par un préjugé fort extraordinaire dans une ville commerçante, s'interdit le commerce et se prétend plus noble que les autres ; mais c'est son unique prétention. Ces tribus confient le pouvoir législatif et même exécutif à deux cents magistrats qui forment le conseil. Ils sont choisis à nombre égal dans chacune des tribus. Cinquante membres de ce conseil forment un sénat qui rend la justice ; il juge sans appel, quant au criminel ; mais dans un petit nombre d'affaires civiles, on appelle de ce tribunal au grand conseil. Il a de plus la police ; c'est de son corps que sont tirés les magistrats qui gouvernent les différentes parties du canton. Ce sénat pourrait devenir redoutable, si les charges y étaient à vie ; mais elles y sont tous les ans ou continuées ou ôtées par le grand conseil.

L'Etat de Zurich ne leve point d'impôts ; le revenu de ses domaines excede ses besoins. Son superflu compose un trésor dont les fonds sont employés à des établissemens utiles, à des tra-

vaux publics, au secours des indigens. Les autres aristocraties ont à demander au peuple, celle-ci lui donne.

Zurich a des lois somptuaires pour les deux sexes, et ces lois sont observées. L'adultere y est puni par des amendes.

Le gouvernement de Schaffouse est à-peu-près le même que celui de Zurich; les habitans de la ville sont les souverains, ceux des bourgs et des campagnes sont les sujets. La souveraineté est confiée à un conseil élu tous les ans, et il en confie en partie l'exercice à un sénat.

Deux bourgmestres qui alternent d'une année à l'autre, président à ce corps. Les membres du sénat peuvent seuls prétendre aux bailliages; les impôts sont établis sur les terres, la dîme est l'impôt principal; il se paie au treizieme par les aristocrates, et au dixieme par les sujets. Cette distinction n'est pas d'une sage aristocratie.

Les lois somptuaires sont en plus grand nombre à Schaffouse que dans les autres cantons, et cependant elles sont exécutées. Les législateurs Suisses ont fait ce que Lycurgue n'osa tenter; les femmes de ce pays s'y habillent non selon la mode, mais selon la loi. Il y a peu d'industrie à Schaffouse; il y a dans la ville un faible com-

merce d'échanges ; le soin des troupeaux et la culture de la vigne occupent les habitans des campagnes.

Les lois somptuaires ne sont pas aussi séveres à Soleure qu'à Schaffouse. Soleure est la ville où réside l'ambassadeur de France, et c'est un des cantons où les bienfaits du roi sont le plus répandus. Il y a quelques nobles, ils ne forment point une tribu particuliere ; mais dispersés dans toutes les tribus, peut-être ont-ils quelqu'influence sur les mœurs. On dit qu'il y a plus de politesse à Soleure que dans les autres cantons ; celui ci n'est qu'agricole et pasteur : les charges y sont assez lucratives.

Ce qui est particulier à ce canton, c'est que ses trois principaux magistrats possedent leurs charges à vie ; cependant ils y sont confirmés tous les ans par une assemblée des bourgeois, et s'ils s'étaient mal conduits, ils seraient destitués.

Il y a aussi dans cette ville un magistrat choisi parmi les plus jeunes conseillers, et chargé de veiller à la conservation et à l'observation des lois.

Passons aux cantons purement démocratiques. A côté de ces villes et de ces familles souveraines, entre des lacs, des glaciers et des rochers

inaccessibles, la nature et l'habitude ont donné de la stabilité à des gouvernemens qui n'y contrarient pas les penchans de l'homme, et le laissent jouir d'une tranquillité qu'ils ne lui promettaient pas.

Dans les cantons de Schwitz, Zug, Glaris, Uri, Undervald et Appenzell, le pouvoir législatif réside dans la nation entiere. Elle s'assemble tous les ans; elle décide de la paix ou de la guerre, des charges publiques, des lois de toute espece; mais contens de celles qu'ils ont reçues de leurs ancêtres, les citoyens de ces petites républiques n'ont fait, depuis deux ou trois siecles, que de légers changemens à leurs lois. On se rend à ces assemblées avec une épée, et l'on peut y être admis avec voix délibérative à l'âge de seize ans.

Dans un pays où la constitution est simple; dans des assemblées composées d'hommes de la même classe, et qui n'ont point des intérêts opposés; où l'ambition ne peut naître; où les possessions sont du même genre; où des sophismes captieux n'ont point établi que l'intérêt du négociant était contraire à celui du cultivateur; où les magistrats n'ont ni le tems, ni l'art, ni la volonté de multiplier et d'obscurcir les lois; où les passions factices et les besoins imagi-

naires ne varient point à l'infini les manieres d'être et de penser ; dans un pays où les enfans, dès le premier âge, entendent leurs peres qu'ils respectent et qu'ils aiment, discuter les intérêts communs ; la raison est assez avancée à seize ans, le caractere est assez formé pour qu'on puisse prononcer sur les affaires de la république.

Ces assemblées souveraines nomment des conseils, des magistrats en petit nombre. Ils sont chargés de la police, ils jugent des procès ; mais on peut, dans quelques cantons, appeler de leurs jugemens à celui de la nation.

Dans le canton de Schwitz, deux fois l'année, le conseil est triplé pour quelques momens, pendant lesquels il prépare les affaires qui doivent être portées à l'assemblée générale.

Il y a presque dans tous ces petits Etats deux ou trois magistrats chargés de veiller particuliérement au maintien de la constitution.

Partout c'est le peuple en corps, et non point les conseils qui disposent des emplois.

Le canton d'Undervald, partagé en deux vallées, semble se partager en deux républiques ; chacune des vallées a ses conseils, et son assemblée particuliere ; mais elles ont un conseil général, qui seul peut décider de la

paix, de la guerre, de leurs intérêts communs. Appenzell forme aussi deux républiques, plus séparées que celles d'Undervald ; l'une est catholique, l'autre est protestante ; et la différence des opinions religieuses ne met point entre elles de la division.

A Zug, le chef de l'Etat, l'amman est pris tour-à-tour dans chacune des quatre communautés qui composent le canton.

Dans les démocraties, lorsque le premier magistrat sort de charge, il devient chef militaire. Chaque bourg, chaque district a ses capitaines qui assemblent les hommes en état de porter les armes et de leur faire faire l'exercice.

Dans le canton de Glaris, les catholiques et les protestans ont un conseil commun ; et les citoyens des deux religions sont également susceptibles de tous les emplois.

Je veux parler d'une république qui ne fait point partie de l'association Helvétique, mais qui est constamment son alliée ; c'est une démocratie.

Dans le dixieme et le onzieme siecle, les habitans de la Rhétie, qu'on appellait dès-lors le pays des Grisons, s'assemblerent pour faire la guerre aux seigneurs. Ils emporterent plusieurs châteaux l'épée à la main, ils affamerent les

autres ; ils furent indépendans, et ils se donnerent des lois qui assuraient leur liberté.

Ils se sont divisés en trois ligues, dont chacune se gouverne par des assemblées de députés des villes et des bourgs. Elles nomment les chefs et les magistrats de leurs ligues, et chacune d'elles nomme un petit nombre de citoyens qui forment la diete générale. On leur associe les députés de quelques petits pays alliés. Cette diete s'assemble alternativement dans la capitale d'une des trois ligues ; le premier magistrat de la ligue où se tient l'assemblée la préside.

Toutes les questions qui intéressent la ligue générale, s'y décident à la pluralité des voix ; on y traite des alliances avec l'étranger, de la paix, de la guerre et de l'impôt ; il est faible, mais il rend plus que ne demandent les besoins de l'Etat. On y regle la constitution militaire, qui est à-peu-près la même que celle des cantons Suisses. Après la séparation de la diete, les décisions en sont promulguées par un comité, qui donne en même tems la liste des matieres qu'on a renvoyées à une nouvelle délibération.

Cette constitution a tous les avantages des démocraties, et en a peu les inconvéniens ; l'homme est aussi libre à Coire qu'il l'est Glaris ; il jouit de l'égalité dans les montagnes de la

Valteline autant que les pasteurs et les laboureurs d'Appenzell en jouissent dans leurs campagnes. Les assemblées des Grisons, composées de députés choisis, ne sont pas aussi tumultueuses que celles où se trouvent, sans choix, tous les citoyens. Les membres y different rarement sur la maniere de voir leurs intérêts. La conformité des fortunes, y entraîne sur les objets les plus importans, la conformité des opinions.

C'est à la nature de ce pays extraordinaire que les Suisses et leurs voisins ont dû la liberté. Voyez ces immenses glaciers, ces montagnes entassées, ces rochers escarpés, ces torrens qui font retentir au loin leurs chûtes précipitées; ils environnent des vallées, que le travail et l'industrie, plus que la nature ont rendu fécondes; c'est pour les cultiver en paix, c'est pour jouir modérément de leurs productions, qu'on y a secoué le joug du gouvernement féodal. Quel besoin le cultivateur de ce pays avait-il des châteaux et des seigneurs? Pour protéger sa propriété, il avait besoin d'être libre, et il le fut. Il faut que leurs montagnes s'affaissent, que leurs glaces se fondent, que leurs vallées cessent d'être fertiles, ou le deviennent en ces genres de productions qu'ils vont chercher dans les pays étrangers; il faut que la navigation

des mers ou des grands fleuves leur apporte des richesses immenses, pour leur faire sentir le desir d'avoir d'autres lois et d'autres mœurs. Ces républicains n'ont point, comme les anciens Grecs, demandé des lois à la philosophie; ils se sont donnés celles que leur situation, la forme et le caractere de leur pays leur ont inspirées.

Ce qui assure pour long-tems leur liberté, c'est leur association; ce sont les droits du tout sur les parties, l'étendue de ces droits et leurs bornes. Aucun canton ne reconnaît la prépondérance d'un autre. Berne pas plus qu'Undervald ne peut donner un ordre auquel un petit canton soit obligé d'obéir. C'est la décision de tous les cantons qui oblige chacun d'eux; plusieurs ont des unions partielles, et c'est ainsi que des cantons faibles se dérobent au joug des cantons puissans. Plusieurs de ces petites républiques ont eu des troubles intérieurs; quelques-unes ont eu la guerre avec leurs voisins; la médiation armée de l'association a fini ces troubles. Quelquefois cependant il y a eu des combats, et plus d'une fois la France, par ses négociations et ses instances, a terminé la guerre. Depuis la convention de Stauts en 1781, cette foule d'Etats souverains a formé un code qui contient les lois fédératives et constitutives; on y a changé peu

de choses, et il est vraisemblable qu'on y changera moins encore dans la suite. La diete générale qui s'assemble tous les ans à Zurich, et dans laquelle on traite des intérêts de toute l'association, contribue beaucoup à conserver le bonheur et les mœurs de cette heureuse contrée.

Le système d'équilibre, établi aujourd'hui dans l'Europe, assure la durée de l'état des Suisses contre les tentatives de l'étranger. La France les défendrait contre l'Autriche, l'Autriche contre la France; ces puissances contre d'autres. Ce système d'équilibre, qui s'est perfectionné, donne de la stabilité aux républiques faibles, et aux petites monarchies.

Il y a peu de pays où l'on trouve, autant qu'en Suisse, la constance dans les mœurs, et dans les mœurs plus de vertus. Les aristocrates n'y traitent point leurs sujets avec hauteur, mais ils conservent avec eux de la dignité; si vous en exceptez quelques districts d'un petit nombre de baillis, la justice y est rendue avec plus de promptitude et autant d'intégrité, que dans quelques tribunaux des grandes monarchies. On n'y trouve ni intrigant, ni plaideur qui ait plus à espérer de son crédit que de son droit; on n'y voit point l'homme, fonder sur l'injustice, l'espérance de

son avancement ou de son repos. Il en résulte que le peuple y a le sentiment de la justice ; et on sait combien ce sentiment suffit pour maintenir la concorde et les bonnes mœurs.

Dans ces aristocraties, la loi prévient les excès du luxe, et n'y ôte rien aux vraies jouissances. On n'y voit plus cette espece d'austérité, qui semble n'oser se permettre le plaisir, dans la crainte d'en introduire l'abus.

Chez ces aristocrates, il y a dans les jeunes gens plus de frivolité, plus le desir de passer chez l'étranger, et d'y chercher les honneurs de la guerre, que dans les cantons démocratiques ; mais ils ont cependant le véritable amour de la patrie.

Sous les gouvernemens aristocratiques, il y a plus l'amour des richesses que sous les gouvernemens populaires, où elles ne conduisent pas aux emplois ; mais cet amour des richesses n'y devient pas une cupidité effrénée. Cet amour, et une plus grande possibilité de jouir, que dans les autres cantons, y donnent à ceux-ci plus d'ame et d'activité.

Il n'y a pas de pays où la terre soit mieux cultivée et rende plus au propriétaire, qui s'en occupe essentiellement. Les arts mécaniques y

font, pour le moins, autant de progrès que dans le reste de l'Europe.

Il y a chez le peuple des aristocraties cette bienveillance tendre, qui s'exprime par la politesse ; elle ne doit pas être rare chez l'homme que ses souverains craignent d'humilier, et gouvernent à-peu-près comme il veut être gouverné. Il a pour eux du respect et quelque amour ; on voit en lui l'intérêt de plaire à ses supérieurs, et il veut leur plaire ; il ne voit en eux ni des ennemis ni des maîtres. Il ne doit pas envier beaucoup leurs richesses, parce qu'elles ne sont point énormes ; et que dans sa classe, il regne même chez les laboureurs une extrême aisance. Les femmes, dans les aristocraties, sont mieux traitées, plus respectées, que dans les autres cantons.

Dans certaines démocraties Suisses et dans celles des Grisons, l'amour de l'égalité est porté au dernier degré ; les différences dans les fortunes ou dans leur emploi y excitent souvent l'envie ; et il y arrive encore quelquefois, que des citoyens un peu riches, sont dépouillés de leurs richesses, qu'on partage à tous les autres citoyens ; cette opération s'appelle le maxem. Dans les assemblées de ces cantons, l'amour de l'éga-

lité et de la liberté devient quelquefois un enthousiasme aveugle. C'est dans ces gouvernemens que l'amour de la patrie est une passion d'habitude. Le peuple y est très-religieux, surtout dans les cantons catholiques ; mais la piété est mêlée de beaucoup de superstitions : les jours de fête y sont en très-grand nombre, et lui prennent une partie de son tems ; un culte fécond en pratiques minitieuses occupe ses pensées. Ses terres ne sont pas aussi bien cultivées, son industrie est moins éclairée et moins laborieuse que celle des cantons protestans. C'est dans les cantons démocratiques qu'il y a, pour me servir de l'expression de la Rochefoucauld, de bons ménages et point de délicieux. L'homme paraît assez indifférent à l'homme ; on n'y a qu'une médiocre tendance à se secourir mutuellement ; on aurait horreur de nuire à son voisin, mais on ne pense point à le servir ; on n'attend de lui ni secours, ni plaisirs ; on y a beaucoup d'économie, et point d'avarice.

L'homme n'y obéit qu'à des chefs qu'il a choisis, et il voit en eux son ouvrage. Le choix d'un chef tombe souvent sur un homme qui ne pense pas à le devenir, quoiqu'il soit digne de l'être. Les citoyens ne voient les uns dans les autres que des concitoyens, des compagnons ;

les concurrens même y sont rarement des rivaux.

Plusieurs de ces cantons démocratiques sont souverains des bourgs, des villages qui les environnent; et ils ne sont pas des maîtres distingués par leur bonté; ils sont durs, mais pas cruels. Leur faible industrie et la culture de leurs terres remplissent leur tems; mais ce qui fait croire qu'il n'est pas assez rempli, et qu'ils ont trop peu le sentiment de leur existence, c'est qu'ils se livrent beaucoup, et presqu'autant que leurs ancêtres, au plaisir de boire et de s'enivrer.

Dans toutes ces républiques, quelles que soient leurs formes, vous voyez un amour de la justice, une bonne foi dans le commerce, et de particulier à particulier, un respect pour toute espece de propriété, qui sont rares encore dans le reste du monde; vous y trouvez, à presque tous les hommes, le contentement sans orgueil; ils ont les vertus domestiques et l'amour filial principalement, à un degré peu commun; le droit qu'ont presque partout les peres de disposer de leurs biens dans leurs testamens, entretient sans doute le respect que les enfans ont pour eux.

Les Suisses ont rarement de grands sacrifices

à faire à leur patrie, qu'ils adorent, mais ils se tiennent toujours prêts à la défendre. Ils s'exercent beaucoup aux manœuvres militaires, et assez pour être de bons soldats, dès qu'ils en auront l'occasion; ils ont beaucoup de valeur, et ils sont très-susceptibles de discipline; ils n'ont ni dans l'attaque, ni dans la retraite l'impétuosité française; ils commencent avec fermeté, et s'ils sont repoussés, on les rallie aisément : ils cultivent aujourd'hui les sciences et les lettres; ils ont eu, et ils ont encore des hommes distingués dans les mathématiques, la mécanique, la physique, la poésie. Il n'est pas rare de trouver chez eux des laboureurs, des commerçans très-instruits et qui jouissent du talent d'un bon poëte, ou des lumieres d'un philosophe. La derniere classe du peuple, qui passe souvent chez l'étranger, y a mérité que les particuliers lui confient la garde de leurs maisons, et les souverains, celle de leur personne.

Continuation des progrès de la monarchie.

La tendre amitié que Louis XII avait eue pour François Ier, la valeur héroïque de ce prince, la prudence et les connaissances militaires qu'il avait montrées dans une campagne, où, par ses

manœuvres et par le choix de ses postes, il avait, sans combattre, sauvé la Picardie; son attachement pour sa mere, dont le caractere ambitieux n'était pas connu encore, l'intérêt tendre qu'il prit toujours à la famille de son gouverneur, Gouffier de Boisi, le goût que dès sa jeunesse il avait montré pour les lettres, son adresse à tous les exercices du corps, qualité si révérée sous les regnes précédens, sa bonté, sa franchise lui avaient gagné le cœur de la nation.

Son enjouement, ses graces, sa galanterie lui conciliaient ce sexe si respecté en France depuis deux siecles. François Ier aimait la gloire, la magnificence, les fêtes, les plaisirs de tous les genres; et ces inclinations que son peuple pouvait craindre, servirent encore à l'en faire aimer.

Il commença son regne par une démarche qui n'annonçait pas un caractere frivole. Il se rendit au parlement: après lui avoir parlé avec ce ton affectueux et noble qui lui était naturel, et avec cette considération, que le corps auquel il parlait, méritait alors; il consulta les magistrats sur les moyens de maintenir parmi eux l'équité, les connaissances, la dignité, la vigilance;

lance ; enfin, tout ce qui depuis long-tems rendait le parlement de Paris respectable à l'Europe entiere. Il fit part à cette cour où assistaient les pairs, des mesures qu'il voulait prendre pour perfectionner la discipline des troupes, et pour que les finances fussent bien administrées.

François Ier parut suivre le dessein de ses prédécesseurs, de persuader la nation qu'elle n'était point sans défenseurs de ses droits, lorsqu'elle était sans Etats-Généraux ; les parlemens ont adopté cette idée avec joie. Leur conduite a été quelquefois difficile sous des princes qui demandaient à la magistrature plus de docilité que de raison. Cependant le peuple d'une monarchie ne peut se croire sous le despotisme, lorsqu'il sait que ses droits sont défendus, et il peut alors conserver ses belles mœurs.

François Ier ne tarda pas à faire craindre les inconvéniens que pouvaient avoir ses qualités aimables. Il ne refusa pas, comme Louis XII, les tributs volontaires qu'on lui offrit à son avénement. S'ils les avait consacrés aux dépenses qu'exigeaient les guerres qu'il méditait, il aurait été sage ; mais il abandonna les dons de ses peuples à sa mere ; il combla de graces cette femme ambitieuse et avide, et sa libéralité s'étendit trop sur ses courtisanes.

Sa mere lui avait donné une partie du conseil d'Etat ; elle avait la connaissance des affaires, elle aurait eu celle des hommes, si elle ne les avait trop jugés d'après leurs rapports avec son sexe, et trop peu d'après les rapports de l'utilité dont ils pouvaient être à l'Etat.

Le sentiment de reconnaissance et de tendresse que François Ier avait conservé pour Gouffier, son gouverneur, le détermina, sans doute, à l'avancement de Bonnivet. Le philosophe citoyen se rappelle avec douleur les erreurs d'un prince qui les doit à l'amour filial et à la reconnaissance. Ces vertus sont si essentielles et si aimables, qu'on respecte encore ceux qu'elles ont égarés.

Deux autres passions de François Ier ne tarderent pas à se manifester, son amour de la gloire, et son ambition. Il les laissa voir avec une imprudence qui dut alarmer l'Europe, et rendre vaines les tentatives qu'il fit pour disputer l'empire à Charles-Quint.

Après des négociations confiées à des hommes sages, et quelques autres à de jeunes courtisans ; après quelques traités qui ne pouvaient pas être observés, François Ier partit pour l'Italie avec une belle armée, sur l'amour de laquelle il pouvait compter.

L'invention de la poudre à canon, dont on avait commencé de faire usage dans toutes les armées, avait changé la guerre; elle ne demandait plus cette valeur impétueuse et brillante qui s'élançait sur l'ennemi, elle demandait un courage qui souffrît long-tems le feu sans s'ébranler, et tirât long-tems sans avancer. L'infanterie française perdit un de ses avantages, la vivacité de ses attaques; elle tarda beaucoup à se former dans l'art de tirer vîte et juste. Les chevaliers furent en butte à un genre de dangers, qu'ils ne faisaient point courir à ceux qu'ils combattaient. La maniere dont ils étaient cuirassés, et dont ils bardaient leurs chevaux, les sauvait rarement du feu de l'ennemi; il y en avait un grand nombre de tués, avant qu'ils pussent se servir de la lance ou de l'épée; la cavalerie prit l'habitude de ne combattre plus que contre la cavalerie. L'usage de la poudre, les fusils, et bien plus encore l'artillerie, firent quitter aux chevaliers ces armures qui les protégeaient mal, et que plusieurs, malgré les forces que leur donnait l'usage de leurs exercices, avaient de la peine à porter. On cessa peu-à-peu ces exercices, et les tournois même furent abandonnés; mais la chevalerie eut de la peine à s'en détacher.

Dès que François Ier fut descendu des Alpes, sa cavalerie, sous les ordres de Bayard, défit la cavalerie ennemie. Une partie du Milanais fut conquise ; le reste se soumit après la victoire de Marignan. Les Suisses, dans cette bataille, firent reculer plus d'une fois l'infanterie allemande, gasconne et française de l'armée du roi, mais la gendarmerie rétablit toujours le combat. Ce corps, à qui le roi, cinq princes du sang et les plus grands seigneurs donnaient l'exemple, semblait être composé d'hommes, tels que les héros d'Homere, de l'Arioste et du Tasse.

Dans la lettre où François rend compte à sa mere de cette victoire, il ne parle de lui que pour exprimer les regrets que lui coûtent les guerriers qu'il a perdus ; il exalte l'héroïsme de sa chevalerie, et il parle avec la même admiration de la valeur des Suisses. Dans le récit des guerres savantes des anciens, ce sont les plans de campagnes et les belles manœuvres des armées qu'on trouve célebres ; dans les tems de la chevalerie, ce sont les actions des particuliers.

François se fit recevoir chevalier sur le champ de bataille, et jamais cet honneur ne fut mieux mérité ; il récompensa son armée avec discernement et sans prodigalité.

Il établit dans le pays de ses conquêtes un ordre nouveau. Il créa un sénat pour rendre la justice à Milan ; il mit à la tête de ce corps, Jean de Selve, célebre par son intégrité, son grand sens et son amour du travail. Le connétable de Bourbon fut chargé du militaire, de la finance et de tout ce qui a rapport à l'administration. Ce prince se composa un conseil, rempli d'hommes estimés ; et peut-être le Milanais ne fut-il jamais mieux gouverné.

Le roi revint en France jouir de sa gloire et de l'amour de ses peuples. Sa cour était devenue la plus nombreuse et la plus brillante de l'Europe. Elle était divisée en trois cours : celle de la reine, celle de la duchesse d'Angoulême, et celle de la reine de Navarre. On y donna des places aux femmes dont l'esprit et les charmes étaient distingués : on y attira les cardinaux, les prélats célebres par leur esprit : la jeune noblesse de tout le royaume y vint en foule ; le roi, sa sœur, la duchesse d'Angoulême, ne parurent s'occuper que du soin d'amuser ce grand nombre de personnes rassemblées dans un même lieu. Les voyages, les fêtes de tout genre se succédaient sans cesse. Le luxe des tables, des meubles, des habits, des équipages, surpassait tout ce qu'on avait vu depuis les anciens rois de l'Asie. Ces fêtes, qui charmaient les jeunes

chevaliers, leur ôtaient, sans les amollir, ce qu'ils avaient quelquefois encore de dur et d'altier.

A l'exemple du roi, ses courtisans et bientôt la noblesse des provinces montrerent du goût pour les beaux-arts; et ce goût eut en France des effets qu'il aura presque toujours chez toutes les nations. Dès qu'un peuple aime les arts d'imagination, il cherche à perfectionner les plaisirs qu'il leur doit, il les pare d'une certaine dignité. Les farces, qui sont les poëmes des barbares, ont souvent quelque chose d'immoral; les poëmes et les fictions des peuples qui ont de l'instruction et du goût, ont toujours quelqu'utilité.

Les femmes, depuis la chevalerie, avaient reçu plus de marques de respect qu'elles n'avaient obtenu d'autorité. Leur estime et leur bienveillance étaient souvent le prix de la vertu; leurs suffrages honoraient le chevalier, et leur opinion, qui n'influait pas sur les affaires et sur les idées importantes, ne déterminait pas les choix du gouvernement. Lorsqu'elles furent rassemblées à la cour, elles se concerterent; les hommes dans les disputes cherchent des raisons, et les femmes cherchent des alliés; bientôt elles propagerent leurs idées dans la capitale et dans les provinces. La plupart de leurs opinions n'avaient pas de durée, mais elles étaient vivement défendues; et

d'un bout de l'empire à l'autre, un bruit agréable faisait quelquefois taire la vérité.

Cette multitude de jeunes gens des deux sexes rassemblés à la cour, imprimait à la nation entiere, je ne sais quel caractere d'étourderie et de frivolité qui se mêlait aux affaires les plus sérieuses; le prince, les grands, les généraux, les hommes en place, le conseil même, tout était jeune.

La duchesse d'Angoulême détestait le connétable de Bourbon; il fut poursuivi par des ministres qui étaient aux ordres de son ennemie. Il avait des principes séveres, du désintéressement, l'amour de la justice, de la dureté dans le commerce; il n'avait pas pour lui beaucoup de voix à la cour. On cessa d'abord, et sans en dire la cause, de lui payer ses pensions; on voulut lui ôter les biens qu'il tenait de son mariage avec la fille d'Anne de Beaujeu; enfin, on mit ses biens en séquestre.

Trivulce, qui succéda au connétable dans le Milanais, persécuté comme lui par la calomnie, vint à la cour se justifier et mourir. Il fut remplacé par Lautrec, sous lequel on employa le maréchal de Foix, son frere; et si le mérite fut moins la cause de leur élévation, que la faveur de la comtesse de Château-Briant, ils avaient

assez de services et de talens pour que leur faveur ne décourageât pas le mérite. Sans doute l'exemple de leurs succès rendit l'intrigue plus active ; mais les ames, même à la cour, purent conserver de la dignité.

Si Lautrec et son frere étaient propres à commander les armées, ils ne l'étaient pas à commander dans les provinces. Ils gouvernerent le Milanais avec une rigueur opposée aux principes et au caractere de François Ier. Leur inquiétude sur la fidélité des peuples amena des vexations. Il y eut du mécontentement, qui fit soupçonner des conspirateurs ; quelques émeutes passerent pour des révoltes. Elles furent les causes des supplices, des bannissemens, et surtout des confiscations.

Cette loi des confiscations, commune dans les gouvernemens de l'Asie, ressuscitée par les empereurs de Rome, mise en usage par les grands vassaux, conservée par plusieurs souverains ; cette loi, qui punit l'innocente postérité du coupable, est surtout dangereuse, lorsque le prince accorde les biens confisqués à des courtisans ; c'est une de ces lois que la raison perfectionnée de ce siecle doit abolir pour jamais.

Le ministre complaisant et corrompu à qui

François Ier avait confié la place de chancelier, n'était opposé ni aux confiscations ni aux commissions, et il ne s'occupait guere du soin de maintenir l'intégrité des magistrats.

Le parlement, qui avait la grande police du royaume, l'exerçait avec négligence. Après la réforme de quelques corps militaires, il y eut dans les provinces des brigands armés, qui levaient des contributions, pillaient les villes non murées, et troublaient toute espece de commerce. Le brigandage est difficilement aboli, lorsque les moyens de procurer du travail ne sont pas en proportion avec le nombre des hommes sans propriétés. Le brigandage fut réprimé promptement. On ne peut nier que le supplice de la roue, qui fut à cette époque introduit en France, n'ait alors effrayé les brigands. Ce supplice est barbare, et je suis bien éloigné de vouloir en faire l'apologie. Mais il faut se dire qu'il y a des tems où l'extrême sévérité pour les criminels est presque nécessaire à la sécurité des innocens. Il faut quelquefois se souvenir que la crainte des tourmens frappe plus l'imagination des coupables, que la crainte de la mort.

Cependant Lautrec avait perdu le Milanais; le défaut de paie avait fait révolter les Suisses;

ils forcerent leur général à donner une bataille, où ils ne montrèrent aucune discipline, et ils furent vaincus. Lautrec vint à la cour, et il démontra l'impossibilité où il s'était trouvé de maintenir l'obéissance et la fidélité dans une armée qu'on laissait sans argent. Mais François Ier. avait ordonné, depuis long-tems, à Samblançai, ministre des finances, d'envoyer dans le Milanais une somme considérable qui était dans le trésor. Ce ministre eut la complaisance coupable de remettre à la duchesse d'Angoulême, qui voulait perdre Lautrec, la somme destinée pour l'Italie. Samblançai fut condamné justement; mais on a de la peine à pardonner à François Ier. de ne pas lui avoir fait grace, et de n'avoir point retiré alors la confiance qu'il accordait à sa mere.

Bonnivet remplaça Lautrec; il eut d'abord de grands succès, mais il perdit Bayard, l'un de ces hommes vertueux et illustres que notre nation peut opposer, en grand nombre, aux hétos de l'antiquité.

François Ier, qui venait de faire le siége de Marseille, et dont la flotte avait battu celle de Charles-Quint, passa les monts, se rendit maître de Milan, et fit le siége de Pavie. Une

armée puissante marcha au secours de la place.

Il régnait dans l'armée française un profond mépris pour l'ennemi, une certitude de la victoire, une présomption qui est souvent compagne de la valeur française. Le roi fit partir cinq ou six mille hommes qui devaient attaquer Naples, et quatre mille hommes destinés à prendre Savonne. Ces détachemens affaiblissaient son armée, et ses ennemis en attaquerent les lignes. Ils furent repoussés. Une de ces étourderies héroïques, si communes parmi nous, fit le malheur de la France. Les ennemis avaient forcé un parc qui touchait aux retranchemens français; ils avaient pris un château qui défendait le parc; le roi s'y étant porté à la tête de sa gendarmerie, le château fut repris, le parc délivré et les ennemis en fuite. François les poursuivit dans la plaine; il y fut enveloppé, et après des actions de valeur qui auraient du merveilleux dans un poëme, la gendarmerie fut massacrée, François fut fait prisonnier. Il écrivit à sa mere ces mots sublimes : *Madame, tout est perdu, hors l'honneur.*

Il conserva dans sa prison toute la dignité de son rang et de son courage. Lorsqu'on voulut lui faire acheter sa liberté par des concessions

qui auraient trop affaibli son royaume, il voulut se démettre de sa couronne, et se condamner à une longue captivité. Enfin, il fut libre. La Bourgogne, qui devait être cédée à l'empereur, ne voulut point l'être; et deux millions d'écus d'or, une fois donnés, furent l'équivalent de cette province.

A peine François Ier. fut-il de retour, que tous les ordres de l'Etat, les notables, les villes et même les parlemens lui offrirent des dons, et lui demanderent des impôts. Cette conduite, sans doute, augmenta son amour pour son peuple, et l'affermit dans ses projets de réforme et d'économie.

Son ambition, ses desseins sur la couronne impériale, ses entreprises sur l'Italie, avaient mis le désordre dans ses finances; il n'avait augmenté les tailles que médiocrement, mais il avait fait des emprunts à des conditions onéreuses, et cédé une partie de sa recette pour remplir ces conditions. Il avait aliéné plusieurs de ses domaines, et les revenus de ceux qui lui restaient se trouvaient engagés.

C'est sous son regne qu'a commencé l'usage des rentes perpétuelles, qui peuvent être une espece de fonds utiles aux citoyens qui consa-

crent leur tems au service de l'Etat, et n'ont pas toujours la possibilité d'en consacrer assez aux soins de leurs propriétés territoriales. Mais il ne faut pas augmenter ces rentes, assez pour être obligé d'augmenter l'impôt d'une maniere sensible.

François, par un arrêt du conseil, avait invité ses sujets à faire porter une partie de leur vaisselle d'argent à la monnaie. Il avait fait enlever l'argenterie de plusieurs églises. Ce ne sont pas ces opérations de finance qu'on lui reproche aujourd'hui, c'est la création et la vente de plusieurs offices inutiles ; ce qui est pour le peuple un fardeau plus onéreux qu'un impôt ; 1°. parce qu'il faut qu'il paie les gages et la rente de ces offices ; 2°. parce qu'ils rendent trop nombreux un ordre d'hommes, envié par les dernieres classes, auxquelles il n'est pas utile, et toujours envieux des premieres ; qui veut trop se séparer des unes, et trop s'égaler aux autres.

Une autre opération de finances qu'on reproche encore à François Ier, c'est la vente des places du parlement.

Je crois que ces grands corps, qui jugent souvent les affaires des citoyens les plus opulens, doivent avoir des propriétés ; ils en sont moins sujets à vendre leur opinion. Ce crime

tente rarement le riche, même celui qui a peu de vertu ; et il ébranle quelquefois le pauvre dont les sentimens avaient été purs.

Une autre raison de faire souhaiter que les magistrats d'un parlement aient de la fortune, c'est qu'ils sont obligés de conseiller le souverain, de l'avertir, de refuser quelque tems d'enregistrer une loi sur un genre d'impôt, qui peut blesser les droits ou les intérêts du propriétaire. Pour s'acquitter dignement de ces fonctions, il faut avoir des propriétés de quelque importance, il faut être de cette classe d'hommes, dont les intérêts sont nécessairement conformes à ceux de l'Etat. Or, des magistrats qui achetent fort cher des places, presque sans émolumens, se trouvent naturellement des propriétaires aisés.

On dit que depuis la vente des charges du parlement, la magistrature de France a changé de caractere. La morgue, dit-on, y a remplacé la dignité ; la complaisance pour la cour ou pour l'opinion du peuple, a influé sur ses opinions et sur ses arrêts. On accuse le jeune magistrat d'avoir fait succéder la dissipation et la frivolité à l'amour du travail et au respect pour son état ; enfin, on a dit que des corps, dont les leçons et les exemples devaient inspirer l'amour de la justice, le désintéressement et la pureté

des mœurs avaient contribué à la corruption.

S'il y a eu quelques momens où on a pu avoir ces idées, on ne les a pas conservées long-tems; et pour n'avoir plus l'occasion d'y revenir, il y a des moyens qu'on peut employer.

Il faut reprendre les mercuriales et en faire usage comme dans les tems anciens; il faut établir un nombre de juges integres, qui, avant qu'un jeune magistrat soit reçu au parlement, examinent s'il a fait de bonnes études, et s'il est assez instruit des lois pour être en état de remplir sa place; on peut faire une information des mœurs de ce jeune homme. S'il est le premier de sa famille qui entre dans le parlement, on peut informer des mœurs de sa famille, et ne pas admettre à la magistrature des noms souillés par la honte.

Lorsque François Ier voulut mettre de l'ordre dans ses finances, il commença par faire des recherches sur ceux qui avaient abusé des deniers publics, et sur ceux qui, dans les commencemens de son regne, avaient obtenu des graces excessives. On retira des domaines ou cédés en pur don, ou aliénés à un prix au-dessous de leur valeur; on supprima quelques emplois militaires qui étaient inutiles. Les troupes exactement payées ne furent plus à charge aux bourgs

et aux villages; il retira les fonds de l'Etat des mains des trésoriers et des receveurs. Ces fonds furent déposés dans des coffres, dont la clef ne fut confiée qu'au chancelier, et à deux présidens de la chambre des comptes. On ne plaçait dans le trésor aucune somme, sans marquer sa destination à quelque dépense nécessaire.

En même tems que François Ier réformait ses finances, il attaquait des abus dans un autre genre. Il envoya dans les provinces des commissaires, escortés d'une maréchaussée nombreuse. Ils reprimerent les vexations de plusieurs gentilshommes, dont quelques-uns furent punis de mort; ces commissaires rendirent de la force aux tribunaux inférieurs, menacés quelquefois par les nobles, et même par la classe du peuple.

Les nobles depuis long-tems n'opprimaient plus l'habitant des campagnes; mais ceux d'entre eux qui commandaient dans les provinces ou dans les villes, abusaient quelquefois du pouvoir extrême qui leur était confié. L'amiral Chabot avait établi des droits nouveaux à la Rochelle, et il avait ôté à cette ville une partie de ses officiers municipaux; le connétable de Montmorency tira du Languedoc des sommes qui ne lui

lui étaient point dues. Ces abus devenaient des usages ; ils ont été suspendus sous François Ier, et détruits sous Louis XIII.

François Ier avait senti la nécessité d'avoir une infanterie française, toujours subsistante, et plus nombreuse qu'elle ne l'avait encore été ; il n'aurait plus été forcé de soudoyer une quantité d'étrangers, sur la fidélité desquels on ne pouvait pas toujours compter. De plus, cette infanterie devait réprimer les tentatives des vassaux, prévenir, ou terminer promptement les séditions. Il forma quelques légions sur le modele des légions romaines. Cette institution avait des dangers.

Dans les beaux jours de la république romaine, les légions n'étaient que les citoyens armés, qui ne pouvaient avoir d'autre intérêt que celui de la république ; lorsqu'elles furent composées de stipendiaires, elles pouvaient être aisément séduites par les généraux qui les commandaient, et deux ou trois de ces grands corps formaient une armée. C'est par elles que Marius, Sylla, César, Auguste, Antoine ont troublé, et enfin subjugué Rome et le monde. Les légions, sous les empereurs, ont fini par n'être redoutables qu'à leurs maîtres. Enfin, sous tous

les gouvernemens, une milice stipendiée ne doit jamais être composée de grands corps.

Le sentiment qui anima François Ier dans tout le cours de sa vie, fut le desir sincere de polir et d'éclairer sa nation. Il est resté l'idée qu'il n'avait aimé et protégé vivement que les belles-lettres ; cependant il accueillit, dès sa jeunesse, les savans que Louis XII avait appellés ; il employa Budée dans les négociations, il protégea Jean du Bellai, Guillaume Cop, etc.; il voulut attirer Sadolet à sa cour ; il rechercha Erasme, il ne put le fixer en France, mais il entretint un commerce de lettres avec lui.

Il aima tous les arts ; il fit venir d'Italie des peintres, des sculpteurs, des architectes ; Léonard de Vinci mourut entre ses bras ; il voulait avoir Jules Romain. On doit le regarder comme le fondateur de cette école française, qui a quelquefois donné des rivaux aux peintres d'Italie. Fontainebleau fut rempli de statues d'après l'antique, et de tableaux que les connaisseurs voient encore avec plaisir. L'imprimerie, sous son regne, fut perfectionnée par le célebre Estienne.

Il fut aussi occupé de hâter les progrès de la raison que ceux du goût. A peine était-il roi qu'il fonda le collége royal et des chaires de

mathématiques, de physique, de médecine, de chirurgie, etc.; il en fonda d'autres pour les langues hébraïque et arabe. Quant à langue française, il la perfectionnait en protégeant ceux qui la perfectionnent.

La jurisprudence fut une des sciences qu'il voulait éclairer. Son ordonnance de Villers-Cotterets avait pour objet d'abréger les procédures, d'abolir l'usage d'écrire en latin les plaidoyers et les arrêts, et de poser ces limites qui séparent aujourd'hui la justice civile et la justice ecclésiastique.

Il dut enfin à son esprit d'ordre, de patriotisme et d'économie, d'entretenir souvent de grandes armées, sans être obligé de charger son peuple d'impôts; il ne voulait plus la guerre, mais il se tint toujours en état de la soutenir. Dans le cours de son regne, on n'eut gueres à lui reprocher que de n'avoir pas fait, dans sa jeunesse, céder assez les affections particulieres à l'amour du bien public. Il eut en général plus d'honneur que de vertu; mais il plaça cet honneur dans le courage héroïque, dans la franchise et la générosité. Il aima les gens de bien, et il rechercha leur commerce. Duprat et Poïet encoururent sa disgrace, dès qu'il les connut. Il aima ses enfans, il les aima en roi. Il punit

avec indulgence quelques séditions ; il fut juste et point sévere.

Il mourut à 52 ans ; on lui donna le nom de grand. La postérité ne lui a point conservé ce nom, mais elle chérit sa mémoire.

On vient de voir une suite de rois, qui ont tous cherché les moyens de rendre meilleure la constitution de leur Etat, et ils ne se sont gueres trompés sur ces moyens ; ils ont fait le bien par degrés, ils ont évité ces troubles si communs chez leurs prédécesseurs, et dont la suite était souvent ou une augmentation des abus féodaux, ou le retardement de quelque sage institution ; ils sont parvenus à n'avoir plus à craindre leur noblesse, et à en obtenir les plus grands services. Les lois nouvelles, les réglemens de tout genre n'ont point affaibli, mais modéré, dans les chevaliers Français, ce desir de la supériorité, si naturel à l'homme qui a le sentiment de ses forces personnelles. Les nobles ont cessé d'aspirer à dominer les classes inférieures, et ils ont conservé l'ambition d'en être les défenseurs et les modeles.

La France, sous ces regnes, a été le pays où la justice a été le mieux administrée, et dans lequel les magistrats ont eu le plus l'esprit, le caractere, les mœurs qu'ils devaient avoir. Leur

pouvoir n'offensait personne, il ajoutait à la sécurité de tous. Il donnait la force de situation; les grands jouissaient en paix, comme propriétaires, protégés par les lois; leurs droits et non leur puissance, assuraient leur tranquillité. La nation prenait toutes ces habitudes qui, dans une monarchie, deviennent des vertus, ou l'appui des vertus. Dans ces momens, les mœurs des Français ont été peut-être comparables aux plus belles mœurs des nations les plus illustres de l'antiquité.

Tous les arts utiles étaient cultivés, le travail, ce fondement solide de la probité populaire, était encouragé; l'industrie, le commerce, l'agriculture, toutes les fonctions, toutes les connaissances, tous les métiers avaient acquis quelque perfection.

Les arts agréables avaient fait des progrès, et en promettaient de plus grands. Les jouissances qu'ils procuraient servaient à calmer et à occuper ce besoin de sentir vivement son existence qui, dans une noblesse souvent désœuvrée, à Paris et à la cour, peut la porter aux mouvemens séditieux, aux desirs des factions. Cependant, cette noblesse et surtout la plus puissante, il n'était pas tems encore de l'exhorter à vivre dans les provinces.

Les préjugés essentiels dans une belle monarchie, devenaient de jour en jour plus puissans; ils ne l'étaient pas, ils ne le sont pas même encore assez. J'en ai cherché les causes; Montesquieu ne me les a pas dites, mais il y en a une que je lui dois d'avoir trouvée.

Ce grand homme observe très-bien qu'il y a pour les hommes des premieres classes, pour ceux qu'on appelle les gens du monde, deux éducations; celle des écoles publiques, et celle de la société.

La premiere de ces deux éducations est entiérement l'ouvrage d'hommes remplis des principes, des maximes, des idées prises chez les Grecs et chez les Romains. Les ouvrages qui nous restent de ces peuples républicains, ne sont pas faits pour inspirer l'enthousiasme de la monarchie. Je sais que les philosophes Grecs laissent voir assez, que de tous les gouvernemens, le monarchique est celui qu'ils préferent; mais ils n'osent pas exposer leur opinion avec force et avec clarté. Cependant les orateurs et les rhéteurs déclament en faveur d'une certaine liberté qu'ils trouvent partout où il n'y a pas de rois; ces premieres impressions que les professeurs font recevoir à leurs écoliers, restent long-tems

dans ces jeunes têtes, et souvent l'âge mûr ne peut les effacer.

La seconde éducation des gens du monde est composée des exemples, des leçons, des conseils, des principes de la bonne compagnie; tôt ou tard cette éducation efface les traces de la premiere. Le fils d'un noble, d'un magistrat, retrouve dans ses sociétés l'esprit de la monarchie, et le prend d'ordinaire pour le conserver toujours.

Les hommes des classes inférieures qui ont fait leurs études dans les universités, conservent plus ou moins le caractere helleniste ou latin; leur jalousie contre les classes supérieures entretient encore en eux ce caractere; ils ont dans leurs idées, dans leurs sentimens, dans leurs conversations, je ne sais quoi d'anti-monarchique et de pedant.

Une autre cause encore qui a pu affaiblir en France le zele pour la monarchie, ce sont les anciens hérétiques, comme les Albigeois, les Vaudois, etc. Tous ces sectaires étaient plus ou moins partisans de l'égalité évangélique, et ils tendaient à l'indépendance. Lorsqu'ils ont été vaincus et presque détruits, il est resté quelque chose de leur esprit dans les provinces où leurs sectes avaient dominé.

Mais la religion, telle qu'elle était à-peu-près en France après les regnes dont je viens de parler, était en général soumise aux rois, soumise aux magistrats, et favorable à l'ordre et aux mœurs. Les troubles religieux qui s'éleverent, forcerent le gouvernement à suspendre l'exécution de ses desseins utiles, et à s'opposer aux opinions nouvelles.

Ces opinions prirent naissance dans un siecle où plusieurs papes eurent des vertus; on ne souffrait pas beaucoup alors des excès de la papauté, mais on en craignait le retour. Cependant il est rare que les mêmes erreurs reviennent dans les esprits qu'elles ont quittés; l'imagination les remplace par quelques erreurs nouvelles, mêlées à des vérités inconnues.

Les mœurs des ecclésiastiques n'étaient pas encore aussi pures qu'elles auraient dû l'être, mais elles étaient plus décentes; on comptait dans les couvens moins de concubines et de miracles; on employait des moyens moins absurdes pour extorquer l'argent des fideles. Personne alors n'aurait cédé les champs qu'il possédait sur la terre, pour ceux qu'on lui aurait cédés dans le ciel. Les papes commençaient à dire plus rarement qu'ils étaient les maîtres de disposer des couronnes; ils avaient conservé plusieurs

moyens d'attirer à Rome l'argent des nations ; les gouvernemens toléraient encore ces abus en essayant de les modérer. Cependant le desir de les voir abolis, devenait de jour en jour plus général ; les maux étaient diminués et l'impatience était augmentée. Luther n'était pas un homme de génie, et il changea le monde. Deux hommes de beaucoup d'esprit avaient connu la nécessité d'une réforme : l'un est Erasme, et il ne la tenta pas ; l'autre était Mélancthon, qui fit peu de prosélites ; il avait trop d'esprit pour dominer le vulgaire. D'ailleurs, il y a certaines circonstances, certaines situations dans lesquelles certains événemens amenent, pour quelques têtes, certaines vérités, et pour le grand nombre une folie plus ou moins durable.

François Ier aurait été volontiers favorable à la réforme ; il laissait la magistrature proscrire les novateurs, mais il les protégeait en Allemagne. Son traité avec Soliman, par lequel il s'engageait à bâtir une mosquée à Marseille, n'était pas l'acte d'un roi superstitieux.

Cependant les novateurs furent souvent punis par des supplices recherchés, qui ne manquaient pas de spectateurs. Le fanatisme menaçait dès-lors d'arrêter les progrès de l'humanité.

Le luthéranisme ne devait pas alarmer le gouvernement monarchique, parce qu'il laissait subsister cette hiérarchie, ces archevêques, ces évêques, etc.; enfin, cette subordination graduée, dont le clergé donnait un exemple utile aux autres citoyens. Aussi la Suede, le Dannemarck, la Saxe, etc.; d'autres pays monarchiques embrasserent facilement la secte nouvelle.

Le livre de Calvin parut; il régnait dans ce livre l'exagération de l'égalité évangélique, comme on a vu dans quelques ouvrages de nos jours, l'exagération de l'égalité philosophique. Le chrétien de Calvin est nécessairement démocrate. Cet ouvrage inquieta les souverains; calvinistes ou non, tous les novateurs furent persécutés en France. Différens par leurs dogmes, on leur voyait les mêmes prétentions. Tous se séparaient de l'église romaine; ils se réunirent sous le nom de protestans.

Ceux de la secte de Calvin firent en France les plus grands progrès; et dans un pays où la monarchie était aimée, et méritait de l'être, ils manifesterent l'esprit républicain.

Henri n'était pas dans ce moment l'homme qu'il fallait à sa nation. Il eut, comme ses pré-

décesseurs, cette valeur chevaleresque, si commune à la noblesse française; il parut sensible au mérite de tout genre. Il aimait à le louer, il avait quelques moyens de plaire. Dans ses voyages, dans ses armées, il s'attacha la noblesse et le peuple. Malgré sa mauvaise administration, les Français eurent de la peine à cesser de l'aimer.

Il excellait à tous les exercices du corps; le plaisir de s'y distinguer, fut un de ceux auxquels il était le plus sensible. Il perdait dans la fatigue de ses jeux guerriers, son tems et l'aptitude à l'application. Ceux qui observent avec soin la nature humaine, ont remarqué que les organes délicats de la pensée, s'affaiblissaient par les exercices qui fatiguent les autres parties du corps. L'homme qui se livre fréquemment à des jeux violens, à un travail pénible, n'imagine ni ne raisonne comme celui qui a fait un usage modéré de ses forces corporelles. On ne voit point que les Grecs, qui ont rendu tant d'honneurs aux athletes, leur aient fait celui de les admettre aux charges publiques; on ne cite pas un seul athlete de l'antiquité, distingué par les lumieres et les agrémens de son esprit.

François Ier qui s'était apperçu de l'aversion que son fils avait pour l'étude, espéra que l'entrée

au conseil où il venait tous les jours traiter des sujets intéressans, le rendrait du moins susceptible de quelqu'attention, mais le jeune prince n'y laissa voir que de l'ennui.

Diane de Poitiers dit un jour à François Ier, qu'une femme qui s'intéresserait véritablement à la gloire de Henri, pourrait peut-être le tirer de son engourdissement. Le roi adopta la pensée de Diane, qui voulut bien s'offrir pour achever l'éducation du dauphin. L'amour fut le seul sentiment qu'elle lui inspira; elle ne le fit point penser, et le soumit à toutes ses idées.

Il était fait pour être conduit; son pere voulut qu'il prit de bons guides; il lui conseilla de donner sa confiance à l'amiral d'Annebaut et au cardinal de Tournon, deux des hommes les plus éclairés et les plus vertueux du royaume. Il le pria d'éloigner des affaires le connétable de Montmorency, dont il connaissait l'esprit borné, et le caractere dominé par l'amour des richesses, du pouvoir, de la vengeance; il lui rendit suspectes la puissance et l'ambition de la maison de Guise.

A peine Henri fut-il roi que, par le nombre des places dont il accabla le connétable, il sembla déposer entre ses mains toute son autorité; il n'eut point d'égards au conseil que son

pere lui avait donné de ne point augmenter le pouvoir des Guises. Les d'Annebaut, les Tournon, le maréchal de Biez, le vrai mérite, bien intentionné, furent presqu'en disgrace.

La cour du faible Henri fut divisée en cinq partis : ceux de Diane, du connétable, des Guises, de la reine et de Saint-André ; ils se divisaient ou se réunissaient, et toujours pour entraîner la faible volonté du prince. Tous se disputaient les graces ; jamais on n'en refusa moins ; jamais on n'en demanda davantage ; la noblesse perdait beaucoup de ce noble désintéressement qui doit entrer dans la composition du véritable honneur. Vous voyez dans ces cabales de cour, dans ces intrigues composées, réunies, séparées, le germe des factions. Pour le développer, il ne fallait que des différences dans les opinions sur des matieres que l'homme ne peut comprendre.

Henri, dans son système de politique, devait être presque toujours en guerre avec Charles-Quint. Ce dernier, après la bataille de Malberg, avait acquis un degré de gloire et de puissance qui pouvait alarmer l'Europe ; Henri ne balança pas à marcher au secours des princes d'Allemagne ; il s'empara des villes de Metz, Toul et Verdun. Il avait fait avec l'Angleterre, une

guerre peu décisive ; il venait de faire une paix avantageuse. Il avait eu quelques succès en Flandre et en Italie ; il en aurait eu de plus grands, si son défaut d'économie ne l'avait mis souvent hors d'état d'entretenir ses armées. Il aliéna trop de ses domaines. Charles voulut reprendre Metz ; la France ne put lui opposer que la valeur de sa noblesse ; mais la plus distinguée par ses titres, ses places, ses richesses se jetta en foule dans la ville menacée, et força une armée de plus de soixante mille vieux soldats, commandée par de grands capitaines, secondée par une artillerie formidable, de lever le siege d'une mauvaise place. Charles conclut une trêve, pendant laquelle il céda l'empire à son frere et l'Espagne à son fils. Celui-ci ne tarda pas à rentrer en guerre avec la France. Il gagna la bataille de Saint-Quentin, et ne dut sa victoire qu'aux fautes du connétable de Montmorency.

Le crédit du duc de Guise, qui rendait des services signalés, augmentait tous les jours ; son zele pour la religion et ses libéralités lui donnerent la faveur du peuple. Henri le fit lieutenant-général du royaume, et lui donna une autorité presqu'illimitée.

On assembla des notables, et par leur nombre ils devinrent bientôt des Etats. Une des

erreurs dans laquelle sont tombés plusieurs de nos rois, a été d'assembler la nation lorsqu'elle était disposée à la turbulence ; mais dans ce moment où la bataille de Saint-Quentin avait inspiré de la terreur, l'assemblée fut généreuse et sage. Tous les ordres se disputerent à qui remplirait le mieux les vœux du roi. Dans ces tems où les trésors du Mexique et du Potose, commençaient à refluer en Europe, ils augmentaient le prix des denrées et forçaient les gouvernemens, même les plus économes, à augmenter leurs dépenses.

La nouvelle de la prise de Calais par le duc de Guise, arriva lorsque les Etats terminaient la répartition des sommes qu'ils avaient accordées. Cette conquête ajoutait à l'enthousiasme qu'on avait pour le duc ; elle inspira une joie excessive à tous les membres de l'assemblée ; alors il ne fut plus question de réformes, de conseils utiles, de justes remontrances : il semblait que la nation n'avait rien à demander au roi qui chassait les Anglais du royaume.

Ces mouvemens irréfléchis, ces transports extrêmes, ces enthousiasmes momentanés, les opinions tout-à-coup générales, sans avoir été discutées, ont été trop peu rares dans nos Etats.

La religion occupa rarement les séances publiques de cette assemblée, mais elle occupa beaucoup les conversations ; les partis s'aigrirent en disputant sur des opinions qu'aucun d'eux ne voulait abandonner. Le zele religieux devenait un fanatisme insensé.

On voyait à la cour de Catherine, des littérateurs qui auraient été des écrivains d'un très-grand mérite, si la langue alors eût été perfectionnée. On lit encore avec plaisir quelques-uns de leurs ouvrages, quoiqu'il y manque cette philosophie sage et sensible qui dispose à penser l'homme qui vient de jouir. Il y avait de la plaisanterie dans ces ouvrages ; les lettres n'étaient encore, pour la noblesse, que la science gaie de leurs ancêtres. Le parti protestant faisait beaucoup d'usage du talent de faire rire, et c'était toujours aux dépens des catholiques. Je ne doute pas que cet abus de la plaisanterie n'ait aigri beaucoup ce parti, qui était encore le seul puissant. Il répondit en persuadant de donner l'édit d'Ecouen.

La mort de Henri second, tué dans un tournois, ne changea pas l'esprit de la nation ; ce prince était fait pour adopter indifféremment des erreurs et des vérités. Le combat judiciaire fut encore

encore en usage sous son regne. Il donna quelquefois à des courtisans des places de conseillers à vendre, il fit retirer le premier président de Paris, dont la vertu était quelquefois incommode, pour le remplacer par un homme plus indulgent ; le chancelier Olivier, homme vertueux, fut obligé de renoncer à son emploi, qui fut confié à Bertrand. On créa soixante présidiaux, dont les charges furent à l'encan ; on abusa des bénéfices, comme de la magistrature; ils furent prodigués, et vendus à des hommes incapables d'édifier et d'instruire. Henri récompensa trop, ne punit pas assez, fut rarement juste, et très-incapable de prévoir, de calmer, de dissiper des partis.

Ranimer dans chaque ordre, dans chaque classe, dans les hommes revêtus d'emplois, dans le militaire, le magistrat, le prêtre, etc. etc. l'amour de leur état, l'émulation des vertus, qu'ils doivent de préférence entretenir dans leurs cœurs, et surtout le zele de la monarchie ; avoir une cour aimable et pure, éclairée et docile, modeste avec dignité ; rendre sa personne respectable, son autorité redoutable et chere ; réveiller les préjugés utiles, montrer les dangers dont les préjugés nouveaux menacent le peuple; renouveller dans la masse entiere de la nation,

l'idée qu'elle est bien gouvernée, et qu'elle le sera mieux encore ; la persuader qu'on travaille à lui préparer le plus grand bonheur : voilà les moyens d'anéantir les partis.

Et voilà les moyens dont François second et son conseil étaient trop incapables de faire usage. Entourés des grands qui formaient les factions, ils en étaient les esclaves. Les Guises étaient les plus habiles des chefs de parti ; ce fut sans peine qu'ils écarterent le vieux Montmorency, que Catherine voulait leur opposer. Ils rappellerent d'Italie le cardinal de Tournon, et s'unirent à un homme de bien, dont la réputation consacrait leur cause, et dont le crédit ne pouvait leur nuire.

L'intérêt personnel, dans tous les partis, ajoutait à la force de la persuasion ; et les haines naissaient des différentes manieres de ne rien voir. Le prêtre croyait sans le moindre doute les dogmes auxquels il devait son pouvoir et son opulence ; ceux des nobles qui jouissaient d'une partie des biens du clergé, étaient d'aussi bonne foi que les prêtres. Le simple puritain, l'homme du dernier ordre qui ne pouvait que rarement prétendre aux dignités et aux richesses de l'église, était très convaincu, que tous ces biens

et ces honneurs ecclésiastiques, étaient opposés à l'esprit du christianisme.

Les princes du sang parurent n'être plus en état de rien disputer aux Guises. Le roi de Navarre, pere du grand Henri, vint inutilement tenter d'éclairer la cour, de séduire le parlement, de soulever le peuple de Paris; il n'eut aucun succès, et se retira dans ses domaines. Mais ceux des novateurs qui avaient quelque considération, et moins de patience que le reste de leur parti, s'assemblerent à Nantes en grand nombre; ils y formerent une conspiration, dont le prince de Condé, frere du roi de Navarre, avait, dit-on, créé et combiné le plan.

On devait profiter d'un voyage que la cour faisait en Touraine, pour poignarder les Guises, faire entrer les princes du sang au conseil, et obtenir un édit qui établirait partout la liberté de conscience. Cette conspiration, découverte, effraya ceux qui en avaient été les objets, et les rendit plus disposés à suivre les conseils d'un de ces hommes rares qui, dans les momens de la démence générale, entrevoient la raison, et peuvent en faire appercevoir quelques lueurs.

L'Hôpital, donné à la reine par les Guises, ne sacrifia point l'intérêt de l'Etat, à celui de ses protecteurs. Il ne put inspirer au parlement

quelqu'indulgence pour les erreurs nouvelles ; mais il le fit obéir. Il n'y a rien de plus noble, de plus sage et de plus courageux que les discours qu'il lui tint plusieurs fois. Il le ramenait aux idées que devaient avoir de grands corps de magistrature, chargés de maintenir l'ordre, de veiller sur les mœurs, d'éclairer la cour, et d'inspirer la soumission au peuple. L'Hôpital fit rendre l'édit de Romorentin, qui était favorable aux protestans ; mais malgré cet édit, il y eut encore dans les provinces des troubles et des persécutions.

Enfin, Catherine ne put douter que les Guises ne fussent la véritable cause du mécontentement général et de la fermentation dans le parti catholique ; elle craignit pour l'autorité du roi, elle craignit même d'en voir le trône usurpé.

Après une assemblée des notables qui ne décida rien, et ne fit que montrer la disposition des esprits, Catherine imagina d'opposer au pouvoir des Guises, celui des princes et des nobles qui étaient favorables au parti protestant. Elle résolut d'attirer à la cour le roi de Navarre et son frere ; on y rappella le connétable de Montmorency, catholique zélé, mais ennemi des Guises. Le prince de Condé, toujours soupçonné, et rarement accusé d'avoir eu part à la

conspiration d'Amboise, reparut à la cour. Il avait un esprit aimable, de la grace, l'amour des lettres; son commerce pouvait plaire aux hommes de tous les états, et même de différens cultes. Sa présence rendit la cour plus agréable; et Catherine faisant usage de tout son art de plaire, s'attacha plusieurs de ces grands qu'elle avait éloignés.

Les Guises, inquiets de cette espece de révolution, ne changerent rien à leurs projets, mais beaucoup aux moyens de les faire réussir. Ils se flatterent de faire punir juridiquement ceux qu'ils pouvaient redouter.

Une commission, tirée du parlement de Paris, fut chargée de faire le procès au prince de Condé; il avoua ses opinions religieuses, et prétendit qu'elles n'étaient point des crimes. Il tenta de se justifier de la conspiration d'Amboise, mais ses juges l'en trouverent coupable. L'arrêt qui devait le condamner allait paraître; l'Hôpital en fit différer la signature. François second mourut, et ceux qui régnaient sous son nom, le regretterent comme le plus complaisant des hommes faibles.

Charles IX lui succéda. Catherine voulut qu'à son avénement, ce prince convoquât les Etats-Généraux; elle se flatta qu'ils s'opposeraient au

parti qu'avait à craindre la constitution de l'Etat, mais elle ne vit pas assez qu'ils pouvaient rendre plus redoutable le parti qui menaçait la dynastie régnante.

Les Etats furent assemblés à Orléans ; on y vit plus l'esprit particulier de chaque ordre, que l'esprit de citoyen ; ce qui fut étonnant, c'est que les cahiers du clergé furent les plus raisonnables. Il proposa de changer plusieurs de ses propres usages, et même de renoncer à quelques-unes de ses prérogatives ; le tiers, dont l'esprit a été souvent utile dans les assemblées de la nation, se borna trop à exagérer les torts de la cour et des nobles.

Dans ces Etats, où deux genres de fanatisme et d'ambition intriguaient avec activité, on voit avec plaisir l'Hôpital faire recevoir quelques lois nouvelles, pleines de sagesse et d'humanité. Il voulait éclairer les hommes, ce qui est toujours difficile ; et tous ceux qui pouvaient avoir quelqu'influence sur les opinions, voulaient tromper les hommes ; ce qui est plus aisé.

L'Hôpital s'occupa beaucoup de réformer la magistrature, dont les mœurs et l'intégrité ont tant d'influence sur les mœurs et le repos des peuples.

Il eut une belle idée qu'il ne put faire adopter ;

il ne fut pas le maître de faire créer quelques tribunaux, dont la fonction principale aurait été de réconcilier les plaideurs, avant qu'ils pussent paraître devant leurs juges.

Il prépara l'établissement de la justice consulaire, qui dispense le négociant de perdre son tems dans les longues procédures.

Après les Etats-Généraux, les Guises parurent plus à craindre qu'il ne l'étaient auparavant. Les parlemens ne firent point exécuter l'édit de Romorentin, qui bornait à des peines canoniques, la punition de l'hérésie; ils rendirent au contraire des arrêts comminatoires, dont plusieurs furent exécutés. Ces persécutions, et quelques autres, firent prendre les armes à plusieurs villes où le parti protestant dominait. Il y eut des massacres. Les catholiques furent cruels; il se fit entre eux plusieurs associations de ville à ville, de province à province; les Guises les inspiraient et se conciliaient les esprits.

Les alarmes de Catherine redoublerent; elle s'unit plus intimement au prince de Condé, aux Coligni, aux princes de la Roche-sur-Yon, et à d'autres nobles protestans. Théodore de Beze qui resta long-tems à la cour, y faisait des prosélytes. La reine parut favorable à la nouvelle

religion, elle parut même vouloir l'inspirer à ses enfans ; elle donna au prince de la Roche-sur-Yon, si connu par son zele pour les novateurs, la surintendance de l'éducation du roi. On permit de jouer devant les jeunes princes des farces indécentes, qui tournaient en ridicule la religion romaine.

Les protestans, informés de l'esprit qui s'introduisait à la cour, n'en furent pas plus modérés ; la haine du catholicisme, qui ne pouvait être contenue que par une crainte, à laquelle on se faisait un mérite de ne plus céder, ne tarda pas à se manifester par des violences. Ces excès donnerent de nouveaux partisans aux Guises, et inquiéterent les citoyens paisibles attachés à la monarchie. Les Guises, quoique rassurés par le grand nombre de leurs partisans, eurent des inquiétudes ; ils firent revenir dans le conseil le connétable et le maréchal de Saint-André, tous deux zélés catholiques ; il y eut alors entre les factieux catholiques et calvinistes, une sorte d'égalité qui ne tarda pas à les déterminer à la guerre. Voilà une partie de la nation étrangere à l'autre ; ce sont deux peuples qui se détestent et vont se déchirer.

Après plusieurs combats, trêves, traités, changemens de desseins, de vues, d'objets d'in-

quiétude qui consommerent le tems de la minorité de Charles IX, les Guises devinrent plus puissans, et les protestans ne furent point abattus. Le plan de leur république était connu, et dans quelques villes du royaume on en jettait les fondemens.

C'est alors que fut conçu le projet de la Saint-Barthelemy ; il est incertain, si ce projet dont le souvenir fait fremir et pleurer l'homme de bien, fut inspiré par le fanatisme ou par la politique ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'un et l'autre l'adopterent, le peuple et une partie du clergé l'exécuterent avec fureur. Parmi les nobles il n'eut pas un aussi grand nombre de partisans, et la chevalerie souvent y conserva son ancienne générosité.

Le fanatisme et la politique ne furent pas seuls coupables des meurtres qui furent commis. L'avarice impatiente, mit le fer à la main de l'héritier, dont les parens vivaient trop à son gré ; des amans maltraités massacrerent des rivaux heureux ; l'homme de lettres sans gloire, plongea le poignard dans le sein de l'homme de lettres estimé. Des plaideurs terminerent leurs procès par le meurtre de leurs parties ; des hommes divisés par des bagatelles, égorgerent des hommes de leur pays, de leur religion, et quelque-

fois leurs bienfaiteurs. Les corps de magistrature invitaient aux crimes, en ne les réprimant pas ; ils ajouterent même des meurtres juridiques aux meurtres du fanatisme, de l'envie et du brigandage.

Les protestans, par ce coup terrible, perdirent un grand nombre de défenseurs et des chefs estimables ; la rage de la vengeance s'unit en eux à la haine de parti, et le désespoir fit des héros et des monstres.

Charles IX qu'on avait rendu cruel, qui avait signalé sa cruauté le jour de la Saint-Barthelemy, mourut de ses remords. Les calvinistes revenus de l'abattement où ils étaient tombés, trouverent des secours chez l'étranger, et des ressources dans les chefs qui leur étaient restés.

Le roi de Navarre, depuis Henri IV, fit adopter pour les calvinistes un systême de modération, qui peut-être aurait pu ramener la paix et abattre le pouvoir des Guises. On fit un traité raisonnable, et on ne sut point y être fidele ; les Guises le firent rompre.

Ils avaient formé la ligue ; elle prit bientôt un tel degré de force, que Henri III, successeur de Charles IX, allait perdre sa place ; il en avait perdu le pouvoir et la dignité. Sa faiblesse habituelle et ses erreurs précédentes, le forcerent à un meurtre qui mit le comble à la haine que

le parti catholique avait pour lui ; il fit massacrer le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Cette action, de fréquens actes d'autorité, jamais soutenus avec vigueur, la puérile indécence de sa vie privée, lui avaient ôté la considération de la noblesse ; plusieurs gentilshommes, auparavant catholiques zélés, mais sujets fideles, entrerent dans la ligue. Le pape Sixte-Quint, dont les droits prétendus, redevenaient plus sacrés que jamais, excommunia Henri III, qui, se trouvant sans armée et abandonné de la plupart des catholiques, se jetta dans les bras du roi de Navarre.

Les ligueurs, maîtres de la plus grande partie de l'empire, changerent les tribunaux qui n'avaient point leur fanatisme rebelle. Ils firent mettre à la Bastille le parlement de Paris, resté presque seul fidele à son roi.

L'armée du roi de Navarre était redoutable sans être nombreuse ; celle de Henri III la fortifia de quelques gentilshommes, plus zélés pour la maison régnante, que pour la ligue. Les deux rois assiégerent Paris qui ne pouvait se défendre. Mais Henri III fut assassiné, et les ligueurs mirent la couronne de France sur la tête d'un cardinal de Bourbon, fantôme de roi qui ne retarda pas beaucoup les succès d'Henri IV.

Ses vertus, sa valeur, ses talens l'avaient fait aimer des seigneurs, des nobles, des simples soldats qui composaient l'armée de Henri III, et cette armée lui resta fidelle.

Celle de la ligue était commandée par le duc de Mayenne, bon général, homme raisonnable; mais qui, n'ayant rien de cette activité perverse qui convient à un chef de parti, ne put résister au génie de Henri IV, et conserver sur les ligueurs l'ascendant qu'avaient usurpé ses freres.

Dans le parti catholique, plusieurs seigneurs, résolus de reconnaître Henri IV, voulurent lui faire acheter leur soumission et leurs services. Il accepta les conditions des plus puissans, et rejetta celles des autres. Il vit former contre lui des desseins qu'il sut déconcerter. Plusieurs gouverneurs de provinces aspirerent à en devenir les souverains; et on put se croire au moment de voir renaître ce gouvernement féodal, que les rois, secondés du clergé, de la chevalerie, de la magistrature et des peuples avaient eu tant de peine à détruire. Mais la noblesse la moins puissante, ne travailla point alors à se faire sujette des grands, dont elle prétendait partager les droits.

Les chefs de la ligue se craignaient mutuellement; la division se mit entre eux, Henri fut

maître de leurs secrets ; son art de plaire, sa vraie bonté, sa franchise le rendirent maître de leurs cœurs.

Les femmes nobles furent favorables à ce prince, qui ressuscitait pour elles la galanterie passionnée et respectueuse des anciens chevaliers. Les victoires de Henri, la sagesse de ses projets, sa fermeté à les suivre, la confiance qu'inspiraient toutes ses vertus et son génie contribuerent autant que sa conversion, à ramener sa nation à l'espece de bon sens dont elle était redevenue capable.

Henri IV.

Nous avons vu sous Henri second les cabales de la cour, les intrigues des grands et des femmes devenir des partis ; et ces partis ou politiques, ou religieux, suspendre, par l'exercice continu des querelles et des crimes, ces soins paternels, ces efforts salutaires, par lesquels une longue suite de rois, essayait de remplacer les abus de la féodalité par des lois sages ; et en même tems d'inspirer au clergé, aux nobles, aux magistrats le caractere qui devait les rendre respectables, utiles et chers. Vingt années de démence et de guerre ont forcé le gouvernement de France,

à différer le bien qu'il aurait pu faire. Le désordre général a succédé à l'ordre qu'on avait établi, et a fait différer l'ordre meilleur qu'on voulait établir. Dans ces tems malheureux, la nation semble avoir joui de son état horrible; elle a goûté long-tems ce charme affreux attaché aux mouvemens populaires.

Il faut l'avouer, dans les hommes même occupés, il y a des momens de langueur; il y a de l'uniformité dans les scenes de la vie. Ce mélange des mêmes travaux et des mêmes jouissances, qui préserve beaucoup le cultivateur ou l'artisan de tout le poids de l'ennui, l'empêche long-tems de desirer une existence ou plus forte ou plus vive, mais ne l'empêche pas de saisir l'occasion de s'y livrer. Or, rien ne donne cette existence comme les factions et les troubles intérieurs; c'est un état dont l'ame du peuple ne peut pas s'accommoder toujours, mais dans lequel elle aime à se trouver quelquefois.

L'imagination qui influe beaucoup alors sur les esprits les plus éclairés, domine en tyran le vulgaire; elle le nourrit d'une multitude d'espérances vagues, et il attend avec impatience un état nouveau, dont il n'a jamais une idée précise. Il rentre alors dans l'état sauvage en conservant les vices des peuples civilisés; il se

divise en petites associations dans lesquelles il outrage, il vole, il massacre avec impunité. Ses chefs ne cherchent point à le contraindre; il leur échapperait le jour où il voudrait le réprimer.

Le frein que les peuples, dans cet état, conservent le plus long-tems, est celui de la religion; mais si elle-même est la cause des troubles, ce zele religieux qui réprimait la cupidité, l'envie, l'esprit d'indépendance, augmente la haine et la cruauté.

Dans le parti catholique, le peuple conserva quelque tems l'esprit de subordination; et dépendant encore de ces hommes de la noblesse ou du clergé, qui cherchaient à lui donner une idée avantageuse de leurs mœurs et de leur caractere, il fut contenu par l'habitude de les imiter; mais le fanatisme gagnant les nobles mêmes, plusieurs devinrent cruels, et augmenterent dans le peuple son instinct de férocité.

Le parti calviniste, portant à l'excès son systême d'égalité, n'eut pas les mêmes freins, mais il en eut d'autres. Ses ministres, dans l'intention de propager leur religion, voulurent quelque tems la faire aimer plus que la faire craindre; plusieurs la prêcherent, en prêchant en même-tems la tolérance. Mais leur voix ne fut pas

toujours écoutée ; et dans quel parti pouvait-on conserver l'esprit d'humanité, lorsque la magistrature, les grands, la plus grande partie du clergé furent infectés des fureurs de la ligue ?

Puisse cette esquisse imparfaite des horreurs auxquelles se sont abandonnés nos ancêtres, inspirer à la nation une crainte sage et habituelle des factions, des grands mouvemens, de la passion aveugle pour les opinions nouvelles.

Il paraît que nous n'avons pas à craindre, dans ce moment, l'effervescence que pourraient exciter les opinions religieuses; cependant nous avons vu, de nos jours, à quel degré de folie était parvenue la querelle sur les billets de confession. Ce que nous pouvons craindre, c'est cet effet de notre enthousiasme social qui nous fait adopter, sans examen, toutes les opinions nouvelles ; c'est le desir du changement qui passe sans cesse chez les Français du sacré au profane, du frivole au sérieux, de l'intéressant à l'inutile.

Disons-nous qu'il n'y a pas de nation sur la terre dans laquelle les guerres étrangeres, la suite des tems, le caractere de l'homme n'aient introduit quelques abus ; disons-nous en même tems que le gouvernement monarchique est celui de

de tous qui se corrige le plus aisément ; allons au bien, le progrès des lumieres nous y conduit ; marchons avec prudence, la nature nous l'impose ; ne demandons les réformes qu'après avoir examiné long-tems si les abus qu'on veut proscrire ne sont pas accompagnés d'avantages qu'il faut conserver.

Voyez quel a été l'état des vingt générations françaises qui ont précédé celle dont je viens de parler. Voyez que dans les quinze ou vingt années des troubles qui ont existé depuis François second jusqu'à Henri IV, il y a eu dix fois plus de crimes et de maux que dans les six ou sept siecles précédens ; ils se sont écoulés tranquillement sous la protection de quelques lois qui n'étaient pas toujours sages, et pendant lesquels on a toujours vu tomber quelques abus, et naître quelque bonne institution.

Voilà trop de réflexions ; je me hâte d'arriver au regne d'Henri IV.

Il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire, que dans ces momens où des Etats étaient déchirés par des troubles qui en faisaient la honte et le malheur, il soit arrivé l'homme qui avait les talens, les qualités, les vertus les plus nécessaires, pour ramener promptement dans

son pays, l'ordre et la raison. Henri IV était le roi que devait demander la France pour la délivrer de ses folies.

Henri avait non-seulement toutes les plus belles vertus, la bienveillance, la justice, le courage, mais il en avait souvent l'enthousiasme, et cet enthousiasme n'ôtait rien en lui à la réflexion. C'est après avoir préparé la victoire, par les plus savantes manœuvres, que dans les champs d'Ivry, au moment de commencer le combat, il leve les yeux au ciel et s'écrie : *Grand Dieu ! si ma cause est juste, donnez-moi la victoire.* C'est lorsque les rebelles viennent de prendre la fuite, qu'il court à la tête de ses soldats qui les poursuivaient, et leur crie : *Français, sauvez les Français.* C'est au milieu, c'est au commencement d'une bataille, c'est dans les discussions d'un conseil qu'il lui échappe de ces mots sublimes, qui sont les saillies de sa grande ame, et qui feraient un honneur immortel au poëte qui les aurait inventés.

Elevé enfin sur le trône, il borna ses projets à diviser ses ennemis, les calmer, et leur pardonner. Il n'eut pas de peine à augmenter la division entre les chefs qui voulaient démembrer la monarchie, et entre les villes qui tentaient de former des républiques ; Henri les ramena

par des victoires et de l'indulgence. Il ne tarda pas à faire aimer partout son pouvoir dont on sentit l'utilité.

L'état de ses finances était déplorable ; et on admire encore le génie du roi et du ministre qui, dans un petit nombre d'années, en diminuant les impôts, mirent la recette au-dessus de la dépense.

Henri avait fait une distinction entre ses desirs et ses desseins : ses desirs étaient de faire tous les genres de bien, ses desseins étaient de faire le bien que les circonstances rendaient plus facile et plus nécessaire. Mais il fallait avoir la paix avec l'étranger ; ses victoires, et des négociations conduites par des hommes habiles, terminerent la guerre avec l'Espagne. Pour rendre cette paix plus solide, il fortifia ses frontières et munit ses arsenaux.

Il fit un autre bien plus sensible à ses sujets ; il se hâta de faire de nouveaux réglemens pour les tribunaux de judicature ; leurs arrêts se firent moins attendre, et coûterent moins aux plaideurs.

Il fit cesser promptement un autre désordre, la confusion des rangs. Il fixa les droits des premiers ordres ; il voulut que les aînés de la grande famille fussent respectés des autres enfans, et qu'ils contribuassent à rendre ceux-ci plus utiles

et plus heureux. Il ne s'occupa que médiocrement de fixer les droits et les fonctions des corps de judicature, ceux du clergé et de plusieurs charges militaires ; il fit trop peu, mais que n'eût-il pas fait s'il eût vécu ? Il mit de la discipline dans ses armées, il arrêta les vexations des officiers et des soldats dans les villes et dans les campagnes ; il encouragea l'industrie et l'agriculture ; il avait le dessein de changer la nature des impôts. Il n'aurait pas été obligé de les augmenter pour soutenir la guerre qu'il allait entreprendre, ses trésors lui auraient suffi.

Je ne crois point que l'établissement d'une république européanne, où le retour de la princesse de Condé en France, eussent été les objets de cette guerre ; il voulait reculer ses frontieres dans les Pays-Bas, s'assurer des communications avec l'Allemagne et l'Italie, et y protéger des alliés qui l'auraient secondé dans le dessein d'abaisser la maison d'Autriche.

Il eut à réprimer encore quelques factions ; le juste supplice de Biron, et les mesures les plus sages dissiperent cette semence de troubles nouveaux. Il était vigilant et sévere, mais ses rigueurs avaient toujours pour cause sa bonté ; il savait le dire, et de maniere à le faire répéter.

Ce prince aima les lettres, non-seulement comme un homme de goût, mais comme un homme sage qui voulait hâter les progrès de la raison. Son siecle le secondait peu; il n'y avait en Europe de philosophes que Bacon, Bodin, Montagne et de Thou. Henri ne trouvait à protéger que des érudits, mais de la premiere classe, et qui, en dévoilant l'antiquité, présentaient à la raison une multitude d'idées anciennes, et de faits dont elle a besoin pour assurer sa marche et hâter ses progrès. Il avait assez de connaissances et d'esprit, pour voir quelle était la pedanterie de ses universités; la maniere dont il choisissait ceux qui devaient remplir les places au college royal, était favorable à cet amour de la vérité qu'il voulait introduire. L'usage des dictionnaires de langues devint commun sous son regne; ces dictionnaires rendent aux hommes un grand service, ils leur apprennent à donner le même sens au même mot; il y eut aussi quelques livres élémentaires.

Il avait autant que François Ier l'amour des arts, il les protégea; mais si vous en exceptez quelques poëtes, dont plusieurs avaient du mérite, en récompensant des artistes, il n'eut pas le plaisir de récompenser des Français.

Il rendit quelques rivieres plus navigables ; il commença des canaux, il fit construire des ponts, réparer des chemins ; il voulut établir à Paris et dans les grandes villes du royaume, une police à peu-près semblable à celle dont nous jouissons ; il trouva quelqu'opposition, et il sut attendre.

Ce grand prince semble avoir vu tout ce qui pouvait rendre son peuple meilleur, plus sociable et plus sage. Je ne crois pas qu'à la Chine même, aucun souverain ait rempli mieux envers ses sujets, les fonctions d'un pere, et qu'aucun autre gouvernement ait pu faire succéder si promptement la paix, le bon esprit et le bonheur à des troubles insensés qui semblaient interminables.

La Hollande.

Je suspends le récit des progrès qu'a faits en France, et que fera encore, sous les regnes qui vont suivre, la monarchie paternelle. Je passe à une république, née des troubles causés par la religion. Cette république est devenue riche et puissante ; mais peut-être ses citoyens ont dû leur caractere, leur tranquillité et leur opulence à leur situation, plus qu'à leur constitution.

Ils ont eu de bonnes lois civiles et criminelles ; ils ont été plus sages que ne le leur promettait la forme de leur gouvernement, et plus heureux que ne le promettait la nature.

La liberté républicaine qui se réfugie souvent dans des lieux, où le petit nombre peut se défendre avec avantage des entreprises du grand nombre, a presque toujours habité les pays situés aux embouchures de la Meuse et du Rhin. Là, sur des prairies fangeuses, qu'on dessécha peu-à-peu par des canaux, vécurent long-tems en paix ces Bataves, dont la philosophie et l'histoire ont parlé avec respect.

Les Romains en firent moins leurs sujets que leurs alliés ; ils ne leur imposerent aucun tribut, mais ils leur demanderent des soldats. Ils ne se servirent d'eux, dit Tacite, que comme on se sert de ses armes, les jours de combat.

Dans les tems les plus anciens, on voit que les Bataves eurent à se défendre contre l'Océan qui menaçait d'engloutir leurs campagnes. Drusus leur apprit à faire des digues ; cet art s'est perfectionné chez eux avec les progrès des sciences, et l'une des plus puissantes républiques du monde, est une conquête de l'esprit humain sur les mers, dont elle a réprimé les vagues, et même reculé les bornes.

Dans la décadence de l'empire romain, et lorsque les nations du Nord s'en disputaient les provinces, celles des Pays-Bas éprouvèrent différentes révolutions. Sous Charlemagne elles furent gouvernées par des comtes, auxquels on associa sept assesseurs choisis par le peuple et tirés de sa classe. Tous ensemble décidaient des affaires de la province, et rendaient la justice. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, les comtes usurperent presque toute l'autorité; ils furent secondés par le clergé dans les lieux dont il n'espéra pas se rendre le maître. Cependant ces comtes et ces prêtres ne firent point sentir dans les Pays-Bas tous les abus du gouvernement féodal, mais ils abuserent assez de leur pouvoir pour indisposer le grand nombre des citoyens.

Quelques villes se souleverent, et furent gouvernées par leurs magistrats; dans d'autres, les magistrats partagerent leurs fonctions avec les comtes; mais dans les villes où pour être juges il fallait savoir le latin, les comtes cesserent de fréquenter les tribunaux judiciaires, et perdirent de leur considération.

Quelques seigneurs avaient vendu la liberté à plusieurs de leurs sujets, et lorsque le luthéranisme mit les esprits en mouvement, la plupart des villes et quelques cantons étaient de

petites républiques, protégées par les rois d'Espagne.

Quand les persécutions religieuses devinrent insupportables aux habitans de cette partie des Pays-Bas, placée autour du Rhin, plusieurs communes et quelques nobles formerent une ligue, et composerent bientôt ce qu'on appelle aujourd'hui la Hollande, ou la république des Provinces-Unies.

La Hollande est une association de plusieurs villes et de plusieurs cantons; le danger commun, les intérêts qui étaient les mêmes, le même zele pour les nouvelles opinions, le même amour de la liberté, la nécessité de se rendre l'un à l'autre des services mutuels, ne firent de tous ces Etats qu'une seule patrie. Alors il y eut un patriotisme général, alors tant de petits Etats sentirent les uns pour les autres un zele qui ne s'est pas éteint, mais qui ne va plus jusqu'à l'enthousiasme.

Ces villes et ces provinces, au moment de leur indépendance, prirent à-peu-près la maniere de se gouverner qu'elles avaient eue sous les rois d'Espagne. Elles formerent un conseil; il a le pouvoir judiciaire; jamais en matiere criminelle, on n'appelle de ses jugemens: en ma-

tiere civile, on en appelle quelquefois au conseil de la province.

Ce conseil, d'ordinaire assez nombreux, est chargé de lever les impôts, de maintenir la police, de la confection et de l'entretien des chemins, des canaux, des bâtimens publics, des fortifications, enfin de tout ce qui regarde l'administration ou la défense de la province.

Les charges de sénateurs sont à vie, et dans plusieurs provinces, ceux qui meurent sont remplacés par le sénat même; dans d'autres, où la charge de stathouder est perpétuelle, ils sont remplacés par le stathouder.

Les sénateurs nomment les bourgmestres; ce sont les magistrats chargés des fonctions les plus importantes. Tous les ans on en déplace un petit nombre; ceux qui sont continués, instruisent ceux qui sont récemment admis, et conservent quelque tems la principale direction des affaires. On n'attache à ces charges que de faibles appointemens, mais on donne dans la suite à ceux qui les ont bien remplies, des emplois où ils ont moins de pouvoir et plus de moyens d'augmenter leur fortune. Les sénateurs ont souvent l'attention de choisir, pour bourgmestres, des hommes agréables au peuple.

De ces différens conseils, de quelque noblesse qui n'a pas d'emplois militaires, d'un très-petit nombre d'habitans des campagnes, sont composés les Etats-Généraux. Ils s'assemblent à la Haye. C'est à eux que les troupes et les généraux prêtent serment ; ce sont eux qui font les lois générales, la paix ou la guerre.

Mais chacune des provinces a ses Etats qui donnent des pouvoirs très-limités à leurs députés aux Etats-Généraux. Souvent, lorsque la grande pluralité a décidé en faveur d'une opinion, les députés ne peuvent consentir sans avoir demandé de nouvelles instructions. Une seule province peut arrêter la volonté des autres ; ainsi les délibérations sont lentes, les résolutions sont tardives, et souvent ne peuvent se réunir. Il y a plus encore, il y a des villes qui ont leur avis particulier, qu'elles ne sont pas plus obligées de conformer à l'opinion de leur province, que leur province n'est obligée de conformer son opinion à l'opinion du plus grand nombre.

Quel désordre ne naîtrait pas de cette constitution chez un peuple moins froid, moins occupé et moins tranquille ?

Lorsque les Etats ne sont pas assemblés, il y a un conseil qui, en matiere de gouvernement,

et quelquefois en autre matiere, a le pouvoir judiciaire. Ses membres sont nommés par les provinces; la charge principale, soit dans ce conseil, soit dans les Etats, est celle de grand pensionnaire; elle est confiée à un homme profond dans la science des lois. C'est à lui à rappeller au conseil et aux Etats, les usages, les opinions consacrées, les privileges des villes et des corps. Il propose les affaires, il recueille les avis, et donne ses conclusions. Jean de Wit et Heinsius, dans des tems où il n'y avait pas de stathouder, en avaient presque le pouvoir.

Après le conseil général, le corps de magistrature le plus important, est celui de la chambre des comptes. Il est composé d'hommes choisis par les conseils de chaque province. Il reçoit les comptes des administrateurs et des receveurs des domaines et l'état de toutes les dépenses de la république. On donne ordinairement les places de la chambre des comptes à d'anciens officiers militaires, à d'anciens magistrats qui se sont distingués dans leurs emplois; elle est le seul corps de magistrature dont les places soient lucratives, et auxquelles le militaire soit admis.

On voit que le peuple n'a point le droit d'élire ses magistrats, et si vous en exceptez la Frise, il ne nomme point les députés aux Etats-Géné-

raux. La république des sept Provinces est un mélange de démocraties et d'aristocraties, presque indépendantes les unes des autres.

Comme toutes les troupes sont sur les frontieres, le pouvoir ne paraît point armé ; cependant le peuple, dans les momens d'une guerre malheureuse, et quand la famille d'Orange a fomenté des mécontentemens, a voulu quelquefois se soulever contre les magistrats, il a même demandé que leurs charges fussent vénales.

Ces magistrats sont retenus dans leur modération par la noblesse ; elle a prodigué son sang et sa fortune dans les guerres contre l'Espagne ; le peuple s'en souvient.

En Zélande, la famille d'Orange nomme les magistrats. Il y a dans les Provinces-Unies plusieurs nobles qui ont conservé le droit de haute et basse justice ; des distinctions honorables, et quelques fonctions utiles à l'Etat, sont encore des privileges de la noblesse. Ils n'humilient point un peuple, plus dominé par l'amour des richesses, que par la vanité.

Cette noblesse a toujours le premier rang dans les assemblées des provinces, et aux Etats-Généraux ; mais elle a peu de voix, et quelquefois une seule contre dix-huit ; cependant

ses députés étant toujours bien choisis, et conservant le droit d'opiner les premiers, il est rare que dans les délibérations ils n'aient pas quelqu'influence.

La noblesse a de droit un conseiller dans tous les corps de magistrature; elle a des assemblées particulieres, où le pensionnaire vient délibérer avec elles sur les questions qu'il faut proposer aux assemblées de la nation. Les nobles sont souvent nommés aux charges civiles les plus importantes, aux places dans le corps diplomatique, aux grandes charges militaires. Dans quelques provinces on leur a laissé la disposition des biens ecclésiastiques. Elle passe pour contribuer à maintenir la paix entre les villes et les provinces.

Mais le stathouder est le véritable contrepoids donné à la magistrature; il est général des troupes de terre et de mer, il nomme à tous les emplois militaires, il confirme les élections des magistrats, et dans quelques provinces il en a seul la nomination; il préside, quand il le veut, aux cours de justice, il fait grace aux criminels, il est l'arbitre des différends qui s'élevent entre les villes et les provinces; en 1747, quand cette charge fut rétablie, elle fut déclarée héréditaire. Le stathouder peut envoyer, en son

nom et sans consulter la république, des agens dans les cours étrangeres.

Après cette esquisse de la situation de la Hollande et de sa constitution, voyons le caractere général de cette multitude de républiques, alliées plutôt qu'unies, et qui forment un assemblage, et non un tout.

Lorsque ce pays eut secoué le joug de l'Espagne, il fallut se repeupler, s'enrichir, se fortifier. En permettant l'exercice libre de tous les cultes, on attira un grand nombre de familles persécutées; mais bientôt la population ne fut plus proportionnée avec les productions du pays, la mer seule pouvait en nourrir les habitans. L'art des pêcheries, l'art de conserver le poisson furent perfectionnés.

On eut des flottes marchandes, il fallut des flottes militaires. La Hollande offrit des asyles aux pirates de toutes les nations; ils y aborderent en foule, et de pirates, ils devinrent citoyens guerriers. Ils ne firent plus de prises que sur les ennemis de leur nouvelle patrie. Il leur resta cet amour des richesses qui avait fait d'eux des brigands; et cette passion nécessaire au gouvernement qui les entretenait, leur fit tenter de grandes entreprises.

Les Hollandais ne tarderent pas à partager, dans les deux Indes, les riches établissemens de l'Espagne. Mais dans leurs conquêtes, ils ne montrerent que le desir de s'enrichir, et non celui d'étendre leur empire. Ils firent peu d'actions brillantes ; ils livrerent des combats utiles, et dédaignerent des victoires qui auraient moins ajouté à leur opulence qu'à leur renommée. Le commerce des Indes et du Nord, la multitude de leurs vaisseaux qui transportaient d'un pays à l'autre les productions et l'industrie de tous les pays, et de leurs manufactures les enrichirent, et les mirent en état de ne plus craindre pour leur sûreté.

La marine de Hollande fut redoutable par le nombre des vaisseaux et par l'habileté de ses marins ; ses ordonnances maritimes peuvent encore servir de modeles aux autres nations. Elle eut une armée de terre peu nombreuse, mais qui devait suffire à un pays plein de marais, de lacs, de canaux, où une grande armée ne pourrait se développer.

Les Hollandais apprirent à se fortifier par des retranchemens, des écluses et des places ; ils ont perfectionné l'art des fortifications, ils ont eu d'excellens ingénieurs avant les autres peuples ;

et

et lorsque les Français porterent les mêmes arts à leur perfection, Coëhorn était le rival de Vauban.

Les Hollandais ne parurent jamais tentés de porter la guerre dans les pays étrangers ; s'ils ne formaient qu'une seule république, peut-être voudraient-ils être conquérans ; mais les conquêtes devant être la possession commune d'une multitude de petits Etats, aucun d'eux n'est empressé de conquérir. Ils sont des alliés fideles, ils observent religieusement les traités ; ils sont le peuple qui a le plus d'intérêt à voir régner la paix. Cependant, depuis la derniere révolution, l'espece de dépendance où ils sont de l'Angleterre, pourrait les engager à suivre les impulsions de ce gouvernement inquiet et ambitieux.

Le caractere imprimé à la Hollande par le climat, sa situation, ses moyens d'en jouir et de la rendre meilleure, se fait sentir dans les individus, mais avec les variétés qui naissent de la différence des états.

Les magistrats ont eu long-tems, et plusieurs ont encore du patriotisme et de la sagesse. Il est vrai qu'ils travaillent à perpétuer dans leurs familles les places qu'ils occupent ; mais ces

familles aristocratiques n'abusent pas de leur pouvoir ; et par leur maniere de gouverner, ainsi que par leurs mœurs, elles cherchent à faire oublier au peuple qu'il y a entre elles et lui quelqu'inégalité. Leur luxe n'est pas différent de celui des bourgeois et même de celui des paysans. Jean de Wit quand il avait tout le pouvoir, n'avait pour tous domestiques qu'une servante et un valet ; une seule servante compose encore la maison de plus d'un magistrat.

Leurs enfans sont fort bien instruits, ils sont sages dans leur jeunesse, et se préparent à se rendre dignes des emplois qu'ils esperent obtenir un jour.

Les magistrats veillent à ce que le commerçant soit bien traité par les hommes du pays ; ils favorisent le commerce intérieur en le faisant jouir de la plus parfaite liberté, ils s'occupent du soin de rendre le commerçant fidele, jusqu'au scrupule, à ses engagemens.

Ils ont plus l'ambition de décorer leur patrie que leurs maisons ; il n'y a cependant rien de somptueux, ni de recherché dans les bâtimens publics, ils sont simples, assez grands et de bon goût.

Les magistrats des tribunaux de judicature paraissent s'occuper du soin de prévenir les procès ; ils en terminent autant comme arbitres, que comme juges. Il est étonnant que chez un peuple où le bon sens a tant d'empire, les lois criminelles soient encore si sévères, et que la question préparatoire n'y soit pas abolie ; il ne l'est pas moins que les accusés soient renfermés long-tems avant d'être interrogés. Ces exemples de cruauté ne doivent ils pas influer sur le caractere du peuple ?

On ne peut trop louer la triste solennité avec laquelle on exécute les criminels : les boutiques sont fermées, le commerce est suspendu, le son lugubre des cloches, tout annonce qu'un crime commis, le juste châtiment du coupable ; sont un malheur auquel tout citoyen doit être sensible.

On a fondé en Hollande des hôpitaux pour les matelots invalides : il y a dans ces maisons autant de libéralité, qu'il y a de parcimonie dans les maisons des particuliers ; les autres hôpitaux sont comme à Venise, et tels qu'il y en a plusieurs en France aujourd'hui, c'est-à-dire des modeles de ce que ces maisons doivent être.

La classe de la noblesse est la seule dont les mœurs soient sensiblement différentes de celles

des autres classes. Ils ont en général la manie d'imiter la noblesse française ; ceux d'entre eux qui sont militaires ont plus particuliérement cette manie.

Le patriotisme, l'amour de la liberté, le respect pour les lois, sont en Hollande des sentimens aussi énergiques chez les nobles que chez les simples citoyens ; ils ont peut-être moins de générosité, d'élévation et de bienveillance que chez les Français, peut-être ont-ils plus de modération et de justice.

Dans les autres conditions, les vertus domestiques sont aussi communes que dans les démocraties de la Suisse. L'économie des femmes y est animée par l'envie de plaire à leurs époux ; elles semblent persuadées, qu'enrichir ce qu'on aime, est la plus délicieuse maniere de l'aimer. Elles regnent dans leurs maisons, mais ce sont des souveraines, et non pas des despotes ; leurs époux se plaisent avec elles sans les adorer ; leur amour a commencé par un goût faible, et finit par une douce habitude.

La passion la plus puissante sur ces républicains, est l'amour des richesses ; ils vivent dans un pays qu'ils disputent à l'Océan, ils habitent un terrein qui n'est fertile qu'en pâturages, ils sont environnés de puissances qui

pourraient les subjuguer, ce n'est que par des dépenses excessives qu'ils mettent leur pays en sûreté contre les attaques de l'ambition et des mers. Il faut qu'ils soient riches pour entretenir leurs digues, leurs canaux, leurs forteresses, leurs flottes, leurs armées; sans un grand commerce, un travail assidu, et la frugalité, la Hollande, avec son sol et sa mauvaise constitution, ne pourrait avoir d'existence.

L'amour des richesses se confondant chez les Hollandais avec l'amour de la patrie, devient une vertu. L'économie est honorable chez eux; quand l'envie de s'enrichir est commandée par le patriotisme, elle n'y devient pas aussi injuste que celle qu'inspire l'amour du luxe et de ses vaines jouissances. L'économie emploie des combinaisons faciles, des attentions assidues qui ne troublent pas la paix du cœur et celui de la maison, elle ne fait qu'ajouter des soins tranquilles au train ordinaire de la vie. Elle augmente un peu l'égoïsme, mais elle n'éteint pas l'humanité, parce qu'elle procure les moyens de l'exercer. Elle n'excite pas l'envie, qui est plus irritée par le spectacle des jouissances que par celui des richesses; le Hollandais qui accumule ses trésors, est flatté de contribuer à enrichir les autres. Un usage autrefois commun

dans Athenes, celui de réparer la fortune d'un citoyen ruiné par des malheurs, n'est pas rare chez les Hollandais; leurs soldats, leurs matelots, leurs ouvriers reçoivent des salaires proportionnés à leurs besoins.

Les domestiques ont des gages honnêtes, et souvent le maître les associe à son commerce. Il ne craint pas de les rapprocher de son état; le maître et les domestiques ont la même table; cet usage n'est pas rare chez les magistrats même, et il n'est pas étranger chez les nobles; il y a peu de pays où l'on ait plus communément de l'aversion pour quiconque voudrait faire sentir au faible sa faiblesse.

L'imagination des Hollandais, médiocrement exercée, ne leur donne pas cette sensibilité turbulente, si dangereuse chez d'autres nations. Les passions vertueuses y sont modérées; on y voit l'habitude de plusieurs vertus, et l'enthousiasme d'aucune; le Hollandais calcule trop, pour exagérer beaucoup; il suit l'ordre, plus qu'il n'aime la vertu. Les soins du commerce, le desir continu du gain, lui ôtent une certaine noblesse qui est un besoin de donner, mais le portent rarement à l'injustice. Leurs commerçans n'ont point l'esprit monopoleur et mercantile des nôtres; la Hollande est peut-être le

pays où il est le plus facile de persuader cette vérité, si importante au genre humain, que le bonheur d'un peuple peut ajouter au bonheur de l'espece entiere.

On voit chez les Hollandais beaucoup d'hommes de mérite, et peu de ce qu'on appelle ailleurs des hommes d'esprit. Ils ont plus de prudence que d'adresse, plus de droiture que de liant.

Peu divertis par la multitude de leurs goûts ou de leurs idées, ils suivent leurs projets avec une infatigable application.

Obligé d'employer les facultés de son esprit à la conservation de sa patrie et au soin de s'enrichir, le Hollandais a besoin de la libre disposition de son tems. La liberté lui est plus nécessaire qu'aux autres peuples du continent; il paie beaucoup d'impôts, et il les paie sans murmure. Après la prise de Berg-Opsom, les citoyens furent invités à un don volontaire qui devait se monter à la somme de dix millions de florins; on allait déposer son argent dans une salle où il n'y avait personne; il était impossible de savoir ce que chaque citoyen avait donné; et ces dons rendirent trois ou quatre fois plus que l'Etat n'avait demandé.

Le Hollandais songe à rendre son luxe utile à sa patrie et à lui-même. Ces vases de la Chine et du Japon, il se mêle au plaisir de les posséder celui d'encourager la compagnie des Indes.

Il y a un autre luxe qui est commun chez les habitans de la campagne ; mais avant d'en parler, je veux dire un mot de ces paysans, propriétaires ou riches fermiers, qui sont à-peu-près partout, la partie la plus morale des nations.

Le paysan d'Hollande, attaché par habitude à son travail et à la tranquillité, a de la justice, de la véracité, de la bienveillance, patriote zélé, époux presque soumis ; il a des connaissances, il a même des goûts. On trouve chez lui les plus beaux tableaux de l'école hollandaise, mais il est toujours prêt à les vendre.

Il est rare qu'il borne ses moyens de fortune à sa culture, il est souvent intéressé dans des entreprises de commerce. Il est attaché surtout à la culture de ses jardins ; il a eu l'art d'embellir plusieurs especes de fleurs. Ces succès, dans ce genre, non-seulement le flattent et l'amusent, mais ils sont utiles à sa fortune et à sa patrie. La vente des racines ou des graines

de ces belles fleurs, est un objet de commerce assez important.

Je veux dire un mot du caractere des négocians de la Hollande; ils sont peut-être ceux de l'Europe qui se déterminent le plus aisément aux entreprises par l'espérance d'un profit médiocre; ils semblent se dire, qu'il est moins nécessaire de gagner beaucoup que de gagner toujours. Ils n'ont pas la candeur du paysan, mais ils ont de la bonne foi; ils ont de cette fierté qu'il n'est pas rare de trouver au peuple des républiques; mais on est étonné de la voir dans des hommes dont l'appât du luxe est le premier mobile. Les étrangers aiment à traiter avec le négociant hollandais; ses compatriotes ne trouvent pas en lui un concurrent dont la jalousie les incommode. Il connaît l'amitié; elle commence chez lui avec discernement, a plus de solidité que d'attentions, et plus de procédés que de sentimens. Personne ne connaît mieux que les négocians hollandais, les différentes productions des différens climats, les prix des denrées, les variations de l'industrie dans toutes les parties du monde.

Je ne dois pas oublier le caractere du clergé de la Hollande; s'il n'était pas soumis à une excellente police, et s'il n'avait pas perfectionné

sa raison, il pourrait facilement exalter la superstition dans un pays toujours menacé par ces grands phénomenes, qui disposent l'homme à la crainte des puissances invisibles. La philosophie a calmé dans les prêtres les folies de l'intolérance ; on aurait de la peine à renouveller aujourd'hui en Hollande des disputes semblables à celles des Arminiens et des Gomaristes. Descartes et Bayle n'y seraient pas persécutés ; les consistoires n'excommunient plus les héré-tiques, et on ne peut être exclus d'une société que par le scandale de sa vie.

Avant de devenir ministres, les prêtres hollandais apprennent à devenir humains. Les plus jeunes d'entre eux sont chargés, par les magistrats, de leur indiquer les familles indigentes. Le clergé est sans pouvoir dans l'Etat, mais il y a de la considération. Il est bien payé de ses fonctions. Les vieillards de cet ordre jouissent, dans la retraite, du repos et de l'aisance. Il serait à souhaiter que le clergé influât davantage sur les mœurs de la derniere classe des citoyens.

Cette multitude de porte-faix, de matelots, d'ouvriers à la journée, a plus d'insolence que dans d'autres républiques, et plus d'avidité que d'insolence ; la police et les lois ont trop peu de pouvoir sur elle. Tout s'associe en Hollande ;

la populace y fait un corps redoutable, parce qu'elle n'a été ni assez instruite, ni assez fréquemment réprimée. Il faut avouer cependant qu'elle montre plus de phlegme et de bon sens qu'elle n'en eut autrefois.

Ce phlegme et ce bon sens ne sont pas encore le partage des matelots de la compagnie des Indes. Ils forment une classe d'hommes très-distinguée par leur caractere et leurs mœurs; ils exigent des salaires plus que proportionnés aux périls et aux fatigues de leurs voyages. Plusieurs portent ou rapportent des marchandises, sur la vente desquelles ils font beaucoup de profits; ce sont de tous les Hollandais les plus avides et les seuls qui ne soient pas économes. Ce sont peut-être ceux de tous les hommes qui préferent le plus les jouissances d'un moment au bonheur de la vie; ils semblent avoir calculé que quinze jours passés dans l'ivresse du plaisir, ne sont pas trop achetés par deux ou trois ans de voyages, de privations et de travaux. A peine à leur retour de l'Inde ont-ils reçu leurs salaires et vendu leurs marchandises, qu'ils remplissent les musicos d'Amsterdam, et s'y livrent à tous les excès de la débauche la plus effrénée; ils consument dans peu de jours les profits de leurs longs voyages; et au moment où ils ne

leur reste rien, ils s'engagent à faire la même navigation. Ce sont des hommes dominés uniquement par le besoin de sentir vivement leur existence, tantôt par une suite de fatigues et de dangers, tantôt par l'excès du plaisir.

Le Hollandais est avide de spectacles. Dans presque toutes les villes on joue des comédies et des tragédies, la plupart manquent d'un but moral. Les poëtes Hollandais sont fort loin d'avoir le goût des Grecs et celui des Français; ils ont pris pour modeles les Anglais et les Allemans; cependant, en général, leurs tragédies sont moins atroces que celles de ces deux nations. Ils ont des poëtes qui vont, comme Homere, chanter leurs vers de ville en ville; ils amusent le peuple qui les écoute sans transport, et les paie plus qu'il ne les estime.

J'ai dit que l'imagination ne dominait pas dans les esprits Hollandais; leurs chef-d'œuvres en peinture prouvent cette vérité, il n'y a point d'invention et aucune idée de la belle nature; ils se bornent à imiter ce qu'ils ont sous les yeux, et avec cette vérité parfaite, que les peuples éclairés n'ont gueres recherchée qu'à la naissance de l'art ou dans les tems de sa décadence.

Une qualité estimable que cette nation porte

plus loin qu'aucune autre nation, c'est la propreté. Depuis la cabane du paysan jusqu'au palais du magistrat, elle frappe les yeux du voyageur. L'humidité du climat la rend presque nécessaire ; elle demande des soins continus et quelqu'aisance ; cependant chez le pauvre on peut l'appercevoir. A l'habitude de la propreté, tient une certaine complaisance dans ses possessions, et quelqu'estime de soi-même ; elle prouve aussi qu'on craint de blesser les sens de ceux qu'on peut recevoir chez soi.

Quoique plus liés par l'intérêt que par le plaisir, les hommes de toutes les conditions en Hollande vivent et s'amusent ensemble. La noblesse même ne sépare pas toujours ses amusemens de ceux du peuple. Dans les différens quartiers des villes, il se forme des associations, dont chaque membre donne une somme qui est employée à des festins ; l'honnête homme du même quartier qui ne peut faire la même dépense, est invité à ces festins avec empressement, et y vient sans embarras ; s'il y a parmi les convives quelqu'excès de politesse, il en est l'objet. Là il se consomme une énorme quantité de vins de France, mais il n'y ont pas les mêmes effets que dans leur pays. On goûte en Hollande le plaisir de boire, et rarement celui

de s'égayer ; il semble que le Hollandais, toujours occupé et content, ne sente gueres le plaisir de rire.

Si ce peuple n'a pas beaucoup de succès dans les arts qui demandent de l'imagination, il en a eu, il en a encore dans les sciences qui demandent de l'assiduité, de l'attention, et le talent du calcul. On lui doit d'avoir ou créé, ou perfectionné des instrumens avec lesquels l'homme a dérobé plusieurs secrets à la nature. Ceux qui ont donné un nouveau degré de perfection au télescope de Galilée étaient Hollandais ; Levenhoeke et Hartsoéker ont rendu les microscopes supérieurs à ceux dont on s'était servi avant eux ; ils ont fait faire à la physique expérimentale une foule de découvertes. Hughens a fait faire des progrès à la mécanique, à l'astronomie, à la géométrie, à l'art de mesurer le tems ; Ruish a inventé l'art d'injecter les plantes et les cadavres ; et on sait combien cet art a fait connaître l'organisation des plantes et des corps animés. Boërhave qui a renouvellé et augmenté la science d'Hyppocrate, était Hollandais ; c'est de son école que sont sortis les plus célebres médecins de ce siecle. Il a eu pour disciple l'Europe entiere, et même ses institutions ont été traduites en Arabe ; le médecin

de Hollande guérit ou soulage aujourd'hui les douleurs des peuples de l'Orient. Il est mort riche de 4 ou 5 millions qu'il devait à sa célébrité et à son économie.

Les académies de Leyde et de Harlem conservent encore de la réputation ; elles en méritent surtout par les prix qu'elles donnent à ceux qui leur envoient de bons mémoires sur des objets utiles. Cet usage est devenu commun dans toute l'Europe.

Dans la métaphysique, la morale, la jurisprudence, la législation, les Hollandais ont été plus instruits de ce que les anciens voulaient nous apprendre, qu'ils n'ont su distinguer ce qu'il faut retenir, et ce qu'on peut oublier. Ils ont ajouté peu d'idées à celles qu'ils avaient recueillies. Avoir de la patience et de l'habileté dans les expériences, faire peu de combinaisons d'idées, créer rarement des systèmes, voir beaucoup, douter sagement, a été le caractere des philosophes Hollandais.

Sur les penchans du peuple que je viens d'essayer de peindre, je dirai qu'il a supérieurement l'amour de l'ordre; que c'est principalement par les richesses qu'il veut augmenter le sentiment de sa force personnelle ; qu'il a plus besoin d'une existence calme que d'une existence vive, et

d'occupations que de mouvemens. Ce peuple à une curiosité active et sage, un amour modéré de l'égalité, un desir de conserver ses habitudes, peu d'imitation; l'emploi nécessaire de la vie des Hollandais les force à se ressembler, sans s'imiter. Ces penchans ne menacent point ce peuple de troubles fréquens, de changemens imprévus.

Dans le moment où j'écris, il y a dans les dernieres classes quelques mécontentemens, causés par l'usage qui s'introduit chez les magistrats, de perpétuer leurs familles dans les premieres places. On voit quelques craintes, dans ces démocraties tempérées, de passer à l'aristocratie pure.

On ne peut se cacher qu'on tente de former dans le peuple un parti qui ferait ajouter encore à l'autorité du stathouder, le pouvoir de nommer aux places des conseils. Alors la Hollande deviendrait une monarchie mixte, à laquelle il faudrait bien du tems pour s'organiser.

Il paraît que les hommes sages de ce pays proposent à Louis XVI d'être le médiateur entre les partis; déjà plusieurs magistrats paraissent disposés à renoncer à ceux de leurs usages qui déplaisent au peuple. On peut espérer que la

France

France, qui doit s'intéresser à la prospérité de cette république, va s'opposer avec succès aux intrigues des factions populaire et stathoudérienne.

Je crois que malgré ses défauts essentiels et ses erreurs, le gouvernement de Hollande est un de ceux qui rend l'homme le plus heureux. Cette république doit son état et même son existence à sa situation, aux circonstances, et surtout aux progrès des lumieres. Sans la découverte de la boussole, sans la perfection de l'astronomie et de la science de la navigation, sans l'art de contenir et de conduire les eaux, sans celui des fortifications, sans de nouvelles théories sur le commerce, sans l'invention de la banque, sans l'art de conserver le crédit et celui d'en faire usage, il n'existerait pas sur la terre cet assemblage de républiques, qui sont convenues de vivre entre elles en société, et qu'on appelle la Hollande.

De l'Angleterre.

Je n'ai dit qu'un mot jusqu'à présent des gouvernemens mixtes. Dans les tems anciens, ils ont été communs, mais ils n'étaient pas

perfectionnés ; et s'ils ont quelquefois arrêté le despotisme des rois ou la licence des peuples, ils ont souvent causé des troubles qui ont renversé cette foule de petites monarchies où ils s'étaient établis.

Je vais parler du gouvernement mixte de l'Angleterre.

Quand les longues guerres pour la succession furent terminées, une partie des troubles de ce royaume eut pour cause, le dessein de rendre sa constitution meilleure, et bientôt les Anglais purent espérer de bonnes lois.

Les successeurs de Guillaume, gênés dans leurs fonctions par les seigneurs, leur opposerent le peuple des villes et celui des campagnes. Il fallait rendre le peuple moins dépendant des seigneurs, il fallait se faire aimer de lui.

Ces rois dans leurs domaines affranchirent leurs vassaux. L'expérience et le bon sens avaient appris à quelques nobles que leurs terres seraient mieux cultivées par des mains libres que par des mains esclaves ; leurs paysans devinrent fermiers, et à l'exemple de ceux des domaines du roi, plusieurs de ces paysans devinrent propriétaires.

Il ne tarda pas à se former des associations entre quelques villes, entre les habitans de plusieurs campagnes ; les associés juraient de se

défendre mutuellement ; et l'on sait qu'ils ne se bornaient pas toujours à se défendre. Ces associations résistaient souvent aux rois, aux seigneurs, à l'ennemi. Cependant elles montraient un peuple qui pense, et qu'on pouvait conduire mieux que celui des autres pays à un gouvernement sage.

La politique bienfaisante de quelques souverains attira des étrangers en Angleterre ; ils apporterent une nouvelle industrie, et les villes dont ils devinrent citoyens, acquirent une force qu'elles n'avaient point eue jusqu'alors. C'est par elles que le pouvoir des communes a commencé, pouvoir bien faible d'abord, mais elles ne tarderent pas à obtenir qu'aucun impôt ne s'établirait sans leur consentement. La grande charte avait protégé la liberté personnelle, de nouveaux changemens protégerent les propriétés.

Sous le regne malheureux d'Henri VI, l'imprimerie apportée en Angleterre, y eut de meilleurs effets que dans le reste de l'Europe. Les livres des anciens y furent lus avec réflexion ; ils ne firent point naître l'esprit et les talens qui étaient alors le partage de la seule Italie ; mais ils augmenterent l'habitude de penser dans une nation qui en a le goût et la facilité.

Vers la fin du quinzieme siecle, sous le regne d'Henri VII, on voit dans l'administration des vues plus étendues, des plans mieux combinés; mais pour perfectionner le gouvernement, le premier pas à faire, était de renoncer à la manie des conquêtes.

Henri VII fit deux lois qui diminuerent beaucoup la puissance des barons : par l'une, il leur fut permis de vendre leurs domaines; par l'autre, on borna le nombre des citoyens qu'ils pouvaient attacher à leur service, ou revêtir de leurs livrées. On ne leur permit plus de s'engager à donner leur protection aux villes et aux bourgs de leur contrée; les bourgeois, les paysans, les voyageurs prirent l'habitude de ne plus chercher de protection que celle des lois.

Les bons livres des anciens, connus d'abord par des hommes intéressés au maintien des abus, contribuerent peu à dissiper les erreurs politiques.

Sous Henri VIII, la science de corrompre les corps qui pouvaient combattre une autorité usurpée, fit des progrès. Ce prince, tantôt comme roi, tantôt comme chef de l'église, exerça la tyrannie avec des formes légales.

Sous le regne d'Elisabeth, la raison prépara cet état de la nature humaine dans lequel elle conduit les gouvernemens trop absolus, à changer quelque chose à leurs formes, et à prendre la modération des gouvernemens tempérés.

Philippe second, roi d'Espagne, opposant dans les Pays Bas, les bûchers et les tortures à l'incrédulité, plusieurs de ceux qu'il persécutait se retirerent en Angleterre; ils y apporterent de nouvelles manufactures et une agriculture plus éclairée. Les trésors du nouveau Monde enrichirent l'industrie anglaise, et le peuple occupé, riche et libre, devait être peu disposé au desir des changemens.

Cependant les questions sur les droits des nations et des rois furent plus agitées qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Quand les réformateurs de la religion voulurent apprendre aux peuples à secouer le joug de Rome, ce fut dans la Bible qu'ils prirent des armes contre les pontifes; ils y chercherent, et bientôt crurent y trouver les principes de la législation. Les partisans de la prérogative royale, les partisans d'une indépendance, qui ne peut exister que chez les sauvages, appuyaient leurs dogmes sur les livres hébreux.

Alors les idées sur le gouvernement devinrent confuses en Angleterre. Les parlemens usurperent une partie de ces droits, que la meilleure constitution aurait abandonnés aux rois. Charles Ier fut forcé d'usurper une partie des droits du parlement.

Un troisieme parti, plus insensé que les deux autres, ne tarda pas à se signaler ; une armée fanatique forma une république militaire qui ne dura qu'un moment, et fut détruite par le despotisme de Cromwel.

A la mort de cet usurpateur, la nation, fatiguée de tant d'orages, rechercha en soupirant les débris de sa constitution. Le fils de l'infortuné Charles Ier fut rappellé par les vœux des peuples, et rétabli par l'armée.

S'il avait su être économe et prendre l'esprit de la constitution de son pays, on aurait moins agité de questions sur ses prérogatives. Il fut dissipateur, et sans aucun zele pour aucune religion, il se montra favorable au système catholique.

Son frere, plus imprudent encore, attaquant en même tems la religion anglicane et le parlement, perdit ce trône qu'aucun prince de sa race ne sut jamais occuper.

Le parlement mit la couronne sur la tête de

Guillaume III, prince d'Orange, qui fit le serment d'être fidele à la constitution. Il respecta les droits de la nation, il ne voulut pas étendre les siens; ses successeurs ont eu les mêmes principes ou du moins la même conduite. La constitution s'est tranquillement affermie et perfectionnée; elle convient à la situation, au climat, au caractere de la nation. Le tems l'a déclarée une des meilleures du monde, et on peut espérer qu'il ne se démentira pas.

La puissance législative y réside 1°. dans la chambre des communes, composée des représentans de la nation;

2°. Dans une autre chambre moins nombreuse, dont les membres doivent leurs places à leur naissance ou au choix du roi; vingt-quatre évêques et deux archevêques sont aussi membres de cette chambre;

3°. Le roi est la troisieme partie de ce pouvoir souverain, qu'on appelle le parlement.

Ces trois pouvoirs ne peuvent être d'accord que pour le bien général.

Les communes proposent d'ordinaire les lois, les discutent et les préparent.

La chambre des pairs peut les approuver, les rejetter ou demander qu'elles soient admises avec des modifications.

Le roi ne peut proposer de les modifier ; il faut qu'il les adopte telles qu'elles sont consenties par les deux chambres, ou qu'il les rejette absolument. Mais il les rejette avec une forme qui laisse espérer qu'il pourra les adopter un jour.

La chambre des communes a le droit d'accorder ou de refuser l'impôt ; et c'est par ce droit qu'elle reste maîtresse de statuer sur les forces de terre et de mer. Le roi prononce sur ce que ces forces doivent être ; les communes ne le contredisent pas, mais en lui refusant la durée ou l'augmentation de l'impôt, elles l'obligent à n'avoir de troupes et de vaisseaux que la quantité qu'elles jugent nécessaires à la situation de l'Etat. Elles pourraient, comme sous Jacques Ier et sous Charles Ier, empêcher des armemens, que les vues des puissances de l'Europe rendraient nécessaires ; alors l'Angleterre n'aurait pas les armées qu'il lui faudrait ; mais depuis l'institution de la milice, elle ne serait pas sans défense.

Il y a, sur la maniere dont se doivent faire les élections des membres de la chambre des communes, des réglemens qui, quoique sages en beaucoup de points, ont besoin en général

d'être simplifiés et rendus plus uniformes. Il y a d'autres lois encore qui doivent assurer la liberté des suffrages, et la pureté de la conscience des électeurs. Cependant les lois n'ont pas prévenu parfaitement la corruption.

La chambre des pairs étant tout à-la-fois et une partie intégrante du pouvoir législatif, et une cour suprême de magistrature, chargée de juger exclusivement certaines causes, et de prononcer en dernier ressort sur les appels des autres cours de justice dont elle a aussi la juridiction, est une aristocratie qui doit avoir plus de sagesse, que la démocratie des communes, quoique cette assemblée populaire soit la plus sage de celles de ce genre qui nous sont connues. La chambre des pairs doit contribuer aussi à fortifier le caractere national. Le clergé qui en fait partie, veille attentivement et sur les mœurs et sur la religion. Depuis qu'elle est indépendante d'une puissance étrangere, la religion est devenue une institution utile qui peut donner de la stabilité à l'empire, arrêter le vice tenté d'être impudent, et présenter des consolations à la vertu malheureuse. S'il y a des Anglais déïstes, et quelques-uns athées, ils savent taire leur maniere de penser; et dans leurs fonc-

tions publiques, dans leur vie privée, ils manifestent le plus grand respect pour la religion. Elle est, en Angleterre, tolérante, comme elle doit l'être.

J'ajouterai encore un mot sur la chambre des pairs. Les douze grands juges y ont entrée, et sans avoir voix délibérative, donnent les avis que leur demande la chambre sur toutes les matieres de jurisprudence. Quelques-uns d'entre eux en deviennent membres, par la nomination du roi.

On admire dans cette chambre haute, une décence, une gravité polie, et une sagesse dans la maniere dont les opinions sont proposées, discutées, jugées, qui doivent ajouter beaucoup à la considération qu'on a pour les pairs; cette considération est entretenue par les marques de respect qu'ils reçoivent sans cesse de la chambre des communes.

La chambre haute conservera la force d'arrêter les autres pouvoirs qui se rendraient redoutables l'un à l'autre, et par conséquent à l'Etat; elle calmera toujours les partis, et ce sera en les éclairant.

Le roi seul est chargé de l'exécution des lois; on est d'abord étonné que le pouvoir qui commande aux flottes et aux armées, qui nomme

à la plupart des emplois militaires, civils, judiciaires, aux bénéfices du clergé ; qui a le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, de contracter ou de rompre des alliances ; celui qui représente la nation chez l'étranger, le roi enfin ait part à la législation. Mais quelle est cette part ? celle que le peuple avait à Rome dans les tems où le sénat conservait presque toute l'autorité. Le droit de dire *oui* ou *non*, et ce droit est souvent utile aux communes et à la cour des pairs.

Le roi exerce, sans partage, la puissance exécutrice ; et il a été très-sage à la nation de le décorer de tout l'appareil de la force et de la majesté. Celui qui nomme à tous les emplois, le magistrat suprême, qui est censé faire punir toutes les malversations et tous les crimes, et au nom duquel sont prononcés tous les jugemens, celui-là ne peut être trop respecté. Sa place et ses fonctions au parlement, la maniere dont il y est traité, ajoutent à la considération qu'on a pour lui. Serait-il possible qu'on laissât douter un moment, si le souverain magistrat qui fait exécuter toutes les lois, à la confection desquelles il a eu part avec la nation, a le droit et les moyens de se faire obéir ?

La personne du prince est sacrée, il ne peut être

soumis à aucun tribunal. Il y a deux suppositions toujours établies en Angleterre : l'une, que le roi ne peut être tenté de manquer à la nation ; l'autre, que les ministres sont coupables des abus qu'il aurait pu faire de son pouvoir.

Le roi est le chef de la religion ; il nomme aux bénéfices consistoriaux ; il a le droit d'assembler et de séparer le clergé. Ces droits pouvaient avoir des effets dans les tems d'une aveugle crédulité, et lorsqu'on n'avait pas encore marqué les bornes du chef de la religion. Les rois alors pouvaient tenter en cette qualité, ce qu'ils n'auraient pas osé tenter comme rois.

Le roi d'Angleterre a le droit de convoquer, de suspendre, de dissoudre le parlement, et ce droit a pour la nation de grands avantages ; elle préserve les parlemens des effets de certaines opinions momentanées et dangereuses qui peuvent s'introduire et dominer dans les corps les mieux composés.

Si les partisans d'une liberté exagérée voient dans les prérogatives du roi, trop de moyens d'étendre son autorité par la force ou par la corruption, les hommes sages les voient comme des moyens de balancer le pouvoir des communes.

Le pouvoir judiciaire est séparé du pouvoir

exécutif comme du pouvoir législatif ; le roi n'a que le droit de nommer aux places de magistrature ; il n'est point juge, il est chargé de veiller par lui-même, et par les premiers tribunaux, à ce que la justice soit rendue comme elle doit l'être.

La justice est rendue, dans les provinces, par des magistrats nommés par le roi ; des juges de paix, aussi nommés par lui, y veillent au maintien de la paix publique. Plusieurs de ces juges de paix ne sont pas jurisconsultes, mais il y a partout des hommes de loi qui se chargent également d'instruire et les parties et les juges. On a droit d'appeller des jugemens des cours et tribunaux de province, à la cour de l'échiquier, à la chancellerie, à la cour du banc du roi, à la cour d'équité. Quelquefois on appelle d'une de ces cours à l'autre, et de celle-ci à la cour des pairs. Il est vrai que, selon la nature des causes, la loi détermine le tribunal où elles doivent être portées d'abord, et celui qui doit les juger en derniere instance. Mais l'adresse des légistes trouve souvent les moyens de rendre douteux le genre des causes, et de les faire passer d'un tribunal à l'autre.

Il y a encore en Angleterre des restes d'un défaut qui se trouve dans presque toute l'Europe ;

il y a trop de lois ; il y en a de générales qui devraient être bornées ; il y en a qui convenaient avant la constitution, et qui ne conviennent plus, etc. Mais ces défauts se réforment aisément dans un pays où la raison avance toujours, et ne rétrograde plus.

Si les meilleurs esprits d'Angleterre trouvent encore bien des choses à blâmer dans leur jurisprudence civile, ils louent beaucoup leur procédure criminelle ; elle est expéditive sans être précipitée. L'accusé est conduit devant le juge de paix qui l'interroge, et prend ses réponses ; s'il n'y a pas de délit, si l'accusé ne doit pas être soupçonné, on lui rend sa liberté ; mais quand il y aurait délit, quand l'accusé pourrait en être soupçonné, il n'est retenu en prison que lorsque le crime mérite une peine capitale. Il est jugé par ses pairs, dont il peut récuser un grand nombre. Il peut opposer des témoins qui le justifient aux témoins qui l'accusent. La procédure est publique ; il a un conseil, il en a même deux lorsqu'il est question de crimes d'Etat.

Je renvoie aux livres de Blackstone et Delolme sur ce que je pourrais dire encore à l'avantage de la procédure criminelle des Anglais. Voyons à présent l'influence que leur consti-

tution, leur situation, leur climat ont sur leur caractere.

Je ne vois pas de peuple dans le continent qui soit plus protégé qu'eux par les lois, et doive être plus préservé de cette crainte de l'injustice puissante, qui affaiblit dans l'homme le contentement et le sentiment de la bienveillance. Les sommes immenses levées chaque année pour le secours des pauvres, devraient prévenir dans ceux de ce pays, ces atrocités, ces violences, que l'abandon général peut inspirer au malheureux. Cependant, ces hommes, secourus par les riches et par les lois, infestent les grands chemins, les villes et les campagnes où ils demandent l'aumône les armes à la main.

Ce n'est pas toujours la misere qui force plusieurs Anglais à embrasser le métier de voleur, c'est souvent l'amour du jeu, le desir de quelque dépense de luxe, de la passion pour une fille, ou le besoin d'embrasser un état dans lequel l'ame éprouve souvent de fortes émotions. Cependant les lois contre les voleurs sont séveres; mais l'opinion ne les flétrit pas assez. Il semble qu'en Angleterre on se rappelle trop souvent encore cet état d'indépendance, où tous les dons de la terre non cultivée, appartenaient

à tous les habitans, et qu'on leur pardonne de revenir quelquefois à cet état.

Il y a peu de pays où le gouvernement doive rendre l'homme plus heureux ; et cependant si vous en exceptez les Japonais, quelques Malais, les Macassars, il n'y a pas de pays où l'homme montre plus souvent le desir de sortir de la vie. Les hommes, même au-dessus de la derniere classe, y sont tentés d'y montrer quelqu'estime pour les métiers les plus odieux, quand ils exigent dans ceux qui les exercent, le courage de braver la mort.

L'état de leurs hôpitaux, la magnificence de leurs établissemens pour les pauvres, les impôts dont le produit leur est consacré, donnent aux Anglais le droit de se croire humains. Mais l'acharnement de leurs partis dans leurs anciennes guerres civiles, la multitude d'hommes de tous les états péris sur l'échafaud, leurs cruautés dans la guerre contre les Américains, la dureté avec laquelle ils traitent leurs esclaves, leur barbarie au Bengale, le charme qu'ont eu longtems pour eux les combats de gladiateurs, le plaisir extrême que prennent chez eux les hommes de tous les états aux exécutions des criminels, ou à voir des animaux de la même espece

espece se combattre et se déchirer, ont pu quelquefois faire douter de leur humanité.

L'Anglais estime l'Anglais, et méprise l'homme; et ce qu'il estime le plus dans l'Anglais, c'est l'amour de cette constitution que lui-même adore. Il voit trop souvent l'homme victime des mauvaises lois; il a de lui cette espece d'opinion qui ôte l'intérêt, ou ne le laisse agir que lorsqu'il est inspiré par la pitié. Il ne connaît la dignité de la nature humaine que dans ses concitoyens.

Cette nation tient de son sol et de son climat, comme la plupart des animaux qui peuplent son île, l'énergie du courage et celle de plusieurs passions. Son gouvernement ajoute beaucoup à l'énergie de son amour pour son pays. Content des lois constitutives, il veille sans cesse à ce qu'elles ne soient ni changées, ni violées. Des pétitions, des adresses de toutes les parties du royaume avertissent le roi, que s'il veut porter trop loin les limites de son pouvoir, il fait naître quelque disposition à lui résister; elles l'avertissent de dissoudre son parlement, lorsque ce grand corps veut se rendre trop puissant. Des Orcades à Portsmouth, de la côte de Kent à celle de Galles, tous les hommes qui

ne sont point de la dernière classe du peuple, font une lecture assidue des papiers publics.

L'habitude de prendre part aux affaires de son pays, donne nécessairement aux esprits quelque étendue et de la dialectique ; cette habitude de raisonner et de penser, ajoute quelque chose à la force des caracteres et des passions. Dans les ames exercées au raisonnement, les passions en général sont fortes et durables ; dès que la raison ne les détruit pas, elle les augmente, et la suite dans l'esprit en donne à la volonté.

La fierté de caractere qui accompagne la jouissance de la liberté, la force des passions, préservent les Anglais de l'hypocrisie ; la fausseté est rare chez eux. Mais ils ont plus de véracité que de franchise ; ils rougiraient de tromper, et ils ont rarement le besoin de s'épancher.

Dans un pays dont les habitans ont le courage de suivre toute leur raison et toute leur folie, on voit des caracteres extrêmes. Les hommes vicieux le sont plus qu'ailleurs ; beaucoup d'Anglais portent la vertu aussi loin qu'elle peut aller. Il n'est pas rare de trouver en Angleterre des hommes qui sacrifient leurs terres, leur fortune, leur vie au bien de l'humanité. Les Fothergill, les Turnbull, les Howard n'y sont pas des personnages uniques.

Il n'y a pas de pays où l'on soit plus persuadé qu'il faut jouir de l'aisance et des agrémens de la vie ; c'est le but du commerçant et même de l'agriculteur. Les Anglais en général dépensent sensément, jouissent plus de leurs richesses qu'ils ne s'en parent, et ont plus le luxe de commodité que celui de faste.

La cupidité est une passion qui les domine beaucoup ; mais comme l'avarice en Hollande, elle est en partie excitée par l'amour de la patrie. Avant qu'il y eût en Angleterre de l'industrie et du commerce, elle fut la proie de plusieurs nations étrangeres ; depuis que son agriculture, ses manufactures, ses colonies, l'ont mise en état d'entretenir des flottes et des armées, elle a pu résister aux plus grandes puissances du continent, et même s'en faire craindre. Ses succès dans la guerre et les négociations ayant augmenté sa fierté et ses espérances, elle voulut dominer sur les mers, et envahir le commerce des nations, ou du moins le tenir dans un état de faiblesse et de dépendance ; l'esprit de Londres est souvent l'esprit de Carthage. Les Anglais sont les rivaux, les maîtres ou les ennemis des peuples commerçans. Souvent un négociant, un artisan d'Angleterre, vend à perte sa marchandise ou son ouvrage, dans l'espérance de

faire tomber une branche de commerce de l'étranger ; enfin, l'Anglais qui a le plus la passion de s'enrichir, a souvent, au même degré, le desir de voir son pays le plus riche, ou le seul riche de l'Univers.

Les Anglais traitent assez bien les femmes, mais pas aussi bien qu'elles sont traitées par les Français et les Espagnols. Ce qu'on appelle ailleurs la galanterie, les belles passions, sont chez eux assez ridicules ; elles ont cessé avec le regne de la chevalerie. Les femmes anglaises sont rarement intrigantes, et leur opinion n'y a pas la même importance que dans les pays dont je viens de parler.

Elles ont beaucoup les qualités qui conviennent à leur sexe, la modestie, la douceur, la bonté, etc. ; elles sont meres, comme la nature impose de l'être. Elles sont parentes et amies sensibles. Quoique livrées aux soins domestiques, elles sont communément instruites dans les arts agréables ; quelques-unes même en ont les talens. La conversation des femmes anglaises peut amuser et distraire des hommes fortement occupés. Il n'y a pas de femmes plus capables qu'elles, de faire le bonheur d'un époux vertueux. Elles ont sans doute quelques faiblesses ; mais la décence préside à leur conduite, soit dans leur ménage,

soit dans leurs amours, et couvre de ses voiles leurs plaisirs permis ou défendus.

Dans la société, les Anglais paraissent préoccupés, et ils le sont; ils parlent peu, parce qu'ils ne sont pas sujets à la plus verbeuse des passions, la vanité; elle serait chez eux très-déplacée et même dangereuse. Souvent leur conversation plaira aux hommes sensibles et raisonnables, parce qu'elle a quelque chose de senti et de sensé.

Leur politesse n'est pas cette générosité dans les petites choses, qui montre l'occupation des autres et l'oubli de soi-même; elle est d'ordinaire une obéissance à l'usage, et paraît fondée sur les besoins calculés, des égards mutuels.

Leur climat les porte à la mélancolie, mais leur situation, l'exercice, leur genre de vie, leur font surmonter ce penchant. On leur trouve de la sérénité, peu de mouvemens de joie, et le sérieux du contentement. Leur plaisanterie a plus de force que de graces, elle a de la finesse et de l'originalité.

Ils sont peu susceptibles de l'enthousiasme social; on ne voit point chez eux une opinion passer rapidement et sans examen, dans une multitude. Leurs assemblées politiques en sont plus raisonnables, leurs cercles, leurs festins,

leurs jeux en sont moins agréables. Ils prennent lentement, et après quelque résistance, non-seulement la pensée, mais le sentiment d'un autre ; ils en sont plus sages, ils en sont moins aimables. On va chez eux pour s'instruire ; c'est pour jouir de la vie et s'amuser qu'on va chez ces peuples mobiles et enjoués, qui seront toujours enfans.

L'Anglais, que son climat, son caractere et ses lois forcent à prendre l'habitude d'observer, de discuter, de raisonner, a dû réussir dans la philosophie. Le penchant de la curiosité a eu chez lui la même énergie, que plusieurs de ses penchans. La curiosité a seule occupé l'ame entiere de plusieurs d'entre eux qui ont oublié la fortune, les plaisirs, même la gloire ; ils n'ont cherché que la vérité, et sont devenus, comme dit Voltaire, les précepteurs du genre humain.

Le bon sens et la constance qui ont créé chez eux la philosophie, y ont perfectionné les arts utiles ; leur industrie s'est exercée avec le plus de supériorité et de complaisance sur tous les objets qui sont à l'usage de l'homme sensé. Ils ont perfectionné l'art de travailler le bois, le cuir, les métaux. Leurs ouvriers donnent à l'Europe des chef-d'œuvres de mécanique qui

facilitent le travail de l'artisan, simplifient l'art, diminuent le nombre des ouvriers et la peine de l'homme.

Il est fort simple que ce peuple, occupé et penseur, qui ne destine à ses amusemens qu'une portion légere de son tems, n'ait pas cultivé son goût, et ne possede pas un très-grand nombre de juges éclairés dans les beaux-arts.

Il ne faut aux Anglais que de fortes émotions qui réveillent leur sensibilité, suspendue ou engourdie par la longue attention et l'habitude de discuter. Aussi dans leurs lectures d'amusement et à leurs spectacles, paraissent-ils contens dès qu'ils sont émus; c'est tout ce qu'ils semblent demander aux auteurs. Ils ont cependant des poëtes pleins de génie, et de beaux morceaux auxquels l'Europe entiere accorde son admiration.

La reconnaissance qu'on leur doit, c'est d'avoir pris l'habitude de donner un but moral à la plupart de leurs ouvrages d'imagination; ils ont rendu ces ouvrages utiles, et les autres nations les ont imités.

Les Anglais n'ont eu jusqu'à présent ni sculpteurs, ni peintres, ni musiciens qui aient obtenu l'estime de l'Europe; les artistes de ce genre

qui réussissent aujourd'hui chez eux, n'ont point un caractere qui leur soit propre, et ils ne sont gueres que de faibles imitateurs des artistes d'Italie.

Mais il est tems de quitter l'Angleterre; je la quitte avec regret. La constitution de cette nation respectable, est une de celles qui dirigent le mieux et blessent le moins les penchans de l'homme. Il y a bien peu de constitutions qui assurent autant qu'elle, cette portion de bonheur à laquelle la nature nous permet de prétendre. Il n'y en a pas du moins qui nous laisse un usage plus libre de nos facultés, et nous indique mieux comment cet usage peut être utile au bien général.

Ce n'est pas sans avoir senti augmenter pour les Anglais, mon respect et mon intérêt, que je viens de m'occuper d'eux. Je jouis de leurs pensées, de leurs connaissances, de leurs arts. Je vois, avec un extrême plaisir, qu'ils ne sont point menacés de descendre de l'état de gloire et de bonheur auquel ils se sont élevés. Les partis sont un effet nécessaire de leur constitution, et ils en auront toujours; mais ces partis sont modérés et contenus par l'amour de l'ordre général, qui semble être la passion dominante des Anglais.

Chez eux, les partis séparent les hommes

sans les diviser. On dispute sans prendre des haines. Tant qu'il subsiste des différences dans la maniere de penser, on goûte moins les charmes d'une ancienne société ; on passe dans une nouvelle, et on y regrette les membres de l'autre ; ils sont des hommes qu'on estime, et qu'on reverra un jour, mais qu'on verrait alors avec moins de plaisir.

Ces partis s'apperçoivent sans doute qu'il y a quelques lois anciennes, et quelques lois nouvelles, dont les unes peuvent être abolies, et quelques autres modifiées ; on y pense, et on attend le moment favorable pour les abolir ou les modifier. La liberté de la presse est beaucoup moins extrême, les pamphlets ont beaucoup moins de cette licence qui jettait du mépris ou de la haine sur les hommes des partis opposés.

Il est vraisemblable qu'on prescrira un jour, d'une maniere plus précise, le choix des jurés, et qu'on ne les fera plus jeûner pour les obliger à se réunir au même avis ; il y aura peut-être d'autres lois qui délivreront la nation de ce qui peut y rester encore des subtilités de la chicane. Je ne doute pas qu'elle ne trouve les moyens d'avoir un corps armé, destiné à rechercher et arrêter ceux qui troublent la sécurité des citoyens.

Peut-être l'Angleterre perfectionnera-t-elle encore sa représentation, en transférant à des cantons peuplés, le droit de nommer les représentans du peuple, que nomment aujourd'hui des petites villes ou des campagnes presque désertes. Ne peut-on pas se flatter que le gouvernement anglais pourra recruter ses matelots, sans enlever de force des citoyens. Il obligera sa milice, composée de paysans aisés, à s'instruire dans l'art de la guerre, et il la regardera comme le meilleur rempart de la liberté. Il y a des lois, quelques gênes sur le commerce qui ne subsisteront pas toujours. Ces changemens, s'ils sont nécessaires, se feront avec lenteur et avec sagesse. Ce peuple qui jouit du bien, ne se précipitera pas vers le mieux.

Mais dans la partie du globe qui a reçu la lumiere, peut-être l'Angleterre ne sera pas une des premieres contrées qui mettront en action les principes de cette politique morale qui apprennent aux nations, que chacune d'elles trouve des sources de richesses et de bonheur, dans les richesses et le bonheur de tous les peuples. Il viendra cependant ce tems où les Anglais, à qui le monde entier doit une grande partie de son instruction, n'affaibliront pas en nous, par leurs injustices, par leur desir vague et effréné

de l'empire des mers, le sentiment doux de notre reconnaissance; et nous les verrons, avec joie, jouir de tout le bonheur qu'ils ont mérité.

Louis XIII.

A la mort du meilleur des rois, la nation n'avait pas eu le tems de perdre ce reste d'opinions dangereuses, cet abandon extrême à certains penchans de la nature, ces desirs vagues de grands mouvemens, qui retardent les vrais biens et même l'espérance d'y parvenir. Les grands qui n'avaient pas encore l'habitude de cette obéissance noble et tranquille, de ce zele tendre pour le souverain, qui font leur gloire et celle de la monarchie; les grands qui n'étaient plus conduits par un roi qui les forçait à les respecter, comme il forçait les vrais citoyens à l'aimer, reprirent en peu de tems l'esprit de faction, ou les prétentions de leurs ancêtres.

Les intrigues remplaçaient les conjurations; les murmures succédaient aux cris séditieux; l'ordre gênait la disposition des esprits; on ne refusait pas encore, mais on différait d'obéir.

Quoique les seigneurs eussent perdu dans leurs domaines, ces droits qui ne doivent appartenir qu'au souverain, la plupart avaient conservé

beaucoup de pouvoir sur les peuples, ils en avaient acquis sur la noblesse du second ordre. Ceux des grands qui pouvaient répandre ou des espérances ou des bienfaits, pouvaient rassembler leurs vassaux de tous les genres, et s'en faire suivre.

Le parlement persévérait, avec discrétion, dans le projet de se mettre plus ou moins à la place des Etats-Généraux. La cour permettait à ce corps quelques prétentions, sans les approuver, et les combattait ou y cédait, selon les circonstances.

Le duc d'Epernon, suivi de 500 gentilshommes, se rendit à la cour des pairs, et lui demanda, ou, pour mieux dire, lui commanda de nommer la mere du roi à la régence.

Le parlement se vit un droit, auquel peut-être il ne pensait pas; mais cette démarche de d'Epernon parut être le signal de l'anarchie dont le royaume était menacé. Marie n'était pas capable de dominer les esprits et de rétablir l'ordre. Elle n'avait qu'un avantage sur le régent ou sur le conseil de régence, qu'on aurait pu lui substituer; c'est qu'elle ne pouvait avoir d'autres intérêts que ceux de son fils, et par conséquent ceux du royaume.

Ses premieres actions furent des fautes. Elle

renvoya du conseil le sage et vertueux Sully, le seul homme, peut-être, en état de faire durer quelque tems le patriotisme éclairé, ferme et tendre de Henri-le-Grand.

La reine donna sa confiance à Concini ; quoiqu'il ne fût pas sans talens, sa qualité d'étranger, les emplois subalternes auxquels il avait été borné long-tems, son avidité immodérée, sa naissance obscure, lui avaient interdit les moyens d'avoir de la considération ; il avilit et les honneurs dont il fut comblé, et ce trône auprès duquel il était assis. Le mépris du gouvernement devint une épidémie parmi les grands, et ne tarda pas à passer jusqu'au peuple. Les Etats-Généraux qu'on assembla, ne partageaient pas ce sentiment, mais ils durent le prendre.

Le tiers-état proposa d'établir, comme fondamentale, une loi reçue depuis long-tems, mais qu'on avait oubliée pendant la ligue ; c'est la loi qui déclare que nos rois, leur succession aux trônes, leurs droits, l'exercice de leur autorité sont indépendans de la cour de Rome. Les malheurs de la ligue que les papes avaient augmentés, devaient persuader à tous les citoyens que cette loi était une partie nécessaire de notre constitution. Le clergé la rejetta, la noblesse parut indécise, le parlement la déclara fonda-

mentale. La reine eut la faiblesse de casser l'arrêt du parlement. Le tiers-état, dans cette assemblée générale, se montra toujours Français zélé, sujet fidele. Les Etats accorderent les secours qu'on leur demandait; ils furent aussi mal employés que le trésor d'Henri IV, qui avait été dissipé dans un moment. La nation fut blessée de l'usage qu'on fit de ses dons.

Les grands commençaient à paraître tentés de faire renaître le gouvernement féodal. Ils avaient trop encore le souvenir de ce qu'avaient été leurs ancêtres, mais ils ne formerent point de système, ils n'unirent pas leurs vues; on etait sans cesse menacé d'anarchie, et pas de révolution.

Les protestans crurent que le moment de cette régence faible, était favorable à l'établissement de leur république. Ils avaient toujours à la cour deux députés, chargés de veiller à leurs intérêts. Ces députés étaient choisis par une assemblée générale, composée de citoyens de plusieurs villes ou provinces. La seconde année de la régence, cette assemblée se tint à Saumur, et montra un esprit dangereux. Les Bouillon, les Rohan, les la Trimouille, les Caumont, les Châtillon, etc. s'y trouverent, et parurent y être pour unir leurs intérêts, quel-

qu'opposés qu'ils fussent à tout système d'égalité, aux intérêts des calvinistes. Ceux-ci demanderent de nouvelles places de sûreté, c'est-à-dire des places fortes dont ils disposeraient ; ils demanderent d'autres supplémens aux graces que leur accordait l'édit de Nantes ; ils obtinrent peu de chose de la régente, mais ils laisserent voir des prétentions qui pouvaient les faire craindre.

Cependant l'envie de partager les graces ou la faveur de la reine, fit faire quelques guerres civiles ; les princes les commencerent, les protestans les servirent. Ces guerres furent terminées par des dons ou des victoires.

Le roi avançait vers sa majorité ; à peine fut-il le maître qu'il fit assassiner Concini. Quelques mémoires disent qu'il ne voulait que le faire arrêter et le faire juger ; ce qui me fait douter qu'il ait eu cette modération, c'est qu'il fit maréchal de France celui qui se rendit coupable de ce lâche assassinat.

Louis XIII remplaça Concini par Luines ; ce nouveau ministre ne vécut pas assez pour montrer que le jeune prince qui l'avait choisi, n'avait pas accordé au goût, une confiance qu'il ne devait accorder qu'à l'estime.

Le grand crime de ce prince, et qui était trop celui de son siecle, c'est d'avoir fait con-

nétable ce Luines qui n'avait encore donné, par aucun service, des preuves de son mérite ; c'est d'avoir honoré de la plus belle récompense militaire, ce Vitri, qui n'est connu que par un lâche assassinat. La reine régente avait eu à-peu-près la même conduite envers Concini.

Ces fautes doivent être mises au rang des plus dangereuses qu'un monarque puisse faire ; il oublie qu'il affaiblit dans son empire l'amour de l'honneur et de la vertu, parce qu'il affaiblit l'émulation. Cette émulation, l'ame de la noblesse, doit s'éteindre lorsque l'intrigue et la faveur élevent la nullité ou le vice même, aux premiers honneurs.

Louis XIII avait de l'esprit, mais sa santé ne lui permettait pas un travail assidu ; il lui fallait un premier ministre, et enfin il en eut un digne de l'être.

On a blâmé, de nos jours, les éloges que les gens de lettres ont prodigués à Richelieu. La reconnaissance rendrait cette faute excusable; mais est-ce une faute ? Examinons rapidement, et disons, en deux mots, ce que ce ministre avait à faire, et ce qu'il a fait.

La monarchie n'avait pas un gouvernement solidement établi ; il manquait au souverain, ce

ce degré d'autorité et de force qui met à portée de faire tous les biens. Richelieu vit les causes de cette faiblesse ; fit un plan pour les faire cesser, et le suivit toujours avec autant de courage que de génie.

Le plan de la république, que les calvinistes voulaient fonder en France était connu ; c'était une république fédérative, divisée en huit cercles, dont chacun devait être gouverné par des grands seigneurs qui étaient attachés au parti. Ils firent la guerre, et malgré quelques défaites, ils balancerent les forces de Louis XIII. S'ils obtenaient quelques succès, souvent des villes jusqu'alors attachées à la monarchie, et dans lesquelles le nombre des catholiques égalait au moins celui des protestans, se déclaraient pour ces derniers. Les mots d'égalité et de liberté, dont le sens est si divers, selon les divers gouvernemens, étaient répétés par des hommes qui ne pouvaient les comprendre. Ces petites guerres furent terminées par un traité qui confirmait l'édit de Nantes. Cela ne suffisait pas aux rebelles, et les hostilités recommencerent.

Ces rebelles, soutenus par l'Angleterre, n'en furent pas plus redoutables. Le gouvernement de France, déployant une force qu'il n'avait pas

montrée sous les ministres précédens, après avoir soumis plusieurs villes, auxquelles il n'accorda de privileges que ceux du grand nombre des villes du royaume, attaqua enfin la Rochelle.

Après quelques tentatives qui eurent peu de succès, après quelques combats qui ne décidaient rien, mais qui faisaient entrer des secours dans la place, on fit usage des moyens employés par Alexandre pour subjuguer la ville de Tyr, et la Rochelle se rendit.

La soumission de cette capitale de la république protestante entraîna celle de tout le parti. On conserva pour cette secte, l'espece de tolérance qui lui était nécessaire; elle parut long-tems n'être composée que de sujets industrieux et fideles. Le duc de Rohan qui avait été le général des Rochellois, rentra dans son devoir, et commanda depuis les armées du roi. Il n'y a gueres que dans les monarchies où l'esprit de la chevalerie domine les nobles, que le gouvernement ait pu rendre souvent sa confiance à des rebelles qui la mériterent presque toujours.

Une autre cause qui retardait le bien, en gênant l'autorité, c'était la puissance et l'ambition de la noblesse. Les factions recommen-

cerent; le duc d'Orléans, dont on voulait casser le mariage, parce qu'il avait épousé la fille du duc de Lorraine, s'unit aux factions, et s'attacha un grand nombre de nobles. La guerre s'ouvrit en Languedoc, mais elle n'y dura pas. Le duc de Montmorency général des rebelles, vaincu et prisonnier, ne tarda pas à être décapité. Plusieurs autres rebelles furent punis de mort, ou confinés dans les prisons.

Pendant ces troubles et dans toutes les affaires, Richelieu se conduisit toujours avec la souplesse, l'art, la fertilité en stratagêmes, qu'on dit être les qualités des ames faibles; mais il eut en même tems la force et l'inébranlable persévérance qui sont le partage des hommes distingués par leur courage. Il fut un ennemi terrible, mais il dût presque toujours croire que ses ennemis étaient les ennemis de l'Etat; ses projets étaient ceux d'un grand roi, mais ses moyens étaient souvent ceux d'un despote. Il se trouvait près de l'anarchie, et dans ces momens, où, pour conserver l'Etat, l'autorité doit s'affranchir des formes. Ce ministre était souvent cruel, mais ses cruautés étaient-elles les seuls moyens qui pussent servir ses vues?

Son ministere, j'ai presque dit son regne, ne forma pas les mœurs; elles étaient fortes et

pas assez pures. Il contint l'esprit de faction plus qu'il ne l'éteignit ; l'impatience de ne pouvoir lui résister, disposait une partie des esprits à la haine, et le reste à la bassesse. Les uns étaient malheureux d'obéir à une autorité légitime, les autres cherchaient la faveur de la cour ou des hommes en place, dans l'espérance d'en abuser. L'honneur des hommes n'était gueres placé que dans la valeur. Et c'était contre ses concitoyens, ses parens, ses amis, qu'on cherchait à donner des preuves de cette qualité. Les Français associaient une atrocité sauvage à la politesse des manieres.

Lorsque Richelieu combattait les protestans ou ramenait la noblesse à ses devoirs, il n'oubliait pas la troisieme cause des malheurs de la France, la puissance de la maison d'Autriche.

Après la ruine de l'empire romain, lorsque l'Europe fut partagée par plusieurs nations rivales et bientôt ennemies ; il s'écoula plusieurs siecles avant que le droit des gens fût connu, et qu'on eût beaucoup d'idées, et des idées faites sur la politique étrangere. Ce systême d'équilibre qu'on trouve chez les Grecs, n'a gueres été connu des européans que dans le 14e ou 15e siecle ; chaque nation fut occupée de son voisin, et tenta souvent de l'abaisser, lors-

qu'elle aurait dû s'allier à lui. Chaque nation oubliait qu'il s'élevait une nation un peu éloignée, mais qui augmentait assez sa puissance pour qu'on pût en prendre de l'ombrage. La grandeur de Charlemagne, les revers de sa faible race, les prétentions des pontifes, changerent souvent les idées politiques. La fantaisie, de fausses craintes, un vain desir de conquête, l'ambition d'un ministre, les cabales contre lui, l'amour de la gloire dans un jeune prince, décideront souvent des troubles ou de la tranquillité du monde.

Richelieu apprit à la France que son rôle, qu'elle n'a gueres abandonné depuis, était de défendre le faible contre le fort, et qu'elle acquerrait plus de puissance en sauvant un petit Etat de l'oppression de ses voisins, qu'elle n'en aurait acquis par des conquêtes. La maison d'Autriche qui venait de s'aggrandir par la possession de la Bohême et de la Hongrie, menaçait de s'aggrandir encore en Allemagne et en Italie par des usurpations. Richelieu forma des alliances nouvelles qui, avec les troupes françaises et celles des alliés, arrêterent les progrès de l'Espagne dans la Valteline, et l'empêcherent d'usurper le duché de Mantoue. Il unit la France avec plusieurs princes de l'empire et avec les Suédois,

dont les victoires balancerent quelques revers des Français.

Il n'est pas sûr que Richelieu ait préparé le soulevement du Portugal ; mais après avoir pris part à la révolte de la Catalogne qui voulait former une république, il sut l'engager à devenir une province de France. Il fomenta les troubles de l'Angleterre, dont le conseil appuyait en France la république protestante, et dans l'Allemagne les prétentions de l'empereur.

Enfin, par des négociations, ou par l'emploi des forces de la monarchie, il se mit en état de ne point craindre la maison d'Autriche, et de s'occuper uniquement d'établir l'ordre dans le royaume.

Il fit créer un parlement dans la ville de Metz ; ce tribunal jugea souverainement les procès des Trois-Evêchés, qui étaient portés auparavant à la chambre de Spire ; ce qui donnait à cette province l'apparence de dépendre encore de l'empire.

Des grands jours tenus à Poitiers contribuerent à rendre la noblesse plus tranquille, à engager les financiers à modérer leur cupidité, et les tribunaux à être plus appliqués, plus instruits et plus justes. L'usage de ce genre d'assemblée a cessé, lorsque la force des lois

a été rétablie, et que les intendans ont pu les faire respecter.

Richelieu diminua les dépenses, il retrancha ces pensions qu'avait arrachées au gouvernement l'impunité ou la crainte ; il fit démolir dans l'intérieur du royaume des forts, des citadelles, dont l'entretien et les états-majors coûtaient beaucoup, et rendaient plus dangereuses les mauvaises intentions de quelques nobles ou des municipalités.

Ce ministre sentait le prix des lumieres ; on lui a reproché d'avoir protégé les belles-lettres plus que la philosophie. Il est vrai qu'il n'encouragea ni Descartes, ni Gassendi, et que le nom de Galilée ne parvint peut-être point jusqu'à lui. Mais il fonda le Jardin Royal, c'est une belle institution ; plusieurs princes de l'Europe l'ont imité. Cet établissement où l'on fait une collection immense de plantes de tous les genres et de tous les lieux, où l'on rassemble les animaux étrangers qui peuvent y vivre, où l'on a transporté les squelettes et les membres desséchés de ceux qui n'y vivraient pas ; cet établissement a rendu les plus grands services à l'histoire naturelle ; il l'a, pour ainsi dire, fait naître ; il enrichit nos climats de nouveaux alimens, de nouveaux remedes, et d'arbres et de

fleurs qui embellissent nos jardins. Il donna aux hommes de nouveaux secours et de nouvelles jouissances.

Richelieu fonda la Sorbonne ; je le louerais, si cette école avait dû s'occuper de la morale plus que des subtilités de la théologie ; cependant telle qu'elle est, elle peut prévenir ou terminer des disputes nouvelles, apprendre à la France à résister à Rome, et non à s'en séparer ; mais surtout elle pourra empêcher les pontifes d'introduire quelques nouveaux articles de foi qui pourraient encore, ou trop diviser, ou trop subjuguer les esprits.

Ce ministre fonda l'académie française, qui devait contribuer également à former le goût et la raison ; il l'opposait à la Sorbonne en cas que celle-ci pût avoir des inconvéniens.

Pour ajouter à la considération des hommes de lettres qui composaient l'académie, Richelieu leur associa ce qu'il y avait dans la noblesse et le clergé de plus distingué par son esprit et par ses mœurs ; il voulait inspirer à ces ordres le véritable amour des lettres, qui ne s'unit gueres au fanatisme religieux et à l'amour des factions. Quelques hommes de lettres, protégés par Richelieu, ont pu être utiles à ce ministre pour perfectionner le caractere national. Sans doute,

quelques écrivains et quelques hommes du monde, empruntèrent de Balzac une fausse grandeur et l'emphase; mais son commerce épistolaire et son prince peuvent inspirer l'amitié, l'élévation et la bonté de l'ame; ils peuvent faire naître des idées saines sur ce que doit être l'ordre social dans une monarchie. Corneille, nourri des idées chevaleresques et romaines, peignit avec tant de force l'enthousiasme de la vertu, celui de la patrie, celui de l'honneur; les impressions qu'il fait, sont si profondes, qu'il est difficile que le caractere des spectateurs, à la représentation des pieces de ce grand homme, ou des lecteurs de ces mêmes pieces, ne prennent quelques nuances des qualités et des sentimens sublimes qu'ils viennent d'admirer. Ainsi les lettres élevaient les ames avant que la philosophie pût les éclairer.

Richelieu introduisit dans nos armées une meilleure discipline. Obligé par les circonstances à une guerre étrangere, il ne put diminuer les impôts; il parut s'occuper médiocrement du commerce et de l'agriculture; il n'a jamais été cité comme un ministre populaire, mais il hâta le moment de faire le bien du peuple. Sous son ministere le joug paternel parut dur, et les

enfans qui ne prévoyaient pas l'avenir, souffraient en s'exagérant leurs maux.

La mort de Louis XIII suivit de près celle de son ministre, et la France éprouva tous les inconvéniens que peut avoir une minorité, sous une nation si souvent puérile, si souvent turbulente.

Louis XIV.

J'arrive enfin au regne de ce prince qui conduisit presqu'à son terme le grand ouvrage de ses prédécesseurs, et qui pendant soixante années a travaillé au bonheur et à la gloire de sa patrie. Il a conservé au clergé, à la noblesse, à la magistrature la considération qui les rend utiles; il leur a ôté leurs prétentions exagérées.

Parmi les rois qu'on accuse d'avoir voulu porter trop loin leur autorité, il y en a peu que la philosophie excuse autant que Louis XIV. Témoin dans sa jeunesse de l'inquiétude, des caprices séditieux, de la folie de ceux des membres de la nation, qui devaient avoir le plus de sagesse, il dut se croire à la tête d'un college, composé d'enfans indociles auxquels il fallait un précepteur sévere. Il aimait l'ordre, il voyait celui qui convenait à son royaume; il le suivit, il le fit suivre, il le fit aimer.

Le parlement, à qui on ne disputait plus le droit de nommer à la régence, ne balança point à y nommer Anne d'Autriche. Cette princesse se lia d'abord avec les ennemis du cardinal de Richelieu dont elle avait été l'ennemie. C'était préparer des factions qui n'auraient pas existé, si tout le monde avait été traité selon son mérite, et non pas selon ses anciennes liaisons. Cette faveur, accordée à des hommes qui n'y avaient de titres que leur disgrace passée, fit naître la cabale des importans, cabale vaine de son pouvoir, parce qu'elle n'avait pu l'espérer. Ce moment est un de ceux où la médiocrité eut le plus de crédit en France; mais ce moment ne pouvait être long, sous une régente qui avait de l'esprit, et qui était environnée d'hommes du premier mérite. Le frere de Louis XIII, le grand Condé et leurs amis contribuerent, par leurs plaisanteries, à faire tomber les importans. La reine ne pouvant se dissimuler que ces factieux avaient la prétention de la gouverner, accorda sa confiance à Mazarin, qui la méritait par ses lumieres, et par la sagesse de son esprit; mais il eut bientôt pour ennemis ceux qui s'étaient flattés de gouverner la régente; les intrigues qu'ils formerent dans les parlemens y eurent quelques succès, qui durerent peu. Le calme

fut rétabli pour quelque tems à la cour et dans le royaume ; les plaisirs reparurent, le peuple payait beaucoup d'impôts, mais il jouissait des victoires des Turenne et des Condé, et il restait tranquille.

Ce moment des importans, suivis de la Fronde, est un de ceux où la vanité a eu le plus d'influence sur les premieres classes des Français. Elle a été une des principales causes de leurs factions ; le ridicule est l'arme avec laquelle doivent la combattre les particuliers et les gouvernemens ; mais lorsque les intrigues des factieux ont séduit le peuple, le ridicule n'a plus le pouvoir de le ramener à l'ordre et au bon sens.

Cependant la régente, le ministre principal, quelques favoris étaient les objets d'un grand nombre de papiers satyriques. Les citoyens de sentimens opposés furent quelque tems occupés à rire ; mais ils prirent les armes, et le ridicule eut deux objets de plus, les causes de la guerre et la maniere dont on la fit.

Après plusieurs remontrances, très-peu respectueuses, le parlement tendit à s'arroger le droit de réformer tous les abus ; c'était une prérogative que les Etats-Généraux n'avaient pas demandée pour lui, lorsqu'ils prierent nos rois

de leur substituer quelquefois la cour des pairs. Cette cour ne tarda pas à s'unir à tous les parlemens ; ils lui envoyaient des députés qui siégeaient avec voix délibérative.

Une partie des réformes que les gens de robe proposerent, ôtait au pere de la grande famille plusieurs branches de son autorité ; ils changeaient un gouvernement que le peuple aimait, qui convenait aux princes, à la noblesse, au clergé, et que les corps représentans doivent faire respecter encore quand il s'égare.

L'ame de cette guerre était le cardinal de Retz, génie hardi, présomptueux, fécond, mais qui, certes, n'avait ni l'esprit, ni les principes qui conviennent au gouvernement de la France. Heureusement son but était mesquin ; il ne voulait que déplacer, et peut-être remplir la place de Mazarin, ou plutôt, comme l'a dit Voltaire, il ne voulait qu'être factieux.

L'amour de la faction était alors à Paris une mode, une fantaisie générale : les intrigues et les écrits du cardinal de Retz contribuerent plus que tout le reste aux variations et au caractere de la Fronde.

Un homme arrêta souvent les effets de ces folies, mais il ne guérit pas leurs causes. Molé, premier président du parlement de Paris, n'avait

pas dans sa compagnie l'ascendant que lui méritaient son caractere et ses lumieres, il y eut pourtant du crédit, et la préserva de beaucoup de fautes; il calma souvent le grand Condé; il ne répondit aux cris de la populace qui le menaçait de l'égorger, qu'en la menaçant de la potence; il effraya, il rassura, selon le besoin, la reine et son ministre; il manquait d'art, la finesse semblait au-dessous de son caractere; ame sublime, comparable à ces grands hommes de l'antiquité, qui ont eu tout le courage de la raison et de la vertu.

Le grand Condé, moins las des factions que de l'esprit qui les inspirait et les conduisait, se rapprocha de la cour; il y montra plus de hauteur et de prétentions que de zele pour le bien de l'Etat. Il sollicitait, avec menaces, les gouvernemens de Guyenne et de Provence, et il les voulait à des conditions qui en auraient fait deux grands fiefs; on le fit arrêter et conduire au Hâvre, avec deux princes moins dangereux que lui, et plus étourdis que mal intentionnés.

Alors les différentes factions des Frondeurs se réunirent. Cette princesse Palatine qui a eu tout l'esprit, l'imagination, les graces et les faiblesses de son sexe, avec les lumieres du nôtre, contribua plus que personne à cette réunion. Des femmes moins habiles prirent, comme elle,

part aux affaires. Toutes étaient charmées de conspirer ; c'était leur amusement ; la chevalerie qui, depuis des siecles, avait pour elles de la déférence et des égards, leur montrait alors une folle obéissance ; un des meilleurs esprits que la France ait eus, au moment où il venait de recevoir une blessure, écrivait à madame de Montbason :

Pour plaire à vos beaux yeux,
J'ai fait la guerre au roi, je l'eusse fait aux dieux.

Turenne qui avait l'habitude de la vertu, mais qui deux ou trois fois y manqua pour plaire à des femmes qui le trompaient, Turenne révolta son armée, et la conduisait à Paris, mais il fut défait par le maréchal de Praslin. Le crime ne pouvait que passer à travers cette grande ame, et non s'y arrêter. Turenne eut des remords, il rentra dans son devoir. La cour, lorsqu'il revint à elle, ne douta pas de sa sincérité. On lui donna le commandement d'une armée ; les divisions qui s'éleverent entre les partis, mirent fin à la guerre. Le grand Condé sortit du royaume ; Mazarin qui avait été forcé d'en sortir, y rentra, et le roi devenu majeur, lui donna toute sa confiance.

La guerre de la Fronde avait plus altéré le bon sens que les mœurs, mais elle avait fait cesser

ce bon ordre auquel tient la conservation des mœurs. La patrie avait à se plaindre des factieux qui interrompaient le cours des prospérités ; les particuliers furent ménagés, le vainqueur fut humain, le vaincu ne montra jamais l'amour effréné de la vengeance.

Louis qui avait sur le gouvernement monarchique les idées les plus justes, voulut apprendre à la nation à les connaître et à s'y conformer. Le tableau rapide de son regne montrera que dans l'état où était son royaume, dans sa situation politique en Europe, ce prince a dû faire à-peu-près ce qu'il a fait.

La maison d'Autriche, quoiqu'humiliée en Allemagne pendant la guerre de 30 ans, et contenue par le traité de Westphalie, pouvait encore se faire redouter dans l'empire ; elle était en Espagne plus affaiblie par le caractere de ceux qui la gouvernaient que par ses pertes ; elle avait conservé les véritables causes de sa grandeur passée, les trésors du Mexique et du Pérou, ses possessions en Italie, dans les Pays-Bas, en Afrique, et la nation espagnole était toujours généreuse et fidelle.

L'Espagne pouvait, dans un moment se faire craindre de la France ; cependant, l'ambition

de

de faire sur ces puissances rivales quelques conquêtes, n'était point dans Louis XIV une ambition pressée d'agir; avant de se préparer des victoires, il voulait assurer dans ses Etats, une paix solide, l'abondance, les mœurs, la félicité publique.

Louis commença par réformer son conseil; il le rendit moins nombreux, et en conserva les membres les plus sages; les grands n'y furent point admis en nombre comme sous ses prédécesseurs. Il traça les bornes des droits de ses parlemens; ils purent l'avertir, mais sans publier leurs remontrances, et sans prétendre lui résister.

Il prit les moyens les plus simples, les moins violens, les plus efficaces pour ôter aux princes et aux seigneurs un reste de pouvoir que les rois et la nation pouvaient craindre; il abolit quelques grandes charges; à celles qu'il conserva il ôta quelques prérogatives. Les gouverneurs des provinces et des places n'eurent plus le droit de nommer aux emplois militaires de leur département.

La création de la maison militaire du roi, a été un des meilleurs moyens qu'il ait employés pour ôter à la grande noblesse une partie de sa puissance.

On a trop considéré cette création comme un effet de l'amour du faste, comme une magnificence digne des anciens rois de Perse ; cette maison, composée de gentilshommes pauvres ou de jeunes bourgeois, qui avaient eu de l'éducation, et aspiraient à parvenir à la noblesse, était une troupe invincible, et la plus grande force d'une armée. Le maréchal de Luxembourg ne l'employait gueres que pour décider une victoire trop long-tems incertaine ; le maréchal de Saxe en fit depuis le même usage.

Sous les regnes précédens, les grands fondaient leur pouvoir dangereux sur une multitude de gentilshommes qui leur étaient dévoués. Mais ces nobles de toutes les provinces, rassemblés dans la maison du roi, traités avec bonté par un prince couvert de gloire, et dont le charme et la dignité le faisaient également aimer et respecter, l'attacherent à lui, à l'ordre, à leurs vrais devoirs. Cette maison militaire, toujours placée près de Paris, fut à portée d'y combattre les folies d'une ville si souvent égarée par les insensés qui veulent se donner la peine de la tromper. En même tems Louis XIV augmenta dans ses armées le nombre des officiers ; ils étaient presque tous nobles, et se soumirent sans peine à la discipline la plus sévere ; on leur

inspira l'amour du roi et de l'honneur, ils l'inspiraient à leurs soldats. L'ordre de S. Louis fut la récompense de tout officier qui avait bien servi. Cette distinction calma et flatta l'amour-propre de l'homme ignoré dans les emplois subalternes; il se respecta davantage, et se serait trouvé avili s'il eût encore inquiété l'habitant des campagnes.

Un roi qui fait du bien à ses sujets, se procure nécessairement le pouvoir de leur en faire encore. J'attendrai le moment de dire les moyens de tout genre employés par Louis XIV pour prévenir les troubles, en s'attachant la noblesse. Je vais dire un bien qu'il a fait, et qui intéresse tous les ordres de l'Etat.

Depuis plusieurs regnes on se plaignait de la jurisprudence et de quelques formes de la procédure. On forma une assemblée de magistrats et de légistes fameux, dont le président de Lamoignon fut nommé le chef par Louis XIV; mais ce chef, supérieur à son assemblée par ses lumieres et ses intentions, n'eut pas assez de crédit sur elle. Plusieurs de ces commissaires devaient en partie l'estime de leurs corps à leur attachement pour tout ce qui était ancien; ils respecterent des formes vicieuses que leurs peres avaient suivies, et qu'un roi qui

cherchait le mieux et le voyait souvent, aurait volontiers supprimées.

Cependant, il résulta de cette assemblée un nouveau code criminel, assez humain pour le tems auquel il fut publié. Quant au code civil, il déconcerta souvent la chicane. S'il s'est introduit de nos jours quelques nouveaux abus, si on en a ressuscité quelques-uns des anciens, on a aujourd'hui la faculté d'y apporter des remedes. Plusieurs magistrats les demandent, et leurs vœux, approuvés par le monarque, appuyés de la voix publique, ne tarderont pas à être exaucés.

La religion, qui est la philosophie du peuple, et les prêtres qui sont les instituteurs de cet enfant éternel, devaient occuper un prince comme Louis XIV; il voulut rendre la religion respectable, elle était pour lui le salut des ames et le soutien de la monarchie; elle se délivra sous son regne des sorciers, des revenans, des prophêtes, etc.

Louis sut l'aimer et borner le pouvoir de Rome; on l'a trop blâmé d'avoir traité un pontife avec hauteur, dans quelques démêlés peu importans; mais n'était-il pas tems de montrer à une puissance précaire et toujours redoutée, qu'elle n'avait jamais eu le droit, et

qu'elle avait perdu les moyens de commander aux rois?

Il fit confirmer la régale, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et le droit de disposer des revenus de ces bénéfices quand ils étaient vacans. Le clergé de France, d'un bout du royaume à l'autre, adopta enfin les quatre maximes qui rendent inviolables l'indépendance de la couronne.

Les revenus des bénéfices que Louis XIV laissait vaquer, furent employés à des établissemens utiles; on ne donna plus aucun de ces bénéfices à des laïcs, comme sous les regnes précédens; on rendit au clergé des biens qui sont entre ses mains, le patrimoine du pauvre.

Louis XIV perfectionna la police; il établit dans la capitale et dans les provinces, un ordre qui a été trop censuré de nos jours; il forma une maréchaussée dont on a toujours eu à se louer, jamais à se plaindre; elle purgea les campagnes de brigands, et fortifia la police des villes; elle pouvait arrêter d'abord les mouvemens séditieux.

On a tant parlé des encouragemens donnés par Louis XIV à toutes les sciences, à tous les arts agréables, à tous les arts utiles, que je n'en dirai qu'un mot : leurs progrès ont été

peut être celui des bienfaits de ce prince qui a le plus influé sur le caractere des Français.

Il fonda une académie des sciences, qui devint pour les savans de la nation et pour quelques étrangers illustres, un honorable asyle ; les Cassini, les Hombergs y perfectionnaient, l'un l'astronomie, l'autre la chimie. Si quelques savans étrangers résistaient à la voix du prince qui les appellait en France, ils n'échappaient pas à ses bienfaits ; ils furent membres correspondans de son académie.

Si l'éloquence, la poésie, la peinture, l'architecture ; si la connaissance des êtres physiques ; si la connaissance de l'état actuel du globe, tous les arts mécaniques, la navigation, l'art de construire et de diriger les vaisseaux, ont fait tant de progrès sous ce regne ; le commerce n'en a pas fait moins : aucune puissance, soit république, soit monarchie, ne l'a créé et fait fleurir en si peu de tems. Le canal du Languedoc, l'établissement de la compagnie des Indes, de nouvelles colonies, l'affranchissement et la réparation de plusieurs ports, la noblesse, les pensions accordées aux chefs habiles de nouvelles manufactures, etc. etc. ont rendu le commerce de France le rival du commerce des nations où il fleurissait depuis long-tems. Je ne veux point

entrer dans des détails connus, et qu'on ne peut oublier; je ne passerai point sous silence, qu'on doit à ce prince l'Observatoire, les Invalides, etc. et je prie l'homme qui s'intéresse à son espece et à sa patrie, de considérer combien de secours, de plaisirs, de jouissances, de travaux, les progrès des arts et des lumieres ont répandus en France.

On n'a pas dit, et on a eu tort, on n'a pas dit que Louis XIV ait eu des vues politiques en donnant à sa cour des fêtes de la plus grande magnificence et du meilleur goût. Ce faste était un des alimens du commerce et de l'industrie; il était nécessaire à la cour d'un monarque dont la nation s'enrichissait, et jouissait de ses richesses. Il avait d'autres effets : la magnificence de la cour, celle des palais où on la transportait, ajoutaient au respect pour le monarque. Je dirai plus; les grands, les courtisans sentaient, sans le dire, que leurs maisons construites, meublées, embellies par le bon goût, leurs livrées, leurs tables, la perfection de l'orfévrie dans les métaux qu'ils employaient, etc. leur attiraient la considération d'un peuple qu'ils occupaient et ne vexaient plus.

Pourquoi ne dirais-je pas qu'il n'y a point d'état, d'ordre, de classe, où la décoration de

sa maison et de sa personne n'ajoute quelque chose au contentement? Le paysan, dans ses habits de dimanche, a un genre de satisfaction, qu'il n'aura pas dans ses vêtemens du lendemain.

Mais ces spectacles de si bon goût, ces fêtes élégantes, ces productions des beaux-arts, si ingénieuses, ou si sublimes, les charmes de la société qui faisaient tous les jours des progrès à la cour, dans la capitale et dans les provinces, faisaient accourir dans toutes les parties du royaume, une foule de riches étrangers, dont la dépense était utile à tous nos genres de commerce et d'industrie; ce nouvel état de la société ne contribuait-il pas à mettre dans les ames des citoyens aisés, une sérénité, une douceur, un calme qui ne s'allie guere avec les folles prétentions, le desir de l'agitation et des grands mouvemens?

Dans les gouvernemens, où la premiere classe des citoyens n'a que des fonctions qui lui laissent de longs intervalles de repos, il faut, pour éviter les effets souvent dangereux du besoin de sentir vivement leur existence, la leur faire sentir par le plaisir?

Depuis le progrès des lumieres, le rigorisme moral n'est plus respecté. Aujourd'hui, quand il n'est question que de faire approuver le plaisir,

les esprits éclairés sont écoutés avec soumission.

Les anciens ont pensé ce que je viens de dire. Dans un tems de disette, un roi de Lydie ordonna des jeux; les Athéniens allaient au spectacle jouir et se consoler de tout. N'en aimaient-ils pas davantage leur patrie? Le culte de la religion, dans toute la Grece, était mêlé de chants, de danses, de jeux agréables. Le plaisir rapproche plus les hommes que l'austérité, et quand on lui impose la décence et la mesure, il fait aimer l'ordre général.

Mais pour conserver cet état heureux d'un peuple, il faut qu'il y ait dans l'empire une extrême sécurité; on n'y doit craindre ni l'étranger ni le citoyen. J'ai parlé des lois, de la magistrature, de la police qui préservent des troubles de l'Etat, et des attentats de quelques particuliers. Je vais dire un mot du plan que Louis XIV a suivi pour n'avoir rien à craindre de l'étranger.

L'objet principal de son ambition a toujours été de rendre son royaume assez puissant, pour qu'il fût en état de résister à plusieurs nations, soit qu'elles fussent liguées pour protéger en France quelques factions, soit que dans des tems tran-

quilles elles voulussent usurper quelques places ou quelques provinces à leur bienséance. Le traité de Riswick fit parvenir Louis XIV à son but. Par ce traité, les frontieres de France du côté de l'Allemagne étaient portées jusqu'au Rhin ; les Alpes, les Pyrénées étaient d'excellentes barrieres contre l'Espagne et l'Italie ; du côté du Nord où la nature offrait moins de défense, trois lignes de places fortes, des retranchemens, des écluses, tous ouvrages dont les plus habiles généraux avaient indiqué l'emplacement, dont le célebre Vauban avait fait les plans et dirigé les constructions, promettaient à la France, qu'après plusieurs défaites, elle pourrait encore résister à ses ennemis, et attendre que des actions ou des négociations heureuses, vinssent la sauver.

Si, par ce traité, Louis XIV ôtait à ses voisins les moyens d'entrer en France, il s'ôtait à lui-même les moyens d'entrer chez eux ; il avait rendu ou fait démolir les ouvrages qui protégeaient des ponts sur le Rhin, ou des passages dans les Alpes et les Pyrénées. Les étrangers devaient voir les bornes sages de son ambition, et cesser de craindre ses entreprises.

Il aurait passé le reste de sa vie à faire le

bonheur de la France, sans un événement qui l'entraîna dans une guerre nouvelle ; et dans cette guerre il eut des revers.

Avant de parler de cet événement et de cette guerre, je dois dire que Louis XIV, pour procurer au commerce toute la sécurité possible sur les mers, créa une marine puissante, et que peu de tems après sa création, elle combattit avec avantage les forces combinées de l'Angleterre et de la Hollande ; elle fit respecter le pavillon français sur les côtes de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie. Les dépenses de la guerre qui va suivre, empêcherent la France d'entretenir un grand nombre de vaisseaux, et cette marine n'a retrouvé sa force et sa gloire que sous le regne de Louis XVI.

Le roi d'Espagne mourut, et par son testament il avait légué ses vastes Etats au petit-fils de Louis XIV. S'il avait alors assemblé la nation française, toutes les voix se seraient réunies pour le conjurer d'accepter le don du roi d'Espagne, et la nation aurait eu raison. Cette guerre fut long-tems malheureuse, et fut terminée avec gloire. Combien l'union avec l'Espagne n'a-t-elle pas enrichi notre commerce ? et quelle force n'a-t-elle pas ajouté à notre puissance ? récem-

ment encore, ne lui devons nous pas nos victoires navales et la liberté des mers.

Il faut dire un mot des torts, ou vrais ou supposés de Louis XIV. On lui reproche encore la guerre de 1672 contre la Hollande; mais cette république en s'unissant avec l'Angleterre et la Suéde en 1668, n'avait-elle pas arrêté Louis XIV, dans le dessein de s'emparer dans les Pays-Bas, de places fortes qui seraient devenues la barriere de la France?

Je ne veux point le justifier sur la révocation de l'édit de Nantes. L'esprit républicain et même l'esprit démocratique qui a toujours dominé chez les calvinistes, était, je le sais, aussi contraire à la monarchie, que la religion catholique lui est favorable; mais ces calvinistes étaient restés tranquilles dans la guerre de la Fronde; ceux d'entre eux qui s'étaient enrichis par le commerce ou la finance, voulaient être nobles, parvenir aux emplois, aux honneurs, et ils prenaient peu-à-peu l'usage de se convertir; le peuple les aurait imités, il aurait été converti par la séduction des dons du roi et du clergé. Dans la conduite de Louis XIV envers les calvinistes, ce qu'il y eut de plus injuste et de plus cruel, ce fut de les empêcher

de sortir de ses Etats. Dans toute cette affaire Louis XIV fut trompé par ses ministres, et céda trop au vœu général de la nation.

On a reproché au gouvernement de ce prince d'avoir négligé l'agriculture ; cela est injuste : il s'est occupé de la liberté et de l'aisance des laboureurs. Si l'art de cultiver les terres ne s'est pas perfectionné sous ce regne, c'est qu'il fallait une connaissance de la nature qu'on n'avait pas encore ; mais le Jardin du Roi, les savans de l'académie des sciences, les observations des Anglais, la chimie, ont donné de nos jours cette connaissance.

Un tort véritable de ce prince est d'avoir rendu la noblesse vénale ; il devait, selon ses principes, continuer de ne l'accorder qu'aux services, aux talens, aux vertus, aux premieres charges de la magistrature.

Je crains que dans le cours de cet ouvrage, je n'aie laissé voir pour les faiblesses de l'amour, plus d'indulgence que de sévérité ; mais je ne puis m'empêcher de blâmer un roi, qui donne à son commerce avec une femme mariée, la plus grande authencité ; qui en a des enfans, les reconnaît pour les siens, et veut les élever au rang de princes du sang. Il faut que les liens

du mariage soient respectés ; cette opinion est un des plus grands appuis des mœurs ; l'exemple d'un roi, si justement admiré, pouvait ôter de la retenue à ces liaisons galantes, qu'il faut soumettre à la décence et couvrir des voiles de l'amitié.

Louis XIV mourut peu de tems après avoir fait la paix avec les puissances liguées contre lui, et n'eut pas le tems de réparer les maux dont la guerre avait été la cause.

Aucun prince n'a mieux connu que lui ce que devaient être dans son empire les caracteres des différens ordres et des différens corps ; il a cherché toute sa vie à faire naître, conserver, fortifier ces caracteres.

Les nobles oublierent leurs anciens droits, et furent contens des distinctions accordées, les unes à leur naissance, les autres à leurs services. L'amour du roi, le zele pour la patrie, le sentiment de l'honneur furent exaltés dans la noblesse. Sans une inquisition fâcheuse, sans une rigueur pédantesque, Louis XIV sut conserver et inspirer de grandes vertus. On vit chez les nobles l'ancienne générosité de leurs peres, la même valeur, la même franchise ; on y vit cette politesse, qui doit à l'exemple de la cour,

aux progrès de la morale et des beaux-arts, des moyens de plaire, qui ajoutent des nuances aimables aux plus belles qualités.

Louis XIV fut attentif au caractere de son clergé, et il eut un clergé citoyen. Le plus grand nombre des ecclésiastiques montraient une décence, une bonté, un zele pour la morale qu'on ne trouve point à ce degré dans les autres pays. Le clergé français fut encore disputeur; son roi mit un frein à ce penchant. Une partie des hommes de lettres les plus distingués étaient du corps des ecclésiastiques, et encourageaient les hommes de lettres. Bossuet, Fénélon, Massillon, Bourdaloue, Arnaud, étaient les admirateurs et les amis de Corneille, de Racine, de Boileau, etc. Les meilleurs ouvrages didactiques que nous eûmes alors sur la morale sont sortis du clergé, et dans cette science, il a fait faire quelques pas à l'esprit humain.

La magistrature, sous ce regne, se distingua par son application aux études qui lui étaient nécessaires, par son intégrité, par la gravité de ses mœurs; elle prit cependant l'esprit de la société, le goût des plaisirs honnêtes, et quelque chose de cet amour des lettres et des arts qui gagnait peu-à-peu tous les ordres de l'Etat: elle consentit à réformer quelques abus de la

jurisprudence : elle eut avec Louis la conduite qu'elle devrait avoir avec tous nos rois ; elle l'éclairait sur les lois qu'il voulait faire, et ses remontrances, toujours respectueuses, étaient rarement publiques.

Un roi qui a le soin d'entretenir les opinions et les mœurs convenables dans les premiers ordres de l'Etat, rend aux dernieres classes le plus grand service qu'il puisse leur rendre. Alors dans ces classes on se voit protégé, et conduit par des hommes qui veulent le bonheur de tous, et on est content de sa force de situation ; le peuple va jusqu'à aimer sa nécessité d'obéir ; sa soumission est moins en lui l'effet du sentiment de sa faiblesse que de l'amour, et il n'en est point humilié. Si les Français de ce tems étaient vains, ils l'étaient surtout d'être Français, et même sujets de Louis XIV.

On vit les préjugés des différens états perdre ce qu'ils avaient d'exagéré, et conserver ce qu'ils avaient d'utile. Un ridicule mépris que ces états avaient les uns pour les autres, les avait séparés ; ils se rapprocherent pour augmenter leurs plaisirs.

L'imitation, ce penchant de l'homme, qui a plus de pouvoir dans les monarchies que dans les

les autres gouvernemens, influa sur toutes les classes ; elle passa des premieres aux bourgeois des villes, et de ceux-ci aux habitans des campagnes. Que dis-je, l'Europe entiere imita les Français ; c'est à eux qu'elle a dû de connaître parfaitement les charmes de la société, jusqu'alors médiocrement connus. Il n'y a pas eu de siecle où les hommes rassemblés, aient été plus heureux les uns par les autres.

Louis, ce pere d'une famille immense, en hâtant chez elle le progrès des lumieres et des mœurs, a été le bienfaiteur de tous les peuples. Je ne l'ai présenté que comme réformateur, et presque comme créateur du gouvernement d'une vaste et belle monarchie. Son tableau, plus en grand, a été peint par un de ces hommes illustres qui ont fait la gloire de la France. On l'accusa d'avoir flatté son héros, mais cette accusation n'est pas fondée. La France, après avoir loué long-tems Louis XIV avec l'enthousiasme de l'admiration et de la reconnaissance, l'a censuré plus qu'il ne méritait de l'être ; elle l'a trop oublié.

Louis XV.

Ce grand roi fut remplacé sur le trône par un enfant ; le parlement cassa son testament, dans lequel il donnait des bornes à l'autorité du régent ; le parlement pensait alors que l'autorité de celui qui occupe le trône, soit comme roi, soit comme régent, ne doit point être limitée.

Le duc d'Orléans avait un génie plus universel que Louis XIV, mais il ne connaissait pas aussi bien que lui, quels doivent être dans la monarchie française, les caracteres des lois, des formes, des différentes classes de citoyens et du souverain lui-même. Le régent avait tous les genres de talens, la plus grande valeur, un fond inaltérable d'humanité, la grace la plus séduisante, et je ne sais quel besoin de voir la sérénité sur les visages ; quand il n'avait pas l'occasion d'être bienfaisant, il voulait du moins être aimable. Il aimait le peuple, mais il ne sentait pas assez combien l'amour de l'ordre, dans le souverain, contribue au bonheur général, plus que toutes les autres vertus. Il jetta souvent du ridicule sur les objets qu'il fallait rendre respectables ; il les vit en philosophe,

trop plein de principes généraux, et pas assez en souverain, et en citoyen d'une monarchie. Lorsqu'il eut à se plaindre du parlement, il devait le réprimer, le punir peut-être, mais ne pas l'avilir par la maniere dont il en parlait, et dont il répondait à ses remontrances. Il eut raison de rendre ridicules les querelles du jansénisme et du molinisme, mais il ne fallait pas que ce ridicule retombât sur la religion. Il avilit le clergé par la maniere dont il distribua les bénéfices. Il n'y a pas de citoyens sur les mœurs desquels le gouvernement doive être plus sévere, que sur celles des hommes qu'il éleve aux dignités ecclésiastiques. La promotion de Dubois qui succédait à Fénélon, fut un scandale universel.

Le régent, malgré ses excellentes qualités et son génie, avait le malheur de ne pas croire à la vertu; il devait à son cœur, plus qu'à ses principes, le bonheur de faire le bien.

Cependant, à peine fut-il assuré de la régence, qu'il parut s'occuper de la prospérité du royaume. Il créa des conseils qui devaient prononcer sur les affaires qu'un seul ministre décidait auparavant; il modéra, et trop peut-être, l'autorité des ministres, qu'on disait avoir été portée à l'excès sous Louis XIV; il rendit

au parlement le droit de donner de l'authenticité à ses remontrances ; il fixa le prix des monnaies qui avait trop varié depuis quelque tems ; il flatta le peuple de l'espérance de voir réprimer les traitans ; il diminua, dans les provinces, le pouvoir des intendans, qu'il faut punir quand ils en abusent, mais auxquels il faut en laisser beaucoup, tant qu'il n'y aura pas d'assemblées provinciales ; il fit sortir de prison ceux que les querelles théologiques y avaient fait entrer ; il fit encore d'autres changemens qui furent approuvés ; 1°. parce qu'il y en avait d'utiles ; 2°. parce que la plupart favorisaient ce desir vague, ces folles espérances de quelqu'anarchie, qui ne sont jamais rares en France dans les tems de minorité.

Un ministre, à qui la nature avait donné plus de génie que de sens, gouvernait l'Espagne. Alberoni parut animé de la seule passion de faire naître de grands événemens ; il fonda moins ses espérances sur les intérêts des nations, que sur les caracteres des princes et des ministres qui gouvernaient ; il comptait sur l'amour que Charles XII avait pour toute espece de guerre, et essaya de le tenter de mettre le prétendant sur le trône d'Angleterre. Il voulut faire le roi d'Espagne régent de France ; et de

quelle utilité cette régence pouvait-elle être à ces deux monarchies ? La maison d'Autriche qu'Alberoni se proposait d'abaisser, n'était-elle pas alors très-près de ce degré de puissance qu'elle doit avoir en Europe pour balancer la maison de Bourbon ? Une conspiration, tramée en France par Alberoni contre le régent, força ce prince à la guerre ; une campagne heureuse la termina. La conspiration découverte, fut punie avec beaucoup d'humanité, et n'eut aucune suite, parce que les conspirateurs ne pouvaient craindre qu'il restât dans l'ame du régent un desir de vengeance.

Cette guerre d'un moment, retarda l'ordre qu'on rétablissait dans les finances. L'argent exigé des financiers, qui avaient abusé de leurs places, servit aux frais de la guerre. Le régent, pour rendre la paix solide, avait changé le systême de l'Europe ; il eut l'Angleterre pour alliée : cette alliance lui valut celle de la Hollande.

L'empereur et le roi d'Espagne s'unirent ; on se menaça : on négocia, et la France fut tranquille.

Il faut que, dans une minorité, la nation française ait un genre de folie ; celle du systême ne fut pas aussi fâcheuse que celle de la Fronde ;

et Law ne fit pas autant de mal que le cardinal de Retz. Le système pouvait être avantageux, mais la folie de la nation et le peu de sagesse de Law en firent naître des maux. On établit une banque qui eut seule le commerce du Sénégal, et les privileges de la compagnie des Indes qu'on tira de son néant; on imagina qu'une colonie dans le pays fécond du Missisipi aurait les plus grands succès; on en vit, on en calcula les richesses. L'imagination, le vague des idées exagerent tout; Law et le gouvernement se laisserent entraîner à la démence universelle. On multiplia les papiers, mais lorsqu'ils devinrent presque la seule monnaie, on eut quelque inquiétude sur la réalité de leurs hypotheques. Alors les richesses futures du Missisipi, le commerce du Sénégal, celui de la compagnie des Indes qui n'étaient rien encore, parurent des chimeres; les espérances folles ne soutinrent plus le crédit, et les papiers tomberent. Ils se releverent un moment, et l'agiotage, profitant de ces variations, fit faire des fortunes immenses. Mais les mœurs se dégradaient, beaucoup de débiteurs payerent leurs dettes avec des papiers sans valeur, et ruinerent ceux qui les avaient obligés. Ce moment fut triste pour la nation, mais les dettes de l'Etat furent diminuées, et le royaume

se trouva soulagé ; la compagnie des Indes eut quelque espérance de se soutenir ; le commerce et l'industrie se ranimerent.

On est moins étonné de voir en France une pareille folie dominer quelque tems, que de la voir s'introduire un moment en Angleterre et en Hollande ; ces deux nations avaient plus de connaissance que nous des bases du crédit, de l'état des fonds publics, des espérances que peuvent donner certains établissemens, certaines colonies, etc. Depuis que le globe est mieux connu, depuis que l'état des fonds et des dettes de chaque nation est répandu par les papiers publics chez toutes les nations, la charlatanerie la plus habile ne pourrait tenter en ce genre des opérations que l'ignorance fit réussir un moment, et c'est un mal qui ne menace plus le monde.

Pendant les succès et les révolutions du système, une passion domina en France sur toutes les autres. La cupidité fut le caractere de la plupart des Français, les fortunes avaient été transportées d'une maison à l'autre. C'est le moment où l'homme a trouvé plus d'occasions de faire son bien particulier aux dépens de ses freres. Une partie de la nation fut l'ennemie de

l'autre ; la justice fut oubliée, la bienveillance sembla s'éteindre, et l'espérance vague de pouvoir acheter tout, ne laissa presque plus le desir de mériter. Les fortunes nouvelles exaltaient dans des ames vulgaires, l'espérance de toutes les jouissances ; le luxe dans les riches nouveaux, était sans bornes et sans goût. L'indécence du régent dans ses discours et dans ses mœurs, l'indécence des hommes et des femmes de sa société, firent succéder quelque tems la licence impudente à la réserve, à l'élégance, au ton poli du regne de Louis XIV.

Lorsque le roi fut majeur, il pria le duc d'Orléans de lui continuer ses conseils ; il déclara bientôt ce prince premier ministre. L'âge et la réflexion ne lui avaient pas ôté le goût des plaisirs, mais son indécence était modérée ; il était fort attaché à l'éducation politique du roi, et il s'en occupait. Il mourut pleuré du peuple dont il était adoré, et du roi à qui sa mémoire a toujours été chere.

Voici un regne où le monarque n'a qu'à suivre l'ordre établi par son prédécesseur ; la monarchie paternelle est parvenue à ce degré de perfection où elle paraît le gouvernement qui convient le mieux à un grand empire e

surtout aux Français ; tous les ordres savent à-peu-près ce qu'ils doivent être, ils ont l'habitude de l'être, et ils le seront long-tems.

Le cardinal de Fleuri, dont l'esprit sage, aimable et modéré, convenait au caractere de Louis XV, eut toute sa confiance ; il ne fut pas nommé premier ministre, mais il eut tout le pouvoir, ou du moins tout le crédit attaché à cette place.

Le prince et son ministre n'avaient pas le génie qui tend à innover, renverse ou rétablit, corrompt ou perfectionne. Ils suivirent, quant au gouvernement du royaume, la route que Louis XIV leur avait tracée ; et quant à la politique extérieure, celle du régent. Ainsi l'ordre et l'économie, le desir et l'art de réunir les princes de l'Europe, souvent prêts à se diviser, rendirent à la France toute sa splendeur, et toute la félicité qu'elle avait eue, dans les plus beaux jours du regne précédent.

Louis XV aima la reine ; elle avait les vertus de reine, d'épouse et de mere. Elle a été capable d'amitié ; elle a choisi ce qu'elle a aimé parmi des hommes et des femmes qui ont été célebres par leur esprit et par leurs mœurs ; on ne lui vit jamais d'orgueil, elle ne manqua jamais de dignité ; elle fut, comme Louis XV, fidelle à

l'étiquette imposée par Louis XIV. Je les loue d'avoir été attachés à l'étiquette, parce qu'on en fait trop peu de compte aujourd'hui. Leur conduite influa sur les mœurs de la cour, et les mœurs de la cour sur celles de la capitale. La galanterie redevint décente et polie, le luxe plus raisonnable, la cupidité plus modérée. Cependant il resta une certaine habitude aux courtisans de vendre leur crédit, et celle de partager les profits du financier dont ils ne partageaient pas le travail. Ces profits devenaient immenses dans un royaume où la paix, le bon ordre, et la sagesse des dépenses, faisaient faire au commerce, à l'industrie, à l'agriculture des progrès sensibles. Il y avait dans la finance un trop grand nombre d'employés subalternes, et de petits impôts qui, en tracassant le peuple, rendaient peu au souverain; il y en avait d'autres opposés à l'esprit de la monarchie. On laissait subsister trop de charges qui n'avaient pas de fonctions, et il en reste encore.

Il parut au commencement de ce regne une traduction de Locke; elle fit connaître en France l'étendue, les bornes de l'esprit humain et la maniere de le conduire. Le succès de ce livre annonça les progrès que devait faire la raison. Le plus grand génie de ce siecle fit un voyage

en Angleterre ; il fut le premier qui nous fit bien connaître la philosophie, la littérature, le commerce, les usages, les lois des Anglais ; il fit naître cette passion pour eux, qu'on appella depuis l'*anglomanie ;* elle détruisit chez nous quelques erreurs, mais elle attaqua trop souvent les préjugés utiles à la monarchie.

Ce mot de préjugés est un de ceux dont on abuse le plus : il a trois sens, et c'en est bien assez pour faire naître des disputes et même des troubles.

Dans le sens qu'on donne aujourd'hui trop souvent à ce mot, il veut dire une opinion erronée.

Dans le sens philosophique, il veut dire une opinion reçue sans examen.

Dans le troisieme sens, on entend par préjugé, une opinion utile à certains pays, à certain gouvernement, et qui ne le serait pas autant à d'autres. Alors pour les hommes éclairés, un préjugé est une vérité locale. Pour les hommes du peuple, il est une vérité ou une erreur, selon qu'il est défini par des hommes sages, ou par des factieux, ou par de prétendus philosophes qui ne peuvent ou ne veulent reconnaître que des vérités absolues.

Les préjugés religieux sont plus communément des erreurs que les préjugés politiques ; mais quand ils ne sont pas trop contraires à ces derniers ou aux progrès de la raison, il faut les respecter.

Dans les tems dont je parle, les écrits et les discours contre les préjugés monarchiques n'avaient eu encore que très-peu d'effets. Louis XV faisait aimer la monarchie, et les beaux esprits ne tentaient pas d'affaiblir les sentimens que les Français avaient pour elle.

La paix que Louis XV conservait avec soin, lui laissa les moyens et le tems de faire plus d'une sorte de biens. On commença en Picardie un canal, qui a été achevé à la fin de ce regne. On prit des fonds sur quelques biens ecclésiastiques, pour augmenter les pensions des chevaliers de S. Louis, que leurs services avaient honorés et ruinés. On créa un conseil de commerce aux assemblées duquel le roi fut très-assidu. Ce conseil a protégé encore quelque tems d'anciennes erreurs, il a contribué ensuite à faire recevoir de nouvelles vérités.

En même tems qu'on s'occupait du commerce et des arts utiles, on forma des camps où les soldats reprirent leur ancienne discipline, où

les officiers s'instruisirent à de nouvelles manœuvres ; l'artillerie fut perfectionnée, l'art d'employer le genre de fortifications qui convenaient plus particuliérement à certains lieux fut mieux connu.

Pendant cette paix, les corsaires d'Afrique, et surtout ceux de Tripoli, qui n'avaient plus pour la France le respect que le regne de Louis XIV avait inspiré, reprirent l'habitude d'enlever nos vaisseaux marchands ; une flotte française brûla Tripoli, qui se soumit aux conditions de paix qu'on voulut lui imposer. Quelques armateurs génois s'étaient emparé de quelques vaisseaux français ; une escadre, partie de Toulon, fit restituer les vaisseaux et leurs cargaisons : Louis XV n'exigea pas de la république des réparations humiliantes, cela n'était plus nécessaire.

L'électeur de Saxe, roi de Pologne, venait de mourir ; Louis avait déclaré qu'il protégerait l'élection que la république ferait d'un nouveau roi, l'élection fut libre ; et Stanislas, beau-pere de Louis XV, monta, pour la seconde fois, sur le trône de Pologne. Bientôt les troupes russes, autrichiennes et saxonnes firent faire une nouvelle élection en faveur de l'électeur de Saxe, fils du dernier roi. Après la déclara-

tion de Louis XV, la Pologne devait compter sur ses secours ; il était honteux pour lui que l'empereur et la Russie n'eussent point respecté les droits d'une nation alliée de la France. Il y a des cas où le gouvernement le plus sage doit tirer vengeance d'un affront ; il le doit pour conserver sa considération, ses alliés, et la tranquillité de ses peuples.

Louis XV après s'être assuré de la neutralité de la Hollande et de l'Angleterre, après s'être allié avec l'Espagne et le roi de Sardaigne, attaqua l'empereur en Italie et en Allemagne ; nos armées, disciplinées et instruites, remportèrent de grandes victoires ; les Espagnols furent vainqueurs à l'extrémité de l'Italie. Louis fit des propositions de paix, elles furent modérées et acceptées.

Cette paix avantageuse à la France, le fut plus encore à ses alliés. Stanislas eut la Lorraine, qui devait à sa mort être réunie à la France. Cette province fertile, étendue, peuplée, enclavée dans nos possessions, n'avait besoin pour la défendre, ni d'augmentation dans nos troupes, ni de forteresses nouvelles ; le fils du roi d'Espagne fut roi de Naples et de Sicile.

Le système de modération du conseil de France était si connu, que l'Europe vit sans

ombrage, les accroissemens des possessions de la maison de Bourbon.

Cette guerre, conduite avec la plus grande économie, ne mit point le désordre dans les finances; les campagnes étaient de jour en jour mieux cultivées, les villes plus industrieuses; et tandis que les arts utiles et les sciences faisaient des progrès, les arts agréables eurent des productions nouvelles, dignes du siecle de Louis-le-Grand.

L'empereur Charles mourut; plusieurs personnes raisonnables pensaient en France, que le véritable intérêt de la nation était d'observer toutes les puissances, d'empêcher leurs guerres, ou du moins de les terminer de la maniere la plus conforme à l'intérêt général. Il était dans le caractere modéré, humain et tranquille de Louis XV de conserver la paix; mais la nation inquiete et guerriere, dont les opinions sur la guerre ou la paix sont trop souvent inspirées par une noblesse toujours avide de la gloire militaire; la nation enfin, des Pyrénées à la Flandre, du Rhin à l'Océan, demandait à grands cris que la France s'unît aux ennemis de la maison d'Autriche, et Louis commença la guerre.

Nos armées, soutenues par l'alliance des

Saxons et des Bavarois, furent d'abord maîtresses de la Bohême et de la Basse-Autriche. Mais la France perdit bientôt une partie de ses alliés et de ses conquêtes. L'enthousiasme des Hongrois pour Marie-Thérese, leur fit faire les efforts les plus généreux; une armée française fut obligée de se rapprocher du Rhin, une autre, quoique victorieuse, fut obligée de se jetter dans Prague où elle fut assiégée. Après la défense la plus belle, le maréchal de Belle-Isle fit une retraite, peut-être aussi admirable et aussi difficile que celle de Xénophon.

Louis se mit à la tête d'une de ses principales armées; après avoir pris plusieurs places en Flandre, il voulut se porter dans l'Alsace qui était menacée. Il tomba malade à Metz. Dans un moment où la nation craignit pour sa vie, elle fut plongée dans le plus profond désespoir; à sa convalescence elle montra la joie la plus emportée. Lorsqu'après la prise de Fribourg, ce prince revint à Paris, il fut reçu des citoyens de la capitale, comme le meilleur des peres serait reçu par les enfans les plus tendres. Il fit plusieurs autres campagnes en Flandre; toujours modeste et intrépide, il laissait le commandement au maréchal de Saxe, lui donnait quelquefois

fois d'excellens conseils, et le suivait dans les combats. A chaque victoire, il faisait à ses ennemis les propositions de paix les plus modérées; elles furent refusées long-tems et acceptées enfin en 1748; on jouit encore de la paix, et le royaume de sa prospérité.

La paix intérieure ne fut point troublée par les disputes du parlement et du clergé; à mesure que la philosophie se fit entendre, la nation prit moins de part à ces disputes. Louis XV protégea les philosophes; il accueillit Montesquieu; l'abbé de Condillac eut des bénéfices et des pensions; l'Encyclopédie fut soustraite aux persécutions du clergé et du parlement; Voltaire qui n'avait pas assez de prudence, jouit d'une faveur utile et point ostensible: quelques philosophes furent mis à Vincennes et à la Bastille pour les soustraire à la rigueur de la magistrature. Les prisons royales furent souvent des asyles contre des lois qui auraient été trop séveres, si le droit de faire grace ou de prévenir les arrêts, n'avait pas donné à nos rois le pouvoir d'empêcher les effets de cette sévérité.

Une nouvelle guerre suspendit encore la félicité de l'Europe; la cause ou le prétexte de

cette guerre, était les limites du Canada. Cette colonie qui devenait florissante, faisait ombrage à l'Angleterre ; et au milieu des négociations entamées pour terminer les différends, les Anglais coururent dans toutes les mers sur les vaisseaux français ; ils en prirent un grand nombre, et privèrent ainsi la France de ses matelots les plus expérimentés. Louis XV, après avoir fait des tentatives inutiles pour ramener les esprits à la paix, ne pensa qu'à protéger et à venger ses sujets.

La cinquième année de la guerre, ce prince fit distribuer à ses alliés un écrit, dans lequel il proposait aux puissances belligérantes de terminer les hostilités par une paix prompte et solide. Celles des puissances qui ne désiraient pas sincèrement la paix, n'osèrent manifester leur manière de penser. La maison d'Autriche proposa un congrès à Augsbourg ; mais le ministre de Louis XV trouva des moyens plus prompts de terminer la guerre.

Le roi de France et le roi d'Espagne conclurent un traité qu'on appella le pacte de famille ; dans ce traité furent compris le roi de Naples et le duc de Parme. Ces quatre souverains se garantissaient mutuellement leurs Etats ;

ils accordaient respectivement aux sujets de tous, la liberté la plus entiere du commerce et de la navigation. Le roi d'Espagne attaqua le Portugal. L'Angleterre qui craignit de perdre une des branches les plus riches de son commerce, fit la paix, et toutes les puissances l'imiterent.

Louis XV fut occupé d'acquitter les dettes dont la guerre avait été la cause, il consentit encore à retrancher des dépenses; cependant il rétablissait la marine; les négociations chez l'étranger, dirigées avec génie par M. de Choiseul, malgré quelques articles de la paix qui étaient humilians pour la France, lui rendirent la considération qu'elle doit avoir en Europe.

Depuis quelque tems il y avait des divisions entre les parlemens et le clergé; le roi, pour trouver des fonds qui ne coûteraient pas au peuple et paieraient les dettes du royaume, demanda au clergé l'état de ses biens, il ne put l'obtenir; et pour distraire le gouvernement de ses questions, le clergé imagina de renouveller les querelles du jansénisme et du molinisme. Le parti moliniste inventa les billets de confession; le parlement voulut les proscrire. Le roi montra pendant ces contestations ridicules

toute la sagesse, la douceur et la fermeté possible. On tenta de l'assassiner : ce crime horrible révolta les esprits qui n'étaient pas fanatiques ; la guerre entre le clergé et les magistrats subsista, et le roi ne put apprendre à quel point était riche son clergé.

Cependant les parlemens commençaient à perdre quelque chose de leur attachement à l'ancienne constitution et aux usages consacrés par le tems. Ils laissaient voir des prétentions peu sensées, et leurs moyens de les faire réussir étaient coupables.

Lorsque le roi ne cédait pas à leurs remontrances, ils cessaient de rendre la justice; c'était laisser incertaine et sans force, la partie de l'autorité du prince la plus précieuse aux sujets. Ils voulurent établir, comme une opinion de tous les tems, que la cour des pairs et les parlemens des provinces ne formaient qu'un seul corps divisé en plusieurs classes.

Chacune de ces classes s'arrogeait le droit de rejetter ou de modifier une loi enregistrée au parlement de Paris, en sorte qu'il devenait incertain si une loi faite pour la monarchie entiere, pouvait être reçue par toutes les provinces ; c'était élever une aristocratie insupportable, ou

jetter le royaume dans une anarchie dont on n'aurait pu le délivrer que par des actes d'autorité, appellés par la faction réprimée et bientôt par le peuple, des actes de despotisme.

Le gouvernement paternel peut être exposé à voir les corps ou les assemblées, chargés de l'avertir, prétendre à lui résister, rejetter impérieusement ses lois, et quelquefois même les modifier de maniere qu'elles deviennent des lois opposées à celles que le souverain voulait faire recevoir : c'est un inconvénient de ce gouvernement auquel il doit s'attendre. Il est naturel à l'homme qui a quelque pouvoir, ou quelques fonctions distinguées, de vouloir ajouter à ce pouvoir, ou étendre les bornes de ces fonctions. Il veut passer de la qualité de conseiller, ou de commissaire du prince à celle de représentant de la nation ; de fonctionnaire, il deviendra législateur.

Le gouvernement alors doit s'armer de la plus grande force, c'est ce que faisait le sénat romain, lorsque les tribuns engageaient le peuple à porter trop loin ses prétentions. Il nommait un dictateur qui réunissait tous les pouvoirs, et forçait les citoyens à la plus parfaite obéissance ; c'est dans des cas à-peu-près semblables que les ré-

publiques de Hollande ont augmenté les droits du stathouder, et que d'autres républiques anciennes ou modernes, ont employé des moyens du même genre.

Dans les gouvernemens mixtes où les pouvoirs sont balancés, les partis, presqu'essentiels à ce gouvernement, forcent quelquefois le pouvoir exécutif à craindre la désobéissance ; alors les deux corps qui partagent avec lui le pouvoir législatif, augmentent le pouvoir du roi, la loi *d'habeas corpus* est suspendue, et le prince a toute l'autorité d'un dictateur.

Le malheur d'être obligé de donner toute la puissance possible au pouvoir exécutif, n'est peut-être pas plus commun dans le gouvernement paternel, que dans les plus sages de ces gouvernemens où les pouvoirs sont balancés.

Dans ces derniers l'opposition s'arrête bientôt, parce qu'elle a contre elle la plus grande partie de la nation ; il y arrive cependant quelquefois qu'on donne un peu tard au pouvoir exécutif une plus grande étendue.

Dans le gouvernement paternel, le roi qui réunit le pouvoir de faire des lois au pouvoir exécutif ; le roi après le plus mûr examen, doit ou retirer la loi qu'il propose, ou la

faire accepter en déployant toute sa puissance.

Le lit de justice qui borne le parlement actuel à n'être qu'une partie de ce qu'étaient parmi nous de plus anciens parlemens, manifeste la volonté suprême du roi à laquelle on ne doit point résister ; si on refuse encore d'enregistrer et de faire suivre la loi nouvelle, le roi doit déployer toute sa puissance, et punir les corps résistans avec fermeté, suite, sévérité, mais avec la modération et l'humanité que les mœurs actuelles et sa qualité de pere lui imposent.

Louis XV qui sentit qu'il était difficile dans ce moment de mettre aux prétentions des parlemens des bornes sages, tint un lit de justice dans lequel ils furent abolis. Plusieurs pairs, quelques grands officiers de la couronne, des gouverneurs, des commandans de provinces, penserent que les parlemens devaient être punis, et arrêtés dans leur marche, mais conservés. Ce qu'ils avaient de pouvoir légitime semblait alors nécessaire pour l'opposer à certain esprit d'innovation qui commençait à faire des progrès ; on prétend qu'en les abolissant Louis XV avait le projet de les rétablir, mais il mourut.

On ne peut nier que son regne n'ait été

heureux, et que les guerres qu'il eut à soutenir, ont à peine retardé en France les progrès de l'industrie, de la richesse et du bonheur. Il eut une extrême modestie ; cette vertu tient de près à la paresse, parce que l'activité est soutenue dans les hommes par le sentiment de leur force personnelle. Il traita les affaires sans légéreté et sans une profonde application ; il montra souvent un grand sens, et rarement de la discussion.

Il contribua beaucoup à établir l'usage de faire la guerre avec humanité. Il mit un ordre admirable dans nos hôpitaux militaires, et tel que les officiers se faisaient traiter dans ces asyles abandonnés jusqu'alors aux soldats. Les troupes françaises acquirent sous son regne la discipline qui convient à toutes les troupes, et conserverent la composition qui convient à la monarchie française. Il fit peu de changemens dans la jurisprudence. Les lumieres des magistrats en firent plus que les lois. La raison, dans cette partie du gouvernement comme dans plusieurs autres, faisait tomber plusieurs abus en désuétude. Il arrêta la magistrature qui portait trop loin ses rigueurs contre les protestans ; ceux-ci furent punis avec modération de cet

esprit d'indépendance qu'ils commençaient à laisser voir. Le cœur de Louis était tolérant.

Il est du petit nombre des souverains qui ont rejetté, en faveur de l'humanité, des secrets funestes qui pouvaient lui donner dans la guerre de grands avantages. Il lisait beaucoup les papiers publics étrangers; ces papiers ne sont pas une des moindres obligations que nous ayons à l'imprimerie. Ils font passer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre les découvertes heureuses, les idées utiles; lorsque Louis XV en trouvait de ce genre, il ne manquait jamais d'ordonner à ses ministres de s'en occuper.

Plusieurs manufactures nouvelles ont été établies sous son regne, les anciennes ont été perfectionnées; de nouvelles plantes ont enrichi nos climats; les précieuses épiceries des colonies hollandaises ont passé dans les nôtres; des machines nouvelles, utiles à l'agriculture ou aux manufactures, ont été inventées ou perfectionnées en France; des voyages en Sibérie, en Californie, au Pérou, en Afrique ont été entrepris par ordre de Louis XV. Ces voyages ont été utiles à l'astronomie, à la navigation, à la connaissance de la figure de la terre. La chirurgie, la médecine ont été enrichies de con-

naissances nouvelles. Les arts agréables n'ont pas moins été encouragés que les arts mécaniques. Le sallon qui est un établissement de ce regne, a maintenu parmi nous dans leur gloire, la peinture, la sculpture, etc. Des académies des sciences, des académies de belles-lettres et même d'agriculture, ont été fondées et protégées dans les provinces. Ces académies et celles de la capitale, ont fait entendre de nouvelles vérités de tous les genres; la nation et le gouvernement ont été facilement instruits, l'une sur le bien nouveau dont elle pouvait jouir, l'autre sur le bien qu'il pouvait faire.

Louis XV eut rarement de l'enthousiasme pour le mérite, il eut toujours pour lui de la considération; les hommes estimables qu'on lui présentait, n'étaient point charmés de son accueil, mais ils étaient contens.

Ce prince eut des faiblesses; et dans les dernieres années de sa vie, il en eut qui devaient diminuer le respect qu'il avait inspiré. Je n'en dirai que ce mot, je n'aime point à flatter, même les morts; mais je n'aime point à rappeller les imperfections de ceux à qui ma patrie doit de la reconnaissance.

Je parlerai avec toute la franchise d'un citoyen qui vit sous un bon roi, et je vais louer. Si je me permets quelque censure, j'aurai du doute et du respect ; et en parlant de quelques fautes d'un jeune prince, je me souviendrai qu'elles ont eu pour cause sa bonté.

Je ne vois point dans l'histoire ni dans la société, d'hommes dont cette vertu ait été la passion dominante, le mobile principal comme elle l'est dans Louis XVI ; il n'a paru attaché à ses droits que pour ne pas laisser mettre des bornes à ses moyens de faire le bien.

Son premier acte de roi a été de renoncer à la somme considérable que l'impôt du joyeux avénement devait lui procurer ; s'il avait été alors mieux instruit de l'état de ses finances, il est vraisemblable qu'il n'aurait pas refusé le tribut volontaire d'une nation qui aime à donner des marques d'attachement à ses rois.

Il s'est occupé du soin de rendre les hôpitaux meilleurs encore et les prisons plus supportables. A peine a-t-il été sur le trône, qu'il a rendu la liberté à ceux que l'erreur d'un ministre en avait privés. Plusieurs citoyens qui avaient mérité la prison furent élargis, parce qu'ils avaient été punis long-tems. La question préparatoire

à laquelle l'innocent peut être exposé, a été abolie ; la peine de mort n'est plus infligée aux déserteurs ; la taille qu'on diminue a cessé d'être arbitraire. Louis XVI a porté très-loin la tolérance envers les protestans ; c'est lui qui a engagé le clergé de la premiere classe, toujours opulente, à tirer de la pauvreté le clergé des dernieres classes. Les bons citoyens l'ont vu avec joie rétablir les anciens parlemens qu'ils croyaient essentiels à la monarchie ; il a augmenté les forces de sa marine, déjà réparée sous Louis XV ; il a diminué sans regret les dépenses de la cour ; sa bonté lui a fait faire des retranchemens, dont il est à souhaiter qu'il ne se répente jamais. Depuis long-tems il y a de lui une multitude d'actes de bienfaisance ; il était bon comme homme, avant de l'être comme roi, et nous le voyons ajouter sans cesse à notre bonheur ou à nos espérances.

Il était sur le trône pendant le rigoureux hiver de 1776 ; il parcourait les rues de Versailles, pour voir si l'on distribuait au peuple le bois dont il pouvait avoir besoin ; il avait fait ôter les sentinelles du château, afin que les pauvres vinssent s'y chauffer ; ils y recevaient des vivres et de l'argent. En 1784 où la France éprouvait un hiver du même genre, il écrivit au con-

rôleur général : *Donnez au malheureux tous les secours qui lui seront nécessaires ; il n'y a aucune dépense qui ne doive être retranchée pour celle-là.*

Des hommes, sur le témoignage desquels il pouvait compter, l'instruisaient de l'état de quelques infirmes qui étaient pauvres ; il allait les voir ; il leur donnait de l'argent ; il faisait changer leurs lits en sa présence ; on leur apportait, par son ordre, les meubles et les ustensiles dont ils pouvaient avoir besoin : il aimait à faire seul ces courses bienfaisantes ; il ne savait pas que les vertus d'un roi ne peuvent être trop manifestées.

J'ai été persuadé que ce caractere reconnu enfin dans le roi, avait hâté autant que la philosophie, le même caractere dans les premieres classes de la nation. Cependant il faut avouer que l'esprit d'ordre, de justice, de bienfaisance se répandait d'un bout de l'Europe à l'autre. En Espagne, le roi Charles III, prince trop peu loué, avait délivré sa nation de plusieurs abus politiques ou religieux, et les Américains de plusieurs lois qui les séparaient trop des Espagnols. En Allemagne, les lumieres répandues, les mœurs adoucies, ôtaient au système féodal ce qu'il avait encore de tyrannique. En Russie, on travaillait à faire abolir l'esclavage,

quoiqu'il y soit plus doux que dans plusieurs contrées. L'Italie se délivrait de l'abus des asyles, et on n'y voyait plus ces lâches vengeances, si communes autrefois. L'aristocratie de Venise restait la même et avec raison; celle de Gênes devenait plus sage; celles de Suisse alliaient avec plus d'art le pouvoir des magistrats avec l'amour de la liberté; partout le travail était plus commun et mieux récompensé; on voyait naître des institutions nouvelles, de sages réformes, des établissemens utiles; c'étaient les ouvrages des souverains, des villes, des particuliers. Il était impossible de ne pas voir combien la philosophie avait répandu et animé la bienveillance universelle.

Louis XVI voulait un ministre qui pût lui apprendre à gouverner. Le bien qu'il avait entendu dire à sa famille et à son pere du comte de Maurepas, l'avait déterminé à le choisir pour premier ministre; ce comte avait beaucoup d'esprit, mais quoiqu'il eût été membre du conseil de Louis XV, il ne s'était pas assez pénétré des principes qui doivent diriger le gouvernement monarchique. Il était frivole, ennemi des nouveautés raisonnables, comme des imprudentes. Les anciens ministres furent renvoyés et remplacés par des hommes de mérite.

M. Turgot, sur la réputation de sa vertu et de son génie, fut appellé au conseil, d'abord comme ministre de la marine, et bientôt comme contrôleur genéral; il était alors intendant du Limosin, qui regrette encore les tems de son administration. Né avec une mémoire prodigieuse, la conception la plus prompte, une curiosité insatiable, il avait acquis dans tous les genres des connaissances immenses. Depuis peu il avait examiné de nouveau les fondemens de toutes ses opinions; c'est le meilleur moyen qu'on puisse prendre pour savoir beaucoup et savoir bien. Il chercha peu de tems après, avec le plus grand soin, ce que chaque science renfermait de plus utile au bonheur et à la perfection de l'espece humaine. Il venait de terminer ces recherches, lorsqu'il fut appellé au ministere. A son arrivée à Paris, ses amis remarquerent combien il avait acquis de lumieres nouvelles. Il était devenu le maître de ceux dont il avait été l'égal. Louis XVI répéta pendant plusieurs jours avec une joie vertueuse et naïve, *j'ai un ministre qui est un excellent homme, un homme de bien.*

Peu de tems après la promotion de M. Turgot, il fut discuté dans le conseil, si on accorderait

aux Américains les secours qu'ils nous demandaient contre l'Angleterre ; *si j'ai la guerre*, dit le roi, *je ne ferai pas à mon peuple tout le bien que je veux lui faire.*

M. Turgot lut au conseil un mémoire, par lequel il prouvait que si on voulait attendre que la marine d'Espagne fût en état de s'unir à la nôtre, on lancerait à-la-fois 150 vaisseaux de ligne, auxquels l'Angleterre ne pourrait opposer des forces égales, et que la guerre ne durerait qu'une ou deux campagnes ; ce ministre présentait en même tems un tableau des dépenses actuelles qu'on pouvait réformer, et dont les fonds, avec peu d'impôts, suffiraient aux dépenses de la guerre. Le roi approuva le mémoire ; mais peu de tems après, dupe des intrigans et de son inexpérience, il renvoya M. Turgot. La guerre fut déclarée ; on ne pouvait gueres accuser que M. de Maurepas de ces erreurs.

M. du Muy, ministre de la guerre, mourut ; M. de Saint-Germain le remplaça ; il fit des changemens qui ne sont pas sans danger. Il diminua dans les troupes le nombre des officiers ; il diminua celui des gardes-du-corps, et cassa la plupart de ces corps nobles, si distingués à la guerre,

guerre, si zélés pour la monarchie. Ce ministre ne voyait dans la noblesse qu'un ordre nombreux qui demandait des préférences. Ces idées annonçaient un homme qui avait oublié chez l'étranger, où il avait servi long-tems, la situation, le caractere, l'étendue, la population de la France. Il faut ici une grande armée; le système de l'équilibre de l'Europe et le maintien de l'ordre intérieur l'exigent également. Cette armée pourrait adopter les opinions et les desseins de quelques factieux, et renverser l'Etat; mais elle est contenue par des officiers nobles; le respect qu'on a pour eux, leurs manieres amicales avec le soldat, la discipline qu'ils font suivre, l'obéissance aux lois, l'amour du roi qu'ils inspirent, leur valeur connue, imposent également la modération à l'étranger et le calme aux Français. Les Anglais n'ont pas besoin d'une grande armée ni d'une noblesse comme la nôtre.

La guerre avec l'Angleterre fut une suite de victoires ou de batailles qui, sans rien décider, faisaient honneur aux deux nations. Les Américains ont été étonnés de trouver dans nos soldats la plus exacte discipline. La jeune noblesse a montré l'envie de s'instruire et cette

valeur qui lui est si naturelle ; mais quelques-uns d'eux qui n'avaient point d'idées, s'enrichirent des préjugés américains, et les apporterent en France, où ils se mirent à la suite de la cohue des penseurs.

L'économie du ministre des finances, et beaucoup d'emprunts, dispenserent le roi d'augmenter les impôts. On donna pour successeur à ce ministre des hommes qui demanderent des impôts, firent des emprunts et ne furent point économes ; la France conclut enfin une paix glorieuse, utile à ses alliés, à son commerce, et rétablit la liberté des mers.

Louis XVI était heureux. Il s'occupa du devoir d'acquiter les dettes de l'Etat, mais il fut mal secondé.

Calonne en renouvellant des impôts qui vexaient le commerce, et qui avaient été abolis par Turgot ou par Necker, empruntait tous les jours en annonçant que les dettes allaient être liquidées ; les parlemens montrerent autant de complaisance pour lui, qu'ils avaient montré de résistance à quelques-uns de ses prédécesseurs. Enfin on devina l'état des finances, le crédit baissa, de nouveaux emprunts ne purent se remplir, quelques paiemens furent

suspendus ; les alarmes, les murmures commencerent.

Le roi avait fait un voyage à Cherbourg pour en voir les travaux ; il parut très-instruit de tout ce qui tient à la marine ; il parlait aux officiers des combats dans lesquels ils s'étaient distingués, il fit distribuer dans ce corps des pensions et des honneurs. Le juste et vertueux M. de Castries lui fit remarquer qu'il avait oublié de donner une croix de S. Louis à M. d'Orvilliers, officier de mérite, et neveu de celui qui a gagné la bataille d'Ouessant. *Je n'ai pas oublié M. d'Orvilliers*, répondit le roi, *j'ai sa croix dans ma poche, et je vais la lui porter.*

Cependant l'embarras où se trouvait le ministre des finances, lui inspira le dessein de proposer au roi d'assembler les notables ; cet excellent prince reçut ce conseil avec une joie qu'il lui était impossible de dissimuler ; il s'attendait à être instruit, comme il devait l'être, des moyens d'augmenter le bonheur des peuples.

On vit d'abord dans cette assemblée beaucoup de raison, et plus de connaissance des affaires, qu'on ne devait s'y attendre ; mais après l'avoir annoncée, on avait retardé trop le

moment de la former, et le public qui a été long-tems à s'occuper de gouvernement, a pris des idées qui n'annoncent pas de la sagesse.

Tant qu'on s'est borné en France à étudier les ouvrages des hommes de génie, qui avaient fait faire à la philosophie de véritables progrès, ceux de leurs lecteurs qui pouvaient être éclairés par ces grands hommes, en ont découvert les erreurs; ces erreurs ne pouvaient plus être dangereuses; on adopta généralement les vérités utiles. Mais il vient d'arriver chez nous, ce qui est arrivé jadis chez les Grecs. Les sophistes ont succédé aux philosophes, les Socrates ont été remplacés par des Diogenes; la vanité, plus forte à Paris que dans Athenes même, s'est emparée des amateurs de la philosophie. Ceux qui s'instruisaient ont voulu enseigner à leur tour, et les esprits lumineux qui avaient eu des disciples, n'ont plus eu que des rivaux. Ceux qui commençaient à suivre de bons guides, ont voulu marcher seuls, et surtout aller plus loin que leurs guides. Cette foule de nouveaux maîtres ne connaît en politique que des maximes absolues, des principes universels; elle rejette l'idée qu'il y a des principes qui se modifient, et même qu'on reçoit ou qu'on rejette, selon

les lieux, les caracteres, les tems, les circonstances; nous avons trop d'esprits cosmopolites, et pas assez d'esprits français.

Des nouveautés, les unes utiles, les autres dont l'utilité est douteuse; introduites par quelques ministres, les représentations peu mesurées des parlemens, l'assemblée des notables ont tourné tous les esprits vers la législation. Les Français qui ont perfectionné plusieurs inventions des autres peuples, se croient tous capables de perfectionner la science du gouvernement. Paris est plein de Solons. Les uns veulent quelque chose qui ressemble au gouvernement d'Angleterre; d'autres, une république fédérative; quelques-uns une sorte de démocratie; ceux-là, mais en petit nombre, une aristocratie. L'inconstance dans nos modes a passé des objets frivoles, aux objets sérieux. On change de systêmes sur la législation, comme de systêmes sur les jardins. On regarde avec une sorte de mépris cette philosophie qui marche à pas lents vers le vrai, et conduit lentement vers le bien. C'est pour éviter la discussion, c'est pour abréger l'examen, c'est pour mettre en crédit une opinion erronée et lui donner de la force, qu'on a l'air de se sou-

mettre à des erreurs épidémiques, qu'on prend ou qu'on donne pour des vérités éternelles.

Les notables n'ont pas applaudi aux projets de M. de Calonne. Impatienté de leurs objections, il a voulu justifier ses projets dans un mémoire imprimé, qui est précédé d'une préface adressée au peuple ; ce ministre semble le prendre pour arbitre. Cette fausse démarche, opposée au système et à l'esprit de la monarchie, a fait ôter sa place à M. de Calonne ; l'archevêque de Toulouse n'a pas tardé à le remplacer. On peut dire que si le roi s'est trompé dans ce choix, il ne faut en accuser que l'opinion publique. Dans les assemblées du clergé, dans celles des Etats de Languedoc, l'archevêque avait montré un esprit net et facile, et de grandes connaissances en administration. Il était aimé des gens du monde et des gens de lettres. Son choix fut très-applaudi. Ce ministre a d'abord annoncé de grandes réformes, et il en a fait quelques-unes. Aucun des sacrifices personnels n'a coûté à Louis XVI.

Cependant les notables faisaient des questions auxquelles, dans ce moment, il aurait été dangereux de répondre ; ils tendaient à usurper des droits que notre constitution ne

donne pas aux États-Généraux. L'archevêque pensa qu'il devait dissoudre cette assemblée. En la séparant, il lui fit un discours, où il exposa en peu de mots le bien qu'on pouvait faire et la volonté du roi.

Après la séparation des notables, on créa une commission d'hommes très-bien choisis, pour constater l'état des dépenses et des recettes. On supprima plusieurs offices gênans pour le commerce; on s'occupa des abus introduits dans les hôpitaux, de la construction de la digue de Cherbourg, des fortifications de Brest, de plusieurs canaux, les uns en faveur de la capitale, d'autres pour l'utilité de quelques provinces. Cette commission était pour le moins aussi utile que l'assemblée des notables.

Enfin on a créé les assemblées provinciales; elles doivent répartir l'impôt territorial et l'impôt sur le timbre qui remplaceront les aides, les gabelles, les impôts dont on se plaint. Quelques parlemens de province ont rejetté ces assemblées. Celui de Paris n'a pas tardé à les imiter.

L'archevêque imagina de casser les parlemens et de leur substituer sa cour pléniere. Elle était composée des pairs du royaume, des grands

officiers, de magistrats d'un âge mûr, d'intendans de province; enfin, d'hommes instruits des lois et de la maniere d'administrer ce royaume. Eclairée comme elle aurait pu l'être par quelques députés des assemblées provinciales; par sa propre expérience et par l'intérêt des grands propriétaires dont elle était remplie, elle aurait pu opposer l'intérêt de la raison au crédit et aux erreurs des ministres; enfin, elle aurait pu être utile dans un siecle où les rois n'ont besoin que d'être éclairés. Le moment de créer cette institution était mal choisi; aucun homme de loi ne voulait entrer dans les corps de magistrature qu'on substituait aux parlemens. La fermentation et l'esprit de licence ont augmenté dans tous les ordres. En Dauphiné, la noblesse et le parlement ont donné l'exemple de l'insurrection. La Bretagne a refusé de payer les impôts ordinaires; il est devenu impossible d'exécuter les plans de l'archevêque; le crédit est tombé; le roi, sans argent et sans ressources, a été obligé de renvoyer son ministre.

Des maux physiques se sont joints aux malheurs politiques, et ont ajouté à l'aspérité des caracteres. On vient de souffrir un hiver si rigoureux, qu'aucune tradition n'a donné l'idée

d'un semblable. Il a ôté au cultivateur une partie de ses espérances. La classe pauvre aurait été réduite à la mort, si le caractere de bienfaisance, devenu commun dans les hommes des premieres classes, n'avait paru dans toute son énergie. Cet excellent esprit s'est manifesté dans les provinces, à Paris, et surtout chez les nobles; il a été au point, que j'ai vu des curés de cette capitale, venir dans les hôtels, et dire à ceux qui les habitaient de modérer leurs dons, parce que les pauvres étaient dans l'abondance.

Le roi a rappellé M. Necker au ministere. On a montré une grande joie de son retour; mais le parlement de Paris et quelques-uns des provinces ont demandé les Etats Généraux; ils seront convoqués, le roi les a promis; et je puis croire que le roi n'aura pas à s'en repentir.

De ce que je demande aux Etats-Généraux.

J'ai vu dans la premiere assemblée des notables, des hommes de différens états, animés du même esprit; on n'y avait gueres admis que des grands, des nobles riches, des magistrats qui avaient de l'aisance, et des hommes du

tiers qui avaient des propriétés connues, ou des places qu'ils devaient desirer de conserver ; c'étaient des hommes à qui leur intêret inspirait l'amour de l'ordre, et ils n'ont point montré les idées d'une fausse philosophie. Ils ont attaqué quelques préjugés, et ils ont respecté ceux qui conviennent à leur pays. Plusieurs nobles ont offert le sacrifice de plusieurs priviléges ; le clergé a montré un esprit patriotique et sage ; la magistrature a quelquefois examiné les questions avec un esprit contentieux, mais elle a fait quelques remarques justes, et dont on pourra faire usage.

Si on a l'attention de composer l'assemblée comme elle doit l'être, je crois qu'elle sera une des plus utiles que nous ayons eues jusqu'à présent.

On peut juger par le caractere des assemblées provinciales, que les folies de Paris n'ont pas encore séduit les provinces. Cela doit être, si on veut bien jetter un coup-d'œil reconnaissant sur l'état actuel du royaume.

Il y a 25 ans, qu'un officier général, homme de bien, homme d'esprit, économiste zélé, eut l'occasion de parcourir la plus grande partie de la France ; il vit que la négligence de quelques administrateurs avait retardé, dans quelques

provinces, les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Il s'apperçut que certains impôts vexaient plus les sujets qu'ils n'enrichissaient le prince. Il ne trouva pas toujours dans le peuple une certaine activité, une tendance au travail, qui hâtent les momens d'une plus grande prospérité, et qui sont communes chez un peuple déjà content, qui se flatte de l'être un jour davantage. Le même homme vient d'être obligé de faire la même tournée, et il y a porté le même esprit d'observation. A Lyon, à Nîmes, à Tours, à Reims, etc. etc. il a vu des manufactures nouvelles, et les anciennes florissantes; les villes qui font le commerce dans le Levant, dans le Nord, et dans nos colonies, se sont enrichies malgré la guerre contre les Anglais. Un nombre immense de nouveaux vaisseaux, de nouveaux établissemens, les uns utiles, les autres agréables; un luxe plus dispendieux et plus élégant lui ont attesté l'opulence des villes.

Il a été plus charmé encore du spectacle des campagnes. Il a vu dans les villages beaucoup de maisons nouvelles, une bâtisse meilleure, et dans ces maisons, des commodités jusqu'alors assez rares. Il a trouvé l'agriculture augmentée et perfectionnée; des montagnes et des plaines

abandonnées encore vingt ans auparavant, se couvrent de riches productions.

Ces faits, de la vérité desquels j'ai eu l'occasion de m'assurer moi-même, je me les rappelle souvent, et je les oppose dans mon ame aux craintes que pourrait m'inspirer ce desir extrême de changemens, auxquels se livre une partie de la nation.

Mais dans un tems de prospérité, qu'est-ce qui a pu faire naître, entretenir et propager ce desir? l'envie. Qui est-ce qui crie contre toutes les distinctions sociales? Des familles riches, ennoblies depuis peu, qui ne peuvent prétendre aux premiers honneurs, à moins qu'elles ne les obtiennent pour récompenses de services importans. Après ces familles arrivent, et en plus grand nombre, celles qui ne sont que riches et point nobles. Suivent en foule les légistes, trop peu riches pour acheter les charges de magistrature qui donnent la noblesse. On peut ranger, avec ces races envieuses dont je viens de parler, le clergé de la classe inférieure et quelques nobles, même anciens, mais pauvres, et humiliés de ne point sortir des grades subalternes. Voilà les serviteurs de l'envie; voilà ce qui entretient dans les cercles de Paris, ces ridicules clameurs qui retentissent depuis

les cafés et la salle du Palais, jusques dans les sallons des grands.

Cet amour-propre dont j'ai donné l'analyse dans celle de l'homme, paraît prêt à céder à ceux de ses penchans qui du plus au moins menacent toujours l'ordre social. Ces penchans veulent reparaître tels qu'ils sont dans l'homme sauvage. On semble craindre toute protection dont on pourrait attendre du bien ; l'amour de la liberté devient la haine de la loi ; l'amour de l'égalité chrétienne et fraternelle est aujourd'hui la haine de toute subordination graduée.

Dans ces déclamateurs qui se proposent les plus étranges modifications à nos lois constitutives, il y a des ennuyés, ils se donnent le sentiment de leur existence ; c'est un plaisir, mais ce plaisir peut les conduire à desirer le sentiment d'une plus vive existence ; ils le trouveraient dans les factions, et bientôt prépareraient avec elles le triomphe momentané de l'envie impudente.

La nature donne deux moyens de combattre cette infâme et terrible passion ; le premier, et souvent le plus utile, est de lui montrer qu'elle est reconnue ; c'est de toutes les passions, celle dont l'homme fait le moins volontiers l'aveu. L'autre moyen servira comme celui-ci, à empê-

cher l'envie de donner à sa conduite les apparences de la justice et de la raison.

Engagez le roi a placer dans des discours à l'assemblée, un abrégé des biens qu'ont faits et que font tous les jours, les deux ordres auxquels on voudrait tout disputer ; qu'il rappelle au peuple que c'est la noblesse qui a la gloire d'avoir ôté l'empire des mers à la nation qui en abusait ; qu'il rappelle au peuple la bienfaisance des nobles dans tous les tems, et l'excès de leurs dons dans les derniers tems de calamité : *ces aînés de ma famille*, dirait le roi, *je les remercie de leur munificence envers mes autres enfans, c'est à moi qu'ils ont donné ; mes enfans et moi, nous ne serons point ingrats* ; que le roi vante la charité habituelle du clergé envers les pauvres, et son zele pour leur inspirer les vertus : *qu'ils vous apprennent*, dira-t il, *à obéir aux lois, ils m'apprennent à vous aimer.* Des discours de ce genre, des traits semblables, pourraient prévenir dans le peuple les effets de l'envie ou les modérer.

J'ajouterai, par rapport au roi dont les ministres connaissent les bonnes intentions, que ces ministres doivent rapporter à lui la plus grande partie du bien dont ils ont pu être la cause ; qu'ils soient plus occupés de conserver

le respect et l'amour que la nation doit à ce prince, que du desir de se faire valoir et d'augmenter leur renommée.

Je passe à la maniere dont je desire que les Etats soient composés.

Je demande d'abord que les députés ne soient pas en grand nombre ; s'il y en avait six ou sept cents, il y en aurait assez. On me dira peut-être que chez nos voisins, le parlement est composé de six à sept cents membres, et que l'Angleterre même, depuis la réunion de l'Ecosse, n'a gueres que le tiers de la population de la France. Je répondrai que ce n'est pas en raison de la population d'un empire, mais du caractere de son peuple qu'il faut augmenter le nombre des représentans ; 25 millions d'hommes seront très-bien représentés par six cents. Ce n'est pas au milieu d'une foule qu'on peut bien examiner, discuter une question, défendre ou abandonner à propos son opinion.

Rappellons-nous ce qui est dit dans l'analyse de l'homme sur l'enthousiasme social. Il s'exalte, on se modere selon qu'une assemblée est plus ou moins nombreuse ; cela est d'une vérité reconnue par quiconque a éprouvé des émotions qu'il partageait avec des hommes assistans comme lui, à un spectacle, à un sermon, à un discours

de charlatan sur une place publique. Dans une assemblée nombreuse, la raison ne jouit pas du calme qui lui est nécessaire ; la passion lui ôte son empire : c'est-là qu'un orateur qui a de l'imagination ou du sentiment emporte les esprits ; on n'y donne pas à l'homme qui n'est que raisonnable le tems de le réfuter.

Il y a des peuples plus exposés que d'autres aux effets de l'enthousiasme social ; les Athéniens et les Syracusains y étaient plus sujets que les Thébains et les Lacédémoniens. Ces peuples dont on entraîne aisément l'opinion ou la volonté, sont des peuples plus disposés à sentir qu'à penser, et plus susceptibles de mouvement que de réflexion. Cette qualité, si dangereuse dans les grandes assemblées, rend un peuple vraiment sociable. Les hommes ne se cherchent pas toujours pour se heurter, mais pour jouir ensemble. Ils se communiquent l'un à l'autre des sentimens agréables, et qui deviennent plus vifs et plus agréables au moment qu'ils sont partagés.

Français, c'est ce penchant à prendre les sentimens et les opinions des autres qui vous rend si aimables ; c'est lui qui vous fait rechercher des étrangers ; c'est lui qui les attire chez vous,

vous, c'est lui qui vous fait sentir tous les jours le plaisir d'être Français.

Nos voisins sont ramenés à la pensée par le caractere de mélancolie qu'ils tiennent de leur climat. Entourés d'ombres et de tempêtes, ce bruit, cette obscurité ne les disposent pas à jouir des bagatelles agréables que vous présentent la nature ou la société ; ils ne sont point distraits continuellement par l'espérance d'un amusement, et en général l'amusement ne prend pas sur leur ame fortement occupée. Ils seront peut-être toujours plus sages que vous, et vous aurez des jouissances plus variées. Ils seront heureux sérieusement, et vous le serez par un grand nombre de plaisirs.

Jeune nation, ne vous pressez pas de vous faire émanciper, conservez même quelque chose de votre aimable enfance.

Après avoir exhorté les Français à ne pas rendre leur assemblée trop nombreuse, je vais parler des choix.

Tous les citoyens ont-ils également intérêt à en faire de bons ? Les hommes qui n'ont rien, ou qui n'ont qu'une fortune qu'on peut aisément transporter, sont moins attachés à l'ordre que ceux qui ont des propriétés territoriales ;

elles ont été partout l'origine des conventions sociales, et partout les propriétaires doivent être censés avoir le desir de maintenir ces conventions et les mœurs.

Que dans tous vos bailliages, les électeurs aient au moins 800 livres de rentes en fonds territoriaux.

Quant aux députés, fussent-ils du clergé, de la noblesse ou du tiers, je demande qu'ils aient en terres arables, vignes, pâturages, ou maisons, 8000 livres de rentes.

Il y a certains états dans la société, que je ne voudrais pas exclure du droit d'élire et d'être élus, par exemple, les légistes; mais je desirerais qu'on leur préférât les hommes des autres états; j'en ai dit ailleurs les raisons.

Les lois et l'usage n'admettent point parmi nous les calvinistes, à celles des fonctions de citoyens qui ont quelques rapports à la législation. Ils ne doivent pas être admis dans une monarchie aux Etats-Généraux, surtout dans ce moment où ils pourraient unir leurs intrigues et leurs murmures aux clameurs de Paris.

Les assemblées provinciales ont eu un si excellent esprit, il y a régné tant d'union et de véri-

table amour du bien public, que je voudrais que le roi donnât partout aux bailliages non l'ordre, mais le conseil d'élire de préférence, pour députés aux Etats-Généraux, ceux qui ont été membres de ces assemblées si éclairées et si sages.

Je vais passer à l'espece de biens que je demande aux Etats-Généraux ; je choisirai dans la masse des idées répandues dans le public, et je n'aurai que bien rarement le mérite de l'invention.

Une des choses qui pourraient le plus empêcher les insinuations de l'envie, et diminuer le nombre des frondeurs dans les classes mitoyennes, ce serait la suppression de la loi, qui ordonne de ne donner dans les troupes de places d'officiers qu'aux nobles.

L'origine de cette loi a été l'économie aveugle de M. de Saint-Germain ; il a fait supprimer plusieurs corps nobles, il a diminué beaucoup le nombre des membres dans ceux de ces corps qu'il a conservés ; il a fait plus, il a retranché près de la moitié des officiers dans tous les régimens. Il est arrivé de ces ordonnances, que la plupart des jeunes nobles n'ont plus trouvé de moyens d'entrer au service. Des ministres

pensant, avec raison, qu'il fallait dans nos troupes beaucoup de noblesse, pour y inspirer et y conserver l'amour de l'ordre, l'amour du roi et de la monarchie, ont exclus le tiers-état des corps nobles, et des grades d'officiers dans les régimens.

Le remede à ce mal est de rétablir les corps nobles abolis par M. de Saint-Germain, et de rendre aussi nombreux qu'ils l'étaient, ceux des corps qu'il a laissé subsister; il faut remettre le même nombre d'officiers dans les régimens; le tiers-état n'en sera pas exclus, et ce sera pour lui, comme je l'expliquerai tout-à-l'heure, un moyen d'ennoblissement.

Il faut rétablir l'usage suivi sous Louis XV, d'élever au grade d'officier le soldat distingué par sa valeur, son exacte obéissance et ses bonnes mœurs. Ce soldat, ainsi que les hommes du tiers qui auront bien servi dans les corps nobles, recevront la croix de S. Louis, et avec elle la noblesse.

Il faut, d'après l'usage de Louis XV, recevoir dans les régimens comme officiers, des jeunes gens du tiers-état, à qui leurs parens aisés et honnêtes, ont donné une bonne éducation et surtout de bons exemples.

Il y a long-tems que nos rois ont publié et fait suivre une loi très-sage, celle qui ennoblit les familles de la grande magistrature ; le troisieme descendant des magistrats d'une de ces familles est réputé gentilhomme ; c'est donner de la considération à la magistrature, et à la noblesse d'origine nouvelle. Aujourd'hui les parlemens ne veulent admettre dans leurs corps que des gentilshommes. Ce nouvel usage est opposé à l'intérêt du troisieme ordre, qui perd un des moyens les plus honorables d'entrer dans le premier.

J'approuve fort qu'on continue d'honorer de l'ordre de S. Michel, les artistes de tout genre qui se sont rendus célebres : on a eu raison d'en décorer Gresset, Vanloo, Pierre, etc. etc. ; qu'on accorde cet ordre au riche qui a créé, ou encouragé une manufacture importante. Vanrobais a été ennobli par Louis XIV ; qu'il le soit, celui qui a donné des conseils ou des secours à l'industrie et à l'agriculture ; qu'il soit récompensé par le titre de noble, ce riche négociant, qui a fait avec honneur et avec un esprit de justice, un grand commerce utile à sa patrie. Avec quel plaisir j'ai vu la décoration du cordon de Saint-Michel à ce George Roux de Marseille, qui

avait armé à ses frais quatre frégates pour protéger notre commerce dans le Levant !

Mais, dira-t-on, en proposant tant de moyens de faire parvenir à la noblesse, vous engagez à la rendre trop nombreuse. Non ; je n'oublie pas qu'elle se consacre à l'état militaire, et qu'elle se détruit nécessairement. Il faut réparer les pertes d'un ordre qui entretient l'émulation de plusieurs vertus ; qui, pendant la paix entraîne le peuple à l'obéissance, et pendant la guerre à la victoire.

Vous avez d'ailleurs des moyens d'ennoblir que je crois qu'il faut retrancher. Qu'il y ait moins de capitoulats, d'échevinages, de magistratures subalternes qui menent à la noblesse. Je voudrais qu'on ne pût l'acheter, et qu'on abolît ces charges de secrétaires du roi, qui sont sans fonctions et sans considération. Que la noblesse soit toujours accordée comme une récompense ; et le desir de l'obtenir sera utile aux mœurs, aux talens, à l'esprit de la monarchie paternelle : l'espérance de l'obtenir par des moyens qui ne demandent ni de l'opulence ni du crédit, mais des services, préviendra ou calmera dans le peuple, ce desir effréné de l'égalité, qu'accompagne la plus cruelle envie.

Je desire que les Etats opinent par ordres, chacun d'eux formera un comité ; ces comités se communiqueront leurs idées, et il est à croire qu'ils auront souvent les mêmes opinions.

Je vais dire un mot des privileges de la noblesse, de ceux auxquels elle peut renoncer et de ceux qu'elle doit conserver. Dans laquelle de ces deux classes, me dira-t-on, placez-vous l'exemption de la taille ? Je répondrai que la taille n'est plus arbitraire ; qu'elle est sagement distribuée, selon le plus ou moins d'aisance de ceux qui la payent, mais qu'elle humilie le riche propriétaire non noble, qui ne voit jamais les noms du clergé et de la noblesse sur les rôles des taillables. Je concluerai en disant : conservez l'exemption de la taille, si elle n'est qu'une grande distinction ; abolissez l'exemption de la taille, si elle est un grand avantage pécuniaire.

Je ne souhaite peut-être pas qu'on conserve tous les privileges honorifiques ; mais je suis loin de souhaiter qu'ils soient tous détruits. Souvenez-vous que cette noblesse doit être un lien entre le peuple et le souverain ; et quels moyens aura-t-elle d'inspirer et d'entretenir dans le peuple le respect pour le roi, et dans le

roi l'amour du peuple, si elle n'a pas de cette considération que donnent les distinctions ? pourra-t-elle conserver ses sentimens et ses mœurs, si elle est toujours confondue avec les autres classes ?

N'oublions pas que dans les troupes de nos voisins, les officiers ont une paie double et triple de celle de nos officiers qui se trouvent récompensés par des honneurs et des distinctions ; si vous les leur ôtez, augmentez leur paye, et qu'ils n'achetent plus de leur fortune, le privilege de sacrifier leur tems et leur vie. Mais cette paie que vous leur donnerez, ne vous obligera-t-elle pas d'établir un impôt qui pesera sur le troisième ordre plus que la taille ?

S'il y a encore quelques privileges qui gênent le peuple, ils sont la plupart tombés en désuétude, et on peut les abolir sans inconvéniens.

Je ne mets pas au rang de ces privileges, certains droits, comme les cens, les champars, etc. qui ne sont que des affermemens, ou les conditions d'une vente.

Je ne place pas même certaines corvées au rang des privileges abusifs ; j'ai vu des villages qui faisaient gratuitement les fénaisons, les moissons, les vendanges de leurs seigneurs. J'ai

été blessé à la vue de cet usage ; mais ces seigneurs m'ont fait voir que leurs ancêtres avaient cédé à leurs vassaux des prés, des bois, des champs labourables, et qu'ils avaient payé généreusement les corvées qu'on devait faire pour eux et pour leurs descendans.

D'autres seigneurs, pour obtenir de leurs paysans les mêmes travaux, s'étaient obligés d'entretenir une fontaine, de régler le cours d'un ruisseau, etc.

Laissez aux nobles la justice seigneuriale, elle n'est point tyrannique. L'habitude qu'ont prise plusieurs seigneurs de ne laisser plaider les parties qu'après avoir tenté de les concilier, est utile au peuple.

La justice des seigneurs maintient la police dans les villages.

Laissez à la noblesse, exclusivement, des titres et les honneurs de la cour.

Quoique dans ce moment la nation soit assez indisposée contre les parlemens, j'espere qu'elle ne touchera point à leur existence, mais un peu à leur maniere d'être.

Il faut leur ôter la prétention de ne former qu'un seul corps, et borner à la cour des pairs, le droit de faire des représentations, sur des lois qui intéressent tout le royaume ; après ces

représentations réitérées, il y aura un lit de justice dans lequel les lois seront enregistrées; et après l'enregistrement, la cour des pairs fera obéir aux nouvelles lois; elle pourra cependant faire encore des remontrances respectueuses sur le même objet, mais sans les faire imprimer.

Dans des cas où la loi nouvelle intéresserait la constitution du royaume, la cour des pairs pourrait demander les Etats-Généraux, le roi pourrait les promettre, et différer, s'il jugeait à propos, pendant trois années le moment de les assembler.

Les parlemens continueraient de veiller sur les mœurs et de seconder la police.

On ne leur substitue point les jurés; on trouverait peut-être que les Anglais ont eu quelquefois autant à se plaindre de la justice des jurés que nous de celle des parlemens; quant à leur cour martiale, Bing n'a pas été condamné plus justement que Lally.

Il sera défendu aux parlemens de provinces de faire exécuter leurs arrêts de mort avant que le roi ait confirmé le jugement; alors le roi pourra le casser ou faire grace. Si cette loi avait subsisté, il y a vingt ans, l'innocent Calas n'aurait pas péri sur la roue.

Dans les parlemens, je voudrais qu'on choisit

un certain nombre de juges, qui tenteraient de concilier les parties avant qu'elles pussent plaider. Ces arbitres feraient leur fonctions pendant trois ans, après lesquels on leur substituerait d'autres fonctionnaires.

Je voudrais que dans le département de Paris dont le ressort est trop étendu, on plaçât trois ou quatre tribunaux qui jugeraient souverainement en matiere civile jusqu'à la concurrence d'une somme assez modique, afin d'éviter aux hommes peu riches les frais d'un voyage et d'un séjour à Paris.

Je crois qu'il faut interdire aux parlemens, sous peine de cassation irrévocable, l'usage de suspendre leurs fonctions de juges; cette conduite est celle d'une assemblée de factieux et non de magistrats.

Il y a quelque chose à dire encore sur certains usages, certaines habitudes, et même certaines remontrances qui ne marquent pas assez d'activité, d'application, de désintéressement; c'est aux rois, c'est aux chanceliers, et non pas aux Etats-Généraux à les corriger; il ne faut pas toujours que les censures qu'ils ont méritées soient publiques, parce qu'il faut qu'ils soient respectés.

On doit recommander aux parlemens de

conserver la plupart de leurs anciens principes, qu'on appelle trop aujourd'hui des préjugés. Si ces préjugés sont des erreurs, ils tomberont d'eux-mêmes; et depuis les progrès de la la raison, les absurdités détruites ne renaissent pas. Gardons-nous surtout de vouloir changer des lois ou des corps, quand il ne faut que réformer quelques abus.

Je passe au clergé, dont la constitution est aussi essentielle à notre monarchie paternelle que celle des parlemens et que la noblesse : un clergé et une noblesse qui ont de la considération, sont à-la-fois des moyens d'assurer le bonheur des peuples et des appuis de la puissance royale. La noblesse et le clergé doivent inspirer sans cesse toutes les vertus, sans exception. Mais il en est, qu'un de ces ordres doit inspirer plus particuliérement que d'autres. Ces deux ordres doivent tendre également à augmenter et à entretenir l'amour et le respect pour le souverain et pour les lois; la noblesse doit inspirer la valeur, le sentiment de l'honneur et le desir d'offrir son tems et son sang à la patrie; elle doit inspirer la générosité, l'envie de plaire, la crainte d'offenser.

Le clergé doit surtout faire naître et animer l'amour de la religion et les vertus qu'elle com-

mande, les vertus domestiques, l'obéissance aux supérieurs, à ceux-ci la charité.

L'un et l'autre ordre, en tout tems, exciteront l'amour de la justice et celui du travail.

J'avoue qu'il y a dans la premiere classe du clergé des bénéficiers trop opulens; il faut s'en doute modérer leurs richesses; on peut en faire passer une partie aux économats et les réunir ensuite aux domaines: augmenter les domaines, c'est diminuer l'impôt. Il faut cependant que cette premiere classe du clergé soit riche, 1°. parce que ses richesses ajoutent à sa considération; 2°. parce que ses richesses sont souvent répandues dans le peuple dont elles encouragent le travail, ou dont elles soulagent la misere. Il est bon, disait Voltaire au roi Stanislas, qu'on puisse prêcher la vertu, l'argent à la main.

Les premieres classes du clergé n'ont plus aujourd'hui cet excès de préjugés ultramontains qu'elles eurent autrefois: elles sont patriotes; elles le seront encore davantage, et seconderont les bonnes intentions du pere de la patrie.

Je crois que les Etats doivent s'occuper du bien-être des curés; les archevêques, les évêques, et surtout l'archevêque de Toulouse, ont

déjà fait des sacrifices pour rendre meilleur le sort de ces prêtres utiles. Le roi pourra charger les assemblées provinciales de travailler avec le haut clergé à cette excellente œuvre ; la suppression de quelques canonicats et de quelques abbayes pourrait fournir les fonds que demande cette opération également politique et religieuse.

Je desire que le clergé puisse posséder des fiefs, et qu'il puisse jouir des exemptions de la noblesse ; mais je veux qu'il paie tous les impôts comme elle ; il pourrait de plus payer la taille.

La tolérance pour les calvinistes est un des biens que je demande et que j'espere ; mais il faut qu'ils la méritent. Je ne les en trouverai pas assez dignes, tant qu'ils me paraîtront ennemis du gouvernement monarchique. Il me semble qu'en attendant cette métamorphose, on pourrait prendre pour modele de conduite avec eux, celle des Anglais avec les presbytériens.

Je passe à l'impôt. Le directeur des finances me paraît persuadé qu'on peut, sans exiger de nouvelles contributions du peuple, rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense ; je crois qu'on peut s'en rapporter à lui. Mais il ne faudra pas demander de nouveaux impôts, il

faudra discuter quelle est, et quelle doit être la nature des impôts; je ne m'étendrai pas sur cette matiere, tout le monde en est instruit.

Il est des impôts dont les frais de régie absorbent une partie de ce qu'ils rendent à l'Etat; il en est qui pesent sur l'industrie et sur le commerce: voilà ceux qu'on doit abolir; on peut leur en substituer d'autres. Il faut se rapprocher beaucoup de l'opinion que l'impôt sur les terres doit être préféré à tout autre; mais il ne faut pas abandonner l'idée du président de Montesquieu; il veut conserver des impôts indirects, parce qu'ils ne paraissent à l'imagination de l'acheteur qu'une faible augmentation du prix de la denrée, et qu'il y a toujours plus à espérer de l'imagination du peuple, que de sa raison.

L'impôt des aides est un de ceux dont la nation souhaite le plus l'abolissement; la régie en est dispendieuse, la maniere de le percevoir est importune.

On crie beaucoup contre la gabelle: il faut peut-être corriger la levée et la régie de cet impôt; il faut le rendre égal d'un bout du royaume à l'autre, mais il faut continuer de le lever.

Si la taxe des terres fait la plus grande partie de l'impôt, il faut avoir de leurs revenus une

connaissance plus exacte qu'on ne l'a encore; et peut-être faut-il que le petit propriétaire ne paie que le vingtieme, et le grand propriétaire un dixieme; mais ces proportions sont difficiles à établir.

Dans les impôts indirects, il ne faut pas qu'il y en ait sur les denrées de premiere nécessité; il faut les placer sur des objets de luxe, et sur les marchandises étrangeres, quand leur débit peut nuire à vos manufactures ou à votre industrie, etc. etc.

Je passe de l'impôt aux corvées, commandées par le souverain. J'espere que pour les grandes routes et pour les objets d'un intérêt général, on n'emploiera plus la corvée; cependant il faut savoir à quoi pourrait se monter l'impôt qu'on pourrait lui substituer.

On doit voir avec plus de reconnaissance que de plainte, les effets des ces grandes routes que le gouvernement a fait construire dans tout le royaume, et juger si leur construction a plus coûté au peuple qu'il n'en a tiré d'avantages.

Je desirerais qu'on employât le militaire à ces travaux publics; pendant son travail, sa paie pourait être augmentée du tiers, et il serait content. L'idée de ce travail pourrait se lier

dans

dans sa tête avec les idées militaires; c'est pour lui faciliter le passage d'une province dans l'autre, d'une frontiere à l'autre; c'est pour que l'artillerie, les bagages, les vivres des armées soient plus aisément transportés, qu'il contribue à la construction ou à la réparation de ces grandes routes.

Quant aux chemins qu'on appelle de traverse, c'est-à-dire d'un village à l'autre, ou de quelques villages à une ville de peu d'importance, peut-être pourrait-on conserver la corvée. J'ai vu souvent les nobles en diminuer le poids par leurs largesses; j'ai vu des abbayes en faire autant, et des moines c'est à dire des novices ou des freres servans, aller employer avec leurs freres en Dieu, la pelle et le hoyau.

Après avoir parlé des corvées, je dirai un mot de la milice dont on se plaint ici trop amérement. Dans ce pays voisin de la France, dont vous entendez sans cesse vanter les lois, on leve une milice: la levée, le nombre et l'emploi des miliciens dépendent entiérement du pouvoir exécutif; elle est un moyen de plus pour la défense de l'Angleterre contre l'étranger et contre les séditions. La milice française a les mêmes avantages pour l'Etat; elle est en pro-

portion moins nombreuse que celle d'Angleterre ; on l'expose rarement aux dangers ; on s'en sert quelquefois pour recruter des régimens qui ont fait de grandes pertes ; mais on n'envoie gueres à ces corps que des miliciens de bonne volonté, et il s'en trouve un grand nombre.

Je crois que les Etats n'auront que des graces à rendre au roi de l'établissement des assemblées provinciales ; les députés y délibéreront par ordres ; ils ne passeront pas le nombre de deux cents. Leurs fonctions seront de répartir l'impôt, de veiller sur l'entretien des canaux, des chemins, des hôpitaux ; elles avertiront de quelle utilité pourraient être certains établissemens, elles les feront faire ; elles encourageront certaine culture, certaine industrie qui conviennent particuliérement à leur situation, à la nature de leur pays ; enfin, elles seront chargées de presque toutes les parties de l'administration ; elles agiront de concert avec l'intendant de la province. Ce magistrat et un député de chaque ordre, iront porter leurs vœux et leurs actions de grace au roi ; ils rapporteront sa réponse. Il est impossible qu'avec le secours de ses parlemens et les avis de ses provinces, il ne connaisse pas le bien qu'il

peut faire, et ne soit pas déterminé à éviter le mal et à faire le bien : voilà les moyens principaux de rendre la monarchie paternelle, le gouvernement le plus cher et le plus utile aux Français ; il est impossible que cette nation ne soit pas aussi heureuse que la nature lui permet de l'être.

Il y a dans le royaume et surtout dans Paris, un usage du pouvoir exécutif, qui a mérité notre reconnaissance, et contre lequel on murmure. Dans ce tems de critique, les importans de Paris qui demandent sans cesse des changemens, en demandent surtout dans la police. Je crois que les membres des Etats seront assez éclairés pour connaître l'utilité de cet établissement et les abus qui ont pu s'y introduire ; ils seront capables de juger sans partialité des avantages et des dangers de ce qu'on appelle les lettres de cachet. Je voudrais qu'ils pussent lire un écrit de M. de Malesherbes où cet homme vertueux, le digne ami de Turgot, répand sur ces objets beaucoup de lumieres.

Il appelle la police, *une justice préventive ;* elle a été d'abord instituée pour découvrir les criminels cachés, et les livrer aux interrogatoires et aux arrêts de la magistrature. Son usage

a été depuis plus étendu ; elle a souvent ôté, pour quelque tems, la liberté à de mauvais sujets, qui n'avaient encore commis que de ces délits qui nuisent au calme agréable de la société, et la menacent d'arriver jusqu'aux crimes. La magistrature punit sévérement, et la police essaie de corriger. Combien n'a-t-elle pas arrêté cette fougue à laquelle se livraient différens partis opposés sur des questions inintelligibles, sur des opinions futiles, sur des intérêts passagers ? Combien dans les provinces et dans la capitale n'a-t-elle pas prévenu de mouvemens séditieux ? lorsque le silence a été commandé par Louis XV à sa magistrature et à son clergé, dont les querelles insensées divisaient le royaume, n'a-t-il pas fallu multiplier les lettres de cachet ? Ne sont-ce pas elles qui ont fait taire ces partis ridicules et dangereux ? Lorsque les protestans ont désobéi aux lois, et que leurs murmures pouvaient faire craindre des mouvemens, on a fait partir beaucoup de lettres de cachet ; et pourquoi ? le plus souvent pour dérober les réfractaires à des juges qui les auraient punis avec la derniere sévérité.

Un particulier qui a de l'étourderie et du mérite, des principes de vertu et peu d'égards,

outrage un homme dont la place ou le rang devaient lui imposer du respect ; il est puni par une lettre de cachet qui le prive pour quelques jours de sa liberté ; fallait-il le livrer à la justice, qui l'aurait avili par un arrêt ?

Mais, dira-t-on, pourquoi nos lois sont-elles si séveres ? parce que leur sévérité frappe l'imagination et retient le coupable ; parce que le prince fait usage de son droit de faire grace ou de commuer la peine.

Les lettres de cachet en sauvant quelques criminels de la publicité d'une procédure, n'ont-elles pas sauvé l'honneur de plusieurs familles nobles, ou de familles du tiers qui avaient de la considération ?

Ne voyez-vous pas chez vos voisins, les voyageurs, les habitans des campagnes, ceux mêmes des villes, attaqués à tous momens par des brigands, et la crainte de ces attaques troubler le calme de la vie ? Votre police n'entretient-elle pas dans votre capitale immense, peuplée de sages et d'insensés, de riches enviés et envieux, de voleurs adroits, d'indigens sans travail, une paix dont on ne devrait point se flatter de jouir ? C'est pour des ministres déplacés, pour des courtisans disgraciés que les

lettres de cachet sont quelquefois bien séveres; cependant ces ministres, ces courtisans, ne sont punis le plus souvent que par un ordre de faire quelque séjour dans leur province et dans leurs terres. N'avaient-ils pas pour eux des hommes intrigans, qui, dans la capitale et à la cour auraient décrié, gêné, retardé les opérations du gouvernement? Souvenez vous qu'un pere est plus disposé à prévenir les fautes de ses enfans qu'à les punir avec rigueur, et que vous vivez dans la monarchie paternelle. N'oublions pas que nous sommes dans un pays très-étendu, couvert d'un peuple immense, et que pour y maintenir l'ordre et les mœurs, il faut des moyens qui n'étaient pas nécessaires aux petites monarchies de l'antiquité, et aux petites républiques de la Grece.

Qu'il me soit permis de me flatter que le résultat des Etats-Généraux sera le contentement universel. Les sentimens que les trois ordres ont montrés dans les assemblées provinciales, l'esprit qu'on voit dans les mandats des bailliages, le bon sens du royaume que les folies de la capitale n'ont point encore égaré, me garantissent que les députés de l'assemblée seront tels que peut les desirer un vrai citoyen. Ma

vieillesse a duré assez, puisque je vais jouir du plus beau spectacle que puisse demander un philosophe humain. J'aurai vu le roi d'un peuple heureux lui dire : *je sais que vous jouissez du bonheur ; mais ce bonheur je puis l'augmenter peut-être, et je vous assemble pour que vous m'en indiquiez les moyens.* Ce prince ne verra pas arrêter les progrès de la raison, et les représentans d'un grand peuple adopter les opinions qui ne conviennent qu'à l'état sauvage, ou tout au plus à de petites démocraties, semées sur quelques montagnes. J'entendrai, comme on les entendit au tems de Louis XII, les saillies sublimes et touchantes de la reconnaissance d'une famille immense qui tombe aux genoux du meilleur des peres; je verrai les aînés de cette famille, ces nobles toujours disposés aux plus généreux sacrifices, en offrir un grand nombre, et dont il en est, que peut-être il ne faudrait pas accepter ; je les verrai, le reste de mes jours, maintenir l'ordre, inspirer des vertus au reste de la nation, et lui faire oublier, comme ils viennent de le faire, les rigueurs et les caprices de la nature. Le clergé va continuer avec plus de joie et de zele que jamais, à donner au peuple des leçons et des secours. Ces deux ordres

animeront le travail, et le récompenseront noblement. Toutes les classes seront rapprochées, et ne seront point confondues ; les cadets de la grande famille conserveront pour leurs aînés, ce respect qui n'humilie point ceux qui le portent au fond de leurs cœurs, quand il est accompagné de l'amour. Toutes ces classes, attachées à leurs fonctions, occupées de leurs devoirs, contentes d'être bien conduites, n'aspireront point à un excès de puissance ; elles concourront ou séparément ou ensemble, à seconder les vues d'un père aussi raisonnable que tendre. Si ceux qu'il emploie le trompent quelquefois, il recevra des avis respectueux ; alors il faudra pardonner, et se souvenir de cette suite de beaux jours, pendant lesquels on n'a eu que des graces à rendre.

CONCLUSION.

Je termine ici l'analyse historique de la société ; j'y ai présenté les caracteres des gouvernemens auxquels ont été soumis les peuples les plus célebres, et l'effet de ces gouvernemens sur les mœurs et le bonheur des hommes. J'ai marqué l'ascendant de ces penchans qui composent notre amour-propre, et qui ont plus

d'influence encore sur le caractere des sociétés politiques que sur les mœurs de ces individus.

Je reviens à ces penchans ; ils sont le besoin de sentir notre force personnelle, le desir d'acquérir une extrême supériorité, l'amour de l'indépendance, l'amour de l'égalité, le besoin de sentir vivement notre existence.

Je rappelle ces penchans pour apprendre ceux qu'il faut leur opposer, et les empêcher de devenir dangereux. Il faut combattre le besoin continu de sentir notre force personnelle, par le plaisir de sentir notre force de situation. Lorsque nous pouvons penser que nous avons la sécurité de nos personnes et celle de nos biens ; lorsque nous voyons que nous pouvons être secondés dans nos vues, nos desseins légitimes, par les lois, par ceux qui les font exécuter, par ceux qui les donnent, par ceux qui nous éclairent, nous sentons vivement notre force de situation ; alors les différens membres de la société prennent peu-à-peu le caractere qu'ils doivent avoir comme membres de la société.

En vous disant qu'il fallait dans les grandes sociétés opposer au desir de sentir notre force personnelle, le plaisir de sentir notre force de situation, je n'ai point prétendu dire qu'il fallait

affaiblir beaucoup le premier de ces sentimens, mais il faut qu'il se confonde avec l'autre : dans le sauvage, ou parmi nous dans l'égoïste, il sépare l'homme de l'homme. Dans les sociétés bien organisées, l'union de ces deux sentimens nous fait découvrir que nous sommes heureux, parce que nous sommes utiles, parce que nous aimons, parce que nous sommes aimés ; alors ils nous inspirent des principes et des vues, des actions qui sont humaines, patriotiques et justes. C'est à ce moment qu'on peut opposer avec succès aux divers penchans dont je viens de parler, à leurs excès, et aux erreurs qu'ils font naître, un penchant qu'il faut entretenir dans toutes les sociétés ; ce penchant est *l'amour de l'ordre*. J'en ai parlé au commencement de cet ouvrage. Dans l'analyse de l'amour-propre, je le considerais comme un moyen de régler et d'épurer les mœurs ; je le considere ici comme un moyen de nous attacher aux lois, d'aimer notre gouvernement, de penser quelquefois à lui donner la perfection dont le progrès des lumieres l'a rendu susceptible.

Il est difficile d'avoir une passion vive pour l'ordre dans la démocratie ; il y est trop simple et trop peu combattu. Les différentes classes n'y partagent point leurs opinions ; la médiocrité

des jouissances et des maux, l'uniformité de l'emploi de la vie, dispensent d'acquérir un grand nombre de connaissances politiques. On n'y admire point l'ordre, comme dans ces pays où il a fallu beaucoup de combinaisons d'idées pour le former. Le nombre de ceux qui veulent le troubler dans la démocratie, reste longtems sans en avoir les moyens dans les aristocraties, comme est celle de Venise depuis des siecles, et celle de Gênes depuis un siecle.

Dans un pays célebre par ses lois, son industrie, son commerce, ses lumieres de tout genre, etc. on aime l'ordre, on l'admire; il est la passion dominante de toutes les classes des citoyens. J'ai vu dans la monarchie paternelle, cette passion aller quelquefois jusqu'à l'enthousiasme. Les penchans qui pourraient combattre le plus souvent l'amour de l'ordre dans les démocraties, sont l'amour de l'égalité et de l'indépendance; mais les magistrats doivent s'occuper sans cesse à démontrer qu'on n'attente point à l'égalité, et qu'on n'exige que la dépendance nécessaire à la paix de l'Etat. A peine le peuple observe-t-il ces vérités qu'il les sent vivement; et dès qu'il les sent, on lui inspire aisément l'amour de l'ordre. Si les lois excitent quelquefois les murmures d'un citoyen, quand

elles bornent l'usage de ses forces, au moment où il voudrait acquérir de nouvelles jouissances; on lui dit, et il se répete que les lois augmentent sa force pour empêcher qu'on ne lui ravisse les jouissances qu'il veut conserver.

Dans l'aristocratie, l'amour de l'ordre est entretenu par l'attention des souverains à persuader aux sujets, non-seulement qu'on leur assure leur état, mais qu'on cherche à multiplier et à protéger tous les genres d'industrie qui peuvent augmenter leurs fortunes et leurs plaisirs. Les aristocrates ne peuvent trop faire penser au peuple, qu'ils ne conservent leur pouvoir sur lui, que parce qu'ils veulent l'employer pour lui; la seule supériorité qu'ils doivent faire sentir souvent, mais par leur conduite plus que par leurs discours, c'est la supériorité des lumieres politiques; leur état leur impose d'acquérir cette supériorité, et leur en donne le tems et les moyens. Le peuple doit être persuadé qu'en consacrant tous ces momens, ou aux soins de sa subsistance, ou aux manieres d'ajouter à son bien être, il n'a pas le tems d'acquérir les connaissances qu'il faut avoir pour gouverner les hommes.

Dans ces gouvernemens mixtes où les pouvoirs sont balancés, pour combattre tous les

penchans qui tendent à troubler l'ordre, il faut que le peuple soit convaincu qu'aucun des pouvoirs ne peut rien qu'avec le gouvernement et la grande masse de la nation; c'est alors qu'elle a pour l'ordre une véritable passion : rien ne peut l'altérer que des guerres malheureuses, ou quelques-uns de ces événemens imprévus, très-rares chez les peuples que gouverne une sage intelligence.

Dans la monarchie, l'amour de l'ordre est entretenu par les rois, lorsqu'ils inspirent aux différentes classes, l'esprit qui convient à chacune d'elles. Quand la noblesse paie par des services et même par des sacrifices les distinctions dont elle jouit; quand par ses mœurs décentes et par ses manières dignes et polies, elle ajoute au respect qu'on a pour elle; quand par sa générosité et sa bonté elle s'attache les cœurs; quand elle parle au souverain de la situation des peuples, des bonnes institutions qu'on peut faire, des abus qu'on peut réformer; alors elle inspire l'amour de l'ordre au peuple, elle l'inspire au roi qui conserve en elle le même amour.

Il le fait naître, il l'entretient dans le peuple, lorsqu'il l'entretient dans les classes supérieures et en lui-même; il faut qu'il se dise sans cesse,

que sa force personnelle est une force de situation, et que cette force il ne la doit qu'à son peuple ; il faut donc qu'il aime ce peuple et qu'il en soit aimé.

Ce qui peut dans tous les gouvernemens affaiblir l'amour de l'ordre, c'est l'impôt. Il faut que tous les citoyens en pensent deux choses : l'une, qu'il est nécessaire à la conservation de l'Etat, à des entreprises, à des établissemens utiles à l'Etat ; l'autre chose que doit penser le peuple, c'est qu'on a choisi le genre d'impôt le moins onéreux à toutes les classes. Pour répandre ces idées dans la nation, il faut qu'elles soient exprimées dans l'édit qui augmente ou qui établit un impôt ; mais il faut qu'elles y soient exprimées avec le ton de confiance et d'amour, et non avec ce ton de justification que nos ministres actuels font prendre quelquefois au roi.

Il y a aujourd'hui une nécessité d'augmenter l'impôt, à laquelle ne peuvent se dérober les gouvernemens les plus sages ; ils y sont obligés après un certain nombre d'années, et sans qu'il y ait de guerres, ou d'autres causes de dépense. L'abondance de l'or et de l'argent qu'apportent sans cesse du Mexique et du Pérou les vaisseaux espagnols, met nécessairement un

plus haut prix à toutes les denrées et à tous les travaux ; les revenus des particuliers augmentent en proportion, mais il n'en est pas de même du revenu des gouvernemens. Les rois qui auraient de grands domaines seraient dans le cas des autres propriétaires ; mais ils n'y sont jamais s'ils n'ont de revenus que l'impôt.

Je reviens à un de nos penchans qu'on oppose avec succès à nos penchans dangereux ; il vit dans le sauvage avec une médiocre activité ; il est engourdi sous le despotisme, sous une aristocratie tyrannique, sous le gouvernement militaire, dans une démocratie pauvre ; il a été plein d'ardeur et couronné de gloire dans la démocratie d'Athenes ; il a presque toujours été animé, encouragé, récompensé par les monarques de France ; ce penchant est la curiosité.

Elle peut avoir deux objets différens, le physique et le moral. Quand elle s'occupe des objets physiques, elle fait connaître le ciel, les astres, les élémens, leur action, leurs mélanges et les résultats de ces mélanges ; elle fait inventer des arts et des instrumens avec lesquels l'homme perfectionne son logement, ses vêtemens, ses alimens ; elle multiplie toutes nos jouissances ; elle diminue le nombre de nos

privations ; elle prévient ou corrige les rigueurs de la nature ; elle supplée à ses bienfaits.

Quand l'objet de la curiosité est moral, l'homme s'étudie, il étudie son semblable, ses rapports avec lui, et leurs rapports avec tous les êtres. Il connaît peu-à-peu les causes qui ont fait naître les sociétés, et ce qui les rend plus ou moins heureuses ou durables. Il découvre, avec le tems, que si elles sont constituées d'après leurs rapports avec leur étendue, leur climat, leur situation, la force de leurs voisins, leurs propres forces ; si elles sont bien administrées, toutes ces sociétés peuvent rendre l'homme heureux, et tendront toutes à se perfectionner.

L'invention de l'imprimerie et celle des papiers publics, ont fait connaître tous les peuples. L'usage introduit depuis peu de savoir plusieurs langues et de connaître les philosophes, les littérateurs, les poëtes de toutes les nations ; cet usage a trop infatué les différens Etats de l'Europe, de dogmes qui leur sont étrangers, d'opinions et d'habitudes qu'ils ne doivent point prendre. Apprenons quels sont les préjugés, les opinions, les habitudes, comme soumis à tel ou à tel gouvernement :

ce

ce peut être la matiere d'un livre élémentaire, d'une espece de catéchisme qui n'est pas difficile à faire, et qui est plus nécessaire en France qu'ailleurs ; l'instruction alors nous aura servi à rester sans regret à-peu-près ce que nous sommes, un peuple animé et tranquille, actif et bon, brillant et fidele.

Il y a une passion que j'oppose à la force des penchans dangereux, c'est l'émulation ; elle naît de l'amour de l'égalité, et même du desir de notre supériorité ; il est rarement nécessaire, et il serait difficile de l'introduire dans les petites démocraties sans commerce. Dans celles qui auront plus d'étendue ou d'industrie on peut y exciter l'émulation, pour y augmenter l'amour du travail, des mœurs plus aimables et le mérite des artistes. Dans les aristocraties il y a trop de distance entre les deux ordres qui les composent, pour que l'un puisse devenir facilement l'émule de l'autre ; cependant, quand le premier se rapproche du second par ses manieres, quand il cherche à lui plaire après l'avoir servi, il peut lui inspirer l'émulation, l'amour de la patrie et de l'ordre établi.

Il est aisé d'introduire cette passion dans la

monarchie : je l'ai vue entre les nobles, le clergé, la magistrature, l'ordre mitoyen ; il y en a quelquefois entre les provinces, et plus souvent à l'armée, entre les régimens ; le souverain peut entretenir aisément et modérer cette émulation par des marques d'estime, des actions de graces, quelques faveurs qui ne blessent point les lois. Cette émulation entre les corps augmente celle qui peut être dans les individus ; elle donne à l'ame une force et une élévation qui se montrent par la tendance au bien, au mieux, à tout ce qui approche de la perfection.

L'émulation est souvent l'effet de l'admiration ; alors elle multiplie dans un pays le nombre des hommes qui tentent de devenir illustres par des talens, de belles actions, de beaux ouvrages, par la perfection morale. Elle peut naître dans tous les gouvernemens, et même dans la démocratie, quand l'espece de gloire à laquelle on prétend ne conduit pas à la puissance.

Il y a un penchant qui s'oppose avec un grand succès aux penchans dangereux dans la société ; ce penchant est la pitié : la nature l'inspire dans tous les gouvernemens et même

chez les sauvages. Mais selon les lois et les constitutions elle doit avoir un caractere particulier et des formes différentes. Dans la démocratie où la supposition de la parfaite égalité subsiste toujours, la pitié peut se montrer dans toute sa simplicité; elle n'inquiete pas l'amour propre de celui qu'elle soulage. Il voit encore son égal dans son bienfaiteur; c'est un frere qui oblige son frere. La reconnaissance de l'homme soulagé n'est pas fort tendre, mais elle l'est assez pour défendre son cœur de l'envie. Dans l'aristocratie, lorsqu'un homme de l'ordre souverain est utile à l'homme du peuple, il doit paraître heureux du bien qu'il vient de faire; il doit montrer au pauvre plus d'estime et de bienveillance que de pitié. Les sénateurs de Venise sont des modeles dans l'art de n'humilier jamais ceux qu'ils viennent de secourir. Dans la monarchie, la généreuse noblesse espagnole prodigue à quiconque a des besoins, ses bienfaits, ses marques de considération et d'amour. Elle donne trop, sans doute; il y a en Espagne trop de pauvres persuadés que pour vivre contens, le travail ne leur est pas nécessaire : le clergé dans ses secours n'y a pas plus de mesure que la noblesse; mais

c'est de la part de Dieu qu'il donne; ce motif du bienfaiteur ne console pas autant le malheureux que les égards et les discours polis et tendres des grands. Les nobles en France, avec celui qui a besoin, ont dans leurs actions et dans leurs manieres la générosité de la noblesse espagnole. Les hommes du troisieme ordre qui se sont enrichis font travailler, payent et secourent avec graces. Il n'y a pas, à cet égard, de réproches à faire au clergé. L'espece de pitié qui n'humilie jamais, qui concilierait les cœurs du malheureux, ce serait celle qui, par des discours tendres, quelques soins affectueux, irait consoler l'homme des dernieres classes, de la perte d'un fils, d'une épouse, d'une mere, de ces chagrins enfin qu'on éprouve dans tous les états, et dont la fortune ne peut préserver.

Il y a un de nos penchans qu'on peut souvent employer avec succès, dans tous les pays où il y a des classes différentes; ce penchant est l'imitation. Cette aristocratie sans pouvoir souverain, qui se forme nécessairement dans les monarchies, et qui a des possessions, des titres, des honneurs à conserver, est composée d'une noblesse illustre, et de familles opu-

lentes, auxquelles on peut associer les chefs du clergé, et les membres des grands corps de magistrature ; ces classes doivent seconder le souverain dans l'intention de se faire obéir, et de donner au peuple les mœurs qui lui conviennent dans le gouvernement où il vit.

Dans les tems féodaux ou sans lumieres, avant le christianisme et la chevalerie, les seigneurs pouvaient-ils inspirer à leurs vassaux d'autres sentimens que la crainte ? pouvaient-ils leur montrer quelque déférence, et un intéret sensible ? Le barbare ne sait point descendre. Mais aujourd'hui que le peuple voit dans les mœurs et les manieres des premiers ordres de la politesse et de la bonté, il peut les aimer ; il voit en eux des hommes qui ont la volonté et le pouvoir de l'obliger et de le réprimer ; il voit en eux des hommes heureux, il veut les imiter. Le peuple imite ; et sans en avoir le dessein, il prend quelque chose des idées, des mœurs, des manieres des hommes d'un ordre supérieur. Les habitans des villes, ceux des campagnes ont en France les uns avec les autres quelques nuances d'aménité : ils ont des égards les uns pour les autres ; ils en ont pour le sexe le plus faible, pour les vieillards et

même pour le pauvre. Ils ont en général conservé beaucoup d'amour pour la monarchie; mais cet amour doit s'affaiblir, parce qu'il ne leur est pas assez inspiré par l'exemple des premiers ordres. Chez ceux-ci le ton frondeur domine, la censure du gouvernement y est commune dans toutes les maisons; cette censure est faite en présence des domestiques, et ceux-ci la font passer dans la classe du peuple.

Vous, que votre naissance, vos places, votre fortune élevent au-dessus de la multitude; sachez, quand il le faut, la ramener à ses devoirs; sachez la persuader, et conserver en elle les opinions qui lui sont nécessaires pour son bonheur et pour le vôtre.

Je trouve que dans tous les gouvernemens, on n'a point fait assez pour répandre dans le peuple, les vérités qui lui sont nécessaires pour l'attacher aux lois; c'est ce que ferait l'ouvage dont j'ai parlé tout à l'heure : mais il serait encore insuffisant, sans le catéchisme du citoyen; qu'il soit dès l'enfance dans toutes les mains, et qu'ensuite il reste dans toutes les têtes. Cet ouvrage est plus nécessaire que celui dont j'ai parlé.

Cependant, vous qui êtes dans les premieres

classes, souvenez-vous toujours que la corruption ou la vertu passent rapidement dans les états subalternes, quand les premiers sont corrompus ou vertueux, et que les leçons sans vos exemples seraient insuffisantes ; donnez toujours à vos inférieurs une grande consolation, celle de vous estimer. Lorsque vous êtes citoyens, justes, humains, généreux, ajoutez au plaisir de l'être, celui de voir que vous êtes imités.

Il y a encore un ressort bien puissant, qui peut agir dans tous les gouvernemens, et les conserver, c'est la religion. J'ajouterai quelque chose à ce qu'a dit Montesquieu sur la religion, qui convient aux monarchies. Il faut une religion dans le clergé de laquelle il y ait des dignités, des rangs, un peuple, enfin une subordination graduée; telle est la religion catholique.

Rome ne prétend plus à l'empire universel; elle peut seconder les rois dans l'intention de maintenir l'ordre, le calme et les mœurs : on a beaucoup à en espérer, rien à en craindre. De jour en jour elle s'occupera moins des dogmes, et davantage de leurs effets moraux; elle tendra surtout à entretenir cette fraternité, cette bienveillance qui rendent le christianisme

respectable et cher à la philosophie même.

Il y a certain vice qui s'introduit dans une nation ; il y a certaine vertu qui commence à s'y affaiblir : le clergé de la monarchie s'en appercevra ; il attaquera ce vice, il prêchera cette vertu. La vertu qui contribue le plus à rendre florissans tous les empires, c'est l'amour du travail. C'est sans doute au souverain et aux premieres classes à l'exciter ; mais la religion peut y contribuer beaucoup : elle doit le commander au nom de Dieu. L'ennemi du travail doit voir sans cesse son malheur dans ce monde et dans l'autre. Il faut prendre plus d'un chemin pour arriver à la vertu, et de la vertu au bonheur. L'amour du travail est un des plus sûrs et des plus faciles. C'est la passion qui combat le mieux le besoin de sentir vivement notre existence. Je sais que ce penchant est remis dans l'ordre, par les mêmes moyens que j'ai indiqués pour vaincre et diriger les autres penchans dangereux : voilà pourquoi je n'ai rien dit de celui-ci. Mais je ne dois point ne pas observer que l'amour du travail, les sentimens vifs d'espérance ou de crainte qu'inspire la religion, les amusemens, les jeux, la danse, quelques spectacles suffisent

pour préserver le peuple de ce desir des grands mouvemens de l'ame, dont l'homme est toujours avide.

Il y a quelques moyens de faire aujourd'hui le bonheur des peuples, qui n'existaient pas autrefois ; le progrès général des lumieres, l'esprit de tous les gouvernemens, la situation de l'Europe les ont rendus possibles.

Le système de la politique est changé; les grandes puissances n'ont plus cet amour des conquêtes, qu'elles ont eu dans les tems de barbarie. Alors une nation sans commerce et sans industrie, mais puissante par le nombre de ses soldats et par son esprit militaire, lorsqu'elle avait porté ses frontieres jusqu'à celles d'une nation riche et industrieuse, en voulait tenter la conquête. Les grandes puissances de l'Europe, depuis long-tems, n'ont plus fait la guerre dans ce dessein ; leurs guerres ont presque toujours été inspirées par la crainte de quelque nation souvent inférieure, souvent éloignée. Dans les tems anciens on conservait une inquiétude féroce, et on semblait croire qu'il fallait tout envahir pour n'avoir rien à craindre.

On pense aujourd'hui en Europe que les

différens Etats y resteront long-tems dans le rapport qu'ils ont entre eux : les faibles sont soutenus par leurs alliés contre la nation puissante qui voudrait les attaquer. Si cette nation avait encore envie de s'aggrandir, elle serait abandonnée par ses alliés qui s'uniraient à ses ennemis.

Les grands empires ont acquis de la solidité par leur modération, et les Etats faibles par leur fidélité à leurs engagemens.

Il y a une vérité trop peu sentie et dont j'ai déjà dit quelque chose ; c'est qu'il n'y a pas de nation qui ne gagne à l'enrichissement de toutes les nations. Il n'est pas très-éloigné peut-être, ce tems où le commerce qui est encore un pays en litige, qu'on se dispute par la guerre ou par des traités frauduleux, sera une source nouvelle de bons offices mutuels. Les nations voisines qui ont trop encore de jalousies de commerce, sentiront mieux combien elles se doivent de découvertes, d'arts nouveaux, enfin de jouissances angmentées ou perfectionnées. Le sentiment de cette vérité doit substituer la bienveillance à l'envie, la reconnaissance ou l'espérance à la crainte ; ainsi le commerce répandra chez les peuples des dispositions pacifiques et l'humanité.

Un autre cause entretiendra encore l'amour de la paix; ce sont les frais énormes que coûte aujourd'hui l'entretien des grandes armées. On ne peut faire souvent la guerre sans accabler le peuple d'impôts. Cette habitude du desir de la paix introduira quelque morale dans les traités politiques; les gouvernemens prendront peu à-peu quelque chose de la conduite que leur rend nécessaire cet état de nature dans lequel ils sont toujours les uns envers les autres. L'uniformité, la communauté des intérêts leur donnera souvent de la bonne foi.

Dans les gouvernemens où domine la religion catholique, elle ne tentera pas aujourd'hui de nous occuper de ces disputes inintelligibles qui détournent des études essentielles de la morale et des matieres de gouvernement. Qu'elle prêche, au nom de l'évangile, toutes les vertus sociales, l'amour des lois, des magistrats souverains, etc.; elle peut rendre certaines pratiques plus utiles qu'elle ne le sont encore. Que les prêtres y commandent l'exercice de la vertu opposée au vice qui s'introduit; qu'ils obligent l'envieux à louer; l'avare, à payer cher le travail et à donner. Celui qui a des mœurs licentieuses sera invité à des

travaux, à des études, à des soins utiles à sa patrie ou au pauvre honnête. C'est surtout la classe supérieure du clergé qui peut faire naître dans le peuple les sentimens qu'il doit avoir. Ces hommes qui parlent au nom de Dieu, conserveront, s'ils le veulent, une utile importance. L'usage le plus agréable de leur vie, sera l'exercice de leur libéralité. Que ceux d'entre eux qui n'étaient pas très-humains deviennent charitables; ils ne courent pas au-devant du pauvre, mais ils le recoivent dans leurs bras. Qu'ils lui disent: la patrie, le magistrat ou le roi m'ont donné des richesses, à condition que je les partagerais avec vous; le pauvre arrosera leurs mains de ses larmes reconnaissantes, et il aura une raison nouvelle de respecter et de bénir ses souverains.

Que les religions conservent leur culte, et autant que cela sera possible, qu'elles en augmentent la pompe.

Rome est encore la ville de la terre, où le plus grand nombre des beaux arts est porté au premier degré de perfection. Que cette ville célebre conserve avec respect les chef-d'œuvres dont elle est remplie, et que le pontife encourage assez les arts pour faire naître des

chef-d'œuvres nouveaux ; que ces beaux arts ramenent le citoyen aux vertus patriotiques, aux vertus morales, au respect pour la religion ; que les tableaux ou les statues ne soient pas seulement pour les grands, les riches ou le peuple, des objets de dissipation ; qu'ils leur donnent des leçons, qu'ils leur présentent des modeles ; qu'en Italie et en France ils étalent moins aux yeux des spectateurs, l'habitant des cloîtres, ou l'homme farouche et isolé qui prie et jeûne dans les déserts, que les grands hommes distingués par l'amour de la patrie et par l'exercice des vertus sublimes.

Je crois qu'en exécutant le projet du catéchisme universel, et des ouvrages moraux qui l'expliquent ou le persuadent, j'ai suivi exactement les idées que devait faire naître en moi l'analyse de l'homme. Je n'ai point perdu de vue les passions, l'art de les choisir, de les diriger, de les modérer, de les exalter, de les opposer l'une à l'autre, et de les vaincre. Je continue à penser que cet art perfectionné servirait à conserver de belles mœurs et à rendre heureux par la jouissance des vertus.

Dans l'analyse historique de la société, j'ai

toujours été plus ou moins occupé de cet instinct de l'homme, de ces penchans essentiels qui composent notre amour-propre, et dont le souverain, dans tous les gouvernemens, doit connaître les inconvéniens et savoir faire un usage heureux; dans cette conclusion, je parle avec quelques détails d'autres penchans utiles, qu'il faut savoir opposer à ceux qui peuvent nuire. Cette science est nécessaire à ceux qui gouvernent, et ne doit pas rester étrangere à ceux qui obéissent. Les législateurs ne doivent jamais perdre de vue ces penchans; ils doivent apprendre à régler, exciter, modérer leur action.

Lorsque j'ai voulu faire une copie exacte de cet ouvrage pour le donner au public, j'ai vu qu'il méritait d'être corrigé; mais j'ai senti mon insuffisance: elle a été fort augmentée par la faiblesse de mon âge. Ma mémoire n'est plus fidelle; il m'a fallu souvent renouveller les mêmes recherches, et je ne suis pas assuré d'en avoir fait toujours le meilleur usage. Mes yeux et ma main se refusent à mon travail; et ma fortune ne me permet plus d'avoir un copiste ou un lecteur. Il est vraisemblable que je n'aurais pas donné ce livre même avec les imperfections

que je lui laisse, si un homme plein d'esprit, de goût, de philosophie, de bonté, de générosité, n'avait bien voulu m'honorer de quelques critiques utiles, et suppléer en partie à la faiblesse de mes organes. Je lui en rends mille actions de graces; cet homme n'est pas assez connu du public, mais il le sera, dès qu'il voudra l'être.

On m'a vu souvent, dans le cours de cet ouvrage, indiquer les progrès des mœurs et de la science du gouvernement. J'ai cru voir l'homme plus éclairé devenir meilleur et plus heureux.

Depuis que le plus grand nombre des démocraties compose ses assemblées de députés et de propriétaires, ces assemblées ne seront pas aussi tumultueuses, et aussi suceptibles de l'esprit de parti qu'elles l'étaient autrefois. La démocratie pourra être le gouvernement d'un pays de quelqu'étendue. L'aristocratie dans quelques républiques modernes, me paraît parvenue à-peu près au degré de perfection où ce gouvernement peut atteindre. La monarchie avertie par les assemblées administratives des provinces, et par une magistrature chargée de faire conserver les lois les plus esentielles;

animée par une noblesse généreuse, brave, bienfaisante et polie, et par les premiers hommes de son clergé, qui veillent à rendre les mœurs plus pures, comme la noblesse les rend plus brillantes et plus aimables; la monarchie sera celui des gouvernemens où le peuple même jouira le mieux de la vie; ce sera le pays où tous les propriétaires et tous les états seront affables, gais, pleins de vertus et de graces.

Je n'ai pas prétendu que sous tous les gouvernemens, l'homme s'éleverait à une perfection politique et morale, dont je ne le crois pas susceptible; il conservera ces penchans qui s'opposeront quelquefois au bien général; il aura ces passions qui le détourneront de la route qu'il voulait suivre; il aura les illusions de ces passions, qui lui ôteront une partie de sa décence, et du sage emploi de la vie; il aura les illusions de l'égoïme qui le conduiront à l'injustice. N'y a t-il pas toujours dans les hommes des premieres classes quelque grand ou quelque riche qui abusera de son crédit et de sa considération? Quel est l'homme qui commandera toujours à la colere et à la vengeance? Seront-ils communs, ceux

ceux qui sauront substituer à la haine, ce juste et froid éloignement que méritent de nous ceux qui ont tenté de nous flétrir ou de nous nuire? Qui est-ce qui verra toujours bien, et dans le moment où il le faut, que tel vice ou telle passion dangereuse va prendre en lui la place de quelque vertu ? L'homme dans tous les gouvernemens, et surtout dans la monarchie paternelle, peut ajouter encore quelques degrés à la perfection de son caractere et à son bonheur. Mais ces degrés ne sont pas en grand nombre; *il y aura un tems*, a dit Zoroastre, *où tous les hommes parleront la même langue, auront le même gouvernement, et seront parfaitement heureux*. Ne remplissons pas l'esprit humain de chimeres; elles ne serviraient qu'à nous dégoûter de notre état présent. Nous avons fait quelques découvertes, sachons en jouir. Nous savons aujourd'hui que le peuple dans lequel on voit l'amour du travail, la justice, le courage, peu d'envie et une grande disposition à aimer, est le peuple le plus heureux de la terre. Augmentons encore nos vertus, mais restons contents d'être hommes; ne prétendons pas devenir des dieux. C'est une belle machine que l'aérostat; cherchons quelques moyens de

la perfectionner et d'en faire usage, mais ne concevons pas la folle espérance de nous en servir un jour, pour aller souper dans la lune, ou passer quelques jours à la campagne, chez nos amis de Saturne et de Jupiter.

Fin du quatrieme volume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES QUATRE PREMIERS VOLUMES.

PREMIER VOLUME.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE..... Page 1.

ANALYSE DE L'HOMME.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION..... 53

SECTION Ire. *Des sens*..... *Ibid.*

SECT. II. *Des plaisirs et des douleurs que les sens peuvent donner par les rapports qu'ils ont entr'eux*..... 56

SECT. III. *Du sommeil*..... 57

SECT. IV. *De l'influence des plaisirs et des douleurs qui sont l'effet des sens sur notre ame et sur la société*..... 58

SECT. V. *De l'amour-propre*..... 62

SECT. VI. *De l'entendement*..... 65

SECT. VII. *Des penchans*..... 72

SECT. VIII. *De la curiosité*..... 73

SECT. IX. *De la crédulité*..... 74

SECT. X. *Du penchant à la superstition*.... 77
SECT. XI. *Du penchant à l'imitation*.... *Ibid.*
SECT. XII. *Du penchant à la société*..... 79
SECT. XIII. *De la pitié*..... 82
SECT. XIV. *De l'amour de l'indépendance et de l'égalité*..... 83
SECT. XV. *De l'amour de l'ordre*..... 85
SECT. XVI. *Du ridicule*..... 87
SECT. XVII. *Du penchant au mouvement et aux sons mesurés*..... 88
SECT. XVIII. *Des passions*..... 89
SECT. XIX. *Réflexions sur les passions de l'état sauvage, comparées avec les passions des sociétés plus ou moins avancées*..... 100
SECT. XX. *Du climat*..... 112
SECT. XXI. *Du caractère*..... 117
SECT. XXII. *De l'habitude*..... 120
SECT. XXIII. *De l'instinct de l'homme*... 124
SECT. XXIV. *De l'opinion*..... 126
SECT. XXV. *De la conscience*..... 133
SECT. XXVI. *Du bonheur*..... 137
SECT. XXVII. *De la raison*..... 151
SECT. XXVIII. *L'homme dans tous les âges*. 156

ANALYSE DE LA FEMME.

LIVRE SECOND.

INTRODUCTION..... 169

DIALOGUES entre le philosophe Bernier et mademoiselle de l'Enclos.

Dialogue premier. *De la constitution physique des femmes, de leurs sens, de leur imagination, de leur esprit.* 172
Dialogue second. *Sur les causes, le genre des passions des femmes et leur caractère.* 190
Troisieme entretien. *Sur les passions et les vertus des femmes.* 217
Lettre de Bernier à mademoiselle de l'Enclos. 243

DE LA RAISON *ou* PONTHIAMAS.

INTRODUCTION 259
De la raison ou Ponthiamas 265
Discours de Kiang-Tse 273
Mémoire de Tsou-Chou 286

DEUXIEME VOLUME.

LE CATÉCHISME UNIVERSEL.

INTRODUCTION 1
Dialogue Ier 17
Dialogue 2e 22
Dialogue 3e 28
Dialogue 4e 34

Dialogue 5e..... 39
Dialogue 6e..... 45

LES PRÉCEPTES.

CHAP. Ier. *Des devoirs de l'homme envers lui-même*..... 51
CHAP. II. *Des devoirs envers les hommes*... 53
CHAP. III. *Des devoirs envers la patrie*.... 57
CHAP. IV. *Des devoirs des enfans envers leurs peres et meres*..... 61
CHAP. V. *Des devoirs mutuels des époux*... 65
CHAP. VI. *Les devoirs des peres et meres envers leurs enfans*..... 69
CHAP. VII. *Les devoirs des parens les uns envers les autres*..... 74
CHAP. VIII. *Aux parens éloignés*..... 76
CHAP. IX. *Les devoirs des amis*..... 77
CHAP. X. *Les devoirs des maîtres envers leurs domestiques*..... 81
CHAP. XI. *Les devoirs des domestiques*.... 85
De l'examen de soi-même..... 89

COMMENTAIRE SUR LE CATÉCHISME.

INTRODUCTION..... 121
Qu'est-ce que le bonheur?..... 127
Tous les hommes ont-ils également l'amour-propre?..... 128

Tous les hommes ne savent pas s'aimer..... 129
Les hommes qui s'aiment bien, sont ceux qui cherchent à se connaître, et qui ne séparent pas leur bonheur du bonheur des autres hommes.... 130
Comment peut-on être content de soi?..... 132
Clinias et Antenor..... 138
Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, l'homme a toujours besoin des hommes..... 148
La société est un nombre d'hommes rassemblés pour se secourir, se défendre et s'aimer; la France est une société; l'Angleterre, la Suisse sont des sociétés..... 149
La justice est une disposition à nous conduire envers les autres, comme nous desirons qu'ils se conduisent envers nous..... 151
La vertu est une disposition habituelle à contribuer au bonheur des autres..... 152
Journal de la vie d'un homme de bien..... 153
Le vice est une disposition à sacrifier à notre intérêt mal-entendu ce que nous devons à nos semblables..... 161
L'ordre est l'assemblage des lois, des regles et des usages établis pour le maintien de la société. 166
Le jeune Anglais à Florence..... *Ibid.*
Les passions sont des sentimens vifs ou de quelque durée..... 173
Les passions vicieuses sont l'orgueil, etc..... 175

Abdul-Kadir et Rostan..... 181
La colere est un sentiment vif et pénible que nous font éprouver ceux qui nous nuisent, ou ceux en qui nous supposons le dessein de nous nuire. 184
Le pere et ses deux fils..... 186
La haine est une colere continuée, mais moins vive; c'est un desir permanent du malheur de ceux qui en sont les objets..... 193
La vengeance est un desir violent de rendre le mal qu'on a reçu..... 198
Dorothée et Élise *ou* les deux Sœurs..... 204
L'envie est un sentiment triste que nous inspire le bonheur ou le mérite des autres..... 209
Ricardo ou l'Envieux, anecdote napolitaine.. 217
La pusillanimité est une disposition habituelle au sentiment de la peur..... 220
Effet de la peur sur un enfant..... 225
La paresse est la haine du travail que la nature et la société nous imposent..... 229
La méchanceté est le sentiment de l'ame qui se complaît au malheur des hommes..... 240
La cruauté est le sentiment de celui qui se plaît à faire souffrir aux hommes l'excès des douleurs... 247
La médisance a pour cause l'orgueil, l'envie, la haine, etc. enfin une de ces passions qui n'ont pas encore rendu l'homme méchant, mais tout prêt à le devenir..... 250

Les principales causes du mensonge sont la faiblesse, qui veut cacher ses fautes; le desir désordonné d'acquérir un bien, un avantage; la crainte excessive d'un mal; la paresse, la vanité, etc. . 254
La présomption est un faux jugement qui nous exagere nos forces. 260
Les causes de l'ingratitude sont l'orgueil, l'envie, la paresse, l'amour effréné du plaisir, la légéreté, la cupidité, etc.
Cléon et Protogene. 266
Le jeune Félix. 270
Georges et Marcel ou les deux Freres. . . . 272
L'inquiétude est une crainte vague des événemens, une incertitude dans notre volonté, accompagnée d'un besoin d'action. 277
Le chagrin et la tristesse sont des sentimens fâcheux qui prouvent notre faiblesse dès qu'ils sont trop durables. 282
La superstition est la crainte des puissances invisibles. 307
La Dévote. 311
La vanité est odieuse ou ridicule. 330
Tableau d'une nation vaine. . . . . *Ibid.*
Le Français qui voyage en Italie pour sa santé. 337
Le desir des richesses est-il un vice ou une vertu? 340
Hégesippe et Phérécrate, fils de Ctésiphon. . 341
L'ambition est-elle un vice ou une vertu? 354

Ali-Tomin, ministre d'Abas, roi de Perse.. 355
Orazius..... 363
Et l'amour de la gloire, qu'en direz-vous ? .. 368

TROISIEME VOLUME.

COMMENTAIRE SUR LE CATÉCHISME.

Deuxieme partie..... 1
Qu'est-ce que le sentiment qu'on appelle pitié ?.. 4
Cléone, ou la Femme trop compatissante.... 5
L'amour, une des premieres vertus, comment ? .. 7
L'amour pour les peres et meres..... 9
L'amour des freres..... 15
L'amour des époux..... 25
L'amour pour les enfans..... 46
L'amour de la patrie..... 56
Mort de Caton d'Utique..... 64
L'amour du travail..... 67
Extrait d'un manuscrit arabe..... 68
L'amour de l'ordre..... 70
L'amour de l'honneur..... *Ibid.*
L'amitié..... 73
La reconnaissance..... 101
Anguilara et Sainville, ou les effets de la reconnaissance..... 102 à 144
De l'émulation..... 145

L'admiration. 150
La bienveillance. 159
Babouc 175
De la bonté. 181
La générosité. 185
Barmécide et Mohu. 187
Conclusion. 199

ANALYSE HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

INTRODUCTION. 220
De la démocratie à la naissance des sociétés... 229
Des premieres aristocraties. 240
De la monarchie. 245
De la monarchie qui succede à l'aristocratie.. 250
De la monarchie qui succede à la démocratie.. 254
De la monarchie, née de la conquête. 256
Des théocraties. 262
De quelques découvertes qui influent sur la société et sur les gouvernemens. 277
L'Egypte. 284
De l'ancienne monarchie des Perses. 306
De la Chine. 329
Des effets de la philosophie chez les Grecs.... 358
Lacédémone et Licurgue. 366
Athenes et Solon. 386
Syracuse et Dion. 395
Corinthe et Timoléon. 399

Rhodes..... 402
Thebes..... 404

QUATRIEME VOLUME.

ANALYSE HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Carthage..... 1
Rome..... 15
Le gouvernement féodal..... 36
Des Normands..... 67
De l'Italie et de la République de Florence..... 75
Gênes..... 82
Venise..... 89
Des progrès de l'autorité des rois, et de la liberté des peuples sous le gouvernement monarchique... 107
Des Républiques suisses..... 151
Continuation des progrès de la monarchie..... 175
Henri IV..... 221
La Hollande..... 230
De l'Angleterre..... 257
Louis XIII..... 283
Louis XIV..... 298
Louis XV..... 322
Louis XVI..... 347
De ce que je demande aux états-généraux..... 361
Conclusion..... 392

FIN DE LA TABLE.

CORRECTIONS,

CHANGEMENS ET ADDITIONS,

DU TOME QUATRIEME.

SUITE DE L'ANALYSE HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ, *page* 4, *ligne* 2, au lieu de, dans, *lisez :* quand.

Page 12, *ligne* 19, après ces mots, leur tems, *mettez* un point et virgule au lieu d'un point.

Page 15, *dernière ligne*, après ces mots, du monde, *mettez* un point.

Page 16, *ligne* 2, aprés le mot Zaïre, mettez une virgule, et après ces mots, elle a opprimé, *mettez* un point.

Page 19, *derniere ligne*, *effacez* : souvent.

Page 21, *ligne* 7, au lieu de, en exerçant, *lisez* : en cultivant.

Page 34, *ligne* 19, au lieu de, les lois, *lisez* : ses lois.

Même page, *derniere ligne*, *effacez* : même.

Page 40, *ligne* 12, au lieu de, en imposaient, *lisez :* imposaient.

Page 44, *ligne* 19, au lieu de, l'éclairer, *lisez :* s'éclairer.

Page 46, *ligne* 14, au lieu de, n'auraient-ils tenté, *lisez* : n'auraient-ils pas tenté.

Page 51, *ligne derniere*, au lieu de, la récolte avec son seigneur, *lisez* : la récolte de sa terre avec son seigneur.

Page 53, *ligne* 9, au lieu de, fut respecté, *lisez :* fut répété.

Page 59, *ligne avant-derniere*, au lieu de, qu'il adoraient, *lisez :* qu'ils adoraient.

Page 74, *ligne* 7, après ces mots, de beaux mouvemens ; *mettez* : étaient-ils heureux ?

Page 77, *ligne* 18, au lieu de, des débris, *lisez :* les débris.

Page 85, *ligne* 17, au lieu de, Bouanegra, *lisez :* Bocca negra.

Page 88, *ligne* 5, au lieu de, juss, *lisez :* justes.

Page 91, *ligne* 24, au lieu de, devoir avait, *lisez :* devait avoir.

Page 103, *ligne derniere*, au lieu de, il y entre, *lisez :* il entre.

Page 111, *ligne derniere*, au lieu de, accorder, *lisez :* céder.

Page 114, *ligne* 15, au lieu de, l'art de la rendre, *lisez :* l'art de rendre la nation.

Page 119, *ligne* 2, au lieu de, plus graves, *lisez :* tolérables.

Page 120, *lignes* 15 et 16, après ces mots, eût été vaincu, mettez une virgule, et après ceux-ci, en traitant séparément avec tous, mettez un point.

Page 128, *ligne derniere*, au lieu de, s'occupaient, *lisez :* tentaient.

Page 135, *ligne* 24, au lieu de, désertaient, *lisez :* détestaient

Page 141, *lignes* 10 et 11, au lieu de, des suivans, *lisez :* des siècles suivans.

Page 162, *avant-derniere ligne*, au lieu de, mode, *lisez :* fantaisie.

Page 166, *ligne* 15, au lieu de, de leur faire faire, *lisez :* leur font faire.

Page 167, *avant-derniere ligne*, au lieu de, qu'il l'est Glaris, *lisez :* qu'il l'est à Glaris.

Page 168, *ligne* 10, au lieu de, de ce pays extraordinaire, *lisez :* de leur pays.

Page 175, *ligne* 18, au lieu de, confient, *lisez :* confiassent.

Page 177, *ligne derniere*, au lieu de, courtisannes, *lisez :* courtisans.

Page 189, *ligne* 2, *effacez* : assez.

Même page, *ligne* 18, après il n'est pas, *lisez :* assez.

Page 192, *ligne premiere*, au lieu de, il retira, *lisez :* le roi retira.

Page 195, *ligne* 3, quant à langue, *lisez :* quant à la langue.

Page 196, *ligne* 15, après craindre, *ajoutez :* beaucoup.

Page 201, *ligne* 12, *effacez* : certaines.

Même page, *ligne* 13, *effacez* : certaines.

Page 204, *ligne premiere*, au lieu de, il venait, *lisez :* il verrait.

Page 205, *ligne* 22, au lieu de, Malberg, *lisez :* Mulberg.

Page 208, *ligne premiere*, au lieu de, rarement, *lisez :* peu.

Page 217, *ligne* 15, après le mot souvent, *effacez* : y.

Page 219, *ligne* 22, au lieu de, la ligue, *lisez* : la religion.

Page 225, *ligne* 15, *effacez* : tranquillement.

Même page, *ligne* 17, au lieu de, lesquels, *lisez* : lesquelles.

Page 239, *ligne* 25, au lieu de, les entretenait, *lisez* : l'entretenait.

Page 245, *ligne* 14, au lieu de, n'y, *lisez :* ne.

Même page, *ligne* 18, au lieu de, celui, *lisez* : celle.
Page 248, *ligne* 23, au lieu de, ces, *lisez* : ses.
Page 249, *ligne* 13, au lieu de, luxe, *lisez* : lucre.
Page 256, *ligne* 6, au lieu de, ces, *lisez* : ses.
Page 273, après ces mots, trop souvent, *ajoutez* : chez l'étranger.
Page 274, *ligne* 24, au lieu de, leurs terres, *lisez* : leur tems.
Page 277, *ligne* 15, après ces mots, besoins calculés, *supprimez* la virgule.
Page 283, *ligne* 15, au lieu de, forçait à les respecter, *lisez* : forçait à le respecter.
Page 285, *ligne* 21, au lieu de, aux trônes, *lisez* : au trône.
Page 287, *ligne* 17, *effacez* depuis ces mots, ce qui me fait, etc. jusqu'à la fin du même alinéa.
Page 292, *ligne* 23, au lieu de, faites, *lisez* : saines.
Page 295, *ligne* 5, au lieu de, l'impunité, *lisez* : l'importunité.
Même page, *ligne* 18, au lieu de, imité, *lisez* : imitée.
Page 297, *ligne* 18, au lieu de, éclairer, *lisez* : régler.
Page 298, *ligne* 24, au lieu de, précepteur, *lisez* : recteur.
Page 301, *ligne* 16, *effacez* : et peut-être remplir la place.
Page 304, *ligne* 19, au lieu de, qui la, *lisez* : qui.
Page 308, *lignes* 25 et 26, au lieu de, montrer, *lisez* : faire sentir.
Page 312, au lieu de, habits de, *lisez* : habits du.
Page 332, après ces mots, a été achevé, *ajoutez* : à peu près.
Page 343, *ligne* 9, *effacez* : déployer toute la puissance.
Page 345, *avant-dernière ligne*, après ces mots, de la terre, *ajoutez* : il a fondé l'école militaire, où la jeune noblesse reçoit les instructions, l'esprit, le caractere qu'elle doit avoir.
Page 346, *ligne* 13, après ces mots, pourrait faire, *ajoutez* : c'est sous ce regne qu'on a terminé ces belles routes si utiles à tous les états du royaume.
Page 352, *ligne* 20, au lieu de, M. du Muy, *lisez* : M. de Muy.
Page 355, *ligne* 14, au lieu de ces mots, je vais la lui porter, *lisez* : je veux la lui donner moi-même.
Page 359, *ligne* 19, après les mots, qui remplaceront, *effacez* : les aides, les gabelles, ainsi que la virgule qui est après ces deux mots.

Page 372, *ligne* 9, au lieu de, ceux des corps, *lisez* : ceux de ces corps.

Page 377, *ligne* 21, au lieu de, qu'elle, *lisez* : qu'on.

Page 378, *ligne* 15, au lieu de, on ne leur, *lisez* : qu'on ne leur.

Page 379, *ligne* 6, après ces mots, le département, *ajoutez* : du parlement de Paris.

Page 382, *ligne* 19, au lieu de, cette métamorphose, *lisez* : leur métamorphose.

Même page, *avant-derniere et derniere ligne*, au lieu de, il ne faudra, *lisez* : s'il ne faut.

Page 393, *ligne* 2, au lieu de, de ces, *lisez* : des.

Même page, *ligne* 8, au lieu de, pour apprendre, *lisez* : pour montrer.

Même page, *lignes* 23 et 24, au lieu de, grandes sociétés, *lisez* : grands états.

Page 400, *avant-derniere ligne*, après ces mots, les habitudes, *ajoutez* : qu'il faut conserver.

Page 407, *ligne* 13, au lieu de, la religion, *lisez* : la crédulité.

Page 411, *ligne* 7, au lieu de, prendront, *lisez* : perdront.

Page 415, *ligne* 12, au lieu de, devenir, *lisez* : devenu.

Page 417, *ligne* 12, au lieu de, a dit Zoroastre, *lisez* : a-t-on fait dire à Zoroastre.

Page 418, *ligne* 4, au lieu de, quelques jours, *lisez* : quelque tems.

BINDING LIST APR 15 1944

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED